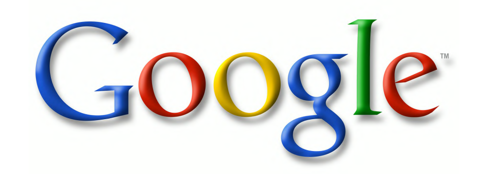


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

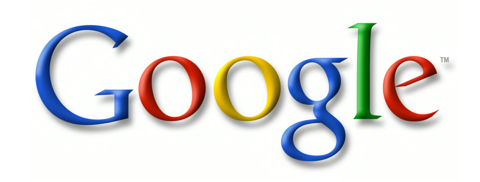
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

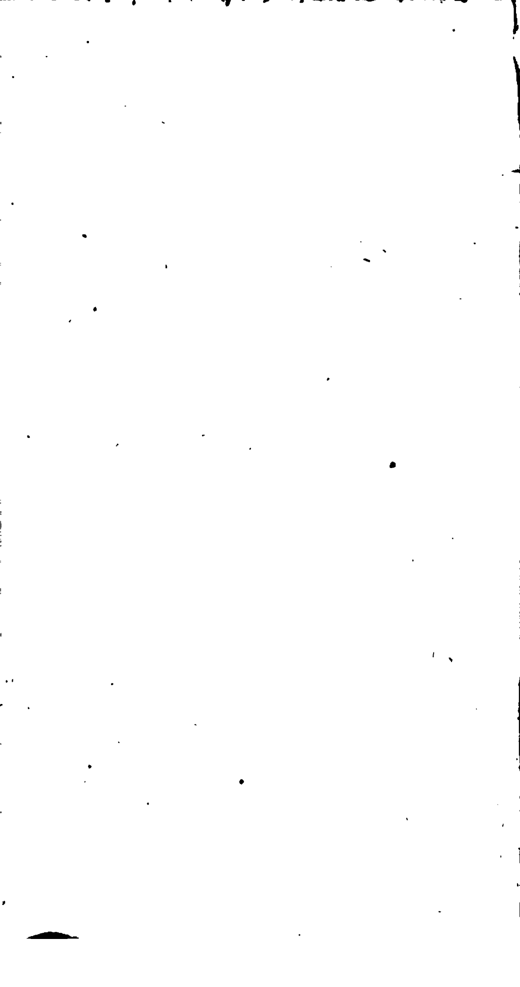
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


AP
25
.N93
LIBRARY
VERITAS
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN





AP
25
.N93

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Mai 1701.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES dans le Kalver-Straat.

M. DCCI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

Duyming
nyh.
12-26-39
39433

Fautes à corriger dans les Nouvelles d'Avril.

Pag. 380. lig. 4. *S. Pierre S. Paul.* lis. *S. Pierre & S. Paul.* pag. 385. lig. pénult. *Ecrit*, lis. *Edit* pag. 386. lig. 17. *frapes*, lis. *frapées.* pag. 415. lig. 6. *Rocce*, lis. *Rocci.* pag. 426. lig. 3. *la personne*, lis. *sa personne.* pag. 438. lig. 21. *fait*, lis. *suit.* pag. 449. lig. 2. *Considérée*, lis. *Considéré.* pag. 458. lig. 19. *irémprimé*, lis. *réimprimé.* pag. 463. lig. 23. *Atheist.* lis. *a Theist.*



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1701.

ARTICLE I.

NUMISMATA PONTIFICUM ROMANORUM, *quæ à tempore Martini V. usque ad annum* 1699. *vel Auctoritate publica, vel privato genio in lucem prodiere, Explicata ac multiplici eruditione Sacra & Prophana illustrata, A. P.* PHILIPPO BONANNI *Societatis Jesu. Tomus Secundus continens Numismata à Clemente VIII. usque ad Innocentium XII. feliciter regnantem.* C'est-à-dire, *les Médailles des Papes, qui ont été publiées, ou par un ordre public, ou par des Particuliers, depuis*

 Mar-

Martin V. jusques à l'année 1699. Expliquées, & enrichies d'une grande Erudition Sacrée & Prophane, par le P. Philippe Bonanni de la Societé de Jesus. Tome II. contenant les Médailles depuis Clément VIII. jusqu'à Innocent XII. heureusement régnant. A Rome, 1699. in folio, pagg. 414. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Wetstein.

CE SECOND Volume contient les Médailles des douze derniers Papes. Le premier est *Clément VIII.* qui fut élu en 1592. & mourut le 19. Février 1605. Les deux événemens les plus considérables de son Pontificat, furent l'entrée *d'Henri IV.* Roi de France dans l'Eglise Romaine, & la réduction de Ferrare sous la domination du Siége de Rome. On ne manqua pas de travailler à conserver la mémoire de ces deux événemens par des Médailles. Le P. *Molinet* a crû, que ce fut en vûe du premier, que fut frapée celle, où l'on voit un serpent autour d'une croix, avec ces paroles, *confregisti Draconum Capita, vous avez brisé les têtes des Dragons*; mais ce n'est pas la pensée de nôtre Auteur. Il croit que cette Médaille fut faite pour conserver la mémoire de la réduction de Bude Capitale de Hongrie sous la puissance de l'Empereur

par

par les Troupes de ce Prince aidées de celles du Pape. Il y en a une autre faite visiblement pour la conservation prétenduë d'Henri IV. puis qu'on y voit l'image & le nom de ce Prince. Il y en a une seconde que l'Auteur y raporte, & qui contient ces paroles, *unus Deus, una fides; il n'y a qu'un seul Dieu & une seule foi.* On en trouve encore une troisiéme pour le même sujet. On y voit *Melchisedec* devant un Autel offrant du pain & du vin, & un Soldat à genoux, avec ces paroles autour, *& non pœnitebit eum, & il ne s'en repentira point.* Cette Médaille fut frapée en 1594. lors que le Duc de *Nevers* alla à Rome de la part d'Henri IV. pour demander l'absolution : on prétend que ce Soldat à génoux représente le Duc, & Melchisedec le Pape qui enjoint à son Pénitent d'observer exactement les cérémonies de l'Eglise Romaine. Le P. *Bonanni* fait remarquer le choix judicieux des emblêmes de cette Médaille. Il nous donne aussi une histoire assez longue de ce qui se passa dans l'absolution accordée à Henri IV. par le Pape. Il insiste sur toutes les instances, qu'il falut faire près de Clement VIII. pour en obtenir cette absolution : il n'oublie pas les coups de foüet que le S. Pére donnoit dévotement aux deux Ambassadeurs du Roi de France,

ce, du *Perron* & *d'Ossat*, à la lecture de chaque verset du *Pseaume* 51. Cette action est trop glorieuse pour le Pape & trop honteuse à un grand Prince, pour avoir été omise par notre Jésuite. Il nous aprend aussi que du Perron lut l'Abjuration à haute voix; mais que d'Ossat, qui avoit, peut-être, plus de honte que son Confrére, ne la lut pas de beaucoup si haut.

A l'occasion d'une Médaille frapée sous Clément VIII. pour honorer l'Eucharistie, le P. Bonanni, examine en quel tems on commença de la garder après la consécration, dans quel lieu, & dans quel vase on la gardoit. Il semble que la coûtume la plus ancienne a été de la garder dans la Sacristie; on l'a aussi gardée sur le maître Autel des Eglises, ou sur un Autel particulier, & c'est cette derniére coûtume, qui s'observe aujourd'hui dans les Eglises de Rome. Quelquefois on la suspendoit au dessus de l'Autel enfermée dans une colombe d'or ou d'argent, quelquefois on la mettoit au pié de la Croix élevée sur l'Autel.

Quelques Evêques de Russie se réünirent à l'Eglise Romaine sous le Pontificat de Clément VIII. & l'on ne manqua pas de fraper des Médailles d'or & d'argent à cette occasion, où l'on voit ces Evêques aux pieds du Pape recevant l'absolution.

Leon XI. ſucceda à *Clément VIII.* L'Auteur ne raporte que quatre de ſes Médailles, qui ne contiennent rien de conſidérable. Auſſi ne régna-t-il que quelques jours, & eut pour ſucceſſeur *Paul V.* de qui notre Auteur raporte quarante Médailles, dont la plûpart regardent les divers Edifices publics, que ce Pape fit conſtruire ſous ſon Pontificat. Il canoniſa auſſi quelques Saints, qui donnérent lieu à diverſes Médailles.

Il n'y en a que douze de *Grégoire XV.* qui ſucceda à Paul V. Il y en a une frapée en 1622. où l'on voit deux Clés en ſautoir ſous une eſpêce de grand Paraſol, avec ces paroles autour, *Aſſaggium Generale*, *Eſſai Général.* On en trouve pluſieurs de ſemblables ſous les Papes ſuivants. Voici l'explication qu'en donne l'Auteur. Dans l'Hôtel des Monnoyes, qui eſt à Rome, le Maître de la Monnoye établi par le Pape, eſt obligé d'en faire battre toutes les années une certaine ſomme d'or & d'argent; & il n'eſt pas permis aux Ouvriers de mettre l'image du Prince ſur des piéces de mauvais alloi: Il y a pour cet effet un Eſſayeur, qui a ordre d'examiner le métal dont on ſe ſert. S'il eſt trouvé du titre requis, on en fait de la Monnoye, dont l'Eſſayeur examine encore le poids: après quoi il prend

ſans choix quelques unes des piéces qui ont été faites, qu'il examine de nouveau dans le feu ; ſi la matiére n'eſt pas trouvée telle qu'il eſt requis, toute la monnoye qui a été faite eſt remiſe au billon ; mais ſi elle eſt aprouvée, on lui donne cours dans le commerce. Les piéces de Monnoye qu'on a eſſayées ſont miſes dans un cofre fait exprès, & quand il y en a une quantité ſuffiſante, on en fait divers Médaillons d'or & d'argent, avec ces deux mots *Aſſaggium Generale*. * *Charles Patin* a crû que les Médaillons, qui nous reſtent des anciens, ont une ſemblable origine. Nôtre Auteur ne ſauroit dire, quand l'uſage de ces Médaillons a commencé à Rome ; mais il n'en a point trouvé avant Grégoire XV. quoi qu'il ne doute point que l'eſſai de la Monnoye n'y ait été établi dès le tems, qu'on a commencé d'y en fraper.

Ce fut Grégoire XV. qui canoniſa les grands Saints des Jéſuites *Ignace Loyola* & *François Xavier*, en même tems que *Philippe de Neri*, le Laboureur *Iſidore*, & *S. Thérése* fondatrice des Religieuſes Carmélites déchauſſées. On peut bien juger que le P. Bonanni, qui eſt Jéſuite, n'oublie pas les Médailles qui furent frapées à cette occaſion, non plus que tout ce qui ſe

* *Introduct. à l'Hiſt. des Médailles, chap. 5.*

se passa dans cette cérémonie. Dans l'une de ces Médailles on voit l'image de Grégoire XV. avec celle du Cardinal *Loüis Ludovisio* son Neveu, & ces paroles autour, *Alter Aras Ignatio; Alter Ignatium Aris admovit*; c'est-à-dire, que l'un a mis S. Ignace sur les Autels & l'autre a érigé des Autels à S. Iguace. La raison de cette Médaille est, qu'après que Grégoire XV. eut mis ce Fondateur de la Societé des Jésuites au nombre des Saints, le Cardinal son Neveu lui fit bâtir un Temple magnifique, dont on trouve ici l'Ichnographie & le Profil, de même que diverses Médailles frapées pour cette occasion particuliére. Je ne dois pas oublier la curieuse remarque de nôtre Auteur au sujet de S. *Philippe de Neri*: Il nous aprend que le cœur de ce Bienheureux étoit si plein de l'Amour de Dieu, qu'il enfla tellement que les côtes de sa poitrine en furent rompuës. Jamais la Dame *Guyon*, dont on a tant parlé, ne poussa si loin l'Amour divin, puis que dans un de ses plus violens transports, elle en fut quitte, pour se faire délacer. Un esprit géométre & philosophe seroit tenté d'accuser d'imprudence ceux qui publient de pareilles histoires; mais il se tromperoit grossiérement, pour ne pas assez bien connoître toute l'étenduë de la
 cré-

crédulité du peuple : elle eſt ſi grande, ſur tout en certains Pays, qu'on peut hazarder ſans crainte les contes les plus impertinens ; pourvû qu'on les revête de l'habit de la Religion, ils ſeront toujours parfaitement bien reçus : la Maiſon de la S. *Vierge* tranſportée de la Paleſtine ſur les rivages de la Mer Adriatique, où elle opére tous les jours tant de miracles, & où elle attire un ſi grand nombre de Pélérins de tous les endroits du Monde, en eſt un argument inconteſtable. La foi eſt à toute épreuve, dès qu'elle s'eſt fait un rempart contre l'Incrédulité, de la Maiſon de nôtre Dame de Lorette.

Il y a cinquante quatre ou cinquante cinq Médailles d'*Urbain VIII.* qui ſucceda à Grégoire XV. La plupart concernent des Edifices publics, que ce Pape fit conſtruire ou réparer en aſſez grand nombre. Les plus utiles à l'Etat Eccléſiaſtique furent les Ouvrages qu'il fit faire à Civita-Vecchia, & dont on voit le plan dans nôtre Auteur.

Le même Pape fit bâtir à Rome une Maiſon pour un *Mont de pieté*, ce qui donne occaſion à nôtre Auteur d'expliquer ce que c'eſt que ces Monts. Après avoir rapellé la choſe de fort loin, à ſon ordinaire, & dit ce que perſonne n'ignore ſur *la Charité* en général, il nous aprend que

que dans plusieurs Villes d'Italie & d'ailleurs, on a établi de certains lieux pour suvenir aux nécessitez des pauvres, & empêcher les usures que les Juifs exigeoient, lors qu'on avoit recours à eux, pour emprunter de l'argent. Dans ces lieux, qu'on appelle des Monts de pieté, il y a des fonds, produits par les aumônes & par les donations des personnes charitables, au moyen desquels on prête de l'argent aux pauvres sans interêt, mais sur des gages, qu'ils sont obligez de racheter dans un certain tems, faute de quoi il est permis de les vendre, en sorte pourtant, que si on en retire plus d'argent que ce qu'on leur a prêté, on leur rend le surplus. Dans celui qui est établi à Rome, ceux qui ont besoin d'argent peuvent y recevoir sans payer d'intérêt, la somme de trente livres à une fois, en donnant des gages suffisants. S'ils en veulent davantage, ils sont obligez de payer deux pour cent d'intérêt, & ce profit, qui est très-médiocre, sert à l'entretien des Officiers de cette Maison, & à fournir aux menuës dépenses, qu'il faut faire pour les livres de compte, l'encre, les plumes, &c. On ne sauroit disconvenir, que ces sortes d'établissemens ne soient très-loüables & très-utiles, pourvû qu'on observe les régles de la premiére institution,

& qu'on garde quelque proportion entre la somme que l'on prête & les gages qu'on exige.

Le Cardinal *Jean Baptiste Pamphile* succeda à Urbain VIII. en 1644. & prit le nom d'*Innocent X.* Il y a deux Médailles de ce Pape, où l'on voit une Croix rayonnante, avec ces paroles, *fructum suum dedit in tempore, elle a produit du fruit en sa saison.* L'Auteur remarque à cette occasion après *Victorel*, qu'on ne trouve point dans les Médailles, dans les monnoyes anciennes, sur des marbres ou sur d'autres monumens, où il y a des Croix représentées, que Jesus-Christ soit peint attaché à ces Croix; mais qu'elles paroissent toujours toutes nues. Victorel a cru, qu'on en avoit usé ainsi, ou pour marquer le Culte particulier qui est dû à la Croix, distingué de celui qu'on doit rendre à *Jesus-Christ*, ou parce que le suplice de la Croix étant autrefois fort commun, & n'y ayant rien de si ordinaire, que d'y voir des scélérats attachez, un tel objet auroit plutôt excité l'horreur de ceux qui l'auroient regardé, que leur respect & leur vénération. Constantin ayant ensuite défendu de se servir de ce suplice contre les coupables, ces idées fâcheuses s'effacérent peu à peu, & l'on pût représenter Jesus-Christ attaché à la Croix, sans

sans que cèt objet fit naitre dans l'esprit aucune idée indigne de la majesté de ce Sauveur, & du respect, qui lui doit être rendu.

Sous le Pontificat d'Innocent X. on reçut à Rome un Livre anonyme imprimé en France, dans lequel on entreprenoit de prouver que *S. Pierre* & *S. Paul* étoient parfaitement égaux en autorité & en dignité. Une Doctrine si *hardie* & si *pestilentielle*, pour parler le langage de notre Auteur, fut foudroyée à Rome; le Pape ordonna à de savans Docteurs de la refuter par écrit, & au lieu que ses Prédécesseurs avoient accoutumé de mettre S. Pierre & S. Paul en compagnie dans leurs Médailles, il ne fit mettre que le premier, pour montrer que S. Pierre étoit seul le Chef visible de l'Eglise, & que S. Paul, tout grand Apôtre qu'il étoit, n'avoit rien à y prétendre.

Alexandre VII. succeda à Innocent X. en 1655. Il arriva un assez grand nombre d'événemens remarquables durant le Pontificat de ce Pape, qui fut de douze ans, & il orna Rome d'une assez grande quantité de riches Edifices, pour donner lieu à un bon nombre de Médailles. L'entrée de la Reine *Christine* de Suéde dans cette Ville, qu'elle choisit pour le

lieu de son séjour; la Canonization de *S. François de Sales* Evêque de Genéve & de *S. Thomas de Villeneuve* Archevêque de Valence; la Paix des Pirenées étoient des événemens tout propres à relever la gloire de ce Pape: aussi trouvet-on dans ce Livre des Médailles frapées pour toutes ces occasions, & l'Auteur n'oublie pas d'en faire l'Histoire assez au long.

Nous passerons tout cela sous silence, pour nous arrêter un moment sur une Médaille de ce Pape, où il est représenté à genoux porté sous un riche dais sur les épaules de ses Domestiques, tenant une Hostie consacrée dans un ciboire, avec cette légende, *procidamus, & adoremus in spiritu & veritate; prosternons-nous, & adorons en esprit & en vérité.* Le P. Molinet a remarqué sur ce sujet, qu'Alexandre VII. ayant une grande vénération pour le Sacrement de l'Eucharistie, abolit l'ancienne coutume, qui étoit que dans les Processions, les Papes la portoient assis, étant eux mêmes portez sous un Dais, & voulut qu'à l'avenir ils fussent à genoux. Le P. Bonanni ne convient point de tout cela. Il soutient que la coutume de porter le Sacrement par les ruës n'est pas fort ancienne, & que les Papes ne

l'ont

l'ont pas toujours porté assis. Le premier Pape, qui aît porté le Sacrement le jour de sa fête est *Nicolas V.* en 1447. Du moins notre Auteur n'a-t-il point trouvé d'exemple plus ancien, & celui qui le lui a fourni, dit qu'il y eut un grand concours de monde pour voir cette Cérémonie, parce qu'on n'en avoit encore jamais vû de semblable. Il fait voir ensuite, que la maniére de porter le Sacrement a été fort diverse en divers tems, les Papes s'étant souvent fait porter dans cette cérémonie, & étant souvent allez à pié, tantôt la tête nuë, tantôt la tête couverte. Il semble qu'ils ne se soient fait porter, qu'afin qu'étant plus élevez, le Sacrement fût plus exposé à la vuë & à l'adoration du Peuple. Notre Auteur nie encore qu'Alexandre VII aît fait aucun Décret pour obliger les Papes à être à genoux dans cette Procession: seulement voulut-il être dans cette posture, pour marquer son profond respect envers le Sacrement. Il conclut aussi de tout cela que c'est faussement qu'*Hospinien* & quelques autres ont avancé, que l'Hostie étoit portée le jour de la Fête-Dieu sur un cheval richement orné, pendant que le Pape se faisoit porter par des hommes; puis qu'il est sûr que c'est
le

le Pape lui même, qui porte l'Hostie ce jour-là.

Il est accompagné de deux Estafiers, chargez châcun d'une espêce de grand Eventail, dont ils couvrent presque le visage du Pape. Le P. Bonanni recherche l'origine & les raisons de cette coutume. Pour son origine il l'attribuë hardiment à S. *Jaques* fils de *Zebedée* & à *Jean* son Frére, dans la Liturgie desquels, il est ordonné que deux Diacres se tiendront aux deux côtez de l'Autel avec des Eventails faits de peau mince ou de plumes de paon, ou de toile, pour empêcher les petits animaux de tomber dans les vases sacrez: mais S. Jaques est Auteur de cette coutume, tout de même que de la Liturgie, qui porte son nom. Quant aux raisons qu'on a eu de l'établir, l'Auteur, qui a médité cette importante matiére avec soin, en trouve quatre principales; la premiére pour rafraichir l'air, ce qui est néçessaire en toute saison dans ces sortes de Cérémonies, où la foule du monde cause toujours une grande chaleur. La seconde, c'est qu'avant qu'on eut trouvé à propos d'ôter l'usage de la Coupe au peuple, on se servoit de grans vaisseaux à deux anses pour tenir le vin qu'on devoit consacrer, afin

de le distribuer ensuite aux Communians. Or comme l'odeur de cette liqueur attiroit beaucoup de moucherons & d'autres insectes semblables, on se servoit d'éventails pour les chasser, de peur que tombant dans le vin, ils n'inspirassent du dégout aux Communians. La troisiême, c'est pour marquer que les Communians doivent bannir toute impureté de leur cœur, de même qu'avec un éventail, on chasse les mouches, animaux impurs, & dont *Beelzebut* le Dieu de l'impureté est le Prince. La quatriême est pour aprendre aux Prêtres à s'élever par les ailes de leur foi au dessus de toutes les choses visibles. L'Auteur y en ajoute une cinquiême, qui est que le Pape étant un Dieu en terre, il doit avoir autour de son trône des espêces de Chérubins avec des ailes, puis que Dieu est représenté de cette maniére dans le Prophéte *Isaye*. On peut juger par cet exemple, de la pénétration du P. Bonanni, à découvrir les raisons de toutes les Cérémonies de son Eglise. Elles sont presque partout de la même force.

Alexandre VII. eut pour Successeur *Clement IX.* qui ne siégea qu'un peu plus de deux ans. Il orna de Statuës, qui

qui représentent la passion du Seigneur, le Pont qu'on nommoit autrefois *Pons Ælius*, & qu'on apelle aujourdhui *Pont S. Ange*, parce qu'il conduit au Château de ce nom. Si elles répondent aux figures qu'on en trouve dans cêt Ouvrage, elles sont parfaitement belles: aussi ont-elles été faites par les plus habiles Sculpteurs, qu'il y eût alors en Italie.

Clement X. succéda à Clément IX. Ses Médailles n'ont rien de fort important. La plupart concernent le Jubilé que ce Pape célébra l'an 1675.

Celles d'*Innocent XI.* Successeur de Clément X. sont en fort grand nombre; aussi son Pontificat a-t-il été assez long & fécond en grans évenemens, ausquels il a eu bonne part. Je m'attendois d'en trouver quelques unes sur les démêlez assez fréquens qu'eut ce Pape avec la Cour de France, mais je n'y en ai trouvé aucune, soit qu'effectivement on n'en ait point fait sur ces sujets, quelques importans qu'ils soient; soit que le P. Bonanni n'aît pas jugé à propos de les publier. Tout le monde sait que l'épuisement de forces dans lequel se trouve à présent l'Empire Ottoman, est dû en partie au zéle d'Innocent XI. tant parce qu'il procura la Ligue, entre lui, l'Em-

l'Empereur, la Pologne, & la République de Vénise contre le Turc, que parce qu'il secourut efficacément ces Puissances de ses Troupes & de sommes considérables. On n'a pas manqué d'éterniser la mémoire de toutes ces glorieuses actions par des Médailles. Ce Pape eut aussi la joye de voir l'Angleterre prosternée à ses piés, en la personne de *Jaques II.* autrefois son Souverain, duquel il reçut une Ambassade solemnelle, & à qui il envoya aussi un Légat. Tout cela se voit représenté dans les Médailles de ce Pape: mais on n'en trouve point au sujet de l'heureuse Catastrophe, qui a fait évanoüir toutes les espérances, que Rome avoit conçuës de l'Angleterre. Je ne dois pas oublier de remarquer sur ce sujet, que le P. Bonanni pose comme un fait constant & dont il ne s'avise pas même de douter, que *Charles II.* est mort bon Catholique Romain. Il est cependant difficile d'ignorer que tout le monde ne convient pas de cèt Article, & qu'il a paru des écrits pour & contre. Nous aprenons aussi d'une Harangue qui fut faite à Rome à l'honneur du Comte de *Castelmaine* Ambassadeur de Jaques II. prés du Pape, que ce Comte a fait des Livres pour la défense de la Religion

ligion

ligion Romaine, & qu'il a été mis en prison pour la même cause.

Il y a deux Médailles d'Innocent XI. pour éterniser la Mémoire de l'Ambassade, qui lui fut envoyée par le Roi de *Siam* en 1688. On y voit ce Pape sur son Trône recevant la Lettre de ce Prince de la main d'un Jésuite accompagné de trois Siamois tous prosternez aux piés de sa Sainteté. Les termes de la légende sont, *Venite & videte opera Domini*; (*Venez & voyez les Oeuvres du Seigneur*. On trouve ici la Lettre du Roi de Siam traduite en Latin, qui finit par ces mots, *très-Saint Pére, de Votre Sainteté, le très-Cher & bon Ami*.

Alexandre VIII. succeda à Innocent XI. le 6. d'Octobre 1689. Son régne fut court, & il s'occupa si entiérement à profiter du tems, pour enrichir ses Neveux, qu'il n'eut pas le loisir de faire beaucoup de choses dont la mémoire ait mérité d'être conservée aux siécles avenir. Ce n'est pas, au reste, le P. Bonanni, qui nous aprend cela; il s'est fait un devoir de passer sous un profond silence tout ce qui pourroit être desavantageux aux Papes dont il écrit l'histoire: mais la mémoire du Pontificat d'Alexandre VIII. est si fraiche, que nous n'apréhendons pas qu'on

qu'on nous donne le démenti sur ce que nous venons d'avancer.

Notre Auteur, qui ne laisse échaper aucune occasion de faire paroitre son *Savoir*, nous parle ici de l'usage de donner les Clés de l'Eglise de Latran au Pape nouvellement élû. C'est l'Archiprêtre de cette Eglise, qui les lui présente. Il n'a point trouvé qu'il soit parlé de Clés données au nouveau Pape avant *Paschal II.* élu en 1099. Il est dit de ce Pape que montant au Vestibule de Latran on le ceignit d'un baudrier, d'où pendoient sept clés & sept seaux. Le P. Bonanni n'a pas de peine d'expliquer la raison de cette cérémonie; ces clés marquent le pouvoir qu'a le Pape de fermer & d'ouvrir, de lier & de délier, ou si l'on aime mieux la pensée du P. *Rainauld*, elles marquent le pouvoir d'ouvrir les Mystéres du Royaume des Cieux, d'en donner la véritable intelligence, & d'en condamner toutes les fausses explications. Du reste, le nombre de Clés n'a pas toujours été le même, comme on le peut voir chez notre Auteur.

Innocent XII. qui succeda à Alexandre VIII. est le dernier Pape, de qui on trouve ici les Médailles; comme il n'étoit pas mort, lors que le P. Bonanni acheva son Ouvrage, on ne

voit pas ici toutes celles, qui ont été frapées à son sujet. On n'en voit point, par exemple, sur le dernier Jubilé, & l'on ne doute point qu'on n'en aît fait pour cette occasion, puis qu'on n'a jamais manqué d'en faire dans de semblables cérémonies. Ce Pape s'est distingué par son desintéressement par raport à sa famille, par le soin qu'il a eu de faire renfermer les Mendians, afin d'occuper ceux qui étoient en état de travailler, & de fournir aux nécessitez des invalides; & par quelques édifices publics qu'il a fait construire à Rome. C'est là le sujet des Médailles frapées à son honneur. On sait que le nom de sa Famille étoit *Pignatelli*, nom qui vient d'un mot Italien, qui signifie un *pot*, aussi en portoit-il trois dans ses armes. On dit que cette Famille est fort ancienne. Quelques uns la font venir d'un certain *Gisulphe* Néapolitain, homme de cœur, qui vivoit il y a plus de six cens ans, & qui dans le sac du Palais Impérial de Constantinople, en enleva trois pots d'argent, qu'il présenta au Roi *Roger*: & ce Prince, pour recompenser la valeur de ce brave Officier, voulut que désormais il portât le nom de Pignatelli; & qu'il prît trois pots pour ses armes. Ils devoient être originaire-
ment

ment d'argent, mais ils furent changez dans la suite, & aujourdhui cette Famille a pour armes trois pots de Sable en champ d'or. Quelques uns expliquent la chose autrement, ainsi qu'on le peut voir dans notre Auteur. Il seroit à souhaiter que pour rendre la lecture de son Ouvrage plus agréable, il eut eu un peu plus de soin de son Style, il ne se fût pas jetté dans de si fréquentes digressions, souvent assez éloignées de son principal sujet, & que, renvoyant les Citations à la marge, il n'eut pas bigarré toute son histoire de tant de passages des Auteurs qu'il cite, mais que faisant parler les autres Auteurs plus rarement, il eut parlé plus souvent lui-même. Du reste, il n'y a guéres de bon gout dans toutes ces Médailles des Papes: de cent, à peine en trouvera-t-on une, où il y ait quelque esprit; les mêmes se trouvent repetées sous tous les Pontificats; & si l'on en ôtoit toutes celles qui ont été frapées à l'occasion de la Fête où les Papes lavent les piés de quelques pauvres, & pour les Jubilez, le nombre en seroit très-considérablement diminué.

ARTICLE II.

LETTRE *de Mr.* R. SIMON *à Monsieur D. F. sur celles qui ont été publiées sous son nom; communiquée à l'Auteur de ces* NOUVELLES.

J'AI apris aussi bien que vous, Monsieur, qu'il y a quelques Docteurs de Paris, qui ne sont point contens de certaines Lettres, qui paroissent depuis peu sous mon nom, & surtout de celle où il est parlé de *Reuchlin.* Mais à vous dire la vérité, quand j'ai écrit ces Lettres à mes Amis, je ne songeois pas à les rendre publiques. Et après tout, ces Messieurs ne prétendent pas être infaillibles dans leurs Censures. On ne sauroit nier, qu'ils n'en ayent publié de très-sages & de très-judicieuses, principalement lors qu'ils ont été requis par les Princes, ou par les Evêques, & quelquefois par le Parlement de Paris. Mais il n'en est pas de même de toutes. Je ne doute point qu'ils n'en conviennent eux-mêmes. Les Théologiens de Paris peuvent se tromper quelquefois dans leurs décisions, sans perdre pour cela le droit qu'ils ont de donner leur avis doctrinal

sur les difficultez de Théologie qu'on leur propose; & je ne crois pas que les Jésuites avec lesquels ils ont présentement un gros procès, au sujet de *Confucius*, osent leur contester ce droit.

A l'égard de * l'Edition de ces Lettres, vous avez raison de vous plaindre du peu de soin qu'on en a pris dans l'Impression. Je vous avoüe que j'ai de la peine à m'y reconnoitre moi-même en plusieurs endroits. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'elles ont été estropiées en des lieux très-importans. En attendant que l'occasion se présente de les rëimprimer sur les véritables Originaux, il est à propos de vous avertir, que dans celle qui regarde le Procès des Chanoines de Lyon avec les Docteurs de Sorbonne, on n'a point raporté exactement le précis de l'Arrêt du Conseil. Au lieu de ces mots, qui sont dans l'Imprimé: *Il survint un Arrêt du Conseil par lequel les Docteurs furent obligez de biffer leur Censure, afin qu'elle ne parût plus sur leur Regitre*, il faut lire, selon mon Original, *Il survint un Arrêt du Conseil, par lequel les Docteurs furent obligez de biffer*

* *Le titre porte qu'elles ont été imprimées à Amsterdam, chez Loüis de Lorme; mais la verité est qu'elles l'ont été à Trevoux Capitale de la Principauté de Dombes.*

leur Censure d'une telle maniére, qu'il ne parût plus rien sur leur Regître de ce qui regardoit cette contestation de l'Eglise de Lyon avec leur Doyen.

Les Jésuites, qui, dans la Dispute qu'ils ont avec la Faculté de Théologie, mettent tout en usage, n'ont pas manqué de citer cèt exemple : & comme il est d'une très-grande importance, je vous envoye une Copie de l'Arrêt du Conseil, qui a été tiré des Archives de l'Eglise de Lyon.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme l'Ordonnance de Mess. les Cardinaux de Lorraine & de Tournon, donnée en faveur du Chapitre de Lyon contre la Faculté.

Henri par la grace de Dieu Roi de France, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. Comme sur la Requête à nous présentée le 4. jour du présent mois d'Août 1555. par les Chapitre, Comtes, & Chanoines de Lyon, contre le Doyen & Faculté de Théologie de Paris, & contre *Théodore de Bichi* dit de *Champron*, Doyen de ladite Eglise de Lyon, leur Requête ci-attachée sous le Contrescel de nôtre Chancelerie, tendant à ce que les Censures dont est mention en icelles, & faites par ladite Faculté

té le 18. jour d'Avril dernier passé fussent revoquées & rayées des Regîtres de ladite Faculté, sans avoir aucune jurisdiction ou puissance de le pouvoir faire, & que défenses fussent faites audit Doyen de ne s'aider d'icelles Censures, nous eussions renvoyé ladite Requête à nos très-chers & Amez Cousins les Cardinaux de *Lorraine* & de *Tournon*, pour, à leur arrivée à Paris, faire venir par devant eux les Députez de ladite Faculté de Théologie, pour, eux oüis, ensemble lesdits du Chapitre de Lyon & ledit Doyen, les régler & y pourvoir comme de raison; ce qu'auroit été fait, ensorte que nos Cousins lesdits Cardinaux de Lorraine & de Tournon, les Parties oüies en tout ce qu'elles ont voulu dire & alléguer d'une part & d'autre, & vuë ladite Requête, la Censure dont il est fait mention, & plainte par icelle, la matiere mise en délibération avec aucuns Présidens de notre Cour de Parlement, Prélats de notre Royaume, & autres bons & notables personnages pour cet effet assemblez; Ils ont dit & ordonné en ce que touchoit lesdits de la Faculté de Théologie, après leur avoir fait les remontrances telles qu'elles avoient été ordonnées leur devoir être faites, & qu'ils ont dit & déclaré, comme ils

avoient fait par leur Plaidoyé, que leur intention n'avoit été & ne fut onques par l'avis du Conseil qu'ils avoient donné par forme de Censure d'avoir compris ou entreprendre aucune jurisdiction contentieuse, ni autre, contre & au préjudice de ceux ausquels elle apartiendroit d'ordinaire & par la délégation du Pape, que de la Déclaration telle que dessus lesdits du Chapitre de Lyon auroient Acte pour leur servir en tems & lieu, comme de raison, & du surplus, que des Régîtres de ladite Faculté, seroient rayez & mis hors ces mots, *super Articulis controversis*, & ces mots *Anno Domini &c.* faisant intitulation des jour & an, que ladite Censure a été faite, & autres faisant mention spéciale & particuliére *de Ecclesia Lugdunensi*, en sorte que la Censure soit générale seulement sur la Consultation & requisition générale; & quant au Doyen, a été dit & ordonné, qu'il mettroit par devant eux l'Extrait de l'Original qu'il a levé des Regîtres de ladite Faculté, pour par eux être portée par devant nous, afin d'en être ordonné comme de raison, & ainsi qu'il nous plairoit, avec défense audit Doyen de ne s'en aider aucunement ores ni pour l'avenir, & ce dedans le jour que lesdites Parties ont été ouïes, lesquelles ont été remises en

tel

tel état qu'elles étoient auparavant de ladite Censure; à quoi ledit Doyen de ladite Eglise de Lyon a ledit jour satisfait & obéi à l'explication de ladite Censure qu'en auroit été faite & délivrée audit Doyen de ladite Eglise de Lyon, aportée & remise entre nos mains; Savoir faisons que vû par nous le Jugement tel que dessus donné, par nosdits Cousins les Cardinaux de Lorraine & de Tournon, pour icelui jugement tel que par eux a été donné & prononcé aux Parties, de notre certaine Science, pleine puissance, & autorité Royale, avons aprouvé, validé, & autorisé, aprouvons, validons, & autorisons, tout ainsi comme si par nous en personne avoit été donné, ou par l'une des Cours de Parlement & Souveraines de notre Royaume &c. Donné à S. Germain en Laye le 23. jour du mois d'Août 1555. & de notre Régne le neuviême. Par le Roi en son Conseil. Bourdin.

Comme cèt Arrêt annulle tout ce qui regarde l'Eglise de Lyon dans cette Censure, & qu'il ne s'agissoit que de certaines Cérémonies particuliéres à cette Eglise, vous jugerez facilement que la Censure a été annullée en elle-même, puis que le fait dont il étoit question est mis à néant. Il feroit trop long de v---

marquer en détail les mots qui furent biffez. Je ferai copier tous les Actes de ce Procès, pour vous les envoyer. La Censure commence ainsi. *Censura modi adorandi Sacrosanctum Ecclesiæ Sacramentum per dignitates Ecclesiæ Lugdunensis. Anno Domini* 1555. *die* 18. *Mensis Aprilis post Pascha, Congregata fuit Sacratissima Theologiæ Facultas apud Collegium Sorbonæ ad deliberandum super nonnullis Articulis controversis in Ecclesia Lugdunensi, quos miserat ad Facultatem dignissimus Dominus Decanus Supradictæ Ecclesiæ.* Ces Articles sont ensuite marquez au long, & tous regardent en particulier l'Eglise de Lyon. Il est vrai que les Docteurs ne se rendirent pas si-tôt, car ils n'obéïrent qu'en 1558. le 28. d'Octobre. Ils tinrent une Congrégation exprès pour cela, où il fut arrêté que le Regître où étoit la Censure seroit porté chez le Commissaire *Pastoureau*, pour y être biffée conformément à l'Arrêt du Conseil.

Au reste, je ne vois pas quel avantage peuvent tirer de ce fait les Jésuites de Paris, pour mettre à couvert de la Censure de la Faculté leur Pére *Gobien* & *le Comte*. Les Chanoines de Lyon, comme on le voit dans leur Requête, ne reconnoissoient point pour Juges les Docteurs de Sorbonne : les Jésuites, au contraire,
les

les ont reconnus pour Juges, quand ils leur ont signifié par un Notaire les Explications des Péres Gobien & le Comte. Si les Théologiens de la Faculté les avoient examinées, leur Censure seroit plus valable, car elle auroit été une espéce de jugement contradictoire, & comme on dit, *parties ouies.* Je vous avoüe que je croyois les Jésuites plus habiles qu'ils ne m'ont paru dans toute cette affaire. Je suis, Monsieur, Votre &c. Le 27. Janvier 1701.

Il est bon d'avertir qu'on a transcrit cette Lettre toute telle qu'on l'a reçuë, il y a deux endroits de l'Arrêt, où il semble qu'il y ait quelque faute; mais on n'a pû ni dû les corriger.

ARTICLE III.

LA CONTRE-CRITIQUE DE PE'TRONE, *ou Réponse aux Observations sur les Fragmens trouvez à Belgrade en* 1688 *Avec la Réponse à la Lettre sur l'Ouvrage & la Personne de Pétrone.* A Paris, chez Jean Baptiste Cusson & Pierre Witte. 1700. in 8. pagg. 128. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

IL s'est déja fait tant d'Editions & en France & ailleurs des Fragmens de Pétrone, qu'on soutient avoir été trouvez à Belgrade en 1688. qu'il y a peu de personnes, qui ne les ayent lûs : mais tous les Savans n'en ont pas fait le même Jugement. Il y en a qui les ont crû véritables: il y en a qui les croyant supposez, ont reconnu de bonne foi que celui qui les avoit faits étoit assez bien entré dans l'esprit de Pétrone, qu'il avoit heureusement rempli les Lacunes de cèt Auteur, & qu'il n'avoit pas mal imité son Style, d'autres, enfin, étant pour la suposition, ont crû y en trouver des marques & des preuves infaillibles. J'ai vû il y a plusieurs années deux personnes de ces Provinces très-habiles dans la belle Littérature, qui étoient de cette derniére opinion, & qui prétendoient trouver dans ces fragmens diverses expressions purement Françoises, & dont les Auteurs Latins ne se sont jamais servis. Mr. *Nodot*, qui a publié ces Fragmens, est trop galant homme, pour trouver mauvais, qu'on forme des doutes sur leur sujet; je suis persuadé, qu'il recevra les remarques des Savans avec plaisir ; pourvû qu'on s'en tienne dans les bornes de l'honnêteté. Mais l'Auteur

teur des *Observations* ausquelles il répond dans le Livre, qui fait le sujet de cèt Article, ne s'étant point tenu dans ces bornes, il le repousse fort vigoureusement, & garde d'autant moins de mesures avec lui, qu'il prétend que l'Observateur a repris ce qu'il n'entendoit point, & que ses remarques sont sans fondement.

Cette Réponse de M. Nodot auroit paru il y a longtems, s'il en avoit pû obtenir le privilége; mais il nous aprend, qu'il trouva *au Sceau un refus ouvert*, & que ses Antagonistes avoient pris les devans. C'est la voye la plus courte pour ceux qui défendent une mauvaise cause; au lieu de se donner la peine de répondre à un Adversaire, on a plutôt fait de lui fermer la bouche, en lui faisant imposer silence par ses Supérieurs. * Les gens sages savent bien ce que cela signifie; mais la foule est toujours pour ceux, qui ont dans leur parti ceux qui peuvent proscrire. Cependant le crédit des Adversaires de M. Nodot n'a pas toujours prévalu, les tems ont changé; & ayant, enfin, obtenu un privilége qui lui avoit d'abord été refusé, il a publié une dé-

Y 5 fense,

* *Sed quid Turba Remi? Sequitur fortunam ut semper & odit Damnatos.* Juven. Sat. X.

fense, qui étoit composée il y a long-tems.

Il reduit à trois chefs principaux ses Remarques qu'on a faites, contre les nouveaux Fragmens de Pétrone. 1. On prétend y avoir trouvé des fautes contre le bon sens & contre les faits. 2. Des fautes contre l'Erudition. 3. Et des fautes contre la Grammaire, à quoi on peut ajouter les *Gallicismes*. Mr. Nodot parcourt ces trois chefs l'un après l'autre. Il est impossible de donner un précis de tous ces Chefs, puis que, même, pour comprendre ce que notre Auteur en dit, il faudroit avoir Pétrone à la main, à mesure qu'on le lit, & posséder passablement son Ouvrage. Une des objections qu'on fait contre les nouveaux Fragmens, qui paroit la plus plausible, c'est que s'ils étoient véritables, on y trouveroit ce qui en a été cité par les anciens Auteurs, & qu'on n'y trouve pourtant point. M. Nodot répond, que Pétrone a composé plusieurs Ouvrages, outre la Satyre contre *Neron*, & que les passages citez par les anciens peuvent avoir été dans ces autres Ouvrages, que nous n'avons plus. Il en a fait un intitulé *Eusicus* ou *Eustion*; un autre contre un certain Avocat, qu'il nommoit *Cer-*

berus

berus Forensis, & un Poëme qui avoit pour tître *Albucia*, fait contre les Amans d'une Dame, qui portoit ce nom, & qu'il aimoit beaucoup. Outre cela, personne n'est caution que le Roman soit fini, où l'on voit qu'il en demeure; il se peut faire que la Piéce étoit plus longue: tout ce que que Mr. Nodot s'est engagé de soutenir, c'est que la derniére Edition qu'il a donnée de Petrone est suivant le Manuscrit trouvé à Belgrade, qui est plus parfait qu'aucun de ceux qui ont paru jusqu'à présent; puis qu'il ne s'y voit point de lacunes. Enfin, on soutient que cette raison qu'on allégue contre les Fragmens fait pour eux; puis que s'ils étoient supposez, il y a grande apparence que celui qui en seroit l'Auteur y auroit enchassé tous ces précieux morceaux, que les Anciens disent être de lui.

Quant à l'Erudition, nous nous contenterons d'en citer aussi un exemple. Dans les nouveaux Fragmens, il est parlé de la fureur des Prêtres, qui se mêloient de deviner. Or on soutient, qu'il n'y avoit point à Rome de ces sortes de Prêtres, & que, par conséquent, les mots de *Vaticinari* & de *Furor*, ne peuvent pas s'apliquer aux Romains. M. Nodot répond que cette re-

marque eſt une preuve de l'ignorance de ſon Cenſeur, qui ayant apris que les Augures étoient les devins de la République, & qu'ils formoient un Colége illuſtre dans Rome, lequel n'étoit composé que de gens, qui avoient paſſé par les premiéres Charges, s'eſt imaginé qu'il n'y avoit point d'autres Prêtres. On ſoutient qu'il y en avoit, qui diſoient la bonne avanture pour de l'argent, non ſeulement du tems de Néron, mais plus de deux cens ans auparavant; & on en allégue des preuves. On remarque de plus, pour l'intelligence de tout cela, qu'outre la Religion de leurs Ancêtres, les Romains avoient admis dans leur Ville des cultes étrangers, comme d'*Iſis*, de *Cybéle*, d'*Eſculape*, d'*Anubis*; que ces Dieux avoient des Prêtres différens des Augures de la République, & que leur emploi étoit de prédire l'avenir & de parler de leurs myſtéres avec une fureur étudiée, ces Prêtres ſe nommoient *Fanatici*, *Lunatici*, *Syderati*; c'eſt d'eux que parle *Tibulle* dans ces vers du *Liv. II.*

Hæc etenim Vates, & te ſibi, Phœbe, vocavit,
Jactavit fuſâ ſed caput ante comâ.

Et le Poëte *Prudence*, *Liv. VII.*

Non spumat anhelus
Fata Sybillinis Fanaticus edita libris.

Pour ce qui regarde les fautes de Grammaire & les Gallicismes, le Livre *de Latinitate falsò suspecta*, devroit avoir apris à Mess. les Savans à aller un peu bride en main, quand il s'agit de censurer un mot ou une expression Latine. Quelque habiles qu'ils soient dans cette Langue, ils n'ont pas tous les Auteurs Latins si présens à leur mémoire, qu'ils puissent dire à coup sûr, que jamais aucun d'eux ne s'est servi d'un tel mot, ou n'a parlé d'une telle ou telle maniere.

Que si le Livre qu'on vient de citer ne suffit pas, on y peut joindre la Réponse de M. Nodot à son Adversaire; il lui fait voir par plusieurs exemples combien il faut être réservé à condamner des mots ou des expressions Latines, parce qu'on ne se souvient pas de les avoir luës dans aucun Auteur. Par exemple, le Critique soûtient qu'on ne peut pas dire *silere ictus*, parce que *silere* est un verbe neutre, qui signifie précisément *garder le silence*, *ne dire mot*, &

que tout le régime qu'on pouvoit lui donner, ce seroit l'Ablatif avec la préposition *de*, *Silere de aliquo.* M. Nodot, aprés avoir renvoyé le Critique à *Scioppius*, qui a fait voir, qu'à parler proprement, il n'y a point de verbe neutre, il l'accable d'exemples où le verbe *Silere* est mis avec l'Accusatif. Les petits enfans savent ce vers qu'on lit à la tête des Epigrammes de *Martial.*

Barbara Pyramidum sileat miracula Memphis,

Virgile a dit dans le dixiéme de l'*Eneide.*

Nec te juvenis memorande silebo.

Ou si les Poëtes sont suspects au Critique, *Ciceron* l'oracle du Pays Latin ne sauroit être recusé, & il a dit * *tu hæc silebis*, *Vous tairez ces choses-là.*

Le même Critique ne peut soufrir que le nouveau Pétrone joigne le verbe *irridere*, qui signifie proprement railler, autrement qu'avec une personne, parce qu'*irridere* ne se dit que des personnes, & non des choses inanimées : cependant le même Ciceron a dit † *irrides squallo-*

* *A Atticus, Liv. II. chap.* 13.
† *Libr. II. de Oratore.*

squallorem; & ‡ *Apollonius irridet Philosophiam*, Il seroit inutile de citer un plus grand nombre d'exemples, ceux-là sont plus que suffisans, pour faire voir que ceux qui voudront critiquer la Latinité du nouveau Pétrone doivent ne point trop se hazarder; surtout puis qu'ils auront affaire à un habile homme, qui en sait beaucoup plus, qu'on n'en aprend ordinairement dans le Colége.

Il a joint à cette Réponse, des Lettres, qui lui ont été écrites au nom de l'*Académie d'Arles*, pour lui témoigner l'Aprobation qu'on donnoit à sa découverte des Nouveaux Fragmens, & combien ils avoient été goûtez.

Ces Lettres sont suivies d'une courte Réponse à une Lettre qui se trouve à la fin des Observations dont on a parlé, & que l'Auteur a écrite à un de ses Amis, sur l'Ouvrage & la Personne de Pétrone. On prétend que cèt Ancien Romain ayant été un fameux débauché, il n'y a nulle aparence qu'il se soit érigé en Censeur des actions d'autrui. M. Nodot répond que des raisonnemens en l'air n'ont point de force contre des faits positifs. *Plutarque* dit expressément que *Pétrone a reproché aux débauchez de son tems leurs infamies.* Il ne convient pas d'ail-

‡ *De Natura Deorum.*

d'ailleurs que cèt Auteur ait passé pour un débauché. Il est vray que *Tacite* dit qu'il employoit une partie du jour au sommeil, & donnoit la nuit aux affaires & aux plaisirs * *Illi dies per somnum, non officiis, & oblectamentis vita transigebatur*. Or il prétend que c'est là l'occupation d'un voluptueux, mais non pas d'un débauché ; & ces deux noms ne signifient pas la même chose. La *charmante volupté* le suivoit toûjours, & jamais la crapule, comme Tacite le reconnoît un peu plus bas. *Habebatur non Ganeo & Profligator, ut plerique sua haurientium, sed erudito luxu*. Il avoit la réputation de savoir dépenser son bien, *non pas comme un débauché & un prodigue, mais comme un homme délicat, & habile dans la science de bien goûter les plaisirs*.

ARTICLE IV.

TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU, *par* ELIE SAURIN *Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht*. A Amsterdam, chez François Halma. 1701. in 8. Tom. I. pagg. 390. Tom. II. pagg. 455.

La

* *Annal. Liv. XVI.*

LA matiere de l'*Amour de Dieu*, ou plûtôt des motifs de cèt Amour, est du nombre de celles, que la Controverse a beaucoup éclaircies, & sur lesquelles les Docteurs qui ont écrit, avant qu'on en disputât, se sont expliqué d'une maniére si obscure & si équivoque, que les partis différens & même opposez, peuvent également s'apuyer de leur autorité. Je ne sai pourtant, si les Disputes survenuës sur le sujet dont il s'agit, l'ont tellement éclairci, qu'il ne soit plus envélopé d'aucunes ténébres, & qu'on sçache bien en quoi consiste l'état de la question. J'avoüe franchement mon ignorance; je ne sai pas encore bien si les divers partis entendent la même chose par les mots *d'aimer* & d'*amour*, & peut-être que si on les expliquoit clairement, on ne se trouveroit pas si éloigné qu'on se l'imagine. Je conviens, que comme c'est quelquefois donner une idée assez exacte d'un sujet, que de le distinguer dans ses différentes espêces, la distinction qu'on aporte d'ordinaire des différentes espêces d'amour de Dieu, donne quelque idée de cèt amour; mais il me semble qu'elle ne nous ameine pas encore jusqu'à la derniére précision. Je ne

ne propose tout cela que comme des doutes ; je ne puis comprendre que si on s'entendoit bien, on pût être dans des sentimens différens sur une matiére aussi importante que celle de l'amour de Dieu.

Quoy qu'il en soit, M. *Saurin*, qui a médité cette matiére avec soin, se déclare hautement pour l'*Amour desinteressé*. Il bâtit sur ce Principe, que *le Créateur étant tout & la Créature n'étant rien, il faut aimer Dieu, pour Dieu & ne nous aimer que pour Dieu, & qu'il ne faut pas nous aimer pour nous & ne nous aimer que pour nous.* C'est là sa grande maxime, c'est à l'expliquer, à l'établir & à la défendre, qu'il a destiné ce Traité.

I. SON Ouvrage est divisé en trois Parties. Il explique & établit dans la premiére les diverses espêces d'Amour de Dieu, & la relation qu'elles ont entr'elles.

Après quelques réflexions sur les deux commandemens, qui font le sommaire de la Loi, lesquelles tendent sur tout à faire voir que l'Amour de Dieu est le fondement de l'Amour du prochain, & que ce premier Amour est le sommaire de la seconde Table de même que de la premiére, M. Saurin distingue trois espê-

espêces d'Amour de Dieu, l'Amour d'aquiescement, l'Amour de zéle, & l'Amour d'union. L'Amour d'aquiescement est un Acte de la volonté, par lequel une créature intelligente & raisonnable veut que Dieu soit & qu'il soit ce qu'il est. Elle aprouve tout ce que Dieu est, tout ce qu'il dit, & tout ce qu'il fait : elle aquiesce parfaitement, sans reserve & avec plaisir, à toutes les véritez, qui regardent ce premier Etre. De là naît une admiration libre & raisonnable, par laquelle la volonté se porte fortement à contempler ce premier Etre, ses attributs, ses perfections & ce qui se peignent, & qui brillent avec un éclat infini dans ses Ouvrages. Elle s'y porte dans la vuë d'étendre & de perfectionner l'idée qu'elle a de cèt objet, & de se mettre ainsi en état d'augmenter & de fortifier son Amour.

L'Amour de zéle consiste à entrer dans les intérêts de Dieu, & à vouloir qu'il soit glorifié. Cèt amour est fondé sur deux motifs; sur les perfections de Dieu considérées en elles-mêmes, qui le rendent souverainement aimable; & sur les bienfaits que nous en avons reçu comme Créateur & comme Rédemteur. A cèt égard l'Amour de zéle est un Amour de reconnoissance.

En-

Enfin, l'Amour d'union consiste à vouloir posseder Dieu, comme son Souverain bien, & à chercher son unique félicité dans son union avec lui. Dieu est notre Souverain bien & notre félicité entant qu'il en est le Principe en qualité de Cause premiére, & entant qu'elle consiste à lui être uni, à le posseder & à lui ressembler. M. Saurin entreprend de prouver, que ces trois sortes d'Amour doivent être desintéressez; mais comme la question roule uniquement sur l'Amour de zéle, & sur l'Amour d'union, il ne parle de l'Amour d'aquiescement, qu'entant qu'il est renfermé dans l'Amour de zéle, & qu'il le renferme réciproquement.

Il soutient donc en premier lieu, que Dieu mérite d'être aimé pour ses vertus & ses perfections considérées en elles-mêmes, & sans aucune vuë de notre intérêt, ni des biens que l'exercice de ces vertus & la manifestation de ces perfections nous procure, ou nous peut procurer. Il croit que c'est là un de ces premiers Principes, qu'on ne doit point se mettre en peine de prouver à ceux qui les nient, ou qui les révoquent en doute, qu'en les leur mettant devant les yeux & les priant d'y faire attention. On se sent naturellement porté, par l'idée qu'on

qu'on a de la vertu, non ſeulement à l'eſtimer & à l'admirer même quand elle n'eſt pas commune ; mais encore à aimer le ſujet où elle ſe trouve. On aprouve les bonnes actions, & on veut du bien aux perſonnes qui les ont faites ; lors même qu'on ne recueuille aucun fruit de ces bonnes actions, & qu'on n'a aucune rélation avec ces perſonnes. Il eſt vrai que l'Amour propre s'inſinuë ſouvent d'une maniére ſecréte dans tous ces mouvemens ; mais on eſt ſi convaincu, qu'il n'y devroit pas avoir de part, que lors même qu'il y entre, on ne veut pas l'avoüer, on a honte de ces mouvemens, tant il eſt vrai que c'eſt un Principe naturellement connu, que la vertu mérite notre eſtime & notre amour, par elle-même, & ſans aucune réflexion ſur nous-mêmes. Mais d'ailleurs, dit M. Saurin, n'eſt-il pas juſte que Dieu ſoit glorifié, & glorifié de la maniére, dont il lui plait de ſe glorifier ; quand même il ſe glorifieroit à nos dépens? & n'eſt-il pas juſte de vouloir ce qui eſt juſte, quand même ce qui eſt juſte ne nous ſeroit pas utile, ou nous ſeroit déſavantageux ? La ſageſſe, la juſtice, la bonté, la puiſſance & les autres perfections du Créateur ne méritent-elles pas les élo-

ges, les aplaudissemens, & les adorations volontaires & sincéres de toutes les créatures, quelles qu'elles soient, en quelque état qu'elles se trouvent & de quelque maniére que ces perfections se fassent connoître. M. Saurin dévelope tout cela, & fait voir en particulier, qu'il n'y a aucun perfection de Dieu, qui ne doive être l'objet de cette espéce d'Amour. Cela suit de ce que toute *l'admirabilité*, la *vénérabilité*, *l'amabilité* du premier Etre a son fonds dans son Essence, que tous ses Attributs ne sont autre chose que son Essence, que châcun d'eux la renferme toute entiére, & que par conséquent ils ont les mêmes droits; en sorte que l'on ne doit rien à l'un que l'on ne doive à tous les autres.

Du reste, il veut qu'on distingue soigneusement entre l'Amour de Dieu, & l'Amour de la Raison & de l'Ordre, à moins que par cette Raison on n'entende Dieu lui même, autrement l'Amour de la Raison n'est qu'un effet de l'Amour de Dieu. Nous n'aimons pas Dieu, parce que nous aimons l'Ordre & la Raison; mais nous aimons l'Ordre & la Raison, parce que nous aimons Dieu.

Pour l'Amour de reconnoissance, l'Au-

l'Auteur n'a pas de peine à prouver, que ce n'est pas un amour interessé. Peut-être ne desaprouveroit-il pas, que pour porter à la reconnoissance que l'on doit à Dieu, on employât le motif dont s'est servi un habile homme, c'est que * *reconnoitre le bienfait de Dieu & travailler à notre propre salut, n'est qu'une seule & même chose, de sorte que rendre à Dieu le fruit de sa culture, c'est semer pour une nouvelle moisson.* Mais il soutient que ce seroit un renversement prodigieux de n'aimer Dieu parce qu'il nous a aimez, qu'afin qu'il continuë de nous aimer, & de nous faire ressentir les effets de son Amour. Un homme du monde qui auroit fait du bien à un autre ne se payeroit pas d'une pareille reconnoissance. Le caractére d'une vraye reconnoissance c'est d'aimer le bienfaiteur pour lui-même, & de lui souhaiter ou la gloire ou les autres récompenses que ses bienfaits méritent, & qui ont du raport avec ce qu'il est en soi-même & avec ce qu'il est à l'égard de l'objet de ses bienfaits. Si cela est vrai à l'égard des hommes, il l'est infiniment davantage à l'égard de Dieu, parce que ses faveurs sont infiniment plus gratuites, & ses graces sont plus

* *Claude, 3. Sermon sur la Parabole des Nôces.*

plus véritablement des graces que celles des hommes.

Il pourroit sembler que si l'Amour de reconnoissance n'a pas pour but l'Amour propre, il l'a, du moins, pour Principe ; puis qu'aimer parce qu'on nous a fait du bien, c'est aimer parce que nous nous aimons. Il est vrai que l'Amour de reconnoissance suppose l'Amour propre ; mais on ne peut pas dire néanmoins qu'il en soit le Principe ; on doit aimer Dieu par reconnoissance, parce qu'en faisant le bien qu'il a fait, il a agi conformément à ses vertus, il s'est glorifié, & comme cette gloire doit être le dernier but de toutes nos actions, il doit aussi être le premier Principe de notre amour de reconnoissance.

M. Saurin examine ensuite les caractéres de l'Amour de zéle, & soutient ces trois propositions. 1. Que Dieu doit être aimé d'un Amour infini. 2. Qu'il doit être aimé plus que toutes les Créatures ensemble. 3. Que Dieu seul doit être aimé pour lui-même, que rien ne doit être aimé que pour Dieu & qu'il doit être aimé uniquement pour lui-même.

La premiére de ces propositions est fondée, sur ce que le mérite de l'objet est la mesure & la régle de l'Amour

qu'on

qu'on lui doit pour ses perfections; d'où il suit que le mérite de Dieu & de ses bienfaits étant infini, l'Amour qu'on doit avoir pour lui ne peut avoir d'autres bornes que celles de nôtre propre nature; nous devons l'aimer autant qu'une Créature intelligente est capable d'aimer. Si Dieu nous avoit donné des facultez plus étendues que celles que nous avons, l'Amour que nous devrions avoir pour lui ne devroit avoir d'autres bornes que celles de ces Facultez.

La seconde proposition est essentiellement renfermée dans la premiére. La plus excellente Créature est un être fini; elle n'a que des perfections finies. Toutes les Créatures ensemble ne peuvent faire qu'un assemblage d'Etres finis & bornez; on ne doit donc les aimer que d'un Amour limité. Il doit y avoir autant de différence entre l'Amour pour la Créature & celle pour le Créateur, qu'il s'en rencontre entre leur nature, & leurs perfections.

Pour la troisiême proposition, elle suit encore de la premiére, car puis qu'on doit aimer Dieu d'un Amour infini, il suit qu'on ne peut pas aimer quelque autre chose indépendamment de lui ou que pour lui; puis qu'autrement nous partagerions la faculté que nous avons

Z d'ai-

d'aimer, en donnant une partie à Dieu & l'autre à la créature. Dieu & cette créature posséderoient nôtre cœur, il ne le posséderoit pas donc tout entier, nous ne l'aimerions pas de tout nôtre cœur.

Mais dira-t-on, un fidéle ne peut-il point aimer Dieu afin que Dieu l'aime, ne peut-il point le glorifier afin qu'il le sauve. Il le peut, mais c'est parce que ce fidéle regarde son salut, comme une partie de la gloire de Jesus-Christ, en se regardant comme une partie de son Eglise, & comme un membre de son corps mystique. Par conséquent, si je comprens bien la pensée de M. Saurin, le désir de mon salut, n'entre dans l'Amour de Dieu, que comme le désir que l'on doit avoir de tout ce qui ne nous touche point immédiatement, mais en quoi Dieu peut être glorifié. Ou si nous désirons plus ardemment nôtre salut, que ces autres événemens dans lesquels Dieu peut être glorifié, c'est parce que Dieu est plus glorifié dans nôtre salut, que dans ces autres événemens. Tous les actes particuliers de nôtre amour pour Dieu, doivent avoir pour but son unique gloire, tous nos désirs pour les autres objets doivent y tendre, comme à leur derniére fin : il est indifférent que les événemens où Dieu est glorifié nous re-

regardent ou ne nous regardent pas, la mésure de nos désirs, doit être la mésure de la gloire de Dieu. Si je voyois évidemment que la vie d'un insécte contribuât plus à la gloire de Dieu, que mon própre salut, je devrois souhaiter la vie de cèt insécte avec plus d'ardeur, que je ne souhaite mon salut.

M. Saurin passe ensuite à l'Amour d'union. Il fait voir par plusieurs raisons très-solides qu'il est permis & juste d'aimer Dieu comme nôtre Souverain bien. Cèt Amour renferme deux choses, l'Amour de nous mêmes, c'est-à-dire, le désir d'être heureux, & le choix du bonheur dans l'union avec Dieu, & dans la possession de Dieu. M. Saurin prouve, contre les Mystiques, que l'Amour de Dieu n'éteint pas tout amour de nous-mêmes, mais seulement cèt Amour qui regarderoit le vrai bonheur comme sa derniére fin. S'aimer & souhaiter sa félicité par un Amour subordonné à l'Amour de Dieu; s'aimer & souhaiter son bonheur, parce que Dieu le veut, & que Dieu est glorifié dans ce bonheur; c'est aimer Dieu proprement & non pas soi-même, c'est l'aimer d'une maniére noble & parfaitement desinteressée. On prouve cette même vérité qu'il est permis de nous aimer de la ma-

niére qu'on vient de l'expliquer, par un bon nombre de passages de l'Ecriture Sainte.

L'Auteur passe de là à montrer la rélation que l'Amour de zéle & l'Amour d'union ont entr'eux. Il fait voir que non seulement ils ne s'excluent point; mais qu'ils s'établissent mutuellement. Il est vrai qu'il conçoit cette liaison autrement que plusieurs Théologiens qu'il refute; ces deux Amours ne vont ni d'un pas égal, ni d'un pas subordonné; mais l'un est le fondement & le but de l'autre, comme on l'a déja assez fait connoitre par ce qu'on a dit. Celui qui aime Dieu d'un Amour sincére & véritable, ne s'aime, & n'aime ses prochains qu'en Dieu & pour Dieu. L'Amour de Dieu est la source d'où coule l'Amour propre & l'Amour du prochain, libre, sage, & raisonné; & l'Océan où il se va heureusement perdre. C'est à dire, pour parler sans métaphore, que l'Amour de Dieu est le Principe de l'Amour de nous mêmes; que nous nous aimons, parce que nous aimons Dieu, & parce que nous sommes obligez à nous aimer comme les images de Dieu; que nous aimons le modéle & l'original dans les images, & que nous n'aimerions pas le modéle & l'original, si nous n'aimions

pas les images. Ainsi nous n'aimons que Dieu en nous, & nous ne nous aimons qu'en Dieu. L'Amour vient de Dieu & se termine à Dieu. Nous voulons la gloire de Dieu, qui est notre salut; & nous voulons notre salut, parce qu'il est la gloire de Dieu.

M. Saurin ayant établi son sentiment, répond aux difficultez, qui semblent l'accompagner. Les deux principales sont prises du plaisir qui accompagne l'Amour de Dieu, & de la récompense qui le suit. Il avoüe qu'il y a un souverain plaisir pour un esprit bien fait dans la pratique de la vertu; mais il nie que ce soit ce plaisir, qui soit le Principe de l'Amour qu'on a pour elle. On aime la vertu premiérement pour elle-méme; & en considération de sa dignité & de son excellence; & on l'aime ensuite pour le plaisir que l'on sent quand on la posséde, & qu'on en remplit exactement tous les devoirs. Le plaisir est une suite de cet Amour, & n'en est pas le motif. La raison qu'on en rend, c'est que le plaisir que procure la vertu est un plaisir spirituel, un plaisir de réflexion, produit par l'impression que le mérite & l'excellence de la vertu fait dans notre cœur. Ce n'est pas un plaisir Physique & machinal, qui précéde toute réflexion, comme

me le plaisir que l'on sent, en mangeant un fruit délicieux, en flairant une rose, &c. Un plaisir machinal n'a point d'autre raison que lui même; ou plûtôt il n'en a point: mais le plaisir, qui accompagne la vertu, est un plaisir moral, fondé sur l'estime & sur l'Amour que l'on a pour la Vertu, on la trouve belle, on l'aime; & ensuite on se fait un honneur d'avoir aimé, & un plaisir de continuer d'aimer ce qui est aimable. Le plaisir n'est donc pas le Principe de l'Amour; mais l'Amour est le Principe du plaisir. L'Auteur aplique tout cela à l'Amour de Dieu; & fait voir que ces Maximes sont encore plus évidentes dans cette aplication. Il reconnoit en même tems que l'Amour & le plaisir sont si étroitement joints, qu'on a de la peine à les séparer, même par abstraction. Et en effet, dans ce premier mouvement que M. Saurin fait faire à l'Ame, & qui précéde l'Amour; qui est de trouver l'objet beau, il y a un secret plaisir qui en est inséparable: & peut-être, qu'il seroit difficile de définir ces termes *trouver beau un objet*, sans y faire entrer ce plaisir. De savans Philosophes, qui ont examiné avec soin la signification des termes, ont trouvé qu'il y en avoit une infinité, qu'on pre-

prenoit pour des termes absolus, qui étoient effectivement relatifs: si cela est vrai des termes simples, il l'est encore plus des termes complexes: ils renferment même souvent plusieurs relations. Nous avons vû un Philosophe, qui définissoit le mot de *beau*, par, *ce qui me plait*, ce qui enferme une Rélation, & peut-être n'avoit-il pas tout-à-fait tort: selon cette définition *trouver beau un objet*, ce seroit, *trouver qu'un objet nous plait*. M. Saurin soutient avec raison, qu'on paroit quelquefois fort opposé sur la maniére dont on croit qu'on doit aimer Dieu & soi même, parce qu'on ne s'entend point.

Quant à la récompense, que l'Ecriture nous propose partout, comme un motif à aimer Dieu, le plus ordinaire & le plus efficace, M. Saurin répond premiérement, que les promesses & les menaces de l'Ecriture, prouvent bien que nous pouvons & que nous devons même désirer, craindre, & espérer; mais ne prouvent pas que ces mouvemens doivent être purement interessez; qu'on ne doive désirer, craindre & espérer que pour soi même, & que le bien propre du Fidéle doive être le seul, ou le principal motif de l'obéïssance, qu'on rend à la Loi de Dieu,

bien loin de là, puis que ces promesses & ces menaces ne sont faites, que pour porter à l'obéissance, il suit que l'obéissance est plus excellente, que les biens que l'on promet.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, comme le prétendent quelques uns, que l'Ecriture ne nous propose jamais d'aimer Dieu pour Dieu, & de ne vouloir être heureux, qu'afin que Dieu soit glorifié. M. Saurin soutient, que toute l'Ecriture est pleine de semblables exhortations, sinon en termes exprès, du moins en termes équivalens.

En second lieu, Dieu employe les promesses & les menaces, pour prendre les hommes par leur foible, & pour les amener par ce premier pas à un plus haut degré de perfection. Enfin, on peut souhaiter le Paradis & craindre l'Enfer, & Dieu veut bien exciter en nous ces passions, parce que désirer le Paradis, c'est, dans un bon sens, désirer la plus grande gloire de Dieu; parce qu'il n'y a rien en quoi Dieu se glorifie davantage, qu'en ce qu'il communique le salut & délivre de l'enfer ceux qui l'aiment.

II. Nous nous sommes arrêtez sur la premiére Partie de cèt Ouvrage, tant parce que c'est la plus difficile & la plus importante, que parce que dès qu'une fois le Lecteur aura bien conçu la pen-

sée de M. Saurin ; sur ce qui y est traité ; il pourra conclure de luy-même quels sont ses sentimens dans les autres Parties de ce Livre.

Dans la seconde il traite du sacrifice de l'Amour propre à l'Amour divin, il fait voir en quoi ce sacrifice ne consiste point & en quoi il consiste ; & soutient surtout qu'il renferme celui du salut, mais condiționel. Voici ses principales propositions sur ce sujet, on en pourra voir les preuves dans notre Auteur.

1. *Il n'est jamais permis de renoncer à la sainteté pour Dieu, & de se resoudre à haïr Dieu par un principe d'amour de Dieu.* Cela paroît contradictoire ; je ne sai pourtant point s'il l'est tout à fait dans la supposition du pur amour desinteressé. Qu'il me soit permis d'expliquer mon doute ; je ne le fais point par un esprit de contradiction ; mais dans le dessein de m'éclaircir. On fait ici abstraction des décrets de Dieu, comme M. Saurin soutient que S. Paul le faisoit, lors qu'il souhaitoit d'être fait anathême pour ses freres. Supposons donc, que je croye que Dieu seroit infiniment plus glorifié par le salut de cent personnes, qui ne seront pas sauvées, à cause de leur impénitence, que par mon salut particulier ; en ce cas, suivant l'exemple de S. Paul, je dois

souhaiter d'être damné, & que ces cent personnes soient sauvées. Si ce desir procéde d'un amour sincére de Dieu, & poussé au souverain degré, souhaiter en cèt état d'être damné éternellement, c'est souhaiter une chose qui repugne à la justice & à la miséricorde de Dieu, & par conséquent, à cette même gloire, pour l'avancement de laquelle je souhaiterois d'être damné: mais pour rendre l'exécution de ce souhait possible, il n'y auroit qu'à souhaiter que pour être damné je devinsse un sujet digne de damnation, en quoi, ôté le décret, il n'y auroit rien d'impossible, rien qui n'avançât la gloire de Dieu, puis que pour un sujet, qui par excès d'amour pour cette gloire, viendroit à le haïr, il y en auroit cent, qui l'aimeroient parfaitement, & moi devenant un sujet de damnation, Dieu ne feroit rien contre sa justice, en me damnant effectivement. On me dira, peut-être, que haïr par excès d'amour implique contradiction. Il est vrai qu'il y a contradiction à haïr & aimer en même tems une personne; mais il n'y a point de contradiction, qu'un homme qui aime bien une personne, & qui sait que son amour ne peut lui être que funeste, puisse souhaiter, non seulement de n'aimer plus, mais de haïr même cette personne,

si

si son indifférence & sa haine peuvent la garentir des maux que cet amour lui procure, & ne peuvent lui porter d'ailleurs aucun préjudice. Je ne vois pas donc pourquoi, par la même raison, ne donnant d'autre but à notre amour que la gloire de Dieu, nous ne pouvons pas souhaiter, de ne l'aimer plus & de le haïr même, à condition que cent autres personnes, qui le * haïssent l'aiment & le glorifient. Cela me paroit aussi & plus possible, que de souhaiter, pour la gloire de Dieu, qu'il me damne éternellement en continuant de l'aimer ; c'est-à-dire, qu'il agisse contre ses propres vertus, & qu'il cesse d'être Dieu. Remarquez, que je dis *éternellement*, afin qu'on ne m'oppose point l'exemple de *Jesus-Christ* entre lequel & moi, il y a d'ailleurs une infinité de différences. Encore un coup, je ne propose tout cela, que pour éclaircir une matiére qui ne sauroit l'être trop, & s'il y a de l'erreur dans mon raisonnement, & qu'on m'en fasse appercevoir, je serai le premier à le publier.

2 La seconde Proposition de M. Saurin,

Z 6

* *Remarquez que pour haïr Dieu, il n'est pas nécessaire que Dieu produise cette haine, mais seulement qu'il m'ôte une grace, qu'il n'est pas obligé de me continuer, en le considérant hors du décret qu'il en a fait.*

fin, c'est *qu'il n'est jamais permis, ni possible de faire un sacrifice absolu de la béatitude, considérée comme distinguée de la Sainteté.*

3. La troisiéme, c'est *qu'il est permis & possible de faire un Sacrifice conditionel de son salut à la gloire de Dieu, en faisant abstraction de la possibilité de la condition, & même en croyant fermement, & en jugeant actuellement qu'elle est impossible.* M. Saurin explique cette derniére maxime, la prouve, & la défend contre les accusations odieuses dont on la charge. Voici ce qu'il met dans la bouche d'un Chrétien, qui fait ce vœu. *J'aime Dieu, & par la force de cet Amour je lui donne tout ce que je lui puis donner. Je me donne à lui, & avec moi je lui donne tout ce que je suis, tout ce que je puis, tout ce que j'ai, tout ce que j'espére. Je renonce à tout, pourvû que Dieu soit glorifié. Sur ce Principe, si mon salut pouvoit être un sacrifice à la gloire de mon Dieu; mon salut ne me couteroit rien: il seroit compté pour rien, par opposition à la gloire de mon Dieu; comme je ne suis rien par raport à mon Dieu.* Voila jusques où va le vœu du Fidéle, selon M. Saurin, & il ne peut aller plus loin: un Mystique ajouteroit; „ & comme je donne à Dieu, tout ce que j'ai, „ que sa grace Sanctifiante est un des plus „ excellens biens que je posséde, je veux

„ bien

„ bien, la rendre à Dieu, & consentir
„ qu'il la retire, si cela peut faire à sa plus
„ grande gloire; & je conçois qu'il est
„ aussi & plus possible, que cela con-
„ tribuë à sa plus grande gloire, que
„ d'être exposé à des suplices éternels
„ en conservant ma justice. Dans ce
„ second cas, il n'y aura que moy qui
„ deviendrai criminel, je retournerai
„ où Dieu m'avoit pris; au lieu que
„ dans le premier, Dieu feroit tort à sa
„ bonté, & à sa miséricorde.

Je ne doute point que M. Saurin, qui a parfaitement médité cette matiére, ne se démêlât facilement de cette difficulté, s'il vouloit s'en donner la peine. Entre les preuves qu'il allégue pour le sacrifice du salut, dans le sens qu'il l'a expliqué, la plus forte est l'exemple de S. Paul; aussi la fait-il valoir avec toute l'habileté possible. Il montre que tous les autres sens qu'on donne à ce vœu, soit de l'excommunication, soit de la mort temporelle, ne remplissent point l'idée de cet Amour tendre qu'il veut témoigner qu'il a pour ses fréres, & qu'il confirme par des sermens redoublez. Qu'est-ce, en effet, que d'être excommunié injustement, ou de soufrir la mort temporelle, pour le salut de tout un peuple; il n'y a rien

dans ce vœu, entendu en ce sens, qu'on ne dût souhaiter pour le salut du moindre de tous les hommes. Peut-être quelcun répondroit, que celui qui donne tout ce qu'il peut n'est pas obligé à davantage, & que S. Paul ne pouvant raisonnablement offrir pour le salut de son Peuple, que sa vie & sa communion à l'Eglise visible, on doit mesurer son vœu par ce qu'il a pû ofrir: mais quoiqu'il en soit cette ofre ne méritoit pas toutes les protestations que S. Paul ajoute; il est surtout bien difficile, d'entendre de la simple excommunication ou de la mort corporelle, le souhait *d'être séparé de Christ.* L'idée naturelle que ces paroles font naître dans l'esprit, c'est la séparation totale; & qui renferme la privation de la felicité: avant que de chercher des explications adoucies, il faut démontrer, que les paroles de S. Paul ne se peuvent absolument entendre à la rigueur.

Du vœu de S. Paul M. Saurin passe à la disposition dans laquelle se doivent trouver les damnez, il prétend qu'ils sont obligez d'aimer Dieu, & de consentir à leur damnation. Il y joint des réflexions importantes sur l'éternité des peines, & sur ce que les Théologiens apellent le *Droit absolu de Dieu*, & le *Droit temperé de ses vertus.* III. La

III. La troisiéme Partie est employée toute entiére à l'Examen du Livre qui a pour titre, *Apologie de l'Amour, qui nous fait désirer véritablement de posseder Dieu seul, par le motif de trouver nôtre bonheur dans sa connoissance & dans son Amour*. Ces deux Auteurs se trouvent opposez en une infinité de choses, & il ne faut pas s'en étonner, puisque traitant l'un & l'autre de l'Amour de Dieu, ils ne conviennent pas de la signification du mot d'*Amour* en général, ce qui confirme ce qu'on a dit dès le commencement de cèt Article. L'Auteur que M. Saurin refute définit l'Amour, *un doux penchant du cœur, c'est-à-dire, de la volonté vers quelque objet qui nous plaît.* M. Saurin dit que cette définition est pitoyable, que c'est la définition d'un mouvement Physique & machinal, qui ne peut tendre qu'à une union de cette espéce. On peut juger par là s'il peut être d'acord dans la suite avec l'Auteur de cette définition. Leur principal différent consiste pourtant, en ce que l'Auteur de *l'Apologie de l'Amour* soutient, que tout Amour a pour objet un bien relatif au sujet en qui réside cèt Amour; & que chercher uniquement en Dieu son bonheur, ne désirer que lui seul, ne vouloir être heureux que pour lui

& en

& en lui, non seulement le préféret à tous les autres biens, mais le regarder comme l'unique bien qui nous peut rendre parfaitement & éternellement heureux, c'est l'aimer d'un amour pur & desintéressé. Au lieu que M. Saurin a une autre idée de l'Amour en général, & prétend en particulier que cèt Amour de Dieu, tel qu'on vient de le décrire, est un Amour propre & non un Amour de Dieu ; à moins qu'en cherchant sa felicité en Dieu, on ne la cherche par le motif de la gloire de Dieu, en sorte qu'on soit porté à renoncer à cette félicité, si la plus grande gloire de Dieu l'exigeoit. Il faut avoüer, que M. Saurin s'est choisi un Antagoniste digne de lui, & qui semble avoir bien médité cette matiére ; quoi que nous ne voulussions pas adopter tous ses sentimens.

IV. La quatriéme Partie contient diverses réflexions importantes sur l'Amour divin. L'Auteur prévient le trouble, que la doctrine de l'Amour desintéressé semble pouvoir faire naître dans l'esprit des consciences tendres, qui croyent n'être pas parvenues, & ne pouvoir pas parvenir jusques-là. Il soutient que plusieurs véritables Chrétiens ont à cèt égard le cœur meilleur que l'esprit, & qu'ils possédent cèt Amour,

quoi

quoi que dans un degré foible, sans le connoitre. En même tems qu'il enseigne, que nous sommes obligez à aimer Dieu de cette maniére, il nous aprend que Dieu, qui est bon, nous pardonne les imperfections de notre Amour; de même que quoi que l'Evangile exige de nous la perfection des degrez aussi bien que celle des parties; il ne nous condamne pas, quand nous n'y parvenons point, pourvû que nous ayons fait nos efforts pour y arriver. Il marque comment l'Amour de tous les bienheureux étant parfait, il y peut pourtant avoir des degrez. Il explique fort au long la Maxime de Jesus-Christ, * *Celui à qui il est moins pardonné aime moins*, & résout toutes les difficultez qu'elle renferme.

Mais ce qu'il y a de plus important dans cette derniére Partie, & qui est à la portée de tout le Monde, c'est ce qu'il dit des Aides à l'Amour divin, & des caractéres ausquels on reconnoit qu'on le posséde. Le plus infaillible de ces caractéres, qu'il préfére à tous les autres, c'est l'observation des préceptes de Jesus-Christ: & parce qu'on se peut encore faire illusion sur ce sujet, on voit ici en quel sens cette observation se doit prendre, & quels en doivent être les caractéres.

AR-

* *Luc, VII.* 47.

ARTICLE V.

Histoire Abrégée des Provinces-Unies des Pays-bas, *où l'on voit leurs progrès, leurs Conquêtes, leur Gouvernement, & celui de leurs Compagnies en Orient & en Occident. Comme aussi les Hommes Illustres dans les Armes & les Savans dans les Lettres. Enrichie d'un grand nombre de Figures.* A Amsterdam, chez Jean Malherbe. 1701. in fol. pagg. 110.

On trouve d'abord dans ce Volume six grandes Cartes. La premiére est une Carte Géographique des dix-sept Provinces des Pays-bas. Elle est différente des Cartes ordinaires, en ce qu'au lieu d'être chargées du nom d'un grand nombre de petits lieux, qui ne font presque qu'embarrasser dans les Cartes générales, on y voit les principales Batailles, qui se sont données dans un Pays, qui est depuis si longtems le Théatre de la Guerre. On ne sauroit croire, combien ces sortes de Cartes sont utiles, lors qu'elles sont bien faites, puis que l'Histoire & la Géographie se trouvant par ce moyen réunies ensemble, l'une con-

tribuë à faire retenir l'autre, & à ranger les choses dans la memoire avec ordre, & non d'une maniére confuse.

La seconde est une Carte Chronologique des Comtes de Flandre & de Hollande. On a mis aux deux côtez de la Carte des réflexions historiques, les fausses Divinitez que les anciens Habitans de ces Pays adoroient, & vis-à-vis S. *Wilebroeck*, & ses huit Compagnons, qui, à ce qu'on dit, passérent d'Angleterre dans les Pays-bas en l'année DCC. & convertirent au Christianisme les Habitans de ces Provinces.

La troisiéme est une Carte Historique & Chronologique pour servir à l'Histoire des Provinces-Unies. On y voit en petit, les Portraits des Rois d'Espagne sous lesquels s'est formée cette République, ceux des Gouverneurs des Pays bas Espagnols, ceux des Princes d'Orange; une liste des Batailles, qui se sont données sur terre & sur mer, & enfin les portraits des personnes illustres dans les Armes & dans les Lettres.

La quatriéme Carte explique & représente le Gouvernement des sept Provinces-Unies. On y voit qui sont ceux qui ont séance dans les Etats de châque Province en particulier, dans les Etats Généraux, dans le Conseil d'Etat

d'Etat des sept Provinces, dans celui de la Province de Hollande en particulier, dans la Chambre des Comptes, dans celle de l'Amirauté &c.

On voit dans la cinquiême le Gouvernement de la Compagnie des Indes Orientales tant en ce Pays que dans les Indes. On ne se contente pas de représenter tout cela aux yeux, les Estampes sont accompagnées d'explications & de remarques. On nous aprend, par exemple, que cette Compagnie, dont le Capital ne fut d'abord que de six millions quatre cens cinquante neuf mille huit cens quarante Livres fit de si grans profits, depuis 1602, qu'elle fut formée, jusqu'en 1608. c'est-à-dire, en six années de tems, qu'elle augmenta son Capital, jusqu'à trente millions. Que depuis son établissement elle a payé plus de quinze fois leur Capital aux intéressez, & que cent florins de Capital en valent à présent plus de six cens. Cependant elle fait des dépenses très-considérables, puis qu'elle entretient aux Indes quinze mille hommes de Troupes réglées, & qu'elle a sur mer environ cent soixante Vaisseaux. On prétend qu'elle est en état de mettre six vints mille hommes sous les armes.

La

La sixiéme Carte est une Mappemonde, où l'on a marqué les principales conquêtes que les Provinces-Unies & les Compagnies d'Orient & d'Occident ont faites, & les Pays qu'elles possédent dans l'un & dans l'autre Hémisphère.

II. APRE'S ces Cartes on trouve l'Histoire de ces Provinces en Abrégé, expliquée par les Médailles, qui ont été frapées pour les événemens les plus considérables, & qui occupent toujours la page de la gauche; celle de la droite étant destinée pour l'explication. Lors qu'il y a eu quelque événement remarquable, & qu'on n'a pas trouvé de Médaille qui l'exprimât, on y a joint une petite taille douce, où cet événement est représenté. L'Auteur commence son Histoire à *Charles le Hardi* dernier Duc de Bourgogne, qui mourut devant Nancy, peu de tems après avoir perdu contre les Suisses la Bataille de Morat, qui se donna le 22. Juin, 1476. & il la finit par la glorieuse victoire, que le Jeune Heros du Nord remporta l'année derniére sur le *Czar* de Moscovie.

Il y a treize ou quatorze ans que M. *Bizot* publia à Paris *une Histoire Métallique de la République de Hollande*, & on en fit une nouvelle Edition à Amsterdam en 1688. en trois Volumes *in* 8.

avec des Additions considérables. Mais c'est une vaste Mer dans laquelle bien des Lecteurs impatiens ne voudroient pas s'engager fort avant. Celle-ci peut être luë dans trois ou quatre heures, en sorte, que ceux qui ne savent pas l'Histoire de ces heureuses Provinces, peuvent s'en instruire en peu de tems, & ceux qui la savent peuvent s'en rafraîchir la mémoire sans peine. D'ailleurs il est bien arrivé des choses depuis quatorze ans, qui ne sont point dans le Livre de M. Bizot, & qui se trouvent ici.

III. La derniére chose que l'on voit dans ce Volume, c'est un court abrégé de la vie des personnes qui se sont distinguées en Hollande dans les Armes & dans les Sciences; je dis *des personnes, qui se sont distinguées en Hollande*, & non pas *des Hollandois*; parce qu'on n'a pas tant regardé à la Patrie de ceux dont on parle, qu'au lieu où ils ont fait leur principal séjour. Ainsi on y trouve *Joseph Juste Scaliger*, *Philippe Cluvier*, les Messieurs *Spanheim* Pére & Fils, *René Descartes*, *Claude Saumaise*, & quelques autres, qui n'étoient point Hollandois; mais qui ont passé une partie de leur vie en Hollande, la plûpart dans des emplois publics, & quelques uns dans leur particulier.

A R-

ARTICLE VI.

* *The* UNHAPPINESS *of* ENGLAND, *as to its Trade by Sea and Land truly stated, &c.* C'est-à-dire, *le Malheur de l'Angleterre, par raport à son Commerce tant de Mer, que de Terre, &c. Par* CHARLES POVEY. A Londres, 1701. in 8. pagg. 142.

ON a déja dit quelque chose de ce Livre dans l'*Extrait des Lettres du mois précédent.* L'Auteur y représente le mauvais état, où il prétend qu'est le commerce d'Angleterre, & propose les moyens qu'il juge propres à le rétablir. On croiroit naturellement que la diminution du négoce de ce florissant Etat, vient de la longue guerre qu'il a été obligé de soutenir, pour le recouvrement & le maintien de sa liberté. Mais ce n'est pas la pensée de M. *Povey.* Il ne croit pas non plus que l'irreligion, & les vices régnans en soient des causes que fort éloignées. La véritable raison en est, que l'Angleterre, qui au jugement de quel-

* *On peut voir le titre de ce Livre plus au long dans les Nouvelles du mois précédent, pag.* 465.

quelques personnes, peut-être mal-informées, abonde en mauvaises loix, n'en a point pour corriger mille irrégularitez, qui se commettent dans le commerce.

L'Auteur commence par celui de Mer, qu'il représente dans un pitoyable état, parce que celui de *Neu'castel* dans la Province de Northumberland, d'où vient le charbon de pierre qu'on brûle en Angleterre, est presque ruiné; en sorte que ceux qui s'en mêlent y perdent ordinairement plus qu'ils n'y gagnent. Cependant on soutient, que ce commerce fournit & entretient plus de matelots, que tous ceux qui se font dans les autres pays, en sorte que si les intéressez ou les propriétaires des vaisseaux, qui vont négocier à Newcastel font du profit, alors, & seulement alors, le commerce des Anglois avec les autres Nations est florissant.

Pour rétablir ce Commerce, l'Auteur voudroit qu'on formât un Conseil composé de personnes intelligentes, qui eussent inspection sur tout le Commerce, qui se fait par Mer, & sans le consentement desquels aucun Vaisseau ne pût aller négocier dedans ou dehors le Pays. Ce seroit eux qui régleroient le fret des vaisseaux, & les gages des Matelots, selon

lon les lieux pour lesquels ils seroient destinez. M. Povey s'étend sur les avantages qu'on retireroit d'un tel établissement.

A l'égard du Commerce des Indes Orientales, il ne peut comprendre l'opiniâtreté des deux Compagnies des Indes, l'Ancienne & la Nouvelle, qui sachant tres-bien, que leur intérêt commun seroit de se réunir toutes deux, ne laissent pas de demeurer divisées, & de travailler à se ruiner l'une l'autre. Il prétend que si le Parlement ne fait un Acte pour procurer cette union, peu d'années suffiront pour les détruire entiérement.

Il passe de là aux autres Commerces, & après avoir montré combien ils sont déchus, & combien il s'y commet d'abus; il raporte les moyens qu'il juge propres à remédier à tout cela. Il croit que le Parlement devroit faire un Acte, pour empêcher tous ces pernicieux Commerces des fonds de quelque Compagnie que ce soit, & défendre de vendre ou d'acheter les Taillis, Bills, Billets, & autres choses de cette nature, qui doivent passer pour argent comptant dans le Commerce, à plus haut ou à plus bas prix, que ce qui a été réglé par le Parlement. Il croit que ce seroit le moyen d'employer utilement ailleurs de grandes

sommes destinées à un négoce si peu utile. Il voudroit qu'on choisit aussi un certain nombre de personnes judicieuses, pour examiner tous les abus, qui se commettent dans le négoce, & y aporter les remêdes les plus convenables.

Il parle ensuite du négoce en détail. Il se plaint de ce que les Marchands, pour attirer à soi tous les chalants, vendent à plus bas prix qu'ils ne devroient, & ensuite, pour se dédommager du peu de profit qu'ils font, ils ont de faux poids & de fausses mesures. Il est vrai qu'il y a des personnes établies pour les examiner; mais elles sont d'accord avec les Marchands, & pour quelque profit qui leur en revient, elles leur permettent de tromper le Public. Il leur fait remarquer avec raison, que s'ils attirent d'abord le monde par le bon marché, cela ne peut pas durer long-tems, puis que les autres Marchands sont bientôt portez à vendre au même prix, de peur d'être obligez à fermer boutique. De là vient aussi, que les marchandises ne sont plus de la même qualité qu'elles étoient autrefois, les Marchands, qui se sont vûs obligez de les vendre à vil prix, les ayant fait moins bonnes, afin d'y pouvoir trouver leur compte. L'Auteur propose les moyens de remédier à tous ces abus. Il voudroit

droit qu'on établit des gens, qui eussent inspection sur le commerce, & le pouvoir de régler tout ce qui le concerne. Ils mettroient le prix aux marchandises, ils empêcheroient qu'on ne les surfît, ou qu'on ne les vendît au dessous de leur juste valeur, n'y ayant pas moins d'inconvéniens dans l'une de ces extrémitez que dans l'autre. Ils prendroient aussi soin, qu'on ne vendît point une marchandise pour l'autre, ou une mauvaise pour une bonne; & qu'on fît à chacun le poids & la mesure. Il est vrai qu'il y a des gens établis pour veiller sur ce dernier Article; mais l'Auteur prétend, comme on l'a dit, que bien loin de s'acquitter fidélement de leurs Charges, ils s'accordent avec les Marchands, pour tromper les Acheteurs. Ils pourroient aussi mettre diverses marques à la plupart des Marchandises, afin que ceux-là même, qui en ont le moins de connoissance, pussent par ce moyen en connoître la nature & la valeur. On tireroit ainsi d'embarras le Vendeur & l'Acheteur, & on les exemteroit de la peine de marchander. Il allégue pour apuyer sa pensée, l'exemple de l'orfévrerie, dans laquelle il se commettoit il y a quelques années de si grans abus, qu'on n'osoit acheter aucune vaisselle d'or ou d'ar-

gent,

gent, de peur d'y être atrapé : au lieu que depuis qu'on a établi la coutume de marquer les Ouvrages des Orfévres, il ne s'y commet plus de tromperie, & ce négoce est un des plus florissans d'Angleterre.

L'Auteur voudroit aussi, que ces personnes commises sur le négoce fixassent le salaire des gens de journée, qui sont pour la plûpart dans la derniére misére, parce qu'on abuse de leur indigence, & qu'on les fait travailler presque pour rien.

M. Povey ayant expédié l'affaire du négoce, explique les moyens de faire travailler les pauvres & de leur fournir ceux de gagner leur vie. Il voudroit qu'on bâtit des Edifices publics en divers endroits de Londres, où on les entretint & les occupât. Il montre comment on pourroit trouver les fonds nécessaires, pour la construction de ces Edifices & pour leur entretien. Il y a plusieurs endroits dans l'Europe, où l'on a heureusement exécuté ce qu'il propose, comme à Lyon, par exemple, dans la Maison qu'on apelle *la Charité.* On délivre par ce moyen le Public d'une infinité de Mendians, la plupart desquels pouvant travailler, dérobent par leur faineantise le pain de ceux qui ne sont

pas

pas effectivement en état de gagner leur vie. On prévient mille crimes, que ces Mendians commettent, & en les occupant on pourvoit en même tems à la vie de leur corps & à celle de leur ame, n'y ayant point de charité mieux entenduë, que celle qui ne fournit aux indigens le nécessaire, qu'en leur fournissant les moyens de le gagner: au lieu que c'est une charité cruëlle, que de les entretenir dans la faineantise, en leur donnant libéralement de quoi vivre sans rien faire.

Notre Auteur montre après cela les fâcheuses conséquences du port des Armes, d'où naissent les querelles, les duels, les meurtres, les assassinats, & une infinité d'autres crimes de cette nature. Il voudroit, à la vérité, que les personnes nobles fussent distinguées à quelques marques, de celles qui ne le sont pas; mais il en allégue, qui ne seroient point dangereuses comme le port des armes, & qui seroient plus propres à distinguer toutes les conditions. Car ce ne sont pas les seuls Gentilshommes qui portent l'épée, & quand ils la porteroient seuls, elle ne serviroit de rien à faire les distinctions qu'il y a à faire entr'eux. Un Duc, un Comte, un Baron, portent également une même épée; sans qu'on puisse les distinguer par là.

On a dit le mois passé ce que notre Auteur pensoit du Théatre Anglois ; on ne s'y arrêtera pas présentement. On se contentera d'ajouter, que si ce qu'il en raporte est véritable, on ne sauroit trop loüer, ceux qui se sont soûlevez contre ces sortes de spectacles. Il dit qu'on y pousse l'impieté si loin, qu'il a oüi un Acteur, qui disoit, que *s'il savoit qu'il y eût quelque crime qu'il n'eût pas commis, il partiroit de ce pais pour l'aller commettre* ; à quoi il ajoutoit des blasphêmes horribles, contre l'existence de Dieu & la vérité de la Religion. On a beau dire qu'on n'introduit jamais de telles gens, sans en donner de l'horreur ; tout cela ne guérit point le mal : bien loin d'introduire de tels Scélerats, il ne faut pas seulement faire soupçonner qu'il puisse y en avoir. Je suis fort de l'avis de Madame de Villedieu, qui dit que

* *C'est un méchant moyen d'enseigner la vertu,*
Que de la faire voir par le portrait du vice.

Les matiéres dont nous venons de parler font un peu plus que la moitié du Livre de M. *Povey*. Le reste est employé à

* *Annal. Galant. Part. II.*

à décrire le bonheur dont un homme jouit dès cette vie, lorsqu'il s'attache à observer exactement les régles de la vertu. On se fait ordinairement une fausse idée de la vie d'un homme vertueux. On croit qu'il n'y a rien de si pénible que la pratique de ses devoirs. Il est vrai que les commencemens en sont difficiles; mais dès qu'une fois on s'est fait une habitude de suivre la vertu, on n'y trouve presque plus de peine : on en auroit beaucoup plus à s'en écarter, & l'on jouït d'un repos de conscience plus précieux que toute la joye, que la possession des biens du monde pourroit procurer. Un méchant est toujours dans le trouble, sa vie n'est point une vie de Systême ; à peine a-t-il fait un crime, qu'il faut penser à en commettre un autre, pour appuyer celui-là.

Il est sûr d'ailleurs, comme le remarque notre Auteur, qu'il n'est rien qui contribue tant à la conservation de la Santé, le plus grand de tous les biens temporels & le fondement de tous les autres, qu'une vie réglée & exemte de passions turbulentes. Il n'y a point, dit-il, de si habile Medecin, de reméde si efficace, ni d'air si salutaire, pour la conservation du corps, & pour le maintenir dans une ferme constitution, que la tem-

pérance & la modération dans l'usage de tous les biens de cette vie.

Il montre en particulier que ce n'est pas le défaut de biens, mais l'orgueil & l'ambition, qui sont la véritable cause de la plûpart des injustices, qui se commettent dans le Monde. Il décrit les avantages d'une bonne reputation; & fait voir avec beaucoup de force les funestes effets d'une méchante langue. *Je ne puis que soupirer*, dit-il, *quand je vois ce prodigieux nombre d'Ecueils, contre lesquels ont fait naufrage un nombre infini de personnes innocentes par les inventions de ce Pilote infidelle.*

ARTICLE VII.

PARALIPOMENA THEOLOGIÆ MORALIS, *seu Variæ de Rebus Moralibus Epistolæ, Auctore R.P.* NATALI ALEXANDRO, *Ordinis F. F. Prædicatorum, in Sacra Facultate Parisiensi Doctore Theologo.* C'est-à-dire, *Suplément à la Théologie Morale, ou diverses Lettres sur des Matiéres de Morale par le R.P.N. Alexandre, de l'Ordre des Dominicains & Docteur en Théologie dans la Sacrée Faculté de Paris.* A Delft, chez Henri van Rhyn. 1701. in 8. pagg. 420.

LE

LE P. *Alexandre* est si connu par un grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnez au Public, qu'il seroit inutile de parler de son mérite: nous ne nous attacherons donc qu'à faire connoitre ce dernier Livre, qu'il vient de publier. Ce sont des Lettres sur divers cas de conscience, qui lui ont été proposez; ou pour répondre à quelques Objections qui ont été faites, contre certaines Propositions, qu'il a avancées dans sa Morale. Il y a plusieurs de ces Cas qui ne regardent que ceux qui sont en Religion, ou qui y veulent entrer, quelques uns concernent les devoirs des Evêques, & il y en a qui sont à l'usage de tous les Chrétiens. Toutes ces questions, sont en si grand nombre, qu'on ne sauroit les indiquer toutes, sans se jetter dans une longueur excessive & ennuyante; on se contentera d'en marquer quelques unes des plus importantes, seulement afin que le Lecteur puisse juger par là de la maniére dont le P. Alexandre traite ses sujets. Les trois premiéres Lettres parlent de la Probabilité & de l'Opiniatreté. La matiére de la quatriéme est assez curieuse. L'Auteur avoit dit dans sa *Theologie Dogmatique & Morale*, que quand on invoque les

Saints, il ne faut mettre sa confiance & son espérance qu'en Dieu seul. *Cum invocantur Sancti, spes fiduciaque omnis in solo Deo collocanda est.* Un Anonyme a attaqué cette Proposition, comme contraire à la Foi & au sentiment de l'Eglise, qui salue tous les jours la sainte Vierge, en la nommant *son espérance. Spes nostra salve.* Le P. Alexandre croit qu'il est fort nécessaire d'expliquer cette expression au Peuple, de peur qu'il ne tombe dans l'erreur & dans la superstition. Il croit donc, que quand l'Eglise nomme la S. Vierge *son espérance* ou *sa vie*, cela ne signifie autre chose, si ce n'est qu'elle est la Mére de Jesus-Christ notre Dieu, notre Seigneur, & notre Sauveur, qui est le véritable Auteur de notre Vie & de tous les biens dont nous joüissons. On ne nomme la S. Vierge son Espérance, que parce qu'on espére obtenir les graces & les bienfaits de Dieu par son intercession; Dieu étant le seul Auteur & le Souverain dispensateur de tous ces biens. Dieu est la source de toutes sortes de graces & de biens, la Vierge n'en est que le canal. Elle ne peut rien d'elle-même, quoi qu'elle puisse plus que les autres Saints, par les mérites de son fils desquels son Intercession tire

toute

toute sa vertu. Notre Auteur croit qu'on doit l'honorer d'un culte particulier & plus excellent que celui qu'on rend à tous les autres Saints; mais il ne croit pas qu'on lui puisse offrir de sacrifice. Il adopte cette maxime de S. *Epiphane, honorons Marie & adorons Dieu.* Comme on ne peut adorer cette Sainte Fille de l'adoration de Latrie, qui n'est duë qu'à Dieu seul, aussi ne peut-on espérer en elle. Il paroît par là que le P. Alexandre n'est pas de ces *Dévots indiscrets*, qui ont besoin des *Avis Charitables de la Sainte Vierge.* On voit dans divers autres endroits de ses Lettres, qu'il ne tombe point sur d'autres matiéres dans les excès de quelques Théologiens de sa Communion. * Il condamne, par exemple, tous ceux qui ont enseigné, qu'il étoit permis aux Chrétiens de la Chine d'assister au Culte superstitieux des Chinois, sous quelque prétexte & avec quelque direction d'intention que ce puisse être. † Il soutient qu'il n'est pas besoin d'une convention formelle, pour tomber dans le crime de Simonie. ‡ Il condamne l'usage de la *Baguette Divinatoire*, pour découvrir les eaux, les metaux, &c. & fait voir que tout ce qu'on a écrit du fameux *Ja-*

* *Pag.* 60. † *Pag.* 63. ‡ *Pag.* 70.

ques Aymar a été trouvé faux, & qu'on a découvert que ce n'étoit qu'un Imposteur. * Il prétend qu'on ne doit point recevoir les Comédiens à la Communion, & le prouve par divers passages des Péres. Mais, sans vouloir approuver la Comédie, je voudrois que ceux qui se servent de l'autorité des Péres pour la condamner, fissent voir que la Comédie est aujourd'hui essentiellement la même que du tems des Péres qui l'ont condamnée; car si ce sont des choses essenticllement différentes, comme quelques personnes le prétendent, on voit bien que cent mille passages des Péres entassez les uns sur les autres ne prouvent rien. La Comédie d'aujourd'hui peut être mauvaise; mais par des raisons toutes différentes de celles qui la faisoient condamner anciennement. Dans une autre Lettre le P. Alexandre blâme la coutume d'un Prêtre, qui célébroit tous les jours la *Messe du Rosaire de la S. Vierge, qui singulis diebus Missam de Rosario Beatæ Virginis celebrat.* Il ne blâme point la dévotion du Rosaire, ni qu'on le recite chaque jour à la mémoire de la S. Vierge; mais il lui semble que c'est une espêce de superstition d'en célébrer la Messe tous les jours. Dans

* Pag. 76.

Dans la * Lettre de la page 114. on examine par quel Evêque doivent être aprouvez & autorisez les Aumôniers qui servent les Armées de Terre ou de Mer. Cette Question est fondée sur ce qu'aucun Prêtre Séculier ou Régulier, quelque exemtion qu'il puisse avoir, n'a droit d'oüir les Confessions des Séculiers, sans l'aprobation d'un Evêque. Or les Compagnies de Soldats qui servent sur mer ou sur terre n'ont point de Domicile: elles ne sont fixées nulle part. Si l'on dit qu'il faut l'Aprobation de l'Evêque où sont actuellement ces Troupes, on demandera s'il faudra l'Aprobation d'un autre Evêque, quand elles passeront d'un Diocése à l'autre; ce qui seroit bien incommode, & souvent même impossible. L'Auteur répond, qu'un Aumônier d'Armée doit être approuvé par l'Evêque, dans le Diocése duquel est le lieu où sont les Troupes, ou d'où elles partent pour aller à la guerre, lors qu'elles prennent un Aumônier pour leur service; ou par l'Evêque dans le Diocése duquel est le Port où est armée la Flote ou d'où elle fait voile, pour se mettre en mer. La rai-

* *On indique les Lettres par les pages, parce qu'on n'a pas eu soin de les marquer de chifres.*

raiſon en eſt que ces lieux ſont cenſez être le Domicile de ces Troupes, & par conſéquent du Confeſſeur qu'elles prennent à leur ſervice; ſelon, la Loi qui dit, *Miles ibi domicilium habere videtur, ubi meret.* Mais il n'eſt pas néceſſaire d'une nouvelle Aprobation toutes les fois que les Troupes changent de Domicile, & paſſent d'un Diocéſe à un autre; parce que les Aumôniers ſont les Curez naturels des Troupes commiſes à leur direction; or l'on ſait que dès qu'un Curé a été établi & aprouvé par un Evêque, il n'a pas beſoin d'une nouvelle Aprobation, pour entendre la Confeſſion de ſon Paroiſſien, même dans un autre Diocéſe. Les Evêques dans les Diocéſes deſquels vont loger les Troupes, ont pourtant le droit de citer ces Aumôniers devant eux, pour les ſuſpendre, s'ils le jugent à propos, du droit d'entendre les Confeſſions; & d'employer leur prudence & leur autorité pour obliger les Officiers des Troupes à ſe choiſir d'autres Aumôniers. Cette déciſion paroit fort judicieuſe, & je doute qu'on y puiſſe trouver à redire avec raiſon.

Le P. Alexandre répond à cette queſtion dans la Lettre qui commence à la page 140. *Si un Jeune homme né en*

France

France de Pére & Mére Calvinistes, qui après la révocation de l'Edit de Nantes ont persisté dans leur Hérésie & ont passé en Angleterre, peut être reçu dans les Ordres sacrez & être pourvû de Bénéfices, sans en avoir eu dispense du Pape. Avant que de répondre, il fait remarquer que les Anciens Docteurs de l'Eglise ont regardé les Hérétiques convertis comme étant dans une grande *Irrégularité* par raport aux Ordres sacrez. Il convient bien que les plus habiles Casuistes ont décidé, que dans les lieux où l'ancienne Discipline a été abrogée par une pratique contraire, & où les Hérétiques sont tolérez, comme autrefois en France, & aujourd'hui encore en Allemagne, les Herétiques convertis ne sont point *irréguliers*: & encore moins leurs enfans. Mais il prétend, que puis qu'après la Révocation de l'Edit de Nantes les Hérétiques ne sont plus soufferts en France, & qu'auparavant même ils étoient déja exclus de tous emplois publics, il y a eu une infamie attachée aux Hérétiques depuis ce tems-là, qui les rend eux & leurs enfans, irréguliers & incapables non seulement de Bénéfices, mais même des Ordres de l'Eglise. Un Evêque n'en peut dispenser; mais il faut obtenir la Dispense du Pape même. La

La Lettre suivante resout plusieurs Questions touchant l'Usure. On prouve dans celle de la page 194. que *Jesus-Christ* ne distribua point l'Eucharistie aux deux Disciples allant à Emmaüs; & que le Jeûne de la veille de la Pentecôte ne fut point ordonné généralement à tous les Fidéles avant le douziême siécle. Dans celle de la page 231. il fait voir, qu'un Novice ayant donné la somme de huit mille Livres à un Couvent, le dixiême mois de son Noviciat, s'il vient à mourir avant que d'avoir fait profession, cette somme doit être renduë à ses héritiers. Celle de la pag. 249. est destinée à faire voir, qu'un Evêque qui a averti salutairement des Clercs de ne baiser point les femmes en les saluant, sous prétexte de civilité, peut employer, s'ils ne se corrigent, des remêdes plus efficaces, pour les détourner d'une pratique fort dangereuse.

La Question de la Lettre de la page 309. est fort curieuse. Il s'agit de savoir *si un Juge peut enyvrer un coupable, pour tirer de lui la Confession de son crime.* Le P. Alexandre soûtient avec raison, que cela n'est point permis, parce que l'action de s'enyvrer est d'elle-même criminelle, puis qu'un homme se prive volontairement de l'usage de la raison: or

il

il n'eſt jamais permis de faire ce qui eſt actuellement un mal, quelque bien qui en puiſſe arriver. Il eſt vrai que *Cajetan* a enſeigné qu'un Médecin pouvoit enyvrer un malade, pour le guérir de ſa maladie: mais notre Auteur ne croit pas l'Autorité de *Cajetan* aſſez grande, pour l'obliger à s'y ſoumettre contre la raiſon. Ce n'eſt pas dans ce ſeul endroit que le P. Alexandre refute les Caſuiſtes relâchez. Il les attaque partout. Ainſi dans la Lettre de la pag. 316. il refute ſolidement ceux qui ont prétendu, que Dieu pouvoit ſe ſervir de paroles équivoques, & qu'il s'en étoit ſervi quelquefois. Dans la ſuivante il combat un certain Théologien, qui avoit avancé, *qu'il n'étoit pas évident d'une évidence morale proprement dite, que la Religion Chrétienne Catholique fût la ſeule véritable Religion qu'il y eût ſur la Terre*. Dans celle de la pag. 353. il enſeigne qu'il n'eſt pas permis de ſauver ſa vie ou celle d'un autre Chrétien par un menſonge; & dans celle de la pag. 344. il condamne le Mariage des Orthodoxes avec les Hérétiques. Mais en voila aſſez pour donner quelque idée de cèt Ouvrage, & pour perſuader le Lecteur de la pureté de la Morale du P. Alexandre, par oppo-

position à celle des Casuistes relâchez.

ARTICLE VIII.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

La VÉRITÉ DE LA RELIGION RE'FORME'E, *prouvée par l'Ecriture Sainte, & par l'Antiquité, pour servir de Réponse à la Lettre Pastorale de Monsieur l'Archevêque de Paris. Par* AUGUSTE DE GABILLON. A la Haye, chez Abraham Troyel, 1701. in 12. pagg. 346.

CE n'est ici que le commencement d'un assez long Ouvrage, que nous promet M. *de Gabillon*. Il semble, que les Controverses entre les Réformez & ceux de la Communion de Rome sont désormais si éclaircies, qu'il n'est plus nécessaire de les retoucher. Le procès est tout instruit; il n'y auroit plus qu'à juger; mais comme il n'y a personne sur la Terre, qui puisse prétendre à ce droit, il faut attendre la

sen-

sentence qui sera prononcée au dernier jour. Cependant comme Messieurs les Prélats de France trouvent à propos de remettre sur le tapis de vieilles raisons, ausquelles on a répondu mille fois; il doit être permis aux Réformez, de leur remettre devant les yeux les mêmes réponses. Cela siéd bien surtout à un Ecclésiastique, qui a abandonné la Religion Romaine pour embrasser la Réformée. Il semble que ce soit un tribut qu'il doive à la Religion dans laquelle il est entré, que d'en entreprendre la défense; surtout parce que ceux qu'il a quittez manquent rarement d'attribuer à des raisons de chair & de sang, une démarche qui ne doit être faite qu'avec connoissance de cause.

C'est pour satisfaire à ce devoir, que M. de Gabillon a mis la main à la plume: mais comme divers chemins peuvent conduire au même but, il entreprend de répondre en particulier à la Lettre Pastorale de M. l'Archevêque de Paris. Ce Volume est composé de trois parties principales. La premiére est une Préface de 67. pages, où l'Auteur explique son dessein, & allégue quelques raisons générales en faveur des principaux Dogmes de l'Eglise Réformée.

La seconde est un Avertissement de 69. pages,

pages, où l'Auteur refute quelques endroits de la Lettre de M. l'Archevêque de Paris, qui paroissent comme hors d'œuvre, & qui ne regardent pas la matiére principale.

La troisiéme, qui est le corps de l'Ouvrage, contient dix-sept Chapitres. Toutes les matiéres qui y sont traitées regardent ou directement, ou indirectement les Disputes que les Réformez ont avec ceux de la Communion de Rome, au sujet de l'Ecriture sainte. Quoi que M. de Gabillon sache, que les premiers ne reçoivent que les Saints Livres pour régle de leur Foi; il ne laisse pas de se servir aussi de l'autorité des Péres, pour battre son Adversaire de ses propres armes.

II.

OEUVRES POSTHUMES *de Monsieur le Chevalier de* MERE'. *De la vraye Honnêteté. De l'Eloquence & de l'Entretien. De la Délicatesse dans les choses & dans l'expression. Le Commerce du Monde. Réflexions sur l'Education d'un Enfant de Qualité. Dissertation sur la Tragédie Ancienne & Nouvelle.* A la Haye, chez Meindert Uytwerf. 1701. in 12. pagg. 209.

NOUS

NOus avons du Chevalier de *Méré* divers Traitez *de l'Esprit*, *de la Conversation*, *de la Délicatesse*, *les Conversations avec M. le Maréchal de Clerambaut*, qui regardent l'Éducation d'un Prince né pour régner. Il a aussi publié deux Volumes de Lettres. Quoi que des gens d'esprit & de bon gout ayent trouvé un peu trop de mignardises & d'affectation de bel esprit dans ses Ouvrages, ils n'ont pas laissé d'avoir une aprobation assez générale; en sorte que les Oeuvres de cèt Auteur sont mises au rang de celles que les gens du monde sont obligez de lire, pour aquerir de la politesse & du bon gout. Il seroit inutile d'entrer dans aucun détail des Discours contenus dans ce Volume, ils sont de la nature des autres du même Auteur qui ont été publiez avant sa mort. Il n'est pas difficile de le reconnoitre. Il vaut mieux avertir, que les deux derniéres Piéces ne sont pas du même Auteur, mais de M. *Nadal*, qui a publié ces *Oeuvres Posthumes* de M. de Meré. Il les a jointes à celles de son Auteur, tant pour faire un Volume raisonnable, que pour *tâter le gout du Public sur les productions, qui pourroient lui échaper.*

III.

LE PREMIER LIVRE DE L'ILIADE *en vers François. Par Mr. D....* A Paris 1701. in 8. pagg. 44.

IL y a * sept ou huit mois que nous dîmes, que Mr. l'Abbé *Régnier* avoit publié le premier Livre de l'*Iliade* en vers François, avec une Dissertation sur quelques endroits d'*Homére*, & un petit nombre d'autres piéces. Il a déclaré depuis, que son dessein n'étoit point de continuer, n'ayant donné cèt Essai, que pour faire voir de quelle maniére il croyoit qu'il s'y falloit prendre, pour conserver à Homére une partie de ses beautez. Cette déclaration de M. l'Abbé Régnier est cause que M. *de la Motte* a entrepris l'exécution d'un dessein abandonné, & que pour savoir le jugement du Public, il a cru devoir hazarder d'abord ce premier Livre. Le travail est pénible, & hardi en toutes maniéres ; & il faut avoir un grand fonds, ou de capacité, ou de présomtion, pour l'entreprendre, surtout dans un siécle aussi délicat & aussi insultant que celui-ci ; où quelquefois un Poëte enten-

* *Voyez les Nouvelles d'Octobre 1700. pag. 383.*

ntendra dire pour toute récompense le ses veilles & de ses peines, que tous ses vers,

> * *Sont des vers plus forcez que ceux de la Pucelle.*

Je crains même que plus d'un Lecteur ne l'aît déja dit de quelques uns de ceux de ce premier Livre de l'*Iliade*. De celui-ci, par exemple,

> *Son Dieu punit les Grecs d'un esclavage impie.*

On ne sait pas trop bien si c'est *Apollon*, qui, pour punir les Grecs, les rend esclaves, ou s'il les punit de ce qu'ils font injustement soufrir l'Esclavage à *Chryseide*. Je ne sai pas non plus si,

> *Une part de leur gloire a réjailli sur moi,*

passera pour une expression bien élégante & bien poëtique. Quant au vers suivant,

> *Je laisse à d'autres cœurs l'affront de t'obéir;*

on voit assez que par l'*afront* l'Auteur veut entendre *la honte*, & cela est capable de contenter des gens peu difficiles; quoy

* *Despreaux, Satyr. VII.*

quoy que ces deux termes n'ayent point la même signification.

Je crains aussi beaucoup pour les deux vers suivans, où l'Auteur parlant de *Thétis* & d'*Achille* son fils, dit que cette Mére

Du trouble du Héros veut se faire informer,
Et du doux nom de Fils essaye à le calmer.

Le premier n'est pas trop François, ce me semble; & ou je suis fort trompé, ou le dernier n'a pas plus de clarté qu'il lui en faut. Pour le suivant, il ne sauroit manquer de plairre, il a toute la grace de la nouveauté, & je ne crois pas que jamais Poëte, avant Mr. de la Motte, se soit avisé d'écrire,

Faut-il que l'outrage & la honte
Troublent le peu de jours que la Parque vous compte?

La Parque vous compte peu de jours, il ne seroit pas inutile d'accompagner cette expression d'une petite note, pour en déveloper le sens.

Les deux vers suivans en auront aussi besoin près de plus d'un Lecteur,

Dès l'Aurore jetté de la céleste voûte

Le

Le Soleil vit ma chute en achevant sa route.

Enfin, je ne voudrois pas répondre que les Défenseurs de l'Antiquité trouvent que Mr. de la Motte aît rendu assez noblement, cette réflexion courte & vive d'Homére * Διὸς δ'ἐτελείετο βουλή, par ce vers assez froid, & dont la pensée semble n'être pas tout-à-fait celle du Poëte Grec.

Tel fut de Jupiter le décret homicide.

IV.

Virorum Immortalis & Beatæ Memoriæ, LUTHERI & CALVINI CONSENSUS *in Quæstionibus de Prædestinatione, & de Redemtione Jesu Christi. Auctore* BENEDICTO PICTETO. C'est à-dire, *Le consentement de Luther & de Calvin sur la Prédestination & la Redemtion de Jésus Christ.* A Genéve. 1700. in 8. pagg. 79.

M. *Pictet* Pasteur & Professeur en Théologie à Genéve, fait beaucoup plus dans ce petit Ouvrage que son

 titre

* *C'est à dire*, or les desseins de Jupiter s'acomplissoient.

titre ne promet: car non seulement il y prouve, que *Luther* & *Calvin* ont été d'un même sentiment sur les deux Dogmes Capitaux qui divisent les Luthériens d'avec les Calvinistes; mais il fait voir par plusieurs raisons, que le différent qu'il y a entr'eux sur ces dogmes n'est pas un sujet suffisant, pour les séparer de communion, & pour les empêcher de se réunir. Je crains que la prémiére de ses raisons, tirée de ce que Luther étoit du sentiment de Calvin, ne soit trop bonne. On irrite quelquefois les gens, au lieu de les gagner, quand on leur prouve trop évidemment qu'ils ont tort. Il est rude, sans doute, pour les Luthériens d'être obligez à dire, qu'ils ne sont point du sentiment de Luther, sur des points qu'ils regardent comme capitaux. Cependant il faut bien qu'ils le disent, puis que cela paroit évident par les passages que Mr. Pictet leur allégue.

ARTICLE IX.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre.* Mr. *Grabe* vient de faire imprimer icy (Oxfort) la premié-

miére Apologie de *Justin Martyr*. *Sancti Justini Philosophi & Martyris*, *Apologia prima pro Christianis ad Antoninum Pium*; *cum Latina Joannis Langi versione, quam plurimis in locis correcta; subjunctis Emendationibus & Notis Roberti & Henrici Stephanorum, Perionii, Billii, Sylburgii, Scaligeri, Haloixii, Casauboni, Montacutii, Grotii, Salmasii, Valesii, Cotelerii, pluribusque novis additis; annexis insuper ad calcem Annotationibus Langi & Kortholti, præmissâ verò Langi Præfatione, quâ summam ejus Apologiæ enarravit. Edita à Joanne Ernesto Grabe. in* 8. Il a suivi pour le Texte l'Edition de *Robert Etienne*, qu'il auroit, dit-il, revuë sur des Manuscrits, s'il en avoit eu entre les mains. Il a eu soin de marquer à la marge, à côté du Grec, la disposition des pages de l'Edition de Paris.

On a aussi imprimé dans la même ville une Dissertation sur l'utilité des Mathématiques. *An Account on the Usefulness of Mathematical Learning in* 8. Les Commentaires du Docteur *Pocok* sur *Michée*, *Malachie*, & *Joel*. Cela fait un assez gros *in folio*, en Anglois. *Elementa Arithmeticæ numerosæ & speciosæ in Usum Juventutis Academicæ*; *Auctore Edv. Wells, A. M. in* 8. Le Livre suivant n'est pas tout-à-fait nouveau, *Librorum*

Manuscriptorum Academiarum Oxoniensis & Cantabrigiensis, & celebrium per Angliam Hiberniamque Bibliothecarum Catalogus, curâ Edv. Bernardi S. Th. Prof. cum Indicibus Rerum & Auctorum locupletissimis. Le S. *Irenée* de Mr. Grabe, que vous avez annoncé * il y a bien du temps, est achevé d'imprimer, & on commence à le débiter.

Les Oeuvres d'*Euclide* sont actuellement sous la presse ; en voici le titre. *Euclidis Geometræ Opera ; scilicet Elementorum Geometriæ Libri XV. Datorum Liber cum Præfatione Marini ; Introductio Musica cum Sectione Canonis ; Phænomena, Optica, & Catoptrica. Omnia Græcè & Latinè. Fol.* On travaille aussi à une nouvelle Edition des Oeuvres de *S. Cyrille* de Jerusalem. *S. P. N. Cyrilli Hierosolymorum Archiepiscopi Opera, quæ reperiri potuerunt ; quorum quædam nunc primum ex Codd. MSS. edidit, reliqua cum Codd. MSS. contulit, plurimis in locis emendavit Notisque illustravit Tho. Milles A. M. Fol.* On reçoit des souscriptions pour une nouvelle Edition de toutes les Oeuvres de *Ciceron* en douze volumes *in* 8. Les diverses Leçons se trouveront au bas des pages, & le Texte sera exactement corrigé & comparé avec les meil-

* *Voyez les Nouv. d'Août, 1699 pag. 217.*

meilleurs Manuscrits d'Angleterre. Les caractéres sont assez beaux de même que le Papier. On imprime un Abrégé de Géographie Ancienne & Nouvelle. *A General view of Ancient and Present Geography, &c.* C'est-à-dire, *Idée générale de la Géographie Ancienne & Moderne, pour l'usage des jeunes gens, qui souhaitent de s'apliquer à cette Science. Avec des Cartes Geographiques au nombre de XLI. &c.*

Il paroit ici (Londres) depuis quelques semaines un Livre, qui excitera aparemment votre curiosité. En voici le titre. *The Art of Governing by Partys &c.* C'est-à-dire, *l'Art de gouverner par Partis, particuliérement dans la Religion, la Politique, le Parlement, le Banc du Roi, & le Ministere : avec les mauvais effets des Partis sur le Peuple en général, le Roi en particulier, & sur toutes nos affaires étrangéres, aussi bien que sur notre crédit & notre commerce, dans la paix ou la guerre, &c.* Il y en a qui attribuent ce Livre à Mr. *Toland*; mais on croit que d'habiles gens lui ont fourni des Mémoires.

On a publié une seconde Partie du * Traité contre la Circulation du sang. Elle est écrite en forme de Dialogue, & l'on trouve à la tête une assez longue Préface.

* *Voyez les Nouv. de Mars,* 1701 pag. 346.

L'Auteur prétend expliquer le mouvement qu'on voit dans le sang & le battement du cœur & des artéres, qui se fait par intervales, en supposant que la chaleur vitale s'allumant dans le ventricule gauche, & jettant de tems en tems des flammes comme un éclair, il se fait des boufées, ensorte que l'une de ces choses enfle le cœur, & l'autre donne son mouvement au sang. On vient de publier une espéce de Panégyrique du Duc de *Glocester* ; mais qui n'est pas grand' chose, à ce qu'on dit. Vous aurez apparemment vû le sermon qui fut prêché dans la Convocation du Clergé, qui se fit le dixiéme de Février dernier. *Concio ad Synodum ab Archiepiscopo, Episcopis, & Clero Provinciæ Cantuariensis celebratam ; habita in Æde Paulina Londinensi X. Die Februarii A. D.* 1700. *per Guilielmum Hayleium S. T. P. Decanum Cicestrensem, edita jussu Reverendissimi Archiepiscopi Cantuariensis.* Bien des gens ont été édifiez de l'esprit de pieté, de charité, & de tolérance, qui régne dans cette Piéce.

Mr. *Boyer*, qui a publié il y a quelque tems un * Dictionaire Anglois & François, a fait imprimer un *Recueil de Lettres d'Amour & d'Amitié* dans les deux mêmes

* *Voyez les Nouv. de Juill.* 1699. *pag.* 84.

mêmes Langues, *tirées des plus célébres Auteurs François, savoir de Voiture, Balzac, Costar, Scarron, Fontenelle, S. Evremont, Boileau, le Pays, Montreuil, le Chevalier de Méré, &c. avec des Réflexions succinctes sur la maniére d'écrire une Lettre, d'en faire la souscription, la suscription, & l'adresse, à l'usage des Anglois & des Etrangers, in* 8.

Vous savez qu'on fait communier dans l'Eglise Anglicane ceux qui possédent quelque emploi ou quelque charge dans l'Etat. Voici un Auteur qui prétend démontrer que le Sacrement de l'Eucharistie ne doit point être employé à cet usage. *Argument proving that the imposition of the Sacrement of the Lords Supper, &c.* C'est-à-dire, *Raisons qui prouvent que la nécessité que l'on impose de recevoir la Sainte Céne pour avoir entrée dans une Charge civile est contraire, 1. à la Loi expresse de Dieu. 2. A la doctrine de l'Eglise Anglicane. 3 Aux Sentimens des Nonconformistes. 4. Au droit des Gens; & où l'on considére en particulier combien il est raisonnable & nécessaire d'abolir le serment du Test dans la conjoncture présente.*

Puis que je vous ai parlé des Disputes des Quakers & de Mr. *Keith*, je m'en vai vous en dire encore deux mots. On a publié depuis quelques semaines, *A plain*

Discovery of many groß Falshoods &c. Dé-
„ couverte claire & simple de plusieurs
„ faussetez, tromperies, & impostures
„ grossiéres, contenuës dans trois petits
„ Écrits publiez depuis peu par les Qua-
„ kers, dont le premier s'apelle *Avertisse-*
„ *ment sérieux* &c. & n'a point de nom
„ d'Auteur ; le second est intitulé, *La*
„ *Foiblesse des raisons qui ont porté Mr. Keith*
„ *à abjurer le Quakérisme &c. par Jean*
„ *Field*, & le troisiême, *Proteus Redi-*
„ *vivus &c.* par *Daniel Phillips :* avec
„ une claire démonstration, que les prin-
„ cipes des Quakers, ainsi qu'ils sont sou-
„ tenus par leurs Docteurs, renoncent &
„ combattent tous les Articles fonda-
„ mentaux de la Foi Chrétienne conte-
„ nuë en abrégé dans le Symbole des A-
„ pôtres, & rétablissent le Déïsme & le
„ Paganisme en sa place. Ces attaques
sont un peu violentes ; mais on les re-
pousse avec usure. Voici le Tître d'un
des Livres où Messieurs les Quakers soû-
tiennent leur cause. *Judas and the Chief*
Priests conspiring to betray Christ and his
Followers &c. C'est à-dire, *Conspira-*
tion de Judas & des principaux Prêtres
pour trahir Jesus-Christ & ses Disciples ;
ou l'Apostat convaincu & la vérité défen-
duë. Réponse à la quatrième Narration éga-
lement fausse & partiale de George Keith
touchant

touchant la maniére dont il a procedé dans Turners-Hall *contre les Quakers, & dans quelques uns de ses Livres. Où son Apostasie de la Vérité & sa haine contr'elle est manifestée, sa fourberie, son hypocrisie, & ses différentes prévarications sont découvertes: ses fausses citations des Livres des Quakers, ses mensonges & ses faussetez démontrées; ses dépravations, fausses représentations, & sens détournez sont déclarez; & le sens de nos Amis tiré de leurs Livres, & conforme à l'Ecriture est défendu; les objections qu'il y fait, le sens contraire qu'il leur donne, & le jugement erroné qu'il en forme est rétorqué avec raison contre lui, & les principes de vérité qu'il a combattus, sont confirmez & défendus par des raisons tirées de leurs Livres, le tout écrit pour l'amour des simples de cœur, par* Jean Whiting *amateur de la Vérité & d'eux. Divisé en trois Parties. Avec quelques autres choses ajoutées, pour être l'objet de ses considérations, afin qu'il leur réponde, s'il peut.*

De France. Mr. *de l'Isle* Géographe, dont je vous ai déja parlé dans quelques autres de mes Lettres, nous a donné depuis peu une *nouvelle Carte d'Espagne* dressée sur la description, qui en a été faite par *Rodrigo Mendez Sylva*, & sur plusieurs Rélations & Cartes manuscri-

tes ou imprimées de ce Royaume rectifiées par les Observations de Mess. de l'Académie des Sciences & autres Astronomes. Le même Auteur nous en avoit donné une autre il y a quelques mois, qui comprend la *Turquie*, l'*Arabie*, & la *Perse*. Toutes les Cartes de cèt Auteur sont bien conditionnées, & sur de très-beau papier. L'Auteur est un homme versé dans les Belles Lettres & dans les Sciences, & il n'épargne rien pour donner à ses Ouvrages toute l'exactitude & la perfection qu'ils peuvent avoir.

Le 6. du mois d'Avril l'Académie des Sciences fut ouverte au Public. M. le Duc de *Chartres* honora l'Assemblée de sa présence. M. de *Fontenelle* fit le Panégyrique de M. *Tauvri* Médecin Anatomiste & associé à cette Académie, mort depuis environ trois semaines. Après quoi, le même M. de Fontenelle lut la Préface de l'Histoire de l'Académie, qu'il est chargé de faire. C'est une très-belle piéce d'Eloquence. M. de *Litre* Médecin Anatomiste ci-devant Elêve de l'Académie des Sciences occupe présentement la place d'Associé, qu'occupoit Mr. Tauvri, & la place d'Elêve de M. de Litre est occupée par Mr. *du Verney* Chirurgien, frére de M.

du-

du Verney de l'Académie.

Je vous ai promis de vous parler de quelques Piéces faites à l'honneur de *Philippe V*. Roi d'Espagne. M. *Mallement de Messange*, connu par quelques autres Ouvrages, nous a donné sur ce sujet des vers François & des Chansons. Le P. *Le Camus* Jésuite a fait imprimer la Harangue qu'il a prononcée au Colége de Clermont. Elle porte ce titre, *Hispanis & Gallis Gratulatio habita Parisiis, quum Philippus Dux Andegavensis Hispaniarum Rex renunciatus esset. In Regio Ludovici Magni Collegio*. Le Pére *Leger* Jésuite a donné un Dialogue, qu'il a aussi fait imprimer sous ce titre. *Timandre. Pastorale représentée au Colége de Loüis le Grand à l'honneur de Philippe de France Duc d'Anjou, pour son heureux avénement à la Couronne d'Espagne*. Les Jésuites ont fait rouler toutes les matiéres Scholastiques sur ce sujet. Les Rhétoriciens entr'autres se sont signalez. Ils ont fait imprimer les différentes compositions de leurs Ecoliers en vers Latins sous ce titre. *Musæ Juveniles Rhetorum in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu Philippo Andegavium Duci ad Hispaniarum Regna evocato felicitatem gratulantur*. Le tout fait un petit Livre *in* 8. d'environ 85 pages. On peut a-

apliquer à cèt Ouvrage * l'Epigramme de *Martial.*

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura
Quæ legis hic: aliter non fit, Avite, Liber.

Une partie de ces Piéces est en vers Hexamêtres, une autre en vers Elégiaques, une autre en vers Endecasyllabes, en Odes, &c. Les derniers sont des Epigrammes. Voici une des meilleures. C'est le Fils de Mr. Le Tellier Avocat au Parlement de Paris, qui en est l'Auteur.

Hispanus Sceptrum, Regem dat Gallus Ibero.
Gallus, si certant munere, Victor erit.

L'Université n'a pas oublié non plus à exercer ses Muses sur le même sujet. Il a paru plusieurs petites Piéces en vers Latins, par plusieurs Professeurs de divers Coléges. Je n'y ai rien vû de fort excellent. Un des Professeurs de Rhétorique du Colége des quatre Nations a aussi prononcé un Discours Latin à l'honneur du même Roi, qui n'a pas été fort aplaudi. Celui de M. *Rollin* Professeur

* *Liv.* I. *Epig.* 16.

fesseur d'Eloquence au Colége Royal, & Principal du Colége de Beauvais a été fort estimé. C'est un homme de mérite, qui ne le céde à aucun Jésuite, pour l'Eloquence & la belle Latinité.

Le Sr. *Robustel* Libraire de cette Ville (Paris) a entrepris une Nouvelle Edition du Livre de *Re Diplomatica* du Pére *Mabillon*, dont il a les planches. L'Auteur l'a revû, corrigé, & augmenté de beaucoup. Le cinquiême Volume de l'Histoire des Empereurs Romains par feu Mr. de *Tillemont*, que le même Libraire imprime paroîtra incessamment, & le huitiême des *Mémoires Ecclésiastiques* du même Auteur sera achevé sur la fin de l'Année.

Le Sr *Villette* réimprime les *Morales de S. Grégoire le Grand*, Pape. Le Texte Latin est à côté. Il y en a déja sept Volumes *in* 12. prêts à donner au Public. Il paroit un nouvel Ouvrage de Mr. l'Abbé de *Bellegarde*, dont voici le titre, *Livres Moraux de l'Ancien Testament contenant les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, & l'Ecclésiastique.* C'est un *in* 8. de 372. pages. Il est à trois Colonnes. A la premiére est le Texte Latin; à la seconde la Version Françoise, & la troisiême contient les Réflexions ou la

Morale du Traducteur, qui sert d'explication pour les endroits les plus difficiles.

On a vû pendant quelques jours un petit imprimé intitulé *Lettre à Madame de Lionne*. On y refute la Rélation du P. *Fontaney* Jésuite Envoyé de l'Empereur de la Chine, qu'il fit imprimer sans y mettre son nom, au sujet d'un nouvel établissement, que M. de l'Abbé de *Lionne* Vicaire Apostolique & nommé à l'Evêché de Rosalie a fait dans une Ville de la Chine.

Savez-vous qu'on a imprimé à Roüen des *Ephémérides des Mouvemens Célestes pour l'an de Grace* 1701. *par le Sieur de Beaulieu*. Sur la fin l'Auteur donne des *Régles pour conjecturer des années, des Saisons, de la qualité de l'Air en châque lunaison, en châque jour*. Il promet de donner à la fin de l'Ephéméride de l'année prochaine ce qui regarde l'Agriculture, la Navigation, les Voyages, & la Médecine. L'Auteur se sert du mot de conjecturer, parce, dit-il, que quoi qu'on ne puisse nier que les Astres influent, on ne doit pas pour cela se promettre de déterminer positivement ce qu'ils doivent influer : puis qu'il est constant que l'expérience sur laquelle on se fonde est trop bornée, le Ciel ne s'étant, peut-être, jamais trouvé deux fois disposé

posé de la même maniére, depuis le commencement du Monde, ni les Planétes en mêmes aspects mutuels: d'ailleurs chaque étoile ayant son influence propre, & chaque aspect étant significatif de quelque effet particulier, il n'est pas facile d'examiner un grand nombre de causes toutes différentes ni de concilier tant de significations souvent toutes contraires, pour pouvoir prédire des effets avec certitude. C'en est assez pour montrer quel fonds on doit faire sur l'Astrologie Judiciaire, qui ne se régle que sur les sept Planétes. S'il étoit vrai, comme le prétend M. de *Cassini*, que les Cométes sont de véritables Planétes, qui peuvent avoir leurs influences propres, les Astrologues se trouveroient bien embarrassez d'en calculer le cours & les aspects, non seulement entr'elles, mais aussi de les combiner avec les autres Planétes. Je me défie fort de ces Ephémérides, dans lesquelles je me persuade facilement qu'il y aura beaucoup de fautes, non de la part de l'Auteur; mais par la négligence des Imprimeurs. J'en ai remarqué deux dès le commencement, l'une pour le Ciclo Solaire, & l'autre pour l'Indiction Romaine. Comme cela saute aux yeux, les Libraires ont soin de les corriger à la main. On m'a

dit

dit que l'Auteur donnera dans la suite quatre ou cinq années à la fois, ce qui doit donner de l'émulation à M. *de la Hire*, qui travaille sur la même matiére.

Le P. *le Brun* Prêtre de l'Oratoire se dispose de donner au Public un Ouvrage de Chronologie *in 4.* qui aura pour titre *la Concordance des Tems, pour l'intelligence des Auteurs Ecclésiastiques des trois premiers siécles*. Il contiendra trois parties. La premiére expliquera toutes les maniéres dont on a compté, par heures, par jours, par semaines, par mois, par années, par révolutions d'années, comme par Olympiades, par Lustres, par Indictions, par années Sabatiques, par Jubilez & par Siécles. On donnera des Tables courtes & simples, pour concilier tous les divers mois, qui se trouvent dans les Auteurs; afin que quand on les lira, on n'aît qu'à jetter les yeux sur la Table, qui indique d'abord quels sont les Auteurs, qui se servent des mois Egyptiens, Macédoniens ou autres. Il y aura dans ces Tables diverses autres choses utiles, qu'il seroit trop long de spécifier.

Dans la seconde Partie l'Auteur traitera de toutes les Eres, qui ont été suivies par les Auteurs des huit premiers siécles; & il montrera que la Concordance

qu'il

qu'il en fait est très sûre, & n'a rien d'arbitraire. Il marquera aussi le soin qu'il s'est donné pour corriger les fautes ou supléer aux omissions de la plûpart des Fastes Consulaires, & pour marquer exactement les années des Empereurs, des Princes, des Juifs, & des Papes. Cette Partie finira par un Catalogue Chronologique des Grans Prêtres, des Procureurs de Judée, & des Gouverneurs Romains, qui ont commandé en Syrie depuis le Grand Pompée, 63. ans avant *Jesus-Christ*, jusqu'à la ruine entiére des Juifs, où *Joséphe* finit ses Histoires, *Baronius* & ceux qui ont fait des Observations sur ses Annales n'ayant pas encore exactement marqué les Années de ces Présidens.

La troisiême Partie est une Table, où les pages, qui se font face, exposent l'accord des Eres, qu'on trouve dans les Auteurs des huit premiers siécles, avec les mois ausquels elles commencent chaque année. L'Auteur a fait imprimer un Essai de cette troisiême Partie, pour voir sur le travail des Imprimeurs, mieux que sur le Manuscrit, s'il n'y auroit point quelque ordre plus naturel & plus simple que celui qu'il a suivi. On ne commencera d'imprimer son Ouvrage que vers la fin du mois de Sep-

Septembre prochain, pour attendre les avis que les Savans voudront lui donner. On pourra les addresser *à S. Magloire, au Pére le Brun, Prêtre de l'Oratoire & Professeur en Theologie au Seminaire de Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris*, ou *au Sr. Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale.*

Mr. *de Bellechaume* de Bourges nous a donné une fueille volante *in* 4. sous ce titre. *Les Grandeurs. Epître à Monsieur de Chamillard.* C'est un Ouvrage en vers, qui roule sur le mérite de ce Ministre, & sur la prudence heureuse de sa Majesté à faire de bons choix. Ce Mr. de Bellechaume est le même, qui avoit fait une Satyre, contre les Disputes des Missionaires de la Chine, & qui fut mis en prison pour cela. On m'a dit que Mr. *Baillet* alloit donner au Public une Vie des Saints à peu près selon la méthode des Oeuvres de Mr. de Tillemont, c'est-à-dire, de simples Mémoires, dans lesquels il rejette quantité d'Histoires Apocryphes & de miracles, qui paroissent fabuleux.

Il y a déja quelque tems qu'on débite ici (Paris) un petit Roman *in* 12. sous le titre de *Germaine de Foix. Nouvelle Historique.* On a imprimé une nouvelle Traduction Françoise des *Livres de la Doctri-*

ne

ne Chrétienne de S. Augustin. Elle est faite sur sa nouvelle Edition des Oeuvres de ce Pére procurée par les Benedictins de la Congrégation de *S. Maur.* M *Charles Denis de Launay* a publié une *Dissertation Physique & Pratique sur les maladies & sur les opérations de la Pierre, où l'on traite fort au long de la formation, & de la maniére la plus sûre pour la tirer de la vessie ou de l'urétre.* On fait une nouvelle Edition de la *Science des Confesseurs* de M. de *Grancolas*, dont la premiére parut l'année passée, preuve évidente du bon accueil que le Public a fait à cèt Ouvrage. On a aussi réimprimé les *Sermons* de Mr. *de la Volpiliére sur les véritez Chrétiennes & Morales en 6. Volumes in 8.*

Le Sr. *Anisson* débite un *Traité de Perspective, où sont contenus les fondemens de la Peinture, par le R. P. Lami de l'Oratoire in 8. L'Esprit d'Yves de Chartres dans la conduite de son Diocése & dans les Cours de France & de Rome.* I. *Volume in 12. Nouveau Recueil d'Ouvrages de Mr. de S. Evremont, qui n'ont pas encore été publiez.* Je ne sai si l'Auteur à qui on les attribue voudroit bien les avoüer tous. M. *de Mallement de Messange* nous a donné *le défi des Muses en trente Sonnets Moraux remplis en trois jours, sur les mêmes Bouts rimez donnez par Madame la Duchesse du Maine, &*

sur divers sujets. L'Auteur ayant appris qu'on l'accusoit d'être à bout par ces 30. Sonnets, en ajouta d'abord une quatriéme dizaine, sur divers autres sujets, & toujours sur les mêmes bouts rimez, & pour peu qu'on veuille l'accuser d'être à bout, il menace de la centaine. On a fait un petit Ouvrage mêlé de prose & de vers, qui a pour tître *la Pompe funébre d'Arlequin décedé le dernier jour d'Août* 1700. C'est une fiction. Il nous est venu de Roüen des *Dissertations sur l'Arche de Noë & sur l'Hemine & la Livre de S. Benoist, par Jean le Pelletier de Roüen.*

Mr. l'Abbé de *Riguet* Grand Prévôt de S. Dié, & grand Aumônier du Duc de Lorraine a fait imprimer à Nanci, un *Systême Chronologique-Historique des Evêques de Toul depuis l'établissement de l'Episcopat, jusqu'au tems de Charlemagne.* Son dessein est de rétablir l'ordre & la Chronologie de ces Evêques. Il la commence depuis S. *Mansuet* premier Evêque, & la continuë jusqu'à *Vannicus* Successeur de *Borno* ou *Bornonicus*, qui mourut *l'onziéme des Kalendes d'Avril de l'année* 809. Il n'a pas jugé à propos de pousser la Chronologie plus loin, parce que les Historiens l'ont suffisamment éclaircie, & qu'il n'y a point de vuide dans la Succession des Evêques depuis ce

tems-

tems là. Il s'éloigne dans ce Systême de la croyance vulgaire, commune à plusieurs autres Eglises, touchant la prémiére origine de la fondation de l'Episcopat, & soutient que S. Mansuet ne fut point Disciple immédiat de S. *Pierre*, & que cèt Apôtre ne l'envoya jamais dans le Pays des *Leuçois*. Il prouve ce fait & par des raisons générales, & par les documens particuliers de cette Province. Ensuite il fixe l'Episcòpat de S. Mansuet vers l'an 361. après le Martyre de S. *Eucaire*, & dans le tems que *Julien* l'Apostat sortit des contrées de Toul, pour porter la guerre en Orient contre l'Empereur *Constance*. La raison qu'il rend de cette Epoque est la connoissance certaine qu'on a de l'Episcopat *d'Auspicius* cinquiéme Evêque de Toul, qui eut commerce de Lettres avec *Sidonius Apollinaire*, & auquel il survéquit de quatre années, Sidonius étant mort en 482. & Auspicius en 486. ou 487. Or en donnant à chacun des quatre Evêques Prédécesseurs d'Auspicius vint-cinq années d'Episcopat, on trouvera que l'origine de la fondation de l'Evêché de Toul doit être environ l'an 361. L'Auteur refute les interrégnes & les vacances imaginaires, que certains Chronologues ont inventées pour soutenir l'antiquité de l'Eglise de Toul. Il rétablit

tablit d'autres Evêques, qui avoient é-chapé aux Historiens, il fixe le têms & les années de châque Evêque, & reforme les Catalogues, qui avoient couru jusqu'ici dans la Province, & qui avoient été trop aveuglément suivis par les Historiens é-trangers, lesquels se reposent d'ordinaire sur les lumiéres & la bonne foi des Auteurs, qui écrivent l'Histoire de leur propre Pays. Il prétend que S. *Eucaire*, qui fut martyrisé sous Julien l'Apostat, fixa le Siége de son Episcopat à *Grand* & non pas à Toul. Grand est aujourd'hui un Bourg à trois lieües du Neufchâteau en Lorraine. Les Amphitéatres & les restes de Fortifications joints au nom de *Ville*, qui lui est donné par les Anciens, font voir que c'étoit autrefois une ville considérable. L'Auteur justifie par les Manuscrits & les Monumens les plus authentiques de la Province, que S. Eucaire en étoit Evê-que. Après avoir ainsi dévelopé tout ce qui regarde la Succession des Evêques de Toul, il fait l'Histoire de *S. Dié* ou *S. Deodat* Evêque de Nevers & Fondateur de l'Eglise, qui porte son nom, & qui est aujourd'hui un Chapitre de Chanoines des plus illustres de la Lorraine. Il a ajouté à tout cela une Dissertation sur la fausseté du titre de Fondation de l'Abbaye de Remiremont, raporté par *Rozieres* dans ses

Stemmata Lotharingiæ ac Barri-Ducum.

De Hollande. Un Avocat de ces Provinces a fait imprimer des *Remarques sur la comparaison de Pindare & d'Horace* faite par Mr. *Blondel*. C'est un petit Livre de 27. pages, où l'Auteur a mis à profit ses lectures. Il se vend à Rotterdam, chez *Pierre van der Veer*. Le second volume des *Mémoires d'Artagnan* ne se débitera qu'avec le troisiéme, qui n'est pas encore achevé. Le Sr. *Mortier* imprime des *Mémoires d'Artillerie* sur l'Edition de Paris.

Le Sr. *Petzold* Libraire à Amsterdam, a imprimé les *Ephémérides* de Mr. de la Hire *in* 4. en voici le titre. *Regiæ Scientiarum Academiæ Ephemerides juxta recentissimas Observationes ad Meridianum Parisiensem in Observatorio Regio. Auctore Gab. Philip. de la Hire ejusdem Academiæ Socio ad annum ab Incarnatione Verbi MDCCI. à Creatione Mundi* 5650. *à Correctione Gregoriana* 119. *Aureus Numerus* 11. *Cyclus Solaris* 2. *Epacta* 20. *Indictio Romana* 9. *Littera Dominicalis* B. *Accedit brevis Dissertatio de usu harum Ephemeridum, nec non Tabulæ Immersionum & Emersionum primi Satellitis Jovis, ab alio Academico, juxta novas Observationes ac Hypotheses D. Cassini ejusdem Academiæ Socii supputatæ, cum ip-*

ipsarum explicatione & usu, ad Longitudinem omnium Terræ locorum reperiendam.

TABLE

des Matières Principales

Mai 1701.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juin 1701.

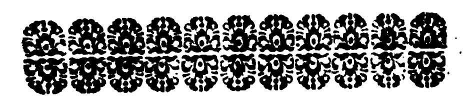
Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
dans le Kalver-Straat.

M. DCCI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1701.

ARTICLE I.

HISTOIRE GÉNÉRALE *de Portugal.* *Par Mr.* LEQUIEN DE LA NEUFVILLE. A Paris, chez Anisson. in 4. 1700. Tom. I. pagg. 626. Et se trouve à Amsterdam, chez Loüis de Lorme.

M *de la Neufville* est le premier Historien François, qui se soit avisé de séparer l'Histoire générale de Portugal de celle d'Espagne, pour en composer une Histoire particuliere. Quoi

 que

que ces deux Etats ayent presque toujours eu des Souverains différens ; on diroit que nos Historiens ont crû qu'il étoit autant à la bienséance de l'Histoire, de les joindre en une, qu'il semble que le Portugal soit naturellement à la bienséance des Rois d'Espagne. Cependant, puis que ces différents Pays reconnoissent des Souverains différens, & que d'ailleurs le Portugal tout seul peut fournir assez de matiére à un Historien, sans qu'on y mêle ce qui concerne l'Espagne en particulier ; on ne sauroit desaprouver que M. de la Neufville aît formé le dessein de nous donner une Histoire de ce Pays séparée de celle d'Espagne. Voicy la méthode qu'il a suivie.

Il parle d'abord de la naissance du Roi, dont il écrit l'Histoire, il raporte ensuite son éducation, ses mariages, le nombre de ses enfans, leurs alliances, leurs emplois, leurs actions, leurs descendances, & leur mort. Il ne néglige pas la description des Villes & des autres Places, dont il est obligé de parler ; & après avoir donné l'Histoire d'un Prince jusques à sa mort, il raporte ses bonnes & ses mauvaises qualitez. Il semble qu'il se soit quelquefois trop attaché à de certains faits peu importans, ce qui l'a obligé à se donner la gêne pour met-

tre de la liaiſon dans ſon diſcours, & cette liaiſon ne paroît pas toujours bien naturelle.

Ce premier Volume diviſé en quatre Livres comprend l'Hiſtoire de Portugal depuis ſes commencemens, juſqu'à la mort du Roi *Jean II.* arrivée le 25. Octobre 1495.

Châcun ſait que les Carthaginois & les Romains poſſédérent l'Eſpagne tour à tour. *Viriatus* fut le premier Portugais, qui d'avanturier étant devenu chaſſeur, & de chaſſeur homme de guerre, arrêta l'impétuoſité des Romains, au fort de leurs proſpéritez. Les Portugais, animez par ſon exemple, le firent Général de leur Armée; il inſulta les Préteurs Romains juſques dans leur camp; mais il fut enfin reduit à la derniére extrêmité par *Fabius Maximus*, qui ſauva l'honneur de la République. *Pompilius* ſucceſſeur de Fabius, fit aſſaſſiner le Général Portugais, & ceux à qui il commandoit retombérent ſous la puiſſance des Romains. Ils ſe ſoulevérent de nouveau par les perſuaſions de *Sertorius*, qui remporta quelques avantages ſur *Pompée* & ſur *Metellus*, & qui les auroit, peut-être, tout-à-fait mis en liberté, s'il n'eut été tué par ſes Domeſtiques.

Les affaires de l'Empire allant en décadence, les Alains occupérent une partie du Portugal, & presque toute la Province de Cartagéne. Dès que ce Pays fut tombé en partage aux Alains, il fut séparé de l'Espagne, & gouverné par des Rois Gots, qui avoient un plein caractére de Souveraineté. Il est vrai qu'il y eut de tems en tems de grandes interruptions.

Vallia * Roi des Gots ayant joint son Armée à celle de *Constance* Général des Romains attaqua les Alains & les défit. *Alaric* leur Roi fut tué dans le combat, & ses sujets se rangérent sous l'obéissance de *Gonderic* Roi des Vandales. La plûpart de ces peuples, qui s'étoient sauvez en divers lieux, prirent le parti de se retirer en Afrique.

Les Suéves furent maîtres du Portugal l'espace de 177. années, jusqu'à la dix-septiéme du régne de *Leovigild* Roi des Gots, tems auquel ce Royaume fut uni à celui d'Espagne. Cette union dura jusqu'en 697. que *Flavius Egica* donna la Galice à *Witiza* son fils ainé, qui la posséda jusqu'en 701.

Le Comte *Julien* ayant introduit les Maures en Espagne, pour se venger du Roi *Roderic* qui avoit violé sa fille, ils s'em-

* *en* 418.

s'emparérent presque de tout ce beau pays, & les Princes du sang Royal furent contraints de se retirer dans les montagnes des Asturies. Ils y demeurérent, jusqu'à ce que l'Infant D. *Pélage* eut entrepris leur rétablissement, & celuy de la Couronne d'Espagne. *Alfonse* le Catholique se proposa ensuite la conquête du Portugal; & la fit heureusement.

Ferdinand le Grand Roi d'Oviedo & de Leon, qui s'étoit emparé de Lisbonne, de Viseo, de Lamego & de Coïmbre, étant mort en 1064. ses Etats furent partagez entre ses trois fils, *Sanche*, *Alfonse*, & *Garcie*. Sanche fut Roi de Castille, Alfonse le fut de Leon, & Garcie régna en Galice & en Portugal, ce qui sépara encore ce dernier Royaume de Galice & d'Espagne. Garcie à qui Sanche avoit déclaré la guerre fut pris par son frére ainé & mourut son prisonnier, en sorte que les Royaumes de Galice & de Portugal qu'il possédoit, furent unis depuis sa mort à ceux de Leon & de Castille. Cette union subsista jusqu'en 1143. que l'on convoqua les Etats Généraux dans la Ville de Lamégo, pour y faire les loix fondamentales de l'Etat. Le Portugal fut donc séparé d'avec le Royaume de Castille l'espa-

ce de quatre cens quatre vints six ans, & jusqu'en 1580. qu'il y fut entiérement réuni sous le régne de *Philippe II*, fils de *Charles Quint*.

Après avoir donné cette idée générale de l'Histoire de Portugal, l'Auteur en fait une Description assez longue, & qui contient diverses particularitez remarquables. En voicy une que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici. Les habitans de Brague & ceux de Porto s'étant fait longtems la guerre, leurs pertes réciproques augmentérent tellement leurs animositez, qu'on ne put terminer leurs différens, que par le sort d'une bataille. Les hommes y firent paroître beaucoup de valeur; mais les femmes de Brague y témoignérent tant de courage, qu'elles eurent la plus grande part à la victoire. Aussi nomma-t-on ce combat, *l'Entreprise des Femmes*; & pour immortaliser leur gloire, on imposa pour loi à la ville de Porto, qu'aucun homme ne pourroit y exercer une charge, s'il n'avoit en sa faveur l'agrément d'une femme de Brague. L'Auteur parle aussi du Gouvernement du Portugal, des Grans, de la Noblesse, du Clergé, des Cours de Justice, des Evêchez, & de diverses autres choses curieuses, & qui servent à la connoissance de ce Pays. Tout

Tout ce que nous venons de dire peut être considéré comme l'Introduction à l'Histoire que M. de la Neufville nous donne du Portugal, & qu'il commence par le Comte *Henri*, dont les Historiens ont recherché l'extraction avec soin & sur laquelle ils se sont partagez. Notre Auteur le fait sortir de la Famille des Rois de France. Il se rendit en Espagne sur la fin du régne de *Ferdinand I.* Roi de Castille. Il fit sa prémiére campagne sous les ordres de *Radrigue* de *Bivar*, ce Capitaine si connu dans l'Histoire, sous le glorieux nom du *Cid.* Ferdinand étant mort, & *Alfonse VI.* son Fils lui ayant succedé, Henry s'attacha à ce Prince, & lui rendit de si grans services, que pour les reconnoître, il le maria avec sa fille nommée *Térése*, que quelques uns ont cru n'être que sa fille naturelle, mais qui étoit légitime. Alfonse étant mort, cette Princesse en hérita le Portugal, à condition que tout ce que Henri son Epoux pourroit conquérir sur les Maures depuis Coïmbre, jusqu'à la Riviére de Guadiana, y demeureroit réuni; il lui laissa aussi la propriété des Villes, qu'il avoit gagnées sur ces Barbares.

Henri prit sur eux les villes de Lisbonne, de Viseo, & de Coïmbre, & les

Cc 5 défit

défit en dix-sept batailles. Après la mort d'Alfonse, Térése sa Fille femme du Comte Henri, prit le tître de Reine, pour marque de ses justes prétentions sur les Couronnes de Castille & de Leon; quoique son Epoux n'eût que celuy de Comte.

Enfin s'étant retiré à Astorgue, il fit en présence d'*Alfonse* son fils, une disposition Testamentaire, que les Rois ses Descendans se proposent encore aujourd'hui pour exemple, & qu'ils suivent avec beaucoup d'exactitude. Après avoir instruit son fils des maximes du Gouvernement, il mourut à Brague l'an 1112. & le soixante & septiême de son âge.

On prétend qu'Alfonse fils du Comte Henri étoit né avec les piés attachez l'un à l'autre par derriére, & que Dieu touché des vœux qu'on luy adressa le guérit miraculeusement. Téréfe sa Mére, ayant conçu de l'affection, & peut-être même de l'amour pour un de ses Ministres nommé Ferdinand, qu'on dit même qu'elle avoit épousé, celui-ci prit la qualité de Comte de Portugal. Alfonse lui fit la guerre, d'abord assez malheureusement; mais enfin Ferdinand fut fait prisonnier avec la Reine Térése, & n'obtint sa liberté, qu'à

con-

condition qu'il ne prendroit plus le tître de Comte de Portugal, & qu'il se reconnoitroit pour Vassal d'Alfonse. Térése prisonniére recourut au Roi de Castille & le porta à faire la guerre à son Fils. Elle suscita aussi le Pape contre lui, qui l'excommunia; mais la mort de cette cruelle Mére, qui prit des sentimens plus tendres sur la fin de ses jours, tira heureusement Alfonse de toutes ces intrigues. Délivré des troubles Domestiques, il fit la guerre aux Maures, & après la fameuse * Victoire d'Ourique, il se fit proclamer Roi; n'ayant porté jusques là que le tître d'Infant.

Après divers autres avantages sur les Infidéles, il voulut assurer la Couronne à ses Successeurs par une Loi générale, & établir un ordre dans son Royaume, qui servît de régle à tous ses sujets. Il convoqua pour cèt effet les Etats Généraux, & l'on y dressa les Constitutions de la Loi fondamentale de l'Etat. L'Auteur les a mises à la fin de ce Volume. Elles contiennent plusieurs chefs, tant pour les Loix & prérogatives qu'on accorda à la Noblesse, que pour la création des Juges & l'administration de la Justice. Il paroit par

* en 1139.

ces Constitutions, qu'en Portugal, comme en bien d'autres Etats, le pouvoir d'élire un Souverain réside originairement dans le Peuple, ou dans ceux qui le représentent, & qu'en élisant un, il peut le faire à telles conditions qu'il lui plaît. Par exemple, les Etats de Portugal ordonnérent, que si le Roi mouroit sans enfans mâles, & qu'il eût un frére, il lui succederoit, mais pendant sa vie seulement, sans qu'après sa mort le fils de ce frére pût être Roi, à moins que les Evêques & les Etats ne l'élussent. Si le Roi n'a qu'une fille, elle est Reine après la mort du Roi, pourvû qu'elle se marie avec un Seigneur Portugais, qui ne peut porter le nom de Roi, que quand il aura un enfant mâle de la Reine, qu'il aura épousé. Quand il sera dans la compagnie de la Reine, il marchera à sa main gauche, & ne mettra point sur sa tête la Couronne Royale. Cette Loi reçut une atteinte dans les Etats tenus en 1679. & 1680. puis qu'ils consentirent que l'Infante *Elizabeth Marie Loüise* fille unique alors de *Pierre II.* aujourd'hui régnant épousa *Victor Amédée II.* Duc de Savoye. Ce projet n'eut point de suite, mais la résolution contraire à la Loi avoit néanmoins été prise.

Il

Il y a dans ces mêmes Constitutions une Loi contre l'Adultére, qui mérite d'être raportée ici. Elle ordonne, que si une femme commet ce crime, & que le mari fondé sur de bonnes preuves en porte ses plaintes au Juge, & de là au Roi, les deux Adultéres seront condamnez au feu; mais si le mari reclame sa femme, celui qui aura commis le crime avec cette femme, ne sera point puni, parce que la Loi défend de faire mourir un coupable, lors que celui ou celle, qui aura été complice du même crime, sera absous.

Alfonse fit ensuite la guerre contre les Maures avec différens succès. Il eut aussi des démêlez avec *Ferdinand II.* Roi de Leon, & voulant sortir de Badajox où ce Prince le tenoit assiégé, il se blessa à une jambe contre la porte, tomba de cheval, & fut fait prisonnier. Entre les conditions qu'on lui imposa pour obtenir sa liberté, on exigea qu'il se reconnut pour un des Vassaux de la Couronne de Leon, & qu'il se trouvât à l'assemblée des Etats, pourvû que sa blessure lui permît de monter à cheval. Mais Alfonse de retour en Portugal résolut de ne rien exécuter de ce qu'il avoit promis, sous prétexte qu'il étoit demeuré boiteux depuis sa chute, & pour ne s'atirer aucun

blame, en contrevenant si directement à sa parole, il ne monta plus à cheval.

En 1179. le Pape *Alexandre III.* envoya à Alfonse la Couronne Royale, & mit ce Prince, ses Successeurs, & ses sujets sous la protection de l'Eglise Romaine, à condition que les Rois de Portugal la reconnoitroient, par un cens annuel de deux marcs d'or. La Bulle en est gardée dans la Tour de Tombo, cependant l'Histoire ne fait aucune mention, que ce cens aît jamais été payé, & l'on ne sait à qui en attribuer la négligence.

Alfonse mourut en 1185 âgé de 91. ans, ayant possédé les Etats du Comte Henri son Pére pendant 73. ans, & régné avec tître de Roi l'espace de quarante six. *Sanche I.* son fils lui succeda.

Il fut surnommé *le Fondateur*, à cause du grand nombre de Bourgs & de Villes qu'il fit bâtir. On le reconnut pour le pére des Soldats & pour celui de la Patrie. Il eut guerre contre le Miramolin Roi des Sarasins de l'Afrique Occidentale; & il n'auroit pas été heureux contre cèt Infidéle, si des Croisez, que la tempête jetta dans la riviére de Lisbonne, ne lui eussent aidé à chasser un ennemi, qui étoit sur le point de s'emparer de son Royaume. Il mourut la cinquante hui-

tiéme

tiême année de ſon âge, & la vint-cinquiême de ſon Régne.

Alfonſe II. ſon fils & ſon Succeſſeur commença à regner à l'âge de vint-ſept ans. Il ſecourut les Rois d'Arragon & de Caſtille contre les Sarraſins, & ſes Troupes ſe diſtinguérent heureuſement à la Bataille de Navas. *Téréſe* & *Sanche* ſes ſœurs, qui s'étoient trop voulu intriguer dans le Gouvernement, furent entiérement éloignées des affaires par ſes ordres. Il voulut auſſi leur ôter la proprieté des terres qu'elles poſſedoient & les récompenſer en argent; mais elles armérent contre lui, & engagérent dans leur parti le Roi de Leon, qui entra en Portugal, & le Pape *Innocent III.* qui joignit ſes foudres au flambeau de la guerre civile. Il ceda à tant d'ennemis & ſe reconcilia avec ſes ſœurs.

Cependant les Maures profitant de cette diviſion s'emparérent de la Forteresse d'Alcaſar de Sal, & auroient pouſſé leurs conquêtes plus loin, s'il n'eut été ſécouru à propos par des Croiſez, qui alloient par mer à la Terre Sainte. Avec ce renfort, il reprit Alcaſar, & battit quatre Rois Maures d'Andalouſie, qui venoient au ſecours de cette Place, & dont deux furent tuez dans la Bataille. Alfonſe II. mourut en 1223. à l'âge de trente huit ans,

ans., & après en avoir régné douze.

Sanche II. né en 1203. lui succeda. Comme il fut fort valétudinaire dès son enfance, la Reine sa Mére, après avoir épuisé tous les remêdes, le voüa à Dieu, & lui fit prendre l'habit des Chanoines Réguliers de S. *Augustin*, ce qui lui laissa le surnom de *Capel.* La plûpart des Historiens l'ont représenté comme un Roi foible & faineant, peut-être à cause de cèt habit; mais notre Auteur nous le donne pour un Prince belliqueux, qui remporta divers avantages sur les Maures. Il est vrai pourtant que s'étant trop abandonné à ses Favoris, & à *Mencia* sa femme fille de *Lopez Dias de Haro*, Prince de Biscaye, il soûleva les Grands & le Peuple contre lui, on porta le Pape à casser son mariage, sous prétexte de parenté & de stérilité: les Etats du Royaume s'assemblérent: ils députérent au Concile que le Pape *Innocent IV.* avoit convoqué à Lyon, & ce Concile déclara *Alfonse* frére de Sanche pour Gouverneur du Portugal, sans décider sur l'abdication de Sanche, à qui ils conservérent le titre de Roi. Sanche n'ayant point voulu se soumettre, on prit les armes, on se saisit de Mencia, qui fut conduite en Castille, où elle mourut. Alfonse qui étoit en France, à cause de son mariage

avec

avec *Matilde* Comtesse de Bologne, se rendit en Portugal. Sanche se retira en Castille, où il mendia du secours; mais on ne lui donna que de belles paroles. Alfonse l'avoit prévenu en ofrant à *Alfonse X.* Roi de Castille de repudier Matilde & d'épouser *Béatrix* sa fille naturelle, s'il ne le traversoit point dans sa Régence; ce qui fut executé dans la suite. Sanche mourut en Castille en 1248. & n'ayant point laissé d'enfans, le Régent fut déclaré son Successeur, sous le nom d'*Alfonse III.*

Il continua la guerre contre les Maures & se rendit absolument maître du petit Royaume des * Algarves. Après avoir répudié Matilde, il épousa Béatrix selon la promesse, qu'il en avoit donné. Le Pape cassa ce mariage; Alfonse ayant méprisé ce jugement, le S. Pére l'excommunia & mit son Royaume en interdit: & cèt Interdit dura douze ans entiers, jusqu'à la mort de Matilde. S'étant ensuite aproprié les revenus de plusieurs Evêchez, il attira encore contre lui les foudres de Rome, qui ne furent pas même éteins par le Pape *Jean XXI.* quoi que Portugais. Mais le Roi étant tombé malade deux ans après ses démêlez avec

* *Le mot d'*Algarve *signifie* Campagne fertile.

avec ce Pontife, il répara par une satisfaction publique tout ce qu'il avoit fait contre l'Eglise; quoi que, selon notre Auteur, tout le but qu'il s'étoit proposé n'eût été que de reprimer l'ambition des Prélats & du Clergé. Il mourut âgé de 69. ans, après en avoir régné trente trois.

Denis I. son fils né en 1261. lui succeda. Il fut nommé *le libéral* & *le Pére de la Patrie. Alfonse* son frére lui disputa la Couronne, sous prétexte qu'il étoit né depuis la mort de Matilde, & par conséquent d'un légitime mariage, au lieu que Denis étoit le fruit d'un adultére, Alfonse son pére l'ayant eu de Beatrix, durant son mariage avec Matilde; mais Alfonse disputoit en vain, puis que Denis avoit été légitimé. Pour prévenir les effets de ses murmures, Denis lui ôta ses apanages. Il éloigna aussi du Gouvernement la Reine Béatrix sa Mére, parce qu'elle disposoit trop absolument de tout ce qui regardoit l'autorité Royale. Il fit divers Réglemens importans, & un entr'autres qui défendoit aux Communautez Religieuses d'aquerir des biens immeubles, & de les tenir en leur possession. Il fonda l'Université de Lisbonne, qui fut la premiére du Royaume. Avant cela le Théologal des Eglises étoit chargé

gé de l'éducation des jeunes gens. Alfonse son Fils se révolta trois fois contre lui, sous prétexte, que le Roi aimant trop *Alfonse Sanche* son fils naturel, il avoit formé le dessein de le nommer pour son Successeur. La Reine Elizabeth Epouse du Roi & Mére du Prince moyenna un accommodement entr'eux, mais ce qui acheva de réunir le Pére avec le fils, c'est qu'Alfonse Sanche se démit de l'emploi qu'il avoit, & se retira en Castille, pour n'être pas exposé après la mort du Roi, aux ressentimens d'un Prince qui le haïssoit. Denis mourut âgé de 63. ans, après en avoir régné quarante six.

Alfonse IV. surnommé *le Brave* lui succeda. Il condamna Alfonse Sanche son frére naturel, sans le vouloir écouter. Cette injustice irrita celui ci: il se ligua avec *D. Philippe* Infant de Castille, entra en Portugal avec une Armée, & tailla en piéces celle du Roi. Il est vrai que sa victoire lui couta si cher, qu'il fut obligé de retourner en Castille, pour amasser de nouvelles forces. Cependant la Reine Elizabeth toujours portée à réunir les proches moyenna la paix entre les deux fréres. Alfonse maria ensuite le Prince *Pierre* son Fils avec *Constance* de Castille: mais comme il est rare que l'amour

mour accompagne les mariages, do[nt] la ſeule Politique a ſerré les nœuds, c[e] Prince conçut une forte paſſion pou[r] *Agnès de Caſtro* l'une des filles d'hon[-]neur de Conſtance, & cette Princeſſe étant morte après avoir donné un Prince au Portugal, D. Pierre épouſa ſecréte[-]ment Agnès. Alfonſe ſon Pére l'ayant apris la fit aſſaſſiner & prévoyant bien que dès que l'Infant ſeroit monté ſur le Trô[-]ne, il ſe vengeroit des meurtriers de ſa Femme, il leur donna de quoi paſſer le reſte de leur vie dans l'abondance hors du Royaume. Alfonſe eut de fâcheuſes guerres à ſoûtenir contre le Roi de Ca[-]ſtille.

Etant mort en 1356. après avoir vé[-]çu 77. ans, & en avoir régné 32. Pier[-]re I. ſon fils lui ſucceda, & aquit le ſurnom de *Juſticier*. Sa premiére action fut de ratifier la paix, que ſon Pére avoit concluë avec le Roi de Caſtille, après quoi il s'occupa uniquement du ſoin de rendre tous les honneurs poſſibles à la mémoire de ſa chére Agnès, & de ven[-]ger ſa mort. Il pouſſa ſon affliction ſi loin, & fit des choſes ſi extraordinaires, qu'on craignit qu'il n'en perdît l'eſprit. Les meurtriers furent déclarez traîtres, condamnez à mort, & leurs biens confiſ[-]quez ; il fit un Traité ſecret avec le Roi de

de Castille pour avoir deux de ces malheureux, qui s'étoient réfugiez dans les Etats de ce Prince. Le Roi ordonna qu'on leur ouvrît le corps au milieu des épaules, qu'on leur arrachât le cœur, que leurs corps fussent brûlez, & leurs cendres jettées au vent. Il voulut être présent à ce spectacle. Il fit reconnoitre Agnès pour sa femme légitime dans une Assemblée solennelle; elle fut déclarée Reine, & les enfans qu'il en avoit eus furent déclarez légitimes. Il fit exhumer le corps de cette Princesse, le fit revétir des habits Royaux, ordonna qu'on élevât un Trône dans l'Eglise où ce corps reposoit, & qu'on y mît deux fauteuils, l'un pour lui, comme s'il eut dû s'y asseoir, & l'autre pour le corps d'Agnès. Tous ceux qui lui auroient baisé la main, si elle eut véou, baisérent le bas de sa robe; les peuples la reconnurent pour leur Souveraine; après quoi on lui fit de superbes funerailles, & on lui érigea un magnifique Tombeau.

Après avoir satisfait son amour & sa vengeance, il fit divers beaux réglemens. Il défendit, par exemple, sous peine du fouet, pour la premiére fois, & de mort pour la seconde, de prendre rien à crédit chez les marchands, & aux marchands de rien délivrer sans en être payez.

Il

Il crut cette ordonnance très-propre à reprimer le luxe, & à prévenir la ruine des familles. Il remit au peuple une partie des impots, qu'on levoit sur lui, disant qu'un *Prince avoit toujours de quoi donner, quand il ménageoit bien son revenu, & qu'il ne répandoit pas ses bienfaits avec trop de profusion.* Il punit sévérement tous les crimes, & principalement l'adultére. Il ordonna à ses Chirurgiens de mettre un de ses Courtisans, qui avoit débauché la femme d'un Bourgeois de Lisbonne, hors d'état de pouvoir jamais causer un pareil scandale. La qualité d'Ecclésiastique n'exemta aucun de ceux qui s'en rendoient indignes par leur crime de la juste peine qu'ils méritoient. Et sur ce qu'on lui représenta qu'il devoit les renvoyer aux Juges Supérieurs; il répondit qu'il renvoyoit les coupables par devant leur Juge Supérieur, qui étoit Dieu; mais qu'il continueroit de condamner à la mort ceux qui la mériteroient par une conduite indigne du Sacerdoce. Un Ecclésiastique tua un Ouvrier, qu'il faisoit travailler chez lui, & les Juges l'avoient condamné à être suspendu des fonctions Ecclésiastiques durant une année. Les Enfans & les parens de l'Ouvrier en portérent leurs

plaintes au Roi, & un de ces enfans sollicité sous main tua l'Assassin de son Pére dans une procession solennelle. Il fut condamné aux plus cruels suplices; mais comme le Roi signoit tous les Arrêts de mort, & qu'il avoit, dit-on, suggéré cette vengeance, il se contenta de condamner l'homicide à l'interdiction de son métier pendant une année; & fit voir par là l'injustice des Juges qui s'étoient contentez de punir si légérement un Prêtre homicide. L'Evêque de Porto ayant été accusé d'adultére, le Roi se rendit à Porto, s'enferma avec le Prélat, & après lui avoir reproché son crime, il le maltraita si rudement avec le foüet qu'il portoit, que si le Gentilhomme de la Chambre, qui avoit accompagné ce Prince, ne fut entré au bruit qu'il entendit, l'Evêque auroit, peut-être, payé de sa propre vie le scandale qu'il avoit causé. Il punit aussi très-sévérement tous ceux qui se mêloient de Magie. Il mourut en 1367. âgé de quarante sept ans, & aprês en avoir régné dix.

Ferdinand I. son fils lui succeda. Il fut extrémement prodigue envers ses favoris. Il prétendit que la Castille lui apartenoit, comme petit-fils de *Sanche IV.* Roi de Castille, au lieu qu'*Henri*, qui

qui régnoit à son préjudice, étoit parricide, & fils naturel d'*Alfonse XI.* Il se ligua avec le Roi d'Arragon, & lui demanda sa fille en mariage, pour se fortifier de cette alliance, & afin de faire valoir ses prétentions. Cependant il abandonna ensuite ce Prince, & étant devenu amoureux de *Leonore Tellez* femme de *Jean Laurent Dacugna*, il fit casser leur mariage sous prétexte de parenté, & épousa cette Dame. Dacugna se retira en Castille, *Denis* frére du Roi, qui ne voulut point reconnoitre la nouvelle Reine en fit de même; le Roi de Castille profitant des avis de Denis entra en Portugal, prit Lisbonne, & ravagea tout le Royaume. Il se fit ensuite divers Traitez de paix entre les deux Rois; jusqu'à ce qu'enfin celui de Castille épousa *Béatrix* Infante de Portugal, à condition que s'il mouroit sans laisser des enfans légitimes ou de Béatrix, ou des autres femmes qu'il épouseroit, Ferdinand succéderoit au Trône de Castille. Ce Prince mourut le 29. d'Octobre 1383. âgé de 44. ans, & en ayant régné seize.

Comme il n'avoit point laissé de Fils légitime, le Roi de Castille, qui n'avoit point encore d'enfans de Béatrix, prétendit que le Portugal lui apartenoit.

Jean,

Jean, Grand Maître de l'Ordre d'Avis, & fils naturel de Pierre I. demanda le Gouvernement du Royaume, jusqu'à ce que le Castillan eût des enfans de Béatrix, & n'ayant pû l'obtenir, il s'en empara malgré lui. Il s'y gouverna avec tant de sagesse, qu'aprés environ dix-huit mois d'Interrégne, pendant lesquels il eut à combattre contre le Roy de Castille & contre les mauvaises intentions de la Reine Doüairiére, dont il tua le favori *Andeiro*, il fut couronné Roi de Portugal, par délibération des Etats. Ils n'eurent pas lieu de se repentir de cette démarche. Jean I, les gouverna avec beaucoup de sagesse; il remporta divers avantages sur les Castillans, prit Ceuta en Afrique, fit divers réglemens pour la police, & mourut aprés avoir vécu soixante & seize ans, & en avoir régné quarante huit.

Edoüard son fils ainé lui succeda: mais son Régne fut court, & il n'hérita pas du bonheur de son Pére. Il rassembla dans un Code toutes les Loix qu'on devoit observer dans ses Etats. Les Armes de ses fréres en Afrique furent malheureuses: lui-même mourut de contagion, à l'âge de 37. ans, & dans le cinquiéme de son Régne.

Alfonse V. son fils ainé lui succeda, n'ayant encore que six ans. Il y eut de grandes contestations pour la Régence entre la Reine *Léonore* Mére & D. *Jean* Oncle du jeune Roi; elles ne finirent que par la mort de cette Princesse. Alfonse étant Majeur épousa *Elizabeth* fille de l'Infant *Pierre* Duc de Coïmbre & son Oncle. Le Comte de *Barcellos* Duc de Bragance, n'ayant pû détourner le Roy de ce Mariage, entreprit de perdre le Duc de Coïmbre Pére de la Reine, & y réussit. Il le mit si mal avec le Prince, que le Duc fut obligé de quitter la Cour; & peu de tems après on le déclara rebelle avec tous ses Partisans. Il fut tué en se défendant contre ceux qui vouloient s'assurer de sa personne. Mais le Roi ayant ensuite été désabusé de tout ce qu'on lui avoit insinué contre ce Prince; répara autant qu'il le put le tort qu'on lui avoit fait, & voulut qu'il fut inhumé honorablement. Il fit diverses conquêtes en Afrique, prit Alcacer, Anafe, Arzile, & Tanger, ce qui lui fit donner le surnom d'*Africain*. Il soûtint heureusement de longues & rudes guerres contre les Castillans, & fit enfin la paix avec eux pour cent & un an, selon la formule ordinaire, qui en cet-

te occasion fut exécutée à la lettre, puisque la paix entre ces deux Couronnes faite en 1479. ne fut rompuë qu'en 1580. que *Philippe II.* Roy de Castille déclara la guerre aux Portugais. L'année qui suivit cette Paix, le Roi abdiqua la Couronne volontairement en faveur de *Jean II.* son Fils, & mourut peu de tems après, la 49. année de sa vie, & la 43. de son Régne.

Jean II. eût le surnom de *Prince Parfait.* Il revoqua tous les Brévets qu'il avoit accordez, soit pour les graces, soit pour les charges qu'il avoit promises avant qu'il fût parvenu à la Couronne. Il envoya des Commissaires dans les Provinces, pour y faire administrer la justice. Il fut estimé pour ses bons mots. Il dit à un Juge plus connu par son avidité à recevoir des présens, que par son exactitude à s'aquitter de sa charge, *prenez garde à vous, j'ay sû que vous tenez les mains ouvertes & les portes fermées.* Il s'attacha surtout à humilier ses Vassaux, ne voulant point qu'ils fissent les Princes, & souhaitant que ses Peuples ne reconnussent point d'autre Souverain que lui. Ce fut ce qui causa la perte du Duc de Bragance. Le Roi ayant révoqué diverses gratifications, qui avoient épuisé ses finances, ce Duc

à qui ces révocations portoient un grand préjudice se plaignit au Souverain du tort qu'on lui faisoit; les plaintes furent mal reçuës; on l'accusa ou faussement ou avec fondement d'entretenir des intelligences avec le Roi de Castille, on prétendit en avoir des preuves, on le fit arrêter; son procès fut instruit en présence du Roi, & il fut condamné à la mort, qu'il soufrit avec une grande constance. *Philippe de Comines* s'est trompé, quand il a dit que ce Duc étoit Pére de la Reine, il n'en étoit que le Beaufrére; il a aussi confondu le Prince *Alfonse* fils légitime du Roi *Jean II.* avec *D. George* son fils naturel. Le Duc de *Viseo* frére de la Reine conjura contre le Roi, & engagea plusieurs personnes dans sa Conjuration; & entr'autres l'Evêque d'*Evora*, qui en fit confidence à une Dame qu'il aimoit. Cette Dame s'en ouvrit à son Frere nommé *Tinoco*, qui voyant un moyen si sûr de faire sa fortune, découvrit tout le secret. Le Roi dissimula profondément, pour faire tomber les Conjurez dans le piége. Il s'agissoit de lui ôter la vie, de même qu'au Prince *Edoüard*, qui étoit encore enfant, & de mettre le Duc de Viseo sur le Trône. Ce Duc, qui ne croyoit point que son

secret

secret fut découvert se rendit à la Cour, sur les ordres qu'il en reçut du Roi. Ce Prince le tira à part, lui reprocha son crime, & le tua de sa propre main. Quelques Auteurs Espagnols confondent la mort du Duc de Bragance avec celle du Duc de Viseo; mais notre Auteur soutient qu'ils se trompent, que ce n'étoit point la même Conjuration, & que le crime du premier étoit aussi incertain, que celui du second étoit avéré. La plûpart des autres Conjurez périrent aussi, l'un d'une maniere & l'autre d'une autre.

Ce fut sous le régne de ce Prince qu'on fit diverses découvertes sur les Côtes d'Afrique. On auroit aussi été redevable aux Portugais de la découverte du nouveau Monde, si on eut voulu écouter les propositions de *Christofle Colomb*, qui s'adressa au Roi de Portugal, avant que d'aller à la Cour de Castille. Notre Auteur raconte fort au long la découverte du Royaume de Congo par le Capitaine *Canus.* Portugais, & l'Histoire de la conversion du Roi de ce Pays & d'un grand nombre de ses Sujets. Il est vrai qu'il est contraint d'avoüer que le zéle de ces Peuples ne dura pas longtems, & que la plûpart retournérent à leurs anciennes

Idoles, de même que leur Prince. Ce qui les éloignoit le plus de la Religion Chrétienne étoit l'obligation, où elle les mettoit de se contenter d'une seule femme, & de renoncer aux plaisirs de l'yvrognerie, de la débauche, & de la vengeance.

Avant le Régne de *Jean II.* les Bulles & les Rescripts des Papes devoient être vérifiez par le Chancelier pour être reçus dans le Royaume; mais ce Prince, peut-être trop complaisant à l'égard du Pape, abolit entiérement cette coutume: aussi en murmura-t-on dans ses Etats, tout ce qu'il y avoit d'habiles gens prétendant, que le Roi ne pouvoit de son chef préjudicier aux anciens priviléges de la Nation; & qu'il devoit au préalable savoir le sentiment des Etats Généraux.

L'Infant *Alfonse* fils unique de Jean II. étant mort avant son Pére, la Couronne de Portugal venoit de droit à la ligne collatérale des Ducs de Viseo, les enfans de celui-là même, que le Roi avoit tué de sa propre main. Ce Prince forma bien le dessein d'avoir pour Successeur D. George son fils naturel, & fit beaucoup de démarches pour cèt effet; mais quelque profonde que fût sa politique, il ne put jamais réussir.

Ce

Ce fut lui, qui pour être toujours en état d'avoir une nombreuse Cavalerie, défendit à tous ses Sujets d'avoir des chevaux, ni des mules, à moins d'être capables de porter les armes & d'aller à la guerre. Les Ecclésiastiques se récriérent contre la sévérité de cette Ordonnance; & le Roi pour éluder leurs plaintes & se moquer d'eux déclara, qu'il n'avoit point prétendu les comprendre dans l'ordonnance : mais en même tems, il défendit aux Maréchaux, sur peine de la vie, de ferrer ni chevaux, ni mules, que ceux de ses haras. Ce Prince mourut la quarantiême année de sa vie, & la quatorziême de son Régne: & laissa ses Etats à *Emanuel* Duc de Beja fils du Duc de Viseo. On parlera le mois prochain du second Volume de cette Histoire.

ARTICLE II.

TRAITE' DU SERMENT, *divisé en deux Livres, où l'on trouvera la résolution des Cas de Conscience, qui ont du rapport à cette matiére. Par* JEAN LA PLACETTE, *Pasteur de l'Eglise Françoise de Copenhague.*

A la Haye, chez Abraham Troyel. 1701. in 12. pagg. 292.

I. LE premier Livre de cèt Ouvrage traite du serment en général. M. *la Placette* en explique la nature: il fait voir qu'il y a des occasions ausquelles il est permis de jurer; il montre en quelles occasions & au nom de qui on le doit faire; quelles sont les conditions du bon serment, si on doit y user d'équivoques, de qui on doit l'exiger, quels gestes externes on peut y employer, & de combien de sortes de sermens il y a. Ces questions générales en renferment un grand nombre d'autres particuliéres, que l'Auteur resout avec beaucoup de netteté & de brieveté.

Le serment consiste, comme chacun sait, à prendre Dieu, ou, ce qu'on regarde comme Dieu, à témoin de ce que l'on dit; c'est à-dire, à déclarer qu'on souhaite, ou que, du moins on consent que Dieu rende témoignage à la vérité de ce que l'on dit: par où l'on ne prétend pas qu'il s'explique directement là-dessus, & qu'il dise ce qu'il en fait; mais seulement qu'il le fasse d'une maniére indirecte; en ne punissant pas celui qui jure, en cas qu'il dise la

vérité

vérité, & en le punissant sévérement, soit dans cette vie, s'il le juge à propos, soit surtout dans la vie à venir, au cas qu'il mente: d'où il suit que tout serment proprement dit enferme une imprécation ou tacite ou expresse, c'est-à-dire, une demande d'être puni, en cas que l'on mente. Si ce n'est pas là l'intention précise de celui qui jure, sur tout lors qu'il jure faussement, c'est du moins l'intention de ceux qui ont institué le serment, & cela suffit. On doit encore conclurre de là, que quand l'Ecriture dit que Dieu jure en parlant aux hommes, cela se doit entendre figurément, & ne signifie autre chose, si ce n'est que Dieu affirme fortement ce qu'il dit, ce qui nous doit tenir lieu des plus grans sermens. *Jesus-Christ* ne jure pas non plus, quand il commence son discours par ces termes, *en vérité je vous dis*, ce n'est qu'une forte affirmation; non plus que ces paroles des Prophétes, *l'Eternel est vivant*, & dont le sens est le même que de celles-ci, qui sont si communes parmi le peuple, *cela est aussi vray, qu'il est vray qu'il y a un Dieu*, ou *que Dieu est au Ciel*. Ce n'est pas non plus un serment que d'assurer une chose *sur sa parole*, *sur son honneur*, *en conscience*, *par sa foy*, &

sur sa foi. On doit reduire ces expressions à celles-ci, *je consens à passer pour un homme, qui n'a ni parole, ni honneur, ni conscience, ni foi, si ce que je dis n'est vrai.* Je suis fort de l'avis de M. la Placette, & je n'ay jamais pu croire avec certains Théologiens, que ceux qui assurent une chose sur *leur foi*, ou par *leur foi*, ayent pensé à leur foi justifiante, ce qui leur a fait regarder ce prétendu serment, comme le plus grand de tous. Il faut être aveuglé pour ne pas voir, qu'il s'agit de la confiance qu'on doit avoir en celui qui assure une chose, ou de sa bonne foi. Je conviens pourtant avec M. la Placette, qu'il est bon de s'abstenir de ces sortes d'expressions, surtout dans les choses de peu d'importance, non seulement de peur de scandaliser les foibles; mais aussi parce que ces expressions, surtout si fréquentes, sentent fort le corps de garde ou le petit maître.

Au reste, notre Auteur fait voir, qu'il ne suffit pas pour jurer de proférer un serment. Trois conditions sont requises à un véritable serment. 1. Il faut proférer intérieurement ou extérieurement les paroles qui font le serment, ou faire quelcune des actions ou quelcun des gestes, qui, dans l'usage

des

des hommes, signifient la même chose. 2. Il faut savoir ou penser que ce qu'on dit ou qu'on fait est un serment. 3. Enfin, il faut avoir l'intention ou de jurer, ou du moins de faire ce qu'on regarde comme un serment. L'Auteur dévelope ces conditions dans son second Chapitre.

Il combat dans le troisiéme, ceux qui ont condamné absolument le serment; & répond aux Objections, tirées de la défense que semblent en faire Jesus-Christ dans le cinquième de S. *Matthieu*, & S. *Jaques*, dans le cinquiéme de son Epître. L'Auteur prétend avec un grand nombre de Théologiens de toutes les Communions qui ne défendent point le serment, que Jesus-Christ & S. Jaques ne condamnent que les sermens volontaires, c'est-à-dire, ceux dont on peut se passer, laissant subsister ceux qu'on ne fait que pour obéir aux ordres d'un Supérieur légitime, ou pour confirmer quelque vérité importante, & dont il est nécessaire que ceux à qui on parle ne doutent point. D'ailleurs, il paroit que l'Ecriture aprouve le serment, qu'elle le regarde comme nécessaire, & qu'elle en a même prescrit les régles, ce qu'elle n'auroit pas fait, s'il n'eut été permis de jurer.

Mais si le serment est permis, il ne l'est pas toujours, il faut y être obligé par un Supérieur légitime, qui procéde selon les Loix : mais dans cette occasion on ne sauroit refuser de jurer. Un prévenu même est obligé de prêter serment lors qu'un Magistrat le requiert ; quoi que l'Auteur souhaitât fort que les Juges n'assermentassent point les Prévenus sur le sujet des crimes dont on les accuse, puis qu'on les met dans une espéce de nécessité violente de s'ôter ou la vie du corps ou celle de l'ame. Cependant si les Loix du Pays obligent les Prévenus à répondre, ils sont obligez de le faire, & s'ils le font, il faut qu'ils disent la vérité ; ils sont même dans la nécessité de découvrir leurs Complices, lors qu'on les leur demande ; on trouvera tout cela dévelopé & prouvé dans le quatriéme Chapitre de notre Auteur.

Mais non seulement on peut jurer, lors qu'on en est requis par le Magistrat ; on peut encore le faire lors qu'il y a quelque nécessité de confirmer une vérité, dont on est instruit, & dont la connoissance peut importer, ou pour la gloire de Dieu, ou pour le bien temporel ou spirituel de notre prochain, ou pour le notre propre. Il est vrai qu'il

y a des Savans, qui ont prétendu, qu'on ne pouvoit pas jurer pour son intérêt particulier & temporel, ou pour celui du prochain; mais l'Auteur n'a pas de peine à faire voir la fausseté de cette opinion. Il est vrai qu'il faut que ces intérêts soient considérables, & l'on ne sauroit trop condamner ces jureurs de profession, qui prennent Dieu à témoin à tout moment pour des bagatelles.

Sur la question, s'il est permis de jurer par les Créatures, l'Auteur distingue les divers sens que ces sortes de sermens peuvent avoir; car ou ceux qui les font apellent ces Créatures à témoin de la vérité de leurs assertions; c'est à-dire, de la conformité de leurs paroles avec leurs pensées, & leur atribuent par conséquent la connoissance des cœurs, qui n'apartient qu'à Dieu, & qu'on ne peut atribuer à un autre sans idolatrie. Ou l'on s'imagine qu'il y a dans ces Créatures, par lesquelles on jure, quelque Divinité cachée, & c'étoit là aparemment la pensée des Payens. Mais il n'est pas croyable qu'on aît aujourd'hui de telles pensées, & si quelcun en avoit de telles, avant que de décider s'il fait bien ou mal, il faudroit les examiner, & voir ce en quoi elles con-

sistent : ou, enfin, un serment fait par une Creature peut signifier, que celui qui jure ainsi, consent de passer, si ce qu'il dit n'est pas vrai, pour un homme qui n'a aucun respect pour une telle créature, & de soufrir tout ce qu'il mériteroit dans cette supposition. Mr. la Placette croit que c'est la pensée de ceux de l'Eglise Romaine, qui jurent par les créatures, par de certaines Croix, par de certaines images, &c. C'étoit aussi là à peu près la pensée des Juifs, qui juroient par le Ciel, par la Terre, par l'Autel, par le Temple, par les Oblations. Il est sûr que tous ces sermens supposent qu'on rend quelque honneur à ces créatures ; & comme on sait que les Catholiques R. rendent un honneur religieux aux créatures par lesquelles ils jurent, & que cet honneur est excessif & ne convient point à des créatures ; il suit que ces sermens sont criminels.

Que si on n'honore le Ciel, la Terre, & les autres Créatures, qu'autant qu'elles le méritent & à proportion de la dignité dont Dieu les a honorées, il n'y auroit point de mal à jurer dans le troisième sens qu'on vient de marquer, par le Ciel & par la Terre ; pourvû d'un côté que la matiére le méritât, &

que de l'autre, ayant distinctement dans l'esprit ce qu'on vient de dire, on n'eut point d'autre intention que celle qu'on a marquée. Mais comme il peut arriver qu'on ait d'autres pensées dans l'esprit, que d'ailleurs en faisant cette sorte de sermens on peut tendre des piéges aux simples, & les scandaliser, qu'on n'en trouve point d'exemples dans l'Ecriture, & qu'on s'en peut passer facilement, il est bon de s'en abstenir.

Le Prophéte *Jérémie* a expliqué les conditions d'un serment légitime en disant, qu'il faut jurer en vérité, en justice, & en jugement; c'est-à-dire, 1. qu'il faut que ce dont on jure soit véritable, & qu'on sache qu'il l'est; ce qui exclut toutes les réservations mentales, que l'Auteur refute très-solidement, aprouvant cette belle maxime du droit Canonique; * *de quelque artifice que l'on se serve en jurant, Dieu, qui est le témoin de la Conscience, le prend dans le sens que lui donne celui à qui on jure.* Cette maxime a cependant besoin de quelque restriction; c'est qu'il faut que celui à qui on jure, prenne les paroles de sa question & de la réponse qu'on lui fait, dans

* *Quacunque arte verborum quis juret, Deus tamen, qui Conscientiæ testis est, ita hoc accipit, sicut ille cui juratur intelligit.*

dans le sens qu'elles ont naturellement; car je doute que je sois obligé de répondre à sa pensée, si ses paroles dans le sens ordinaire en expriment une différente de la sienne, quand même je saurois quelle est sa pensée. L'Auteur fait voir que les réservations mentales anéantissent toute l'utilité du serment, & privent par conséquent la société civile du seul moyen qui lui reste pour découvrir la vérité.

2. Il faut jurer en justice, prenant ce mot pour cette justice universelle, qu'on apelle la sainteté, parce qu'il n'y a aucune des vertus particuliéres qui la composent, ausquelles le serment doive être opposé, & il y en a plusieurs ausquelles il le peut être, comme Mr. la Placette le fait voir.

3. Il faut jurer en jugement, c'est-à-dire avec prudence, & avec le discernement nécessaire pour ne jurer pas mal à propos.

Quant aux gestes externes, qui accompagnent le serment, l'Auteur croit que pourvû que ces coutumes n'ayent rien de criminel en soi, rien de superstitieux, d'absurde, ou de ridicule, pourvu que d'ailleurs elles soient propres à apliquer l'esprit à la sainteté du serment, il n'y a point de raison qui doive les faire rejetter. On

On examine ensuite diverses questions sur ceux dont on exige le * serment. On demande, par exemple, si on peut exiger d'un homme, qu'il jure, lors qu'on a lieu de croire qu'il jurera faussement. L'Auteur croit que la véritable raison qui doit empêcher de le faire, c'est l'outrage sanglant que ce parjure fera à Dieu, & le scandale horrible qu'il donnera: en sorte qu'il vaut mieux pour témoigner l'amour sincére & véritable qu'on a pour Dieu, se résoudre à perdre quelque intérêt temporel, que d'exposer un malheureux à offenser Dieu & à scandaliser le prochain.

On demande encore si un Chrétien traitant avec un Idolatre, en peut exiger le serment, persuadé qu'il est qu'il jurera par ses faux Dieux. L'Auteur répond, qu'on peut lui proposer non de jurer par ses Idoles, mais simplement de jurer; parce que jurer en soi-même est une chose innocente & permise: s'il jure par ce par quoi il n'est pas permis de jurer, la faute est sur son compte, & non sur le compte de celui qui s'est contenté d'en exiger simplement le serment.

II. Le second Livre traite des sermnes

* *Chap. XIII.*

mens obligatoires. L'Auteur y examine un si grand nombre de questions, qu'il est impossible de les raporter toutes. Nous nous contenterons d'en marquer quelques unes, après avoir dit que par un serment Obligatoire on entend un serment par lequel on s'engage à faire, ou à ne pas faire de certaines choses à l'avenir. Il y en a qui prétendent que ces sortes d'engagemens renferment une double promesse, l'une qu'on fait à l'homme à qui on jure, l'autre qu'on fait à Dieu par qui l'on jure; & que l'une de ces promesses peut subsister, quoi que l'autre soit invalide. Notre Auteur a été autrefois * de cette opinion; mais comme il n'est pas de ces Théologiens orgueilleux, qui ayant avancé une chose, n'en démordent jamais, & la défendent opiniatrément, quelquefois aux dépens du bon sens & de la raison; il avoüe qu'il a changé de sentiment. Il soutient qu'à parler proprement on ne promet rien à Dieu, lors qu'on fait un serment obligatoire; autrement il n'y auroit nulle différence entre un vœu & un tel serment; outre que l'on fait quelquefois des sermens, de faire des choses où Dieu n'est nulle-

ment

* *Il s'en est expliqué dans son Traité* de la Conscience.

ment intéressé, & où même il est quelquefois offensé : or il est ridicule de dire qu'on promet quelque chose à quelcun qui ne l'intéresse point, ou qui ne l'intéresse, que parce qu'elle lui déplait. Enfin, les promesses les plus sincéres tombent d'elles-mêmes, si elles ne sont acceptées ; si donc le serment étoit une promesse que l'on fit à Dieu, tout ce qu'il a de force, dépendroit de savoir si Dieu l'accepte ; or quelle certitude pourroit-on avoir que Dieu accepte mille promesses, que nous confirmons par serment, & qui ne regardent point du tout son service. Qu'est-ce donc que comprend un serment Obligatoire, de plus qu'une simple promesse faite à celui que le serment regarde ? C'est qu'on prend Dieu pour garant de l'engagement où l'on entre, & l'on déclare expressément, qu'on se soumet à sa punition & à sa vengeance, au cas qu'on vienne à y manquer.

On demande s'il est permis de faire des sermens Obligatoires ? M. la Placette dit, qu'il ne connoit qu'*Hammond*, qui les condamne absolument & sans exception : mais il refute cette opinion, qui iroit à condamner les sermens de fidélité, que les Souverains exigent de leurs sujets, & ceux que prê-

tent

rent les Magistrats; les Tuteurs & autres, lors qu'on leur confie ces sortes d'emplois. Il est donc permis, selon notre Auteur, de faire des sermens Obligatoires; mais il est rarement permis. Ces sermens sont le plus souvent ou injustes ou téméraires, & manquent presque toujours de quelcune des conditions, qui leur sont les plus nécessaires pour être innocens. Il conseille de s'en abstenir autant qu'il est possible, & fait voir les dangers qui les accompagnent. Il distingue aussi soigneusement ceux qui sont permis de ceux qui ne le sont pas. Afin qu'ils ayent cette premiére qualité, il faut qu'on sache avec la derniere certitude, que l'action ou l'omission à laquelle on s'oblige est permise ou innocente: il faut voir si c'est une chose qui dépende de nous & qui soit en notre pouvoir: il faut examiner si elle ne nous jettera point dans quelque danger tant soit peu considérable d'offenser Dieu & de violer sa Loi, & s'il y a nécessité de jurer. * Notre Auteur n'aprouve point cette maxime généralement reçüe qu'*un serment qui n'est point*

* *Voyez la page 147. où je crois qu'il y a une faute d'impression considérable, & qui consiste, je pense, en l'omission d'un paragrafe tout entier.*

point à faire n'est point à tenir. Elle est vraye à l'égard de certains sermens; mais elle ne l'est pas à l'égard de tous. Si ce à quoi on s'oblige est mauvais, le serment est nul; s'il est bon ou indifférent, le serment est valide & obligatoire, soit qu'on péche en le faisant, soit qu'on ne péche point. Voicy deux exemples, qui éclairciront la chose. Un homme s'oblige par serment à ne jurer de sa vie. Il le fait néanmoins quelque tems après, & par ce second serment il s'oblige à rendre quelque chose qu'il emprunte. Il péche, sans doute, en faisant ce second serment, qu'il étoit obligé de ne pas faire; cependant il doit le tenir. Un autre emprunte, & jure de rendre ce qu'il emprunte, ayant pourtant le dessein de ne le pas faire. Il commet par là un péché horrible. Dira-t-on pourtant qu'il n'est pas tenu de faire ce qu'il a juré? La maxime donc ne peut être entenduë, pour être vraye, que lors qu'on s'engage par serment à commettre une action criminelle, ou à s'abstenir d'une bonne, lors même qu'on devra la faire.

Il ne s'ensuit pas pourtant de là, qu'on soit obligé à tenir tout serment qui n'engage point à pécher, comme l'Auteur le

le montre par plusieurs raisons & par divers exemples : il faut pour y être obligé, qu'il n'y ait point d'erreur qui annulle le Traité qu'on a confirmé par serment ; je dis qui l'annulle, car il peut y avoir des érreurs dans les Traitez qu'on fait, & qui n'empêchent pas que ces Traitez ne subsistent.

M. la Placette soûtient, par exemple, qu'un homme ayant fiancé & épousé une femme qu'il croit vertueuse, ne doit point la quitter & rompre le mariage, quoi qu'il aprenne dans la suite que c'est une prostituée. La raison qu'il en donne, c'est que cèt homme savoit ou devoit savoir, d'un côté qu'il n'étoit pas impossible que cette femme fût telle qu'elle est, & de l'autre, que presque tous les Tribunaux de l'Europe entretiennent ces sortes de mariages. S'étant marié nonobstant cette double connoissance, il est censé s'être résolu à son malheur ; & par conséquent il doit se résoudre à avaler ce calice, quelque amer qu'il lui paroisse. C'est la décision de * *Vesembet. Sibi imputare potius debet, qui non diligentius ante sibi cavit, atque prospexit, quam ut malis exemplis conjugia rectè consummata retractentur.* AR-

* *Paratit. in Dig. Lib.* 23. *Tit.* 2. *col.* 767.

ARTICLE III.

MÉMOIRES *contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en* FRANCE, *depuis l'Etablissement de la Monarchie jusqu'à présent.* A la Haye, chez Etienne Foulque. 1701. *in* 12. Tom. I. pagg. 321. Tom. II. pagg. 292.

LE grand nombre d'Histoires de France que nous avons n'a pû détourner M. l'Abbé de *S. Remy* de nous en donner une nouvelle, sous le tître modeste de *Mémoires*, qui n'empêchera pas que le Public ne rende à son Ouvrage toute la justice qu'il mérite, peut-être plus agréablement, que s'il lui avoit donné un tître fanfaron, qui ne manque presque jamais de rebuter les personnes de bon gout. Il a fait réflexion que la plûpart des Historiens François, nous ont donné ou des Abrégez fort succints, ou des Histoires fort étenduës, en sorte que dans quelques uns on ne trouve presque rien de ce qu'on cherche, & dans quelques autres on trouve une infinité de choses qu'on ne cherche pas. Il a pris un milieu entre ces deux extrémitez & a tâché de n'être

ni

ni inutile, ni ennuyeux. Ce dont il se pique surtout c'est de dire la vérité: comme il rend justice aux grans Princes, qui ont fait des actions dignes d'être imitées; aussi ne déguise-t-il pas leurs défauts, ni les actions des mauvais. Mais comme tous les Historiens, sans en excepter les plus passionnez, tiennent ordinairement ce langage, il est bon d'avertir qu'en lisant ces deux premiers Volumes, qui contiennent l'Histoire de la premiére Race, on ne sauroit refuser à l'Auteur la qualité d'Historien véritable & sincére.

Il donne, par exemple, à Clovis I. qui embrassa le Christianisme, les éloges qu'il mérite; mais il ne cache point ses défauts. Il fait voir que ce fut un Prince cruel avant & après son baptême, qui ne gardoit point la foi, qui tuoit les gens, qui lui déplaisoient, faisant lui-même l'office & d'accusateur & de bourreau. C'est ce qui parut en particulier à l'égard de *Ragnacaire* Roi de Cambrai. Les siens l'ayant trahi, & l'ayant conduit les mains liées à Clovis, ce Prince lui fit ce reproche injuste, *n'as-tu point de honte de t'être laissé lier comme un esclave, & de deshonorer ainsi la race Royale, dont tu te vantes d'être descendu?* & après cela il le tua de

se

ſa propre main. Il ſe tourna enſuite froidement vers le Frére de ce Prince, & lui dit, *tu mérites de perdre la vie pour avoir ſi mal défendu ton frére, qui vivroit encore, ſi tu n'avois pas été un lâche*, après quoi il lui donna un coup de ſa hache d'armes, dont il le renverſa mort à côté de ſon frére. Ceux qui avoient livré ces deux Princes demandérent la récompenſe qu'on leur avoit promiſe; Clovis leur fit donner des préſens de cuivre doré: & comme ils témoignoient d'être peu ſatisfaits, & ſe plaignoient hautement de cette tromperie, il leur répondit qu'ils avoient ce que méritoient des Traîtres, & que c'étoit aſſez de laiſſer la vie à des gens qui méritoient la plus cruelle mort. Mais rien n'eſt plus horrible que la part qu'il eut dans la mort de *Sigibert* Roi de Cologne, puis qu'il porta le Fils de ce Prince à ôter la vie à celui qui la lui avoit donnée, & qu'il fit enſuite aſſaſſiner ce Parricide par une indigne trahiſon.

Après cela il ſemble que la Religion Chrétienne ne doive pas ſe faire beaucoup d'honneur d'un Proſelyte tel que Clovis, & ce qu'il y a à remarquer, c'eſt que *Conſtantin* le premier Empereur Chrétien ne valoit guéres mieux,

que ce premier Roi Chrétien des François, & qu'il ne lui cedoit point en cruauté, quoi que quelques Historiens flateurs ayent caché ses défauts, autant qu'ils ont pû. On en jugera par un seul endroit qu'en raporte notre Auteur, *Tom.* I. *pag.* 28.

J'avoüe que faisant quelquefois réflexion sur ces deux exemples, j'en ai été surpris, & j'ai été fâché, qu'une Religion aussi sainte que celle que ces deux Princes avoient embrassée, ne les aît pas rendus meilleurs. Mais on ne doit point, pour tout cela, en tirer de fâcheuse conséquence contre cette Religion: on doit plutôt assurer, qu'ils ne l'ont embrassée que par de purs motifs de politique, & peut-être ne seroit-il pas bien difficile de le prouver. C'étoit d'ailleurs un terrible Christianisme, que celui des Gaulois du tems de Clovis, & dans tout le sixième Siécle; il ne faut pas être surpris, s'il n'avoit pas beaucoup d'efficace pour la sanctification du cœur: la Polygamie & les Incestes les plus horribles étoient comptez pour des galanteries, & les Princes, qui passoient pour les plus vertueux, n'en faisoient pas scrupule. Les François ne gagnoient souvent des victoires que par des trahisons insignes,

&

& *suivant la coutume de ce tems-là*, dit notre Auteur, *ils abandonnoient aisément la foi des Traitez, pour suivre leurs intérêts.*

L'humeur cruelle de Constantin & de Clovis m'a fait souvent douter des prétendus miracles, qu'on dit avoir précédé ou suivi leur conversion, me persuadant que Dieu n'auroit pas voulu honorer des effets extraordinaires de sa toute-puissance, des conversions qui faisoient si peu d'honneur à la Religion Chrétienne. On doit rendre justice à notre Auteur, s'il ne suprime pas ceux qu'on dit avoir été faits à l'honneur de Clovis & dans de certaines autres occasions, il fait assez voir par la maniére dont il les raporte, qu'il n'en est pas bien convaincu, & qu'il laisse à son Lecteur la liberté d'en croire ce qu'il jugera à propos. Voici, par exemple, ce qu'il nous dit de la *Sainte Ampoule*, de *l'Oriflame*, &c. * *Hincmare Archevêque de Reims, qui raconte fort au long tout ce qui se passa au Baptême de Clovis, dit que comme la foule du peuple empêchoit de passer celui qui portoit le Chrême, il parut un Ange en forme de Colombe au milieu de l'Assemblée, qui aporta une phiole pleine d'huile, qu'on nomme la Sainte Ampou-*

* *Tom. I. pag.* 107.

Ampoule, dont Clovis fut sacré, & dont on oint encore aujourd'hui les Rois de France à leur Sacre. Quelques Auteurs Modernes ont voulu détruire ce miracle, parce que Grégoire de Tours & les plus anciens Auteurs n'en parlent point. J'avoüe que cette raison est forte, & peut faire douter d'un fait si important. Comme nous n'avons rien de positif pour éclaircir cette difficulté, nous nous contenterons d'en avoir dit ce peu de mots, & nous en laisserons le jugement libre au Lecteur. Ce qu'on dit de l'Ecu semé de Fleurs de Lis, & de l'Oriflame, qui furent aussi aportez à Clovis après son Batême, paroît entiérement fabuleux : cependant ces Fables n'ont pas laissé d'être cruës dans le monde & ont, peut-être, quelque fondement. Voila ce que dit l'Auteur sur ce sujet ; il parle à peu près de même des autres miracles qu'il raporte : il les accompagne d'ordinaire d'un correctif, qui fait voir que comme il n'en est pas tout-à-fait persuadé, aussi laisse-t-il aux autres la liberté d'en croire ce qui leur paroitra plus vraisemblable.

Avant que d'abandonner Clovis, nous dirons un mot du titre de *Roi très-Chrétien*, qui lui fut donné, on demande si cette Epithéte lui étoit donnée de la même maniére, qu'on la donne aujourd'hui

d'hui aux Rois de France. M. de S. Remy soûtient qu'il y a quelque différence. Lors que Clovis embrassa la Religion Chrétienne, il étoit le seul Prince de la Terre qui ne fût pas dans l'erreur L'Empereur *Anastase* avoit embrassé l'Hérésie d'*Eutychès*, tous les autres Princes suivoient celle d'*Arius*. Le nom de Roi très-Chrétien étoit donc proprement affecté à sa personne, & non pas à la Couronne qu'il possédoit. C'étoit un nom honorable, que les Evêques des Gaules & d'Italie lui donnoient, pour le distinguer de tous les autres Rois, qui régnoient alors. Ensuite ce tître fut attribué indifféremment à tous les Rois de France, sans qu'il y eût la même raison; puis qu'ils n'étoient pas les seuls Princes Orthodoxes de l'Europe.

Il y a longtems qu'on a remarqué, que dans ces Siécles ténébreux, où la superstition étoit sur le Trône, il ne faloit pour obtenir le tître de Saint, & mériter une place en Paradis que paroître libéral envers les Eglises, envers les Ecclésiastiques & surtout envers les Moines, & qu'au contraire on passoit pour scélérat dès qu'on faisoit le moindre chagrin à ces sortes de gens, ou qu'on ne leur accordoit pas tout ce

qu'ils demandoient. Notre Auteur en raporte quelques exemples, que la sincérité, dont il se pique, ne lui a pas permis de suprimer. Il nous dit que les Moines qui ont écrit l'Histoire du septiême Siécle ont mis *Dagobert* au dessus de tous les Rois, qui ont gouverné la France avant Clovis; & que quoi qu'il eut de grandes qualitez, les Monastéres qu'il fit bâtir, & les Charitez dont il signala son régne lui méritérent tous les éloges qu'on fit de lui durant sa vie & après sa mort: que, du reste, c'étoit un homme qui aimoit l'argent, & qui l'extorquoit d'une maniére qui lui fit perdre l'affection de ses Sujets; & que le penchant qu'il eut pour les femmes lui fit commettre des fautes, dont il se repentit dans la suite. Notre Auteur nous aprend, au contraire, que *Clovis II.* ayant fait découvrir la Chasse de S. *Denis*, & en ayant employé l'argent à la subsistance des pauvres, durant un tems de peste & de famine, cette action, toute loüable qu'elle étoit, lui attira l'indignation des Moines, qui ont répandu contre lui toutes les injures, qui ne conviennent qu'aux Tyrans. Ils ont même ajouté qu'il perdit l'esprit pour avoir fait porter dans son Oratoire un bras de ce

Saint:

Saint: *mais*, dit M. de S. Remy, *comme cette derniére action ne partoit que d'une intention pieuse, & l'autre étoit entiérement charitable, il faut croire que la passion a eu beaucoup de part dans les invectives, qu'on a fait contre lui.*

Mais s'il justifie Clovis II. contre les accusations des Moines, il ne sauroit aprouver que quelques Modernes ayent entrepris la défense de la Reine *Brunehaud*, contre le témoignage de plusieurs anciens Auteurs, qui l'ont chargée d'une infinité de crimes. Les principales raisons sur lesquelles ces Modernes s'apuyent sont le silence de Grégoire de Tours, quelques Lettres, que le Pape S. *Grégoire* lui a écrites, où il loüe son zéle & sa pieté, & l'esprit vindicatif de *Clotaire II.* qui avoit interêt de décrier cette Princesse, qu'il avoit traité fort indignement. Notre Auteur répond que Grégoire de Tours étant mort environ vint ans avant la Reine Brunehaud, il ne put être témoin des plus grans crimes qu'on lui impute. Il en est de même du Pape S. Grégoire, qui étant mort plus de neuf ans avant elle, n'a pas su les plus grans désordres de cette Princesse; d'ailleurs, dans ses plus grans excès, elle parut zélée, pour l'Eglise & pour la Religion. Qui

ne sait que les plus grans pécheurs, & les Princes surtout, croyent racheter une vie déréglée, par un grand zéle de Religion ? *Clotaire I.* le plus cruel de tous les hommes, ne fit-il pas paroitre un attachement extraordinaire à la Religion Catholique ? Mais quand Grégoire auroit sû les désordres de Brunehaud, il pouvoit les dissimuler, aussi bien que ceux de l'Empereur *Phocas*, à qui il écrit en termes fort obligeans, & en lui souhaitant un Régne qui ne finît jamais. *Les Papes*, dit M. de S. Remy, *n'étoient pas alors si puissans qu'ils sont aujourd'hui, & ils étoient souvent obligez de taire les défauts des Princes à qui ils devoient eux-mêmes obéir. Quelque zélé que fût S. Grégoire, il aima mieux faire semblant d'ignorer les désordres de Brunehaud, ausquels il ne pouvoit remédier, & se servir en même tems du penchant qu'elle témoignoit à faire du bien à la Religion, que de l'éfaroucher par un zéle trop sévére, & perdre le fruit de sa libéralité.* Pour ce qui regarde Clotaire, son autorité pouvoit bien empêcher les Auteurs d'en dire du bien ; mais elle ne pouvoit les porter à la charger de tous les crimes abominables.

En voila assez pour faire connoitre l'Ouvrage de M. l'Abbé de S. Remy: du

du reste, l'Histoire de France est trop connuë, pour en faire ici un Abrégé, & pour entrer dans un plus grand détail. Nous nous contenterons d'une remarque sur un endroit de cette Histoire, après quoi nous dirons un mot de la Préface. Personne n'ignore la réponse que fit *Clotilde* à ceux que les Rois *Childebert* & *Clotaire* lui envoyérent, pour lui présenter des ciseaux & une épée nuë, & lui demander de la part de ces deux Princes ce qu'elle aimoit le mieux, de voir les enfans qu'elle avoit eus de Clodomir rasez, ou massacrez: cette infortunée Princesse saisie de douleur & de dépit dit tout-à-coup & sans réflexion, *qu'elle aimoit mieux les voir morts que tondus.* L'Abbé de *S. Réal* raporte cèt exemple, dans son excellent Livre de *l'Usage de l'Histoire*, en parlant de la coutume qui se pratiquoit autrefois en France, de ne pouvoir être membre du Parlement, sans avoir la barbe rasée; il dit que M. *Olivier*, qui fut obligé de subir cette Loi & de faire couper sa longue barbe, n'auroit jamais été Chancelier de France, comme il fut depuis, s'il eut été aussi jaloux de son poil, que Clotilde fut jalouse de celui de ses Enfans; puis qu'ayant le choix de l'épée ou des ci-

 seaux,

feaux, elle aima mieux leur voir trancher la tête, que de les voir tondus. Cette aplication ne m'a jamais paru bien juste, & j'ai été tenté de croire, que l'envie de faire paroitre sa lecture, ou le manque d'un exemple plus propre, avoit porté l'Abbé de S. Réal à alléguer celui-là. Ce n'est point en effet des cheveux de ses enfans que Clotilde étoit amoureuse, mais d'une Couronne qu'on vouloit leur ôter, en les rasant: elle préféra l'épée aux ciseaux, parce que les ciseaux étoient une marque, qu'ils étoient déchus de la Couronne, & je suis sûr, que si on eut voulu leur laisser une Couronne qui leur apartenoit, elle les auroit vû raser de bon cœur. Il n'y a donc aucune opposition entre l'action de M. Olivier & celle de Clotilde. On peut dire, au contraire, que l'un & l'autre agissoient par un même principe. Olivier se fit raser la barbe, pour avoir séance au Parlement, & Clotilde ne voulut pas qu'on rasât ses fils, parce que par là on leur ôtoit le droit de s'asseoir sur le trône qui leur apartenoit.

Disons quelque chose de la Préface de M. l'Abbé de S. Remy, comme nous nous y sommes engagez. Après avoir expliqué son dessein & rendu raison

ſon de ſa méthode, & du plan qu'il s'eſt formé, il nous parle des François qui vinrent habiter dans les Gaules, & des Gaulois les anciens Habitans de ce Pays. Les premiers étoient braves, adroits & robuſtes. Ils aimoient la guerre & tous les exercices, qui y ont du raport : mais cette bravoure avoit quelque choſe de barbare, & reſſentoit encore la groſſiéreté des mœurs de ce tems-là. On compte mille fables de leur origine, qu'il n'eſt pas beſoin de raporter. Ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable, c'eſt que ces Peuples à qui on donnoit différens noms, ſelon les Pays qu'ils habitoient, ſe liguérent ſous le nom de *Francs*, qu'ils prirent pour témoigner qu'ils ne vouloient point être ſoumis au joug des Romains. Le voiſinage & la fertilité des Gaules leur firent former le deſſein de s'en rendre maîtres : ils eurent d'abord peu de ſuccès, & furent battus par divers Empereurs, qui les obligérent à ſe contenir toujours au delà du Rhin. Ils furent gouvernez au commencement par des Ducs ou Chefs d'Armée : & l'on doute ſi *Faramond*, à qui la Chronique de *Prosper* donne le nom de Roi, l'a eu véritablement. Il y a apparence qu'ils s'en choiſirent un pour l'expédition des

Gaules, qu'ils méditoient depuis long-tems, & pour prévenir les inconvéniens qui naissoient de la multitude des Chefs & du partage des Armées. Leurs Armes étoient le bouclier, l'épée, la hache à deux trenchans, & l'Angon, qui étoit une espêce de dard qu'ils lançoient avec beaucoup d'adresse. Toutes leurs Troupes consistoient en Infanterie; & il n'y avoit de Cavalerie qu'autant qu'il en faloit pour entourer le Général, & pour porter ses ordres. Ils partageoient le butin après la guerre finie, & gardoient à cet égard une grande fidélité. Le Général ne disposoit de rien & n'avoit, comme les autres, que ce que le sort lui donnoit. Cette coutume étoit encore en usage du tems de Clovis. Ce Prince, tout absolu qu'il étoit, n'osa disposer d'un vase, que ses soldats avoient enlevé de l'Eglise de Reims, & que S. *Remy* lui redemandoit. Il fut obligé de prier l'Assemblée qu'on le lui cedât, & un Soldat fut assez insolent pour dire en donnant un coup de sa hache sur le vase, *tu l'auras si le sort te le donne.* Il est vrai que Clovis ne laissa pas de le prendre, & qu'ayant dissimulé alors le ressentiment qu'il avoit; dans une autre occasion il tua ce Soldat dans le tems qu'il se baissoit, pour [illegible] rele-

relever sa hache, que ce Prince avoit jettée à terre. Mais cette action d'autorité que fit Clovis, n'empêche pas qu'on ne puisse prouver par cèt exemple, que le Prince ne pouvoit alors disposer du butin à sa volonté.

Le revenu des premiers Rois des François consistoit en quelques impôts, qui se prenoient sur les Gaulois seulement, & qu'on levoit en argent ou en denrées. Dans le partage des Terres les Rois eurent les plus belles, du revenu desquelles ils s'entretenoient eux & leur maison.

Les François ne prenoient aucune résolution importante que dans une Assemblée qu'ils convoquoient tous les ans le premier jour de Mars. Le Roi s'y trouvoit accompagné des Ducs & des Comtes, qui avoient l'administration des armes & de la justice. Comme l'affaire la plus considérable étoit celle de la guerre, on y paroissoit tout armé & prêt à exécuter les résolutions de l'Assemblée. Ce n'étoit ordinairement qu'aux François naturels qu'on donnoit les * grans emplois. Les Gaulois faisoient un corps à part dans l'Etat. Ils payoient les tributs, & avoient soin de cultiver les Terres.

* *Cela se pratiquoit encore sous le Régne de Dagobert.*

Notre Auteur ne convient point, que l'Institution des Parlemens soit aussi ancienne que la Monarchie, & que l'Assemblée qui se tenoit tous les ans & où le Roi présidoit, en soit la véritable origine. Ce qui a trompé *Pasquier* & les autres Auteurs qui l'ont suivi, c'est qu'outre les affaires d'Etat qu'on traitoit dans cette Assemblée & qui étoient proprement le sujet de la convocation; on y rendoit aussi quelquefois justice aux particuliers, & châcun étoit reçu à présenter ses plaintes: mais cette raison ne paroit pas bien solide. Le Parlement d'Angleterre, qui est absolument différent de ceux de France, a les mêmes droits, sans pourtant qu'on le confonde avec les autres Tribunaux établis pour rendre la justice aux particuliers. D'ailleurs les Etats du Royaume, qui ont été tenus sous les Rois de la troisiême Race, & qui tiroient véritablement leur origine de cette ancienne Assemblée, ont subsisté avec les Parlemens; & quoi que ces derniers ayent été destinez de tout tems pour rendre la justice aux particuliers, les Etats du Royaume n'ont pas laissé aussi de s'attribuer ce droit en diverses occasions, comme font encore aujourd'hui les Etats de Bretagne, de Bour-

gogne,

gogne, & de Languedoc. L'Auteur consent qu'on donne aux Parlemens & aux Cours Souveraines de France une institution aussi ancienne, que la Monarchie ; pourvû qu'on en trouve l'origine dans les Tribunaux établis dès ce tems-là pour rendre la justice.

Pour ce qui concerne les anciens Gaulois, ayant été longtems sous la domination des Romains, ils s'assujettirent non seulement à leurs Loix, mais aussi à leurs mœurs & à leur langue. La servitude à laquelle on les accoutumoit leur fit perdre leur ancien courage, qui avoit failli à détruire Rome dans sa naissance. Ils n'étoient plus que l'ombre de ce qu'ils avoient été, lors que les François entrérent dans les Gaules.

Ce Pays, avant que les Romains le soumissent, étoit gouverné par ses Magistrats, à qui on donnoit quelquefois le nom de Roi, sans leur en donner la puissance absoluë ni héréditaire. Le mérite seul les élevoit à cette dignité, qui étoit rarement continuée au delà d'un an dans la même personne, tant on craignoit qu'elle ne dégénérât en tyrannie.

Quoi que les Gaulois ne fussent qu'une seule nation, ils étoient pourtant divi-

divisez en plusieurs Peuples ou Citez, qui faisoient presque autant d'Etats séparez. Châque Cité avoit ses Assemblées & ses Magistrats indépendans les uns des autres. Lorsqu'il survenoit des affaires entre plusieurs voisins, l'Assemblée générale de toute la Nation régloit le différent, & châcun devoit se soumettre à la décision des Etats, ou se resoudre à soûtenir la guerre, que tous les autres Peuples lui déclaroient.

Les Druides ou Prêtres des Gaulois avoient le soin des affaires de la Religion, & celui de former la jeunesse à la vertu, & de lui aprendre les Arts Libéraux. Leur autorité étoit si grande, qu'on ne pouvoit sans eux élire des Magistrats ou tenir des Assemblées. Ils enseignoient la Métempsychose, & aprenoient surtout à révérer *Apollon*, *Minerve*, *Mars*, & *Mercure*, parce que ces Dieux présidoient aux Arts & à la Guerre, deux choses pour lesquelles les Gaulois témoignoient beaucoup de passion. Leurs Sacrifices étoient d'hommes vivans, qu'ils immoloient pour le bien public, ou pour le salut des personnes, qui étoient fort estimées parmi eux.

Les Gaulois avoient droit de vie & de mort sur leurs femmes & sur leurs en-

enfans; mais on ne voit pas qu'ils ayent jamais abusé de ce droit: on remarque au contraire que les femmes ont appaisé des Armées prêtes à combattre, & qu'on entreprenoit peu d'affaires importantes, sans prendre leur avis. Elles étoient fortes & courageuses; elles suivoient souvent leurs maris à la guerre, & s'attachoient à eux avec une fidélité, qui, à ce que dit notre Auteur, *n'a point d'exemple aujourd'hui.* On nous promet de nous donner incessamment la suite de ces Mémoires.

ARTICLE IV.

HESIODI *Ascræi quæ exstant ex Recensione* JOANNIS GEORGII GRÆVII, *cum ejusdem Animadversionibus & Notis auctioribus. Accedit Commentarius nunc primùm editus* JOANNIS CLERICI, *& Notæ variorum, scilicet Josephi Scaligeri, Danielis Heinsii, Francisci Guieti, & Stephani Clerici, ac Danielis Heinsii Introductio in Doctrinam Operum & Dierum, nec non Index Georgii Pasoris.* C'est-à-dire, *Les Oeuvres d'Hesiode avec les Notes de Mrs. Grævius, & Le Clerc*, &c. A Amsterdam,

sterdam, chez George Gallet, Directeur de l'Imprimerie des Huguetan. 1701. in 8. Tom. I. pagg. 350. Tom. II. pagg. 326.

M. Le Clerc ayant expliqué à quelques Etudians *la Théogonie d'Hésiode*, pour leur déveloper les Mystéres de la Mythologie Grecque, & ayant mis par écrit ses Remarques; quelques personnes lui conseillérent de les faire imprimer, plûtôt que de permettre qu'elles courussent en Manuscrit, ce qui n'est presque jamais avantageux à un Auteur; parce qu'on en fait rarement de copie, sans y commettre un grand nombre de fautes. C'est ce qui l'a obligé de donner une nouvelle Edition de tous les Ouvrages de ce Poëte, qui sont parvenus jusqu'à nous; d'autant plus qu'ayant les leçons de M. son * Pére sur quelques Parties du Poëme *des Oeuvres & des Jours* du même Auteur, il pouvoit donner un Commentaire complet sur tous ses Ouvrages, en y ajoûtant quelque chose du sien, & des remarques qu'il se souvenoit d'avoir luës ailleurs. Il a traduit les Fragmens

* *Etienne Le Clerc Professeur en Grec & en Morale à Genéve, & ensuite Conseiller de cette République.*

vens en Latin, qu'on trouve ici plus amples que dans les Editions précédentes par les ſoins de M. *Græviuſ*, & y a ajouté quelques Notes. Cette Edition eſt faite ſur celle de ce Savant; mais il a corrigé la Verſion Latine en pluſieurs endroits, & a mis au bas de la Page les Notes de *Joſeph Scaliger*, de *Daniel Heinſius*, de *François Guiet*, & les ſiennes.

On trouve dans le ſecond Volume les Leçons du même M. Grævius ſur Héſiode corrigées & augmentées, l'*Introduction* de *Daniel Heinſius* à la *Doctrine des Oeuvres & des Jours*; & l'Indice de *George Paſor* accommodé à cette Edition, & corrigé en pluſieurs endroits. Cèt Indice eſt très-utile aux Savans pour chercher les endroits d'Héſiode, dont ils ont beſoin, & à ceux qui n'ont qu'une médiocre connoiſſance de la Langue Grecque pour entendre ce Poëte.

On peut juger par là que cette Edition eſt préférable à toutes celles qui ont paru juſques ici; mais on en ſera encore mieux perſuadé, quand on ſaura la nature des Notes de M. Le Clerc. Il y a peu de Savans qui ignorent quel eſt ſon Syſtême ſur l'origine des Fables des Grecs, & de tout ce qui concerne leur Mythologie. Il s'en eſt expliqué claire-ment

ment en divers endroits de ses * Ouvrages. Il est persuadé qu'excepté quelques Fables Philosophiques, & quelques autres visiblement inventées à plaisir, elles ne sont nées que de quelque Histoire mal entenduë, ou embellie de circonstances fausses. La difficulté est de découvrir la vérité de l'Histoire à travers tous ces nuages; & c'est ce que M. Le Clerc tâche de faire dans toutes ses Notes sur Hésiode, se servant pour cela très-utilement des Langues Orientales, & surtout de la Phénicienne, persuadé que les Phéniciens, qui envoyérent des Colonies presque partout, en établirent principalement dans la Gréce. Ceux de ce Pays, qui n'entendoient que très-imparfaitement ce que les Phéniciens racontoient de l'Histoire véritable, corrompirent en mille maniéres ce qu'ils en aprirent: quelquefois l'équivoque d'un mot leur fit prendre le nom d'un homme, pour une montagne, pour un arbre, pour un fleuve &c. & ils attribuérent à ces choses inanimées, souvent en y ajoutant ou en diminuant, ce qui étoit véritablement arrivé à des hommes. C'est

ce

* *Voyez en particulier, Bibliothéq. Univers. Tom.* I. *pag.* 245. *Tom.* III. *pag.* 7. *&* *Tom.* VI. *pag.* 55.

ce dont on trouvera une infinité d'exemples dans ces Notes. Quand une Hiſtoire leur parut trop ſimple, ils y ajoutérent du merveilleux, & les Poëtes amplifiérent ſouvent leurs narrations de diverſes choſes, qui n'avoient nul fondement dans l'Hiſtoire principale. Il eſt vrai qu'on ne peut pas toujours découvrir ce qui a donné lieu à la Fable; ſoit parce qu'on n'a pas une connoiſſance parfaite de la Langue Phénicienne & des autres, dans leſquelles on pourroit le découvrir; ſoit parce que l'Hiſtoire véritable s'étant perduë, on ne peut plus la comparer avec la fabuleuſe; ſoit enfin parce que les Poëtes les uns après les autres ont tant ajouté, changé, retranché, que le Véritable a été englouti par le Fabuleux. Il eſt auſſi vrai qu'on ne peut ſouvent aporter que des conjectures, dont on eſt obligé de ſe contenter, pour n'avoir rien de meilleur: mais ſouvent auſſi ces conjectures ſont ſi vraiſemblables, elles ſe ſoutiennent ſi bien les unes les autres, qu'elles valent ſur un ſujet de cette nature, à peu près ce que valent des Démonſtrations de la derniére évidence en fait de Mathématique. On n'a qu'à comparer les explications morales qu'on a voulu donner des Fables des Poëtes

avec

avec les explications historiques qu'en donne M. Le Clerc, pour sentir l'extrême différence qu'il y a des unes aux autres, & pour s'apercevoir que les unes sont bâties en l'air, à peu près comme ce que l'on fait dire aux cloches, au lieu que les autres sont fondées du moins sur des conjectures très-vraisemblables: mais il ne sera pas inutile d'en alleguer quelques exemples.

Personne n'ignore la Fable de *Nérée* que les Poëtes ont fait fils de l'*Ocean* & de *Thétis*. C'est une énigme pour ceux qui ne savent pas que *Nabaro*, en Phénicien signifie un *Fleuve*. Les Grecs ayant oüi dire aux Phéniciens qui vinrent habiter dans leur Pays, que la Mer étoit *Ab Nabare*, *le Père des fleuves*, s'allérent imaginer un certain Nerée, qu'ils firent naître de la Mer : c'est la même erreur qui leur fit dire que Nerée étoit un Dieu de la Mer, au lieu qu'ils devoient dire qu'il étoit le Dieu des Fleuves. Mais d'où vient qu'on lui a donné le nom de *véritable*, *d'ennemi du mensonge*, de *pacifique*? Ce sont les éloges dont l'honore Hésiode. *Jean Diacre* en rend une raison ridicule, à son ordinaire. Il prétend que les gens qui voyagent souvent sur la mer, ont les vertus attribuées à Nérée, parce qu'exposez à de

perpétuels dangers, & ayant presque toujours la mort devant les yeux, il est impossible qu'ils oublient jamais leur devoir. Mais aparemment cèt Auteur demeuroit dans quelque Ville à deux ou trois cens lieües de la Mer, où il se formoit à son aise des idées des Nautonniers, à peu près comme nous nous en formons des habitans des Planétes. Ceux qui en ont vû savent que ces sortes de gens ne sont pas plus vertueux que les autres, pour ne rien dire de pis: quelque effrayant que soit un objet, il faut qu'il nous frape rarement, pour faire quelque impression sur notre esprit; s'il se présente souvent à nous, nous n'avons nulle peine à nous y accoutumer: Il faut donc avoir encore recours à la langue Phénicienne. Les racines *Nabar*, *Nour*, & *Naar*, signifient *resplendir*, *reluire*, & figurativement, elles signifient *savoir*, *entendre*, *être sage*, & c'est de là que viennent les éloges que les Poëtes ont donné à Nerée: peut-être est-ce pour la même raison, que les anciens ont crû que Nérée & *Protée* étoient des Dieux, qui rendoient des oracles & prédisoient l'avenir, *Dii Fatidici*. On peut consulter * l'Auteur sur les enfans

* Pag. 48.

enfans que les Poëtes ont donné à cette prétenduë Divinité.

La Fable de la *Chimére* n'est pas moins connuë que celle de Nérée. Les Poëtes ont feint que ce monstre avoit le devant d'un Lion, le milieu du corps d'une chévre, & le derriére d'un Dragon. Hésiode dit qu'il jettoit des flammes de feu. *Homére* dit qu'il étoit en Lycie, où il fut tué par *Bellérophon.* Si l'on écrit en Phénicien le mot *Chimæra*, on l'écrira ainsi כמירה, *Chamirah*, qui signifie *adusta*, *brulée*, nom qui ne convient pas mal à un monstre qu'on a représenté vomissant du feu. Mais comment a-t-on pu s'imaginer un animal, qui jettât le feu par les narines? La vérité est que cette Chimére n'étoit point un Animal, mais une Montagne qui vomissoit des flammes, & qui eut pour cèt effet le nom de *Chimére*, ou de *montagne brûlée.* * *Ctesias* de Gnide nous aprend, que dans la Phaselide partie de la Lycie, il y a une montagne nommée *la Chimére*, qui jette des flammes nuit & jour, & † *Strabon* assure que c'est sur ces Montagnes, que les Poëtes ont feint qu'étoit la Chimére.

Hésiode a dit que la Chimére avoit trois

* *Voyez Pline Histoir. Natur. Liv.* II. *Ch.* 106. † *Liv. XIV.*

trois têtes, celle d'un Lion, celle d'une Chévre, & celle d'un Serpent, peut-être parce que cette montagne avoit trois sommets, qui ressembloient en quelque sorte à la tête de ces trois animaux; *erat mons triceps.* Le sommet de devant ressembloit à la tête d'un Lion, celui de derriére à la tête d'un Serpent, & celui du milieu à celle d'une Chévre; ce qui a fait dire que son corps étoit composé du corps de ces trois animaux.

Belléróphon vainquit la Chimére, c'est-à-dire, qu'il chassa les Habitans de cette Montagne, non pas seul, mais à la tête d'une Armée. Hésiode lui donne le Cheval Pégase, sans doute parce qu'il sembloit qu'il falut avoir des ailes pour monter au haut de cette Montagne défenduë par les peuples qui l'habitoient. C'est ainsi qu'*Arimazes* Sogdien étant sommé par *Alexandre* de rendre un Rocher, dont il s'étoit emparé, demanda *si Alexandre qui pouvoit tout, pouvoit aussi voler*: & lors que les Soldats de ce Prince furent montez au haut du Rocher, celui qui avoit été envoyé à Arimazes, pour le sommer de se rendre, lui dit, *que les Soldats d'Alexandre avoient des aîles.* On dit aparemment quelque chose de semblable de Belléróphon, ce qui suffit pour obli-

ger les Poëtes à lui donner le Cheval Pégase.

La Chimére engendra le *Sphinx* autre monstre, qui avoit le visage d'une femme, la poitrine, les piés, & la queüe d'un Lion, & les ailes d'un oiseau. Ayant apris des énigmes des Muses, il fit sa demeure sur le mont Phicée, & proposoit ses énigmes aux Thébains, tuant ceux qui ne pouvoient les expliquer. Les Anciens ont bien soupçonné que cette Fable contenoit quelque chose d'historique, Ils ont dit que le Sphinx étoit effectivement une femme, qui exerçoit des brigandages, & qui fut tuée par *Oedipe*, qui la combattit avec des Troupes, qu'il avoit amenées de Corinthe. Mais M. Le Clerc explique tout cela plus clairement. Il fait venir le nom de Sphinx du verbe Phénicien ספך, qui peut être confondu avec celui de סבך, les lettres פ & ב étant souvent prises l'une pour l'autre dans les Langues Orientales; & signifier par conséquent deux choses, 1. *il a été embarrassé & embrouillé*, comme sont des épines entrelacées les unes dans les autres. 2. *il a répandu du sang*, ou, *commis un homicide*. Ainsi ספיכה, *Sphicha*, sera le même, que, *perplexe*, ou, *homicide*. La premiére significa-
tion

tion se raporte aux énigmes qu'on dit que ce Monstre proposoit, & la seconde aux meurtres dont il remplit le Pays des Thébains. On lui donne un visage de femme, parce qu'il y en avoit de ce sexe parmy les brigands, qui s'étoient emparez de cette montagne. Il avoit quelques membres de Lion, à cause de ses brigandages & de ses cruautez, & des aîles à cause de la vitesse avec laquelle il grimpoit jusques au sommet des rochers, lors qu'il étoit poursuivi. On a dit qu'il proposoit des Enigmes, pour n'avoir pas bien entendu le mot *Sphicha*, qu'on a traduit par celui d'*énigmatique*, & qui signifie *épineux*, *plein* ou *fait de ronces*. Il tuoit ceux qui ne pouvoient pas expliquer ses énigmes, c'est-à-dire, que ces Voleurs sortant des broussailles dans lesquelles ils se cachoient, se jettoient subitement sur les passans. L'embarras des buissons a pu d'autant plus facilement être confondu avec l'obscurité des énigmes, que les Phéniciens, qui ont peuplé la Béotie, avoient de coutume de s'envoyer des énigmes les uns aux autres, en s'imposant certaines peines, quand ils ne pouvoient pas les expliquer. On dit qu'Oedipe dévelopa l'Enigme; parce qu'il trouva la retraite de ces Voleurs

& que les en ayant tiré, il les fit mourir.

Ces exemples suffisent, pour faire connoitre la nature de la plupart des Remarques de M. Le Clerc: nous ajouterons seulement, que nous nous sommes moins arrêtez à ceux qui nous ont paru les plus importans, qu'à ceux qui étoient d'une discussion moins longue & moins difficile. D'ordinaire c'est une lecture assez séche que celle des Notes des Commentateurs sur les Anciens qu'ils expliquent, & on n'y a recours le plus souvent qu'à mesure qu'en lisant un Auteur, on est arrêté par quelque difficulté: Mais il n'en est pas de même de ces Notes sur Hésiode: on peut les lire avec plaisir indépendemment de l'Ouvrage du Poëte: j'ai même failli à dire que le Commentaire valoit mieux que le Texte; mais je craindrois d'éfaroucher les Adorateurs de l'Antiquité.

ARTICLE V.

MÉMOIRES *du Duc* DE NAVAILLES *& de la Valette, Pair & Maréchal de France, & Gouverneur de Monseigneur le Duc de Chartres.* A Amsterdam, chez Jean Malherbe. 1701. in 12. pagg. 339.

M. Le

M. Le Maréchal *de Navailles* fait l'Histoire de sa vie dans ces Mémoires, & parce qu'il a été employé dans plusieurs affaires importantes, & principalement dans celles qui concernent la guerre, on trouve ici la Rélation de plusieurs événemens, qui apartiennent à l'Histoire générale de France, depuis 1635. jusqu'en 1683. L'Auteur fait peu de digressions, & ne parle presque que des choses qu'il a vuës, & ausquelles il a eu part.

Le Pére du Duc de Navailles étoit premier Baron de Bearn. Il fut député de la Province pour aller à la Cour, & mena son Fils avec lui, dans le dessein de le mettre à l'Académie. Sa Mére étoit de la Maison de *Biron*, & Cousine Germaine du Comte de *Charost*; qui obligea le Pére de notre Auteur de le donner pour Page au Cardinal de *Richelieu.* Le Pere fit quelque difficulté, sur ce qu'il étoit de la Religion Réformée; mais on lui promit qu'il auroit une entiére liberté chez cette Eminence. Il avoit quatorze ans quand il y entra, & il fut assez longtems, sans lui rien dire sur sa Religion: mais enfin le Cardinal lui en parla, il se rendit aux raisons de ce Ministre, & dix-huit mois

après être entré à son service il changea de Religion ; son Pére & la plus grande partie de sa Famille en firent de même.

Etant sorti de Page, le Cardinal lui donna l'Enseigne Colonelle de son Régiment de la Marine, & lui fit avoir une pension de mille écus. Il fit sa premiére Campagne en 1638. Il se trouva au siége de S. Omer, que les François furent obligez de lever, & au combat de Polincove, où ils eurent de l'avantage. Les deux Campagnes suivantes il servit aux siéges de Hédin, & d'Arras, & après ce dernier, il fut fait Capitaine dans le Régiment du Cardinal. Peu de tems après, il obtint le Régiment de Navailles, qui avoit été mis sur pié par un de ses Oncles, il y avoit quarante ans, & que deux de ses fréres avoient commandé successivement. Il mena son Régiment en Piémont, où commandoit le Comte *d'Harcourt*, & * où il se trouva au siége de Coni.

L'Année suivante, le Prince *Thomas* de Savoye quitta le parti d'Espagne, pour prendre celui de France, on attaqua Tortone, ville du Milanois, qui confine à l'Etat de Gênes & à celui de Parme

* *en* 1641.

Parme, & l'on auroit été obligé de lever le siége sans le courage du Duc de Navailles & de son Régiment, qui ayant emporté une demi-lune, portérent les Espagnols à capituler. Il eut ordre d'aller annoncer ces bonnes nouvelles au Roi. Les Lettres que M. de *Longueville*, qui avoit commandé à ce siége écrivoit à ce Prince, parloient fort avantageusement du Duc, & il espéroit en tirer de grans avantages, si la mort du Cardinal de Richelieu son Patron ne fut arrivée en ce tems-là. On retrancha la plûpart des pensions que ce Ministre avoit fait donner, & celle de de Navailles se trouva de ce nombre. Il s'en plaignit au Roi, qui lui dit, qu'il n'avoit point entendu qu'on la lui ôtât. Il vit le Cardinal Mazarin, qui l'assura de sa protection, & il s'attacha depuis à la fortune de cette Eminence.

Le Roi étant mort peu de tems après, la guerre d'Italie ne se ralentit point; on * y assiégea trois Places consécutivement, & de Navailles servit si bien à ces siéges, que les Généraux témoignérent être fort contens de lui. Il en fut recompensé d'une pension de mille écus, que le Cardinal lui fit donner. Il se

 trouva

* *en* 1644.

trouva l'année suivante à l'entreprise de Final, qui ne réussit point. Il eut ordre de se retirer avec son Régiment & celui de Vaubecour, qu'on avoit placé dans les fauxbourgs de la Ville. Il fit sa retraite plus heureusement qu'on ne l'avoit espéré; quoi qu'il y fût blessé, d'un coup de mousquet. Cependant un des Vieux Régimens venant à vaquer, on le lui donna, & celui qu'il quittoit fut donné à son Frére.

Après cela il eut ordre d'aller servir en Catalogne où le Comte *du Plessis* commandoit, il se trouva au siége de Roses, & passa de là en Flandres, où il contribua à la prise de † Lens, après quoi s'étant rendu à la Cour, il y reçut un Brevet de Sergent de Bataille, qui étoit alors au dessus des Mestres de Camp.

Il fit la campagne de 1646 en Italie, & se trouva à toutes les actions importantes qui s'y firent. Etant de retour à la Cour, le Cardinal le fit Capitaine de sa Compagnie de Gendarmes. Il en prit possession, & retourna servir en Italie, en qualité de Maréchal de Camp, sous le Duc de Modéne, qui s'étoit déclaré pour la France. Il se trouva au *Combat de Bozollo*, où les François perdirent

† *En* 1645.

dirent un très-grand nombre de Troupes & d'Officiers, & où ils auroient été entiérement défaits, ſans l'intrepidité du Duc de Navailles. Le Duc de Modéne étoit à ce combat; mais, ſi notre Auteur en eſt cru, ce Prince ne fut pas le dernier à ſe retirer, lors qu'il vit que la Cavalerie Françoiſe avoit été rompuë.

La Campagne ſuivante on attaqua les Eſpagnols dans leur Camp; on prit tout leur canon, & on les obligea de ſe retirer à Cremone, dont on forma le ſiége. Le Duc de Navailles, après avoir emporté la contreſcarpe, y reçut un coup de mouſquet au cou, qu'on crut être mortel. Il fut porté à Crémone, où il demeura ſix ſemaines entre la vie & la mort. Dès qu'il put ſoufrir la litiére, il ſe rendit à Lyon, où il aprit les Barricades de Paris, & le commencement des Guerres Civiles.

Il fût toujours attaché au ſervice de la Reine Mére & du Cardinal, & leur fut fort utile dans pluſieurs commandemens importans, qui lui furent confiez. Cette fidélité contribua beaucoup à ſon avancement. Le Roi ayant fait peu de tems après des Lieutenans Généraux, le Duc de Navailles ne fut pas oublié, & à peine eut-il reçu cette nouvelle digni-

 té,

té, qu'on lui donna le Gouvernement de Bapaume, pour avoir de quoi la soutenir. Il paroit par ces Mémoires que tous ces avancemens étoient particuliérement dûs à son mérite; mais le fonds que le Cardinal faisoit sur l'attachement inviolable de cèt Officier à ses intérêts, ne nuisit point à sa fortune. Cette Eminence ne se trompa point dans cette pensée; car ayant résolu de quitter la Cour, le Duc de Navailles lui rendit de très-bons services en toutes occasions. Il se maria en ce tems-là à Mademoiselle de *Neuillan*, mais secrétement, à cause des Frondeurs; la Reine près de qui étoit cette Demoiselle, aprouva ce mariage, lui promit des Lettres de Duc & Pair pour son Pére, & la Charge de Dame d'Atour de la Reine future, pour la personne qu'il épousoit. Cependant son zéle pour le Cardinal, à qui presque tout le monde avoit tourné le dos, fut cause que ceux qui n'aimoient pas cette Eminence, obligérent la Reine à éloigner de Navailles de la Cour. Il se retira dans son Gouvernement, sans pouvoir servir à l'Armée, parce qu'on disoit qu'il étoit *un Mazarin*. Le Cardinal, qui étoit à Dinan, écrivit à de Navailles de l'y aller trouver. Il s'y rendit à travers mille difficultez,

ac-

accompagné du Comte de *Broglio*, & ils le trouvérent joüant tranquilement aux quilles avec ses Domestiques. Il leur déclara qu'il vouloit se rendre près de la Reine le plûtot qu'il pourroit, de peur que les gens qui obsedoient cette Princesse ne le détruisissent entiérement dans son esprit. Il leur dit qu'il avoit donné cinquante mille écus à un Prince Allemand pour lui faire des Troupes, & que ce Prince l'avoit trompé; que le Roi lui devoit quatre millions; & qu'il n'avoit que trente mille écus d'argent comptant avec quelques pierreries, dont on ne se pouvoit servir. Cette petite somme fut utilement employée, & de Navailles & le Comte de Broglio ménagérent si bien cette affaire, que le Cardinal se rendit heureusement à la Cour

Notre Auteur décrit après cela la suite des guerres civiles, & les services qu'il rendit au parti du Roi & du Cardinal en plusieurs occasions, & surtout au Combat de S. *Antoine*, qui est ici décrit fort au long, & qui fut si sanglant, que le Duc de Navailles y perdit trois Lieutenans Colonels, vint-deux Capitaines, & beaucoup d'autres moindres Officiers.

Quelque tems après le Cardinal se re-

tira à Sedan, dans la pensée que son éloignement aporteroit quelque facilité à des accommodemens, que l'on méditoit. Notre Duc l'y alla voir, & comme cette Eminence, ennuyée d'être éloignée de la Cour, avoit formé le dessein d'y retourner, il commanda l'escorte, qui l'y conduisit; le Roi lui donna * en ce tems-là la Charge de Capitaine-Lieutenant des Chevaux legers de sa Garde.

Le Pére de notre Auteur, à qui la Reine avoit accordé des Lettres de Duc & Pair, étant venu à mourir, il crut qu'on lui conserveroit cette dignité en considération des services continuels qu'il rendoit au Roi & au Cardinal; mais cette Eminence y aporta tant de longueurs & de difficultez, que de Navailles fut sur le point de rompre avec lui. Il obtint pourtant enfin ce qu'il souhaitoit.

En 1656. il servit au siége de Montmedy sous le Maréchal de *la Ferté.* Ce fut le plus difficile & le plus rude que l'on eût eu depuis le commencement de la guerre. Il dura cinquante cinq jours de tranchée ouverte, & il y eut quatre cens Officiers de tuez ou de blessez. Il se trouva l'année suivante au siége

* *En* 1653.

ge de Valenciennes, qu'on fut obligé de lever; & dans la retraite de l'Armée, il se retira sans rien perdre de tout ce qui étoit dans son quartier, quoi qu'il fit l'Arriéregarde.

En 1658. il eut le commandement en Chef de l'Armée de France en Italie, sous le Duc de Modéne, avec le titre d'Ambassadeur Extraordinaire vers les Princes de ce Pays. Il y remporta divers avantages, qui l'auroient mis en état d'attaquer Milan l'année suivante, si la mort du Duc de Modéne n'eut arrêté tous ces projets.

Cependant le Roi fit deux Maréchaux de France. Le Duc de Navailles se plaignit d'avoir été oublié; le Cardinal, pour le consoler, lui dit qu'il seroit Maréchal dès le jour même, s'il vouloit remettre ses Lettres de Duc; & que si la guerre continuoit, il ne pouvoit manquer d'avoir bientôt les deux dignitez. Il lui allegua diverses raisons pour le porter à continuer dans le service, & lui fit tant de promesses, que le Duc lui promit enfin de continuer à servir. La paix se fit quelque tems après, & le Duc qui étoit en Italie, eut ordre de régler les affaires de ce Païs-là avec le Gouverneur du Milanois, qui avoit reçu les mêmes ordres de Madrid.

 Le

Le Roi s'étant marié, le Cardinal fit donner à Madame de Navailles la Charge de Dame d'honneur de la nouvelle Reine, à condition qu'elle remettroit celle de Dame d'Atour dont elle étoit pourvuë. Le Duc fut aussi fait Chevalier des Ordres du Roi: Mais cette faveur ne dura pas longtems. Le Duc & la Duchesse furent disgraciez, pour une raison * qu'on ne nous dit point. Ils eurent ordre de s'éloigner de la Cour & de se défaire de leurs Charges.

La Reine Mére étant tombée mortellement malade, demanda au Roi le rapel du Duc & l'obtint; cependant on trouva à propos pour ses propres intérêts, de ne lui en donner pas sitôt la nouvelle. Mais les Anglois ayant déclaré la guerre à la France, il reçut une lettre fort obligeante de la propre main du Roi, qui lui ordonnoit de commander dans l'Aunis & Pays voisins.

* *L'Auteur parle seulement dans la suite d'une certaine Lettre écrite en Espagnol à la Reine, qu'on disoit être de la Duchesse de Navailles, ce qu'on reconnut en après être faux: mais il fait connoitre que cela n'arriva qu'après sa disgrace, qu'il attribuë à une certaine conduite qu'il avoit cruë innocente; mais dont on ne jugea pas de même.*

fins. Après un assez long séjour à la Rochelle, il eut la permission de retourner à la Cour.

Cependant les Vénitiens sollicitant du secours de toutes parts contre les Turcs, qui assiégeoient Candie; la France résolut d'y envoyer six mille hommes, dont le commandement fut donné au Duc de Navailles, qui s'embarqua sur les Vaisseaux du Roi commandez par M. de *Beaufort* Amiral de France. L'Auteur décrit tout ce qu'il fit dans cette occasion; & ne parle pas fort avantageusement de *Morosini*, qui commandoit dans la Place. Il promettoit tout, & n'exécutoit rien; il traversoit même les loüables projets des François, pour la défense de la Place. L'Auteur prétend que l'intérêt de la République n'étoit point de conserver Candie, & qu'elle n'en avoit pas non plus le dessein. Elle n'en tiroit aucun secours d'hommes ni d'argent, parce que les Turcs étoient maîtres de tout le reste de l'Isle. Cette Ville lui causoit une prodigieuse dépense elle étoit ouverte de tous côtez, & il lui auroit fallu plus de trois millions pour la rétablir. D'ailleurs les finances des Vénitiens étoient épuisées, ils manquoient de Soldats & de Chiourme: ils ne pouvoient

voient plus ſoutenir la guerre, ni conſerver les Places qu'ils avoient dans l'Archipel & dans la Dalmatie, qu'en faiſant la paix ; & ils ne vouloient ſe ſervir du ſecours de la France, que pour faire voir que la Chrétienté s'intéreſſoit pour eux, & obliger la Porte à leur accorder une paix moins desavantageuſe.

Le Duc de Navailles perſuadé de tout cela crut devoir retourner en France avec le peu de Troupes qui lui reſtoient : mais l'Ambaſſadeur de Veniſe en fit de ſi grandes plaintes au Roi, que ce Duc eut ordre à ſon arrivée de ſe retirer ſur ſes terres. Il y demeura trois ans relegué, après leſquels il eut permiſſion de retourner à la Cour ; & ayant eu audience du Roi, il fut aſſez heureux pour lui faire aprouver ſa conduite.

En 1673. il alla commander dans les Provinces d'Alſace, Lorraine, &c. où il rendit d'importans ſervices au Roi. Il eut ordre enſuite d'aller ſervir en Flandres, en qualité de Lieutenant Général, ſous le Prince de *Condé*, & ſe trouva à la fameuſe Bataille de Senef, où il ne fut pas inutile. En 1675. dans le tems qu'il étoit à la Rochelle, & qu'il ne ſongeoit qu'à finir ſes jours dans la retraite, il aprit avec étonnement

ment qu'il avoit été fait Maréchal de France; & peu de tems après il eut ordre d'aller commander l'Armée de Catalogne, où il servit jusques à la Paix.

En 1683. il fut choisi pour être Gouverneur de Mr. le Duc *de Chartres*, ce qui le rengagea à la Cour, & c'est par là que finissent ces Mémoires. Nous ajouterons ici qu'il ne joüit pas longtems de ce dernier emploi, puis qu'il mourut au mois de Février de 1684.

ARTICLE VI.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. Les *Transactions Philosophiques* de Janvier paroissent depuis environ un mois. En voici le contenu. I. *Methodus colorandi Marmora.* II. Lettre écrite des Indes Orientales par Mr. *Jean Marshal* au Dr. *Coga*, contenant une Relation de la Religion, des Rites, Notions, Coutumes, & Mœurs des Prêtres Indiens, que l'on apelle ordinairement *Bramines*: communiquée par Mr. *Abraham de la Pryme*. III. Lettre de Mr. *Antoine van Leeuwenhoek* Membre de la Societé Royale, touchant les nouvelles Observations qu'il

qu'il a faites sur les *Animalcula in semine masculino* IV. *Reverendi D. Johannis Craig Epistola ad Editorem continens solutionem duorum Problematum*. V. Lettre de Mr. *Bussiére* Membre de la Societé Royale, au Dr. *Sloane*, sur une Vessie triple, &c. V. Extrait de deux Lettres écrites par le Dr. *François Monginot* au Dr. *Pierre Sylvestre* Membre de la Societé Royale, contenant l'Histoire d'une Maladie tout-à-fait extraordinaire. VI. Partie d'une Lettre de Mr. *Clark* à Mr. *Ludlow*, touchant quelques Antiquitez Romaines trouvées auprès de *Devizes* dans *Wiltshire*. VII. *Excerpta ex Litteris D. Petri Hotton Med. & Botan Profess. in Acad. Lugduno-Batava ad Editorem de Acemella & ejus facultate Lithontriptica*. VIII. Partie d'une Lettre de Mr. *Etienne Gray* au Dr. Sloane touchant les Observations qu'il a faites sur les Fossiles de la Decente de *Reculver*, avec une nouvelle maniére de trouver la Ligne Meridienne, & une Remarque du Docteur Sloane sur cette même Lettre.

On a publié une quatriême Edition in 4. de l'Apologie de Barclay; *An Apology for the true Christian Divinity* &c. C'est-à-dire, *Apologie pour la véritable*

Théo-

héologie Chrétienne, ainsi qu'elle est prê-
hée par ceux qu'on apelle Quakers, *par*
brisons, contenant une Explication *&*
ne Défense pleine & entiére de leurs
Principes & de leur Doctrine, soutenuë
ar plusieurs argumens tirez de l'Ecritu-
re, de la droite Raison, & du témoigna-
ge des plus fameux Auteurs, tant Anciens
ue Modernes: Avec une Réponse com-
plette aux plus fortes Objections, qu'on
ait ordinairement contr'eux, présentée au
Roi: écrite en Latin & en Anglois par
Robert Barclai, & traduite depuis en
Flamand. Quatriême Edition Angloise.

On a réimprimé ici le *Martial* de M. *Dellesso*, & le *Justin* du Pére *Cantel*. On a ajouté à ce dernier la Chronologie que *Bongars* a faite pour cèt Auteur. On a publié à Cambridge une nouvelle Edition d'*Horace in* 12. qui est fort belle. Il n'y a point de Notes; mais on a ramassé à la fin toutes les diverses leçons que l'on a pû trouver, non seulement dans les Horaces imprimez, mais encore dans les Manuscrits des Bibliothéques d'Oxfort & de Cambridge. Il feroit à souhaiter que l'on donnât tous les Auteurs de cette maniére, au lieu de les charger, comme on fait, d'un fatras de Notes ou Commentaires, que la Jeunesse n'entend ordinairement

point

point, & qui doivent être inutiles pour les Maîtres.

Il paroît un second Volume des Lettres du Comte *d'Arlington*, *contenant un Recueil complet des Lettres qu'il a écrites au Chevalier Richard Fanshauw, au Comte de Sunderland, & au Chevalier Guillaume Godolphin, durant leurs Ambassades en Espagne, depuis* 1664. *jusqu'à* 1674. *& au Chevalier Robert Southwel en Portugal, publiées présentement pour la première fois sur les Originaux*. On vend depuis quelques jours une Réponse au Livre du Docteur *Davenant* sur les *Gratifications & les Revocations*, que vous annonçâtes il y a plus d'un an dans vos * *Nouvelles*. C'est un *in* 4. de 84. pages, dont voici le Titre. *Jus Regium, or the Kings Reight to grant Forfeitures, &c.* C'est-à-dire, *le Droit qu'a le Roi de faire des Gratifications des biens confisquez, & des autres Revenus de la Couronne pleinement établi & prouvé dès son origine : sa Majesté justifiée à l'égard de la promesse qu'elle a faite touchant l'emploi des biens confisquez; les grandes difficultez des Révocations, & le peu d'avantage, que nous en retirerons clairement démontré.*

M.

* *Voyez les Nouvell. d'Avril* 1700. *pag.* 468.

M. *Ray* Membre de la Société Royale, & si connu par ses Histoires des Animaux Quadrupédes & des Serpens, des Oiseaux & des Poissons &c. a résolu d'ajouter un troisiéme & dernier Volume à son Histoire Générale des Plantes. Ce sera un Recueil complet de toutes celles que l'on a découvertes depuis vint ou trente ans, & qui se trouvent non seulement dans tous les différens Livres de Botanique, qui en ont traité, mais aussi dans les Jardins des simples, & dans les Cabinets des Curieux. M. Ray grossira les Observations des autres de celles qu'il a faites lui-même. Le nombre des Plantes qu'il contiendra passera de beaucoup tout ce que tous les autres Livres pris ensemble en ont dit. On y verra un grand nombre de nouvelles Espèces, dont personne n'avoit encore donné la description; & la Méthode dont on les rangera fournira les moyens de trouver sans peine toutes celles qu'on voudra chercher. On y traitera des végétaux de quelques Pays, qu'on n'avoit point encore mis au rang des Plantes, & de celles qui croissent dans des Pays, qui étoient auparavant inconnus à cèt égard. C'est ainsi que l'on ignoroit les Plantes, qui venoient dans les Isles Philippines, avant que

le

le Pére *Georgio Camelli* Jésuite en est envoyé à l'Auteur 170. descriptions, qui seront insérées dans cèt Ouvrage, & il lui en promet tout autant des Arbres & des Arbrisseaux. On y trouvera aussi la description de diverses Plantes, dont une partie sont de très-bons spécifiques pour des maladies particuliéres comme le *Quinquina* pour les fiévres intermittentes, l'*Ippepocoancha* pour les Dyssenteries, le *Cassamuniar* pour l'épilepsie, l'*Acemella*, qui fait depuis peu tant de bruit, pour rompre la pierre &c. à quoi l'on pourra ajouter d'autres Plantes, qui peuvent passer pour des Panacées universéls, tel qu'est l'*Higüsur* apellé communément la *Féve de S. Ignace*, qui croît dans les Isles Philippines, & qui est devenuë si fameuse par le grand nombre de maladies qu'elle guérit. Enfin l'on indiquera les Plantes, qui produisent divers fruits, semences, gommes, & resines, qu'on vend chez les Apoticaires & les Droguistes, & dont on ignoroit auparavant l'origine. On n'oubliera pas en comparant les Plantes qui croissent en Europe avec celles des Indes, de remarquer les différences considérables qui s'y rencontrent.

Vous verrez par l'Ouvrage suivant, que M. Ray ne borne pas toutes ses

études

études à celle de la Botanique. *A Persuasive to a Holy Live*, c'est-à-dire, *Discours où l'on persuade à mener une vie sainte, par le Bonheur qui l'attend tant en ce monde que dans l'autre: traitant*, 1. *de quelques fausses idées que l'on se forme sur les Objets du Bonheur.* 2. *Ce que c'est que la Sainteté.* 3. *Ce que c'est que le Bonheur.* 4. *De la division du Bonheur.* 5. De *la Santé.* 6 *De la Sureté, de la Liberté, & de la Tranquillité.* 7. *Des Richesses.* 8. *Du Plaisir.* 9. *De l'Honneur & de la Réputation.* 10. *Des Amis.* 11. *Du Bonheur de l'Homme intérieur.* 12. *Du Bonheur de l'Etat avenir, ou de la Vie éternelle, par Jean Ray.* &c.

On publie tous les mois depuis quelque tems une espèce de Journal, sous le titre de *Post Angel* &c. Il comprend les événemens remarquables de la Providence, la Vie de quelques Personnes, la Réponse à plusieurs Questions qu'on fait, la Rélation des Affaires Politiques de l'Europe, & un Catalogue abrégé des Livres nouveaux, qui paroissent dans ce Pays. On a déja vû Janvier, Février, & Mars. Ils ont châcun une dixaine de feuilles *in* 4. Voici encore un autre Journal, dont on vient de publier le premier cayer. *Memoirs for the Curious, &c. Mémoires pour les Cu-*

rieux

rieux, ou Rélation de ce qui arrive de plus extraordinaire dans le Monde, dans la Nature, les Arts, les Sciences, la Politique, & la Religion. Il est à peu près la moitié aussi gros que l'autre.

De France. On vous a mal instruit, quand on vous a dit, que le Pére *Bouhours* étoit l'Auteur des *Pensées de Montaigne propres à former l'Esprit & les Mœurs*. C'est Mr. *Artiband* homme de Lettres & de mérite qui a le goût excellent & beaucoup de connoissances. Comme il est des amis du P. Bouhours, cela a pû donner lieu à l'équivoque.

M. de *Flamare* Prêtre a publié à Roüen deux volumes *in* 12. sous le tître de *Conformité de la Créance de l'Eglise Catholique avec la Créance de l'Eglise Primitive, & différence de l'Eglise Protestante d'avec l'une & l'autre.* Les Jésuites de Paris débitent un petit Livre sous le tître de *Lettre au Pére Quesnel en quelque lieu du Monde qu'il soit.* L'Auteur dit que sans savoir précisément où est ce Pére, il lui écrit par la voye de Madame de Font-Pertuis pour l'avertir que le P. Bouhours est enfin guéri, après une maladie de onze mois, & qu'il est redevable de sa guérison au P. Quesnel. Pour expliquer l'Enigme, l'Auteur nous aprend que le P. Bou-
hours

hours entendit dire dans l'état de langueur, où sa maladie l'avoit reduit, que le P. Quesnel avoit fait un Livre contre lui, le plus atroce, & le plus sanglant qui fût jamais. La lecture de ce Livre émut tellement le P. Bouhours, que ce fût pour lui une espêce d'émétique, qui lui a rendu la santé. Cette Lettre au P. Quesnel est mêlée de prose & de vers, & ne contient pas plus de 23. ou 24. pages *in* 12.

De Hollande. Le Sr. *Schelte* a fait une nouvelle Edition du premier Volume du *Parrhasiana*. On y a distingué par Articles les différentes matiéres dont on y traite, afin qu'il fût plus conforme au second. M. *Renoult* ne cesse de donner de nouveaux Ouvrages au Public. Il vient de paroître de sa façon, *les Avantures de la Madona & de François d'Assise, Recueillies de plusieurs Ouvrages de Docteurs Romains; Ecrites d'un stile recréatif, en même tems capable de faire sentir le ridicule du Papisme sans aucune Controverse. A Amsterdam, chez Daniel la Feuille.* & *l'Incrédulité Judaïque confonduë & la Bête, & le faux Prophéte jettez au feu; en deux Sermons, prêchez, l'un le jour de la Naissance de J. C. & l'autre le jour de la Naissance de la Reine Elizabeth, auquel jour la Populace de Londres, brûle le Pape en effigie. A Londres, pour D. Du Che-*

 min-

min, & se trouve à Amsterdam chez le Sr. du Fresne.

On s'est vû obligé de couper extrêmement court sur les Nouvelles litteraires, & de ne point donner d'Article de Livres Nouveaux ; à cause de la Table Alphabetique. On reparera ce petit défaut le mois prochain. Les Auteurs, les Libraires, & autres, qui nous ont envoyé des Mémoires seront satisfaits ; & l'on espére de donner un Extrait des Lettres, *qui sera fort curieux. On croit pouvoir parler ainsi, parce que cet Article apartient proprement à ceux qui nous font l'honneur de nous écrire, dont nous ne sommes que les Copistes.*

TABLE *des Matieres Principales.*

Juin 1701.

TABLE ALPHABÉTIQUE,

Pour les Nouvelles des six premiers Mois de 1701.

A.

Pour-

Fer-

qu'il

M.

Méré

Q. *Qua-*

Q.

R.

Fin de la Table Alphabétique.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1701.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES dans le Kalver-Straat.

M. DCCI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1701.

ARTICLE I.

HISTOIRE GÉNÉRALE *de Portugal, par Mr.* LEQUIEN DE LA NEUFVILLE. A Paris, chez Anisson, in 4. 1700. Tom. II. pagg. 608. Et se trouve a Amsterdam, chez de Lorme, & Schelte, & à la Haye, chez Adrien Moetjens.

CE VOLUME ne contient que l'Histoire du Régne d'*Emanuel I.* Roi de Portugal, qui fut de vint six ans, depuis 1495. jusqu'en 1521. Ce fut sous son régne que les Portugais achevérent de s'établir sur les Côtes Orientales de

 l'Afri-

l'Afrique, & dans les Indes, & qu'ils découvrirent & se rendirent Maîtres du Brésil en Amérique. Ils eurent aussi de grandes guerres à soutenir en Afrique contre les Mores, & quoi qu'ils y fissent quelques Conquêtes, leurs armes n'y furent pas si heureuses que dans les Indes. Mr. *de la Neufville*, pour remplir un si gros Volume, entre dans un grand détail de tous ces événemens. Il ne s'est point passé de petit combat sur mer, ni de rencontre sur terre, qu'il ne décrive exactement, en marquant le champ de Bataille, le nombre des Combattans de part & d'autre, celui des morts & des blessez, le nom des Officiers, & en un mot tous les tenans & les aboutissans. Comme il faut qu'il parle de ce qui s'est passé en Portugal, en Afrique, en Asie, & en Amérique; des scénes si différentes l'obligent de passer souvent d'un endroit en un autre, & d'un événement arrivé au fonds des Indes, à un événement qui s'est passé ou au Brésil, ou à Lisbonne. Cela dépayse un peu le Lecteur, & je ne sai si tant de faits de peu d'importance, ne sont point capables de le jetter ou dans l'ennui, ou dans de grandes distractions en les lisant. Il est vrai que les gouts sont différens, & peut-être ai-je tort de juger de celui des autres, par ce qui peut n'être arrivé qu'à moi seul.

Le

Le premier événement considérable du Régne d'Emanuel concerne les Juifs, qui ayant été obligez de sortir d'Espagne, se retirérent en Portugal. On ne leur avoit permis d'y demeurer qu'un certain tems, & ce tems étant expiré, ils furent obligez de penser à s'aller établir ailleurs; Ceux qui eurent assez de bien & assez de zéle pour leur Religion sortirent du Royaume, pour s'aller établir en Afrique. Mais il n'y eut point de mauvais traitement, qu'on ne leur fit dans leur trajet : les Capitaines des Navires & les Matelots à leur exemple non contens de les rançonner d'une maniére cruelle, insultérent leurs femmes & leurs filles en leurs personnes & en leur honneur ; s'imaginant sans doute, que c'étoit rendre service à Dieu, que de piller en toutes maniéres ces Egyptiens Emanuel n'en usa pas de même, envers ceux qui n'eurent pas assez de bien pour sortir du Royaume, & pour se tirer de l'esclavage, où leur indigence les avoit jettez. Il les traita si humainement, que ces Juifs se crurent obligez de lui en témoigner leur reconnoissance, en se cottisant pour lui faire un présent, médiocre pour ce Prince, mais considérable pour eux. Emanuel refusa l'argent qu'ils lui ofrirent, & les convainquit si fortement par là de ses

bontez, qu'il y en eut plusieurs qui embrassérent le Christianisme.

Ce Prince rapella ensuite dans ses Etats les Ducs de Bragance, qui avoient été obligez d'en sortir sous le Régne précédent, & les rétablit dans leurs droits, dans leurs biens, & dans leurs Charges.

Quelque tems après, il remit l'affaire des Juifs sur le tapis dans son Conseil, & il fut enfin résolu qu'on leur prescriroit un tems, de même qu'aux Mores, pour sortir du Royaume, sous peine d'être traitez en esclaves s'ils y contrevenoient, à moins qu'ils n'embrassassent la Religion Chrétienne. Ces malheureux se disposoient à obéir à ces ordres. Ils avoient déja envoyé une partie de leurs effets dans les Pays étrangers, & ils étoient prêts à s'embarquer pour passer en Afrique, quand le Roi ordonna qu'on enlevât tous leurs enfans mâles, au dessous de l'age de quatorze ans, pour les faire élever dans la Religion Chrétienne. Cette rigueur jetta les Juifs dans la derniére consternation, plusieurs aimérent mieux les faire mourir, que de les voir entre les bras des Chrétiens. La plûpart les précipitérent dans des puits, les autres leur plongerent un poignard dans le sein, & se procurérent à eux-mêmes une mort violente, pour ne pas survivre

à leur malheur. Les cris & les efforts des Péres, qui disputoiént la possession de leurs enfans à ceux qui les leur vouloient arracher, les lamentations des Méres confondues & mêlées avec les imprécations qu'elles vomissoient contre le gouvernement; *tout cela*, dit l'Auteur, *formoit un si afreux spectacle, qu'on ne pouvoit ni le voir, ni l'entendre sans en être touché; mais le Roi, qui n'avoit pour objet que le salut de ceux qu'il faisoit mettre en sureté, tint bon contre ces murmures, & au lieu de trois ports de mer, qui étoient au choix des Juifs, pour leur embarquement, il en fit fermer deux, & obligea ceux qui vouloient passer en Afrique de se rendre à Lisbonne, pour mettre à la voile.* Le terme qu'on leur avoit fixé pour leur retraite étant expiré, ceux qui n'avoient pû partir tombérent dans l'esclavage. Il y en eut plusieurs, qui succombant à tant de malheurs changérent de Religion, & l'Auteur avouë de bonne foi, que la Politique, la menace, ou la crainte en reduisit plus que le raisonnement des Docteurs. Les Maures ne furent pas traitez si durement, on leur laissa le choix, ou de se faire Chrétiens, ou de se retirer chez eux, parce qu'on craignoit, que si on eut usé de la même sévérité envers eux, les Sarrasins d'Afrique & d'Asie auroient pû

s'en venger sur les Chrétiens, qui étoient dans leurs Etats.

En 1497. Emanuel épousa *Isabelle* fille aînée de *Ferdinand* Roi de Castille, & veuve d'*Alfonse* Prince de Portugal. Il envoya la même année *Vasco Gama* dans les Indes avec quatre Vaisseaux pour y faire des découvertes. En 1498. la Reine mourut, après avoir mis au monde un Fils, qui fut nommé *Michel*, & reconnu pour héritier présomtif des Royaumes de Castille & d'Aragon ; mais il mourut à Grenade deux ans après.

En 1499. *Gama* aborda dans l'Isle de Mozambique, sur les Côtes Orientales d'Afrique dans le Royaume de Zanguebar. On jugea ce poste si important pour la Navigation des Indes, que les Portugais y firent depuis bâtir un fort, où ils mettent encore à présent leurs marchandises & où ils entretiennent une bonne garnison. Le Roi ne donne le Gouvernement de ce Havre qu'à des gens distinguez par leurs services, ou par leur naissance. C'est un degré pour parvenir à la Viceroyauté des Indes. Gama passa de là à Monbaça, à Melinde, & ayant suivi les Côtes d'Ethiopie, d'Arabie, & de Caramanie, il se rendit à Calecut sur celles de Malabar dans la presqu'isle deça le Gange. Il eut beaucoup à soufrir de la per-

perfidie du Prince de ce Pays, & de celle des Sarasins qui y étoient établis, & qui traverſérent partout autant qu'ils purent l'établiſſement des Portugais. Après diverſes avantures, & deux ans de navigation, il retourna en Portugal. Ce fut le premier des Européens, qui découvrit toute la Côte Orientale de l'Ethiopie, les Iſles de Quiloa, de Mozambique, de Monbaça, & de Melinde.

En 1500. on équipa une Flote de treize Vaiſſeaux armez en guerre, pour envoyer dans les Indes, &, l'on en donna le commandement à *Pierre Alvarez Cabral*, homme de prudence & de valeur. La même année *Emanuel* épouſa l'Infante *Marie*, Sœur d'*Iſabelle* ſa premiére femme, en ayant obtenu la diſpenſe du Pape. Il envoya immédiatement après une Flote au ſecours des Vénitiens contre les Turcs, qui méditoient de s'emparer des Places que la République poſſédoit dans la Gréce, ce qui obligea les Infidéles d'abandonner leurs projets.

Cependant Cabral, qui avoit fait voile pour les Indes, fut battu d'une rude tempête, qui après divers accidens, le jetta ſur des Côtes inconnuës, juſques à ce qu'il alla mouiller dans un Port, qui fut depuis nommé *le Port Sûr*. Ces Côtes étoient celles du Breſil. Cabral trouva les Peuples

de ce Pays dans la derniere simplicité. Il leur fit présent de quelques miroirs, qu'ils admirérent, étonnez de trouver leur ressemblance dans un petit morceau de glace, & ne pouvant comprendre, comment un homme se pouvoit former à leurs yeux & en si peu de tems. Chacun d'eux souhaitant d'avoir un miroir, il fut aisé à Cabral de les satisfaire ; il se concilia leur amitié à peu de frais, & prit dès lors possession de ce Pays, au nom du Roi son Maître. *Americ Vespuce* découvrit depuis plus particuliérement le Bresil, & eut l'honneur de donner son nom à tout le nouveau Monde. Cabral ayant repris la route des Indes Orientales fut accueilli d'une nouvelle tempête, qui lui fit perdre quatre de ses Vaisseaux, & le sépara des autres, en sorte qu'il ne s'en trouva plus que six avec lesquels il arriva enfin à Mosambique, d'où il se fit conduire à Quiloa. Il traita alliance avec le Prince du Pays ; mais qui fut bientôt rompuë par la jalousie des Arabes. Cela l'obligea de passer à Calecut, où il eut divers combats à soutenir tant contre les Arabes, que contre le Souverain de ce Pays, qui ayant fait alliance avec Cabral, ne fut pas fort religieux observateur de sa parole. Il n'en fut pas de même du Roi de Cochin. Ce Prince qui se nommoit *Trimum-*

Trimumpara s'étant allié avec les Portugais s'exposa à perdre ses Etats, plutot que de manquer à sa parole, & sa fidélité contribua beaucoup à l'établissement de cette Nation dans les Indes. L'Auteur décrit fort au long les guerres que ce Prince eut à soutenir, contre ses voisins; & principalement contre le Roi de Calecut, dont il étoit tributaire. Cabral retourna en suite en Portugal, où il arriva sur la fin de Juillet de 1501.

L'année suivante Emanuel renvoya aux Indes Vasco Gama avec une Flote de dix Vaisseaux. On étoit fort empressé en Portugal en ce tems-là, de découvrir de nouvelles Terres. *Gaspard Cortéreal* équipa un Vaisseau à ses dépens, vogua du côté du Nord, & arriva dans un Pays, qu'il nomma *la Terre Verte*. *Michel* son Frére en équipa deux, & prit la même route; mais on n'entendit plus parler de l'un ni de l'autre. Ce Pays fut depuis apellé de leur nom *la Terre de Cortéreal*. Gama étant arrivé aux Indes eut à soutenir divers combats & à prévenir la trahison de divers Princes de ce Pays. Il fit alliance avec celui de Cananor, & après avoir laissé six Vaisseaux sous le commandement de *Sodrez*, pour défendre ses Alliez, il reprit la route de Portugal, où il arriva au commencement de 1503.

Sodrez ne fut pas heureux dans le commandement qu'on lui avoit donné, & *Zamorin* Roi de Calecut profitant des fautes que fit ce Portugais, chassa Trimumpara de sa Capitale, & brûla la Ville. Ces nouvelles étant arrivées en Portugal, Emanuel envoya douze grans Vaisseaux dans les Indes sous le commandement de *Lopez Soarez de Menesés*, qu'il fit suivre immédiatement après de *Ferdinand Almeida* & d'*Alfonse Albuquerque*. Ces Généraux remportérent diverses victoires sur les Calécutains, & remirent Trimumpara en possession de la Capitale de son Royaume & de la meilleure partie de ses Etats.

En 1504. les Portugais découvrirent l'Isle de *S. Thomas*, obligérent le Prince de Zanzibar à devenir leur Tributaire; & eurent encore de rudes guerres à soutenir contre Zamorin, qu'ils contraignirent enfin d'abdiquer la Couronne, & de se retirer dans une solitude.

L'année suivante Emanuel envoya aux Indes une Flote de seize Navires & de six Caravelles, sous les ordres de *François Almeida*, qui fut nommé Vice-Roy de ce Pays. Dans le même tems il s'éleva une furieuse sédition à Lisbonne à l'occasion d'un Juif, qui s'étoit fait Chrétien, & qui avoit mal parlé de

l'Ho-

l'Hostie. Il fut accablé de plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, qui le jettérent dans le feu. Deux Moines, qui survinrent, chacun une Croix à la main, coururent de tous côtez, haranguerent le Peuple, & l'excitérent à tirer vengeance d'une impieté qui devoit attirer tous les fleaux de Dieu sur le Royaume. La Populace animée courut aux armes, & l'on fit un furieux carnage, de tous ceux qu'on soupçonnoit de Judaïsme. On n'épargna pas les Eglises, on y égorgea ceux qui s'y étoient réfugiez, sans distinction ni de sexe, ni d'âge. Les plus innocens tombérent morts au pié des Autels. On pardonna aux Juifs, lors qu'ils rachetérent leur vie par tout ce qu'ils avoient de plus précieux, mais tous les Chrétiens qui n'eurent pas de quoi donner aux seditieux, ou qui ne le purent pas, furent égorgez sans miséricorde. Aparemment que ces bons Religieux chantérent un *Te Deum*, pour avoir si bien reparé le tort qu'on avoit fait à l'Hostie consacrée: Mais le Magistrat, d'ordinaire plus éclairé & plus modéré, que ces sortes de gens, en jugea d'une toute autre maniére, il les dégrada de leur dignité & les condamna à la mort. Le Roi se servit de cette occasion pour ôter à la ville de Lisbonne tous les priviléges, que lui

& ses Prédécesseurs lui avoient accordé.

Cependant Almeida pilla & brûla la ville de Monbaça, dont le Roi n'avoit pas voulu devenir tributaire de celui de Portugal. Il fit alliance avec divers Princes d'Asie, pour se fortifier de leur secours contre les Ennemis, & entr'autres avec le Roi de Narsingue, qui pour la confirmer proposa de marier sa fille avec le Fils d'Emanuel, s'il en avoit un, & promit de lui donner une dot très-considérable. Ce Viceroy fit plusieurs exploits importans, qui contribuérent beaucoup à bien établir la réputation de la puissance de son Maître dans les Indes. *Gnaja* autre Officier Portugais obligea en même tems ceux de Sofala de recevoir pour leur Souverain un Prince de leur Nation, qui par reconnoissance voulut être tributaire d'Emanuel, & depuis ce tems les Portugais ont toujours entretenu une bonne garnison dans le Fort de Sofala.

En 1508. il s'excita une nouvelle sédition à Lisbonne, au sujet d'une lumiére miraculeuse, que bien des gens soutenoient avoir vû sortir d'un Crucifix. Quelques nouveaux Chrétiens qui s'y rencontrérent n'y ayant pas déféré assez aveuglément, on regarda leur incredulité, comme un outrage fait à l'image de *J. Christ*, & on les

les insulta. Les femmes, grandes protectrices des miracles, firent paroitre leur zéle dans cette occasion, accablérent de malédictions ces impies, & se firent des armes contr'eux de tout ce qui tomba sous leurs mains. Deux Religieux furent encore dans cette occasion les boutefeux de la sédition, allant dans les ruës de Lisbonne la Croix à la main, & criant de toutes leurs forces, *tuez ces Hérétiques, de crainte que leur impieté n'attire sur vous la colére du Ciel.* Un Discours si pathétique eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre, on courut aux armes, l'innocent fut confondu avec le coupable, les maisons furent pillées, & le sang coula en abondance dans les ruës. Il périt plus de quatre mille personnes dans cette occasion. Le Roi informé de l'origine de cette émute, voulut qu'on en punit avec sévérité les Auteurs, & l'on commença par les deux Moines, qui furent brûlez. J'ai cité cette particularité, parce qu'elle peut fournir bien des réflexions au Lecteur : je me contenterai d'en marquer une seule : c'est que si tous les miracles des Légendes avoient été éclairez par des personnes semblables à ces nouveaux Chrétiens de Lisbonne, il y a grande aparence, que le nombre en seroit considérablement diminué : mais

quand

quand des miracles sont apuyez par la force des peuples & par l'éloquence des Moines, & qu'il en coute la vie à tout homme qui ose les contredire, les plus prudens se taisent, & les Politiques font semblant de croire, & se rangent du côté de la multitude: Cependant le miracle s'établit, & quelques siécles aprés, des Auteurs graves viennent nous dire que la chose s'est faite en présence de mille Personnes, & qu'on ne voit pas qu'aucun l'aît contredit. Quand on ne peut s'opposer au torrent de la crédulité, qu'aux dépens de sa propre vie, ou de ses intérêts les plus chers; il est rare de trouver des personnes, qui ayent assez de courage pour l'entreprendre; & le défaut de contradiction peut être aussi facilement une preuve de la prudence, ou de la politique de ceux qui auroient pû le contredire, que de la vérité du miracle, qui n'a pas été contredit. Il n'en est pas de même de ceux que nous raporte l'Evangile; on ne couroit point de risque en les contredisant, & l'on s'attiroit au contraire la faveur du Magistrat, & l'appui de la multitude. Mais finissons cette réflexion, & revenons à l'Histoire de Portugal.

La même année de la sédition dont nous venons de parler, les Portugais prirent

prirent Brava ville d'Afrique dans le Zanguebar, & dont le port eſt un des meilleurs du Pays ; & l'Iſle de Zocotora près du Cap de Guardafui. *Alfonſe Albuquerque*, commença à quitter le métier de Pirate qu'il avoit fait juſqu'alors, pour entreprendre quelque choſe qui convint mieux à ſa valeur & à ſon nom, & fit dans la ſuite de ſi belles actions, que les Portugais n'ont point eu depuis de Vice-Roy des Indes, qui leur aît aquis tant de réputation, qui aît exécuté de plus grandes choſes, & formé de plus vaſtes projets. Il ſeroit trop long de parler ici de tous ſes exploits, on ſe contentera de marquer les principaux. Le premier fut l'Iſle de la célébre ville d'Ormus, dont le Roi *Zeifadin II.* fut obligé de ſe reconnoître Tributaire de celui de Portugal, & de permettre qu'Albuquerque y fit conſtruire une Citadelle, où il mettroit garniſon. Il eſt vrai que l'infidélité du Prince, le peu de courage des Portugais, & la déſertion de quelques Capitaines firent perdre à Albuquerque tout le fruit de cette expédition. Il ſe vengea du Roi d'Ormus en faiſant divers ravages dans ſes Etats, & immédiatement après, il reçut la nouvelle qu'il avoit été fait Viceroi des Indes. Ce fut en 1510. que les Portugais abordérent

pour

pour la premiére fois dans l'Isle de Sumatra. Albuquerque attaqua & prit la même année la fameuse ville de Goa, qui devint depuis la Capitale de tous les Pays que cette Nation posséde dans les Indes & le séjour ordinaire du Viceroi. Elle fut préférée à toutes les autres, à cause de ses richesses, & de la fertilité de son terroir. Les Indiens, qui connoissoient l'importance de cette Place, firent tant d'efforts pour la reprendre, & furent si bien secondez par les Habitans, qui ne pouvoient s'acommoder de leurs nouveaux Maîtres, qu'enfin Albuquerque fut obligé de l'abandonner, aprés s'y être défendu jusqu'à l'extrémité.

Mais cèt affront étoit trop sensible & trop capable de décréditer la puissance des Portugais dans les Indes, pour ne pas tâcher de le réparer. Le Viceroi ayant mis ordre à ses affaires entreprit de nouveau l'attaque de cette Place, & le fit avec tant de vigueur & de conduite, qu'il s'en rendit maître pour une seconde fois. Il en fit brûler les Fauxbourgs, & pour prévenir un afront semblable au précédent, il fit sortir tous les Arabes qui y demeuroient, & qui étoient les ennemis les plus irréconciliables des Chrétiens, & permit à tous les autres peuples d'y demeurer, pourvû qu'ils payassent à

Ema-

Emanuel le même tribut qu'ils payoient à leur Souverain *Idalcan.* Il permit aussi aux Portugais d'épouser des Indiennes, pourvû qu'elles fussent baptizées, & leur assigna des fonds de terre pour les faire valoir, afin d'avoir par ce moyen des sujets fidéles & d'une même communion. Il démolit les Temples des Idoles, & se servit de leurs matériaux, pour réparer les Fortifications de la Place. On assure qu'on trouva un Crucifix d'airain en démolissant ces Edifices, d'où l'on conclut qu'il y avoit eu autrefois des Chrétiens. Albuquerque, pour tout dire en un mot, n'oublia rien, selon notre Auteur, pour faire de Goa une des plus fortes Places, & une des plus superbes Villes de l'Univers. Le Pape l'érigea en Archevêché & lui donna pour sufragans les Evêques de Cochin, de Mascaté, & d'Ormus, sans compter ceux de plusieurs autres Villes situées sur les Côtes d'Afrique & au delà du Cap de Bonne Espérance. Il est vrai que les Hollandois ayant enlevé depuis aux Portugais les principales Villes qu'ils possedoient dans les Indes l'Archevêque de Goa se trouve aujourd'hui sans sufragant. Le Roi de Portugal étant maître de cette Ville y créa un Parlement & lui attribua la connoissance de

tou-

toutes les affaires civiles & criminelles, avec pouvoir de les juger en dernier ressort, à l'exception de condamner à mort un Gentilhomme, ce que ce Tribunal ne peut faire, sans un ordre exprès de la Cour.

En 1511. Albuquerque prit la ville de Malaca, & le butin qu'il y fit fut si considérable, que le quint qui apartenoit à Emanuel, fut racheté par des marchands, qui en payérent cent mille écus d'or. Il y bâtit une Citadelle, & y fit plusieurs beaux réglemens. Cette conquête fut répanduë dans les pays les plus éloignez par les soins du Viceroi; & obligea plusieurs Princes à rechercher l'amitié d'Emanuel. Le Roi de *Siam* fut un des premiers à envoyer une Ambassade à Albuquerque & à faire alliance avec lui. Les Portugais découvrirent sur la fin de cette année l'Isle de Banda, féconde en plantes odoriférantes.

En 1513. *Andrada*, qui commandoit la Flote Portugaise, remporta sur les Indiens une Victoire qui n'avoit point eu encore d'exemple dans les Indes; puis qu'il leur prit ou coula à fonds cinquante-neuf gros Vaisseaux, un grand nombre de flutes ou de brigantins, & leur tua ou fit prisonniers près de huit mille hommes. Cette action répandit l'épouvante

vante parmi ces peuples, & mit à couvert la ville de Malaca de l'insulte des Infideles, qui avoient fait des efforts extraordinaires pour la reprendre.

Peu après cette victoire Albuquerque équipa une flote, pour faire la conquête d'Aden, l'une des plus belles villes de l'Arabie heureuse; mais cette entreprise ne réussit pas. Il porta ensuite le Roi des Abyssins à envoyer une Ambassade au Roi de Portugal; mais les ennemis qu'Albuquerque avoit à la Cour firent courir le bruit que cette Ambassade étoit supposée, que l'Ambassadeur Abyssin étoit une Créature du Viceroi, & que de son autorité il lui avoit donné ce caractere, pour surprendre Emanuel, & lui persuader par là, qu'il n'étoit occupé que de sa gloire. Mais ces bruits ne furent point desavantageux à Albuquerque.

En 1515, ce Viceroi rétablit l'autorité de son Maître à Ormus, obligea le Souverain à s'engager de payer un Tribut à Emanuel, & de permettre de continuer la construction de la Citadelle qu'on avoit commencée autrefois.

La gloire qu'Albuquerque avoit aquise étoit trop grande, pour ne lui avoir pas suscité des envieux. On persuada à Emanuel, qu'il vouloit se rendre Sou-

verain dans les Indes ; pour le prévenir ce Prince le rapella, & donna la Vice-royauté des Indes à *Lopez Soarez*. Il reçut la nouvelle de ſon rapel dans le tems qu'il retournoit d'Ormus à Goa, & il auroit obéï, ſi la mort n'eut prévenu ſon obéïſſance. Il écrivit au Roi en des termes reſpectueux, & ſe contenta de lui recommander *Blaiſe Albuquerque* ſon fils naturel. Le Roi lui fit prendre le nom d'*Alfonſe*, comme il étoit porté par le Teſtament du Pére, le combla de biens, & le maria à une des plus riches Dames du Royaume.

Les projets qu'avoit formez ce grand homme étoient dignes de ſon courage. Il avoit réſolu de couper un certain eſpace de terrain, pour faire couler les eaux du Nil dans un nouveau canal, de joindre ce fleuve à la mer Arabique, de rendre par ce moyen toute l'Egypte ſtérile, & de priver les Turcs de tout l'avantage qu'ils en retirent. Il avoit imaginé une eſpéce de barques, d'une invention ingénieuſe & nouvelle, pour tranſporter juſques ſur le rivage intérieur de la Mer d'Arabie, trois cens chevaux & des Troupes avec leſquelles il comptoit qu'on pouvoit faire deſcente, ſurprendre les Arabes, prendre la Mecque, enlever le corps de *Mahomet* qu'on y

con-

conserve avec tant de soin, & qu'on y révére avec tant de superstition, & le brûler à la porte des Eglises des Chrétiens.

Les Viceroïs des Indes, qui succedérent à Albuquerque ne firent presque plus rien de considérable. Ils voulurent s'établir à la Chine, & l'Empereur de ce vaste Etat leur donna quelques places, pour servir d'azile aux Portugais; mais ils entreprirent d'y faire les maîtres, & y commirent tant d'insolences, que les Chinois tombérent sur eux, en taillérent une partie en piéces & firent les autres prisonniers. Ainsi toutes espérances d'établissement & de commerce dans cèt Etat s'évanoüirent entierement.

En 1518. Emanüel voulut abdiquer la Couronne en faveur du Prince *Jean* son fils & se retirer en Algarve; mais ses Conseillers lui firent comprendre que son Fils étoit trop jeune pour se charger du Gouvernement: il ceda à leurs avis, & continua de régner jusques à sa mort. Il épousa la même année *Leonore* sœur de *Charles V.* qui fut depuis Empereur, quoi qu'elle eut été destinée au fils d'Emanuel. Charles auroit eu de la peine de consentir à ce mariage, s'il n'avoit eu besoin que ce Prince lui prétât deux cens

mille

mille écus, pour distribuer aux Electeurs, ce qui lui valut la Couronne Impériale. Emanuel mourut le 13. de Décembre de 1521. à l'âge de cinquante deux ans; & *Jean III.* son Fils lui succeda.

Nous nous sommes attachez principalement dans cèt Extrait, à l'Histoire de l'établissement des Portugais dans les Indes, parce que c'est ce qui est traité le plus au long dans ce Volume, & ce qui se passa de plus important sous le Régne d'Emanuel. Ses entreprises ne furent pas si heureuses en Afrique. Il y prit pourtant quelques villes sur les Mores, comme on le peut voir dans notre Auteur, qui nous aprend que *Norogna* Gouverneur d'Azamor Place située dans le Royaume de Maroc avoit dessein * *d'aller assiéger la ville de Siner, située en Armenie près de l'Euphrate*; mais que les Barbares coupérent les chemins, par où il espéroit de passer. Si M. de la Neufville en est crû, jamais Alexandre ne forma de projets plus hardis que celui-là, & le cheval Pegase auroit été fort utile à Norogna & à ses Troupes, pour leur faire faire plus commodément un trajet de quelques mille lieües.

A R-

* *Pag.* 532.

ARTICLE II.

OBSERVATION SINGULIE'RE *d'un* **PERICARDE CARTILAGINEUX**, *trouvé à l'Hôtel-Dieu de Paris le* 13. *Avril* 1701. *dans le Cadavre d'un jeune Homme mort d'Hydropisie de poitrine jointe à une palpitation de cœur très-violente: communiquée à l'Auteur de ces Nouvelles.*

UN Garçon de 18. à 20. ans ayant le visage tout boufi & étant depuis quelque tems fort languissant, vint à l'Hôtel-Dieu de Paris pour s'y faire traiter. Il se rétablit un peu par les remédes & la bonne nourriture dont on lui fit user pendant quelque tems, en sorte que quelques jours après, il se trouva en état d'agir de côté & d'autre, & de rendre quelques services aux malades de l'Hôtel-Dieu. Cette guérison, qui n'étoit qu'imparfaite dura environ deux mois: mais au bout de ce tems, son visage s'enfla de nouveau & devint pâle, ses bras devinrent aussi œdemateux, & il se sentoit de tems en tems attaqué d'une difficulté de respirer si considérable, qu'il fut enfin obligé de se remettre au lit au commencement du mois

de Mars dernier. Le Médecin l'ayant visité le soupçonna, après l'avoir examiné, d'être attaqué d'Hydropisie de poitrine dont les symptomes paroissoient déja: mais les accidens, qui accompagnent ordinairement cette maladie n'étoient pas seuls; ils étoient joints à une palpitation de cœur très-violente, dont il étoit aisé de s'apercevoir en mettant la main sur la région du cœur, qu'on sentoit sauteler avec impétuosité. On auroit pû même, en aprochant l'oreille de la poitrine, entendre le bruit que faisoit le cœur, en frapant les côtes. Les symptomes, qui accompagnent l'hydropisie de poitrine, se manifestant de plus en plus, à mésure que cette funeste maladie se confirmoit, ôtérent au Médecin tout lieu de douter, que la maladie de ce jeune homme ne fût véritablement une Hydropisie de poitrine. Il commença dès lors à en avoir mauvaise opinion, tant à cause de la maladie même, qui de soi est toujours mortelle, qu'à cause de la violente palpitation de cœur, qui ne discontinuoit point. Il ne laissa pas de le traiter, suivant les régles de l'art, mais avec peu de succès, car cinq semaines après il mourut.

On fit après sa mort l'ouverture de son

son corps; on trouva plus de dix pintes d'eau dans sa poitrine, & ce qui fut de plus surprenant, le Pericarde tout cartilagineux, & tellement adhérent au cœur, qu'il falut l'arracher avec force pour l'en séparer. Ainsi le Cœur ne pouvant faire son mouvement de systole & de diastole, à cause du Pericarde, qui le serroit de tous côtez, au lieu de lui laisser un espace libre, comme il doit avoir naturellement, il ne faut pas s'étonner si le Cœur, dans cèt embarras, faisoit des mouvemens si violens, & étoit, pour ainsi dire, toujours en convulsion.

Il est à remarquer que comme le Péricarde étoit très-étroitement collé au cœur de tous côtez, on ne trouva aucune cavité entre ce même Pericarde & le cœur, & par conséquent point d'eau du tout, qui s'y doit cependant toujours trouver, & que la Nature y a mis pour humecter continuellement le cœur, & faciliter par ce moyen le mouvement de cette Partie si nécessaire à la vie.

Après avoir arraché le Pericarde on ouvrit les ventricules du Cœur, qu'on trouva sains & sans Polypes, remplis seulement d'un sang caillé.

Quand on vint au Poumon, on fut bien surpris de le voir fort petit & assez

desseché, quoi qu'il nageât dans une grande quantité d'eau épanchée dans la poitrine, qui devoit, ce semble, beaucoup l'humecter, & le gonfler considérablement.

On voit par tout ce qu'on vient de raporter, que la seule cause de cette Palpitation, dont ce pauvre Garçon étoit vraisemblablement attaqué depuis long-tems, ne venoit que de l'adhérence extraordinaire du Pericarde avec le Cœur, jointe à l'épaisseur & à la dureté extrême des fibres de ce même Pericarde, qui s'opposoient par une résistance continuelle à tous les mouvemens du Cœur, lequel, comme on a déja dit, doit être très-libre & sans aucun obstacle.

ARTICLE III.

DISSERTATION PRE'LIMINAIRE, *ou Prolégoménes sur la* BIBLE. *Par* MRE. LOÜIS ELLIES DU PIN, *Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie. Tome Premier, sur l'Ancien Testament.* A Amsterdam, chez George Gallet Directeur

recteur de l'Imprimerie des Huguetan. 1701. in 4. pagg. 288.

RIEN n'étoit plus digne de l'occupation de Mr. *Du Pin*, que l'Ouvrage qu'il a entrepris, & dont voici comme la Préface: on peut même dire que quelque excellente que soit sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, elle n'est pas d'un usage si universel, ni par conséquent d'une si grande utilité, que ce dernier Ouvrage. Il y a bien des gens, qui se mettent peu en peine de ce qu'ont écrit les Péres de l'Eglise; mais il n'y a point de Chrétien qui ne doive souhaiter d'avoir tous les secours nécessaires pour lire utilement l'Ecriture. Quoi que M. Du Pin ne s'écarte pas des sentimens de son Eglise, il y a tant de modération & tant d'équité, tant de discernement dans ce qu'il écrit, & dans ce dernier Ouvrage en particulier, & il est si éloigné de ces airs décisifs, qui choquent dans les Livres les plus savants, qu'il n'y a point de Chrétien de quelque Communion qu'il soit, pour peu qu'il sache sa Religion, & qu'il puisse distinguer le vrai du faux, qui ne soit en état de profiter dans la lecture de ce Livre. Il se propose de fournir tous les moyens nécessaires & possibles, pour bien en-

tendre l'Ecriture Sainte ; pour cèt effet, il a dessein de traiter de l'autorité, & de l'inspiration des Livres Sacrez, de leurs Auteurs, du tems qu'ils ont écrit, de l'occasion qui les a fait écrire, en quelles Langues ils ont été écrits, quand & par qui ils ont été traduits ; quel jugement on doit porter du Texte & des Versions, de quelle maniére il les faut lire & interpréter ; de la Chronologie & de la Géographie Sacrée, des Mœurs, des Coutumes, des Loix, des Sacrifices, des Fêtes, des Cérémonies des Juifs, des Edifices, des Poids, des Mesures, des Monnoyes, de la maniére de compter les années & les mois, qui étoit en usage parmi eux ; des Animaux, des Plantes, des Pierreries, des Habits, & des autres choses particuliéres ; dont il est parlé dans les Livres Sacrez. Il joindra à tout cela l'Explication des principales difficultez, qui se rencontrent dans le Texte Sacré ; il examinera en particulier les passages, où les Textes originaux sont différens des Versions, & conciliera les contradictions apparentes qui se rencontrent en quelques endroits de l'Ecriture Sainte.

Il y a quelque tems, que la Dissertation Préliminaire de cèt Ouvrage a été imprimée à Paris, mais le Sr. *Gallet* vient

vient d'en donner une nouvelle Edition en ce Pays, & il y a aparence qu'elle sera bientôt débitée. Cette Dissertation contient deux Parties. La premiére traite de la Bible en général, & de l'Ancien Testament en particulier, & la seconde du Nouveau. Nous ne parlerons que de la premiére dans cèt Article, & renvoyerons la seconde au mois prochain.

I. CETTE premiére contient onze Chapitres. Le premier traite du Recueil des Livres qui composent la Bible, du Canon & des Livres Canoniques & Apocryphes en général. M. Du Pin soutient avec raison, que les cinq Livres de *Moyse* furent recueillis en un seul corps peu de tems après sa mort. C'est là le premier Canon des Livres Sacrez qu'on aît eus. Après Moyse, il y eut plusieurs Prophétes & autres Ecrivains divinement inspirez; mais on ne voit pas que leurs Ouvrages ayent été recueillis en un Volume, & compris dans un même Canon avant la Captivité. Ce fut vers le tems du retour de la Captivité que le Canon fut dressé; puis qu'il ne contient aucun des Livres écrits depuis le tems de *Néhemie*. On trouve dans le Livre de * l'*Ecclésiastique* une preuve que le Canon des Livres Sacrez

 étoit

* *Chap.* 49.

étoit déja fait quand ce Livre fût composé. Il y a grande apparence, que ce Recueil est dû à *Esdras*, mais en sorte néanmoins que Nehemie travailla aussi. Il y en a qui croyent que les Juifs ont fait depuis un ou deux autres Canons, dans lesquels ils ont ajouté au précédent les Livres de *Tobie*, de *Judith*, &c. mais notre Auteur dit que cette opinion n'a aucun fondement; qu'il est certain que les Juifs n'ont point eu d'autre Canon que celui d'Esdras, ni reconnu d'autres Livres pour sacrez, que ceux qu'il contenoit. Les anciens * Chrétiens ont suivi en cela les Juifs. Mr. Du Pin marque en partilier, quels sont les Livres que les uns & les autres ont reconnu pour Canoniques; & fait voir que les anciens Péres de l'Eglise ont été dans des sentimens fort différens sur ce sujet. Il parle aussi des Livres Deuterocanoniques, c'est-à-dire, de ceux dont on a douté dans l'Antiquité, quoi qu'ils ayent été souvent citez par les Anciens, & quelquefois même sous le nom d'Ecriture Sainte. Il soutient que *Tobie*, *Judith*, *la Sagesse*, *l'Ecclesiastique*, & les deux Livres des *Maccabées*; n'ont jamais été dans le Canon des Juifs, & ne se trouvent point dans les anciens Canons des Livres Sacrez,

* *Pag. 5. dans les Notes.*

crez, faits par des Auteurs Chrétiens, à l'exception de ceux des Eglises de Rome & d'Afrique. Les anciens Péres n'ont pas même cité le Livre de Judith, bien loin de l'avoir mis dans leur Canon, le premier Concile de Nicée l'en a aussi exclus; mais l'Eglise Latine l'y a mis dans le Concile de Carthage sous *Innocent I.* dans celui de Rome sous *Gelase*, & dans celui de Trente, qui a aussi adopté les autres que nous venons de nommer. Mr. Du Pin explique comment ces Livres Deuterocanoniques ont été mis dans le Canon, & pourquoi on les y a mis; il ne dissimule point les objections faites contre ces Livres, & allégue les réponses les plus plausibles qu'on y peut faire. Il paroit par ce qu'il en dit, que quoi qu'il admette leur autorité, il met pourtant une grande différence entr'eux & ceux dont l'Eglise n'a jamais douté.

Il passe ensuite aux différentes divisions, qui ont été faites des Livres de l'Ancien Testament, & dont il y en a plusieurs, qui sont purement arbitraires. Il parle des Livres perdus, Apocryphes & supposez par les Juifs, & de quelques Passages des Prophétes citez par les Evangelistes, qui ne se trouvent point dans les Livres d'où ils sont citez.

II. Le second Chapitre traite de l'Autorité

torité de l'Ecriture sainte, des différentes sortes de Révélations, de la Prophétie, de l'Inspiration & de l'Infaillibilité des Livres sacrez. Mr. Du Pin fait voir que Dieu n'a pû nous tromper, & qu'il est l'Auteur de l'Ecriture, & c'est ce principe, qui en établit toute l'autorité. Il parle des différentes sortes de Prophétie, & explique comment on peut distinguer les fausses des véritables. Cette connoissance regarde ou le Prophéte lui-même, ou ceux à qui il s'adresse. Quant au Prophéte, il lui est facile de connoitre que c'est Dieu qui lui parle, lors qu'il le fait par des voyes extérieures; car ces voyes sont claires, sensibles, & faciles à connoitre. Un Prophéte entend une voix distincte, il ne voit personne, il ne peut douter que ce ne soit Dieu qui lui parle. Il voit une figure d'homme, qui lui parle, & qui disparoit: un buisson ardent d'où il sort une voix, il veille, il est dans son bon sens, cela suffit: à moins qu'on ne voulût dire, que tout cela pourroit être produit par un Etre intelligent distingué de l'Etre Suprême. Mr. Du Pin n'a pas répondu à cette objection, sans doute parce que la réponse est facile. Il est impossible de s'imaginer qu'un Dieu bon & sage, permette qu'un Etre différent

de

de lui vienne me parler en son nom, sans qu'il me donne en même tems les moyens de me desabuser, s'il ne l'a pas effectivement envoyé ; parce qu'il me mettroit par là dans la necessité insurmontable de me tromper. Les Inspirations qui se font par des voyes intérieures, sont plus difficiles à distinguer, & peuvent être plus sujettes à l'illusion. Les Prophétes étoient convaincus, que ces Inspirations venoient de Dieu, par un sentiment intérieur : ils apercevoient aussi-tôt le caractére de la Divinité & la main de Dieu dans leurs songes, dans leurs visions, & dans leurs extases, comme on sent en soi-même les différens mouvemens de son ame : comme on distingue tout d'un coup ceux que l'on connoit en voyant leur visage ou entendant leur voix, quoi que ceux qui ne les connoissent pas puissent s'y tromper ; comme un homme, qui connoit parfaitement la monnoye, distingue tout d'un coup la fausse de la véritable ; quoi que les autres y soient trompez. Peut-être pourroit-on demander comment un Prophéte a connu la premiere fois que l'Inspiration qu'il avoit venoit de Dieu : mais il y a aparence que l'impression étoit si différente de tout ce que cèt homme avoit senti jusques-là, & avoit tant de

caractéres de son Auteur, qu'il étoit impossible de s'y méprendre. Ou il faut nier toute Inspiration, ou reconnoitre, que si Dieu a inspiré certains hommes, il leur a donné des marques si sûres qu'il étoit l'Auteur de ces Inspirations, qu'ils n'ont pû s'y tromper.

Pour ceux à qui le Prophéte s'adresse, il y a plusieurs régles pour connoitre, si c'est un véritable ou un faux Prophéte. 1. La premiére est que ce Prophéte ne peut être véritable, s'il enseigne des choses contraires à la Religion qu'on sait d'ailleurs très-certainement avoir Dieu pour Auteur. 2. Il en est de même si ce qu'il a prédit n'arrive point dans le tems qu'il avoit marqué. Ces deux régles sont exclusives, il n'en est pas de même des suivantes. 3. La troisiéme est donc la bonne foi & la probité des mœurs de celui qui parle au nom de Dieu. 4. La quatriême quand Dieu confirme son autorité & sa mission par des miracles. 5. Et la cinquiême, quand il est reconnu pour Prophéte par la voix publique fondée sur l'événement de ses prédictions, par le témoignage d'un autre Prophéte, ou par celui de Dieu même, comme quand on entendit une voix du Ciel, qui déclara que Dieu reconnoissoit *Jésus* pour son propre Fils.

Mr.

Mr. Du Pin parle ensuite de la Succession des Prophétes parmi les Juifs, & refute ce que Mr. *Simon* a avancé touchant les Ecrivains des Regîtres, qui étoient Prophétes & divinement inspirez.

De l'Inspiration en général, il passe à l'Inspiration particuliére des Livres de l'Ancien Testament. Il rejette l'opinion de ceux qui ont crû, que les mots, les termes, les expressions, & le stile avoient été inspirez; parce que cette supposition est inutile, que les Ecrivains Sacrez n'ont pas tous écrit du même stile, qu'une même chose est exprimée en différens termes dans différens Livres, & par différens Auteurs; que tout ce que l'Ecriture & la Tradition nous aprennent touchant l'Inspiration des Livres Sacrez, c'est que ceux qui les ont écrits ont été dirigez & inspirez par le S. Esprit, qu'ils n'ont pû se tromper, & que nous sommez obligez de croire que les choses qu'ils nous apprennent sont véritables & que Dieu les a révélées; enfin c'est l'opinion de plusieurs grans Théologiens anciens & modernes.

Quelques uns ont prétendu, qu'il n'y avoit que les Prophéties, la Loi, & les Mystéres, qui eussent été révélez immédiatement aux Ecrivains Sacrez, & que les Histoires & les exhortations

morales, que les Auteurs ſavoient par eux-mêmes, n'ont point été dictées, ni inſpirées par le S. Eſprit. C'eſt en particulier l'opinion de *Cornelius à Lapide.* D'autres ſont allez encore plus loin : ils ont dit que les Prophéties même n'ont pas été inſpirées aux Prophétes, dans le tems qu'ils les écrivoient ; mais qu'ils ſe ſont ſeulement ſouvenus des choſes qu'ils avoient vuës ou entenduës en dormant ou en veillant. L'Auteur croit qu'on peut facilement accorder tout cela, ſi l'on veut s'entendre. Si l'on prend le terme d'Inſpiration, pour la révélation nouvelle d'une choſe, qui n'étoit pas connuë auparavant par un ſentiment intérieur, il eſt vrai de dire que la plûpart des Hiſtoires raportées dans les Livres de l'Ecriture Sainte par ceux qui les avoient vuës, luës, ou apriſes, ne ſont pas inſpirées en ce ſens, non plus que les préceptes moraux, qui étoient connus aux Auteurs par la raiſon naturelle, ou par l'inſtruction, ni même les Prophéties, que les Prophétes avoient eües avant que d'écrire, & qu'ils ne raportoient qu'hiſtoriquement. Mais ſi par l'Inſpiration on entend une direction & une aſſiſtance particuliére du S. Eſprit, qui conduit l'eſprit de celui qui écrit, en ſorte qu'il ne permet pas qu'il ſe trompe, on ne ſauroit

sauroit refuser cette Inspiration aux Ecrivains Sacrez. Deux conditions étoient nécessaires pour cèt effet, selon Mr. Du Pin, la prémiere que la volonté fut droite, & que celui qui écrivoit voulut constamment dire la vérité & ne pût vouloir mentir, la seconde que son entendement fût éclairé, en sorte qu'il ne pût pas se tromper en prenant une fausseté pour une vérité. Il me semble, qu'on doit encore ajouter, pour le moins, que le S. Esprit faisoit comprendre aux Ecrivains, qu'ils devoient écrire telle ou telle chose : car ils n'ont pas écrit tout ce qu'ils savoient d'historique, de moral, ni, peut-être même de Prophétique. Peut-on douter que Moyse n'aît eu d'autres révélations, que celles qu'il a écrites? & pourquoi a-t-il écrit les unes plutot que les autres? N'a-t-il suivi en cela que son jugement & sa raison, ou s'il a été conduit par le S. Esprit? Il me semble que le premier ne suffiroit point pour faire un Livre divin.

Mr. Du Pin demande encore si généralement tout ce qui est dans l'Ecriture, même les faits & les questions, qui ne regardent point la Religion & les points de Philosophie, sont divinement inspirez. Il y a eu des Théologiens qui ont osé avancer, que le S. Esprit n'avoit

point

point inspiré ni assisté d'une maniére particuliére les Ecrivains Sacrez dans les choses, qui n'ont point de raport à la Religion. Notre Auteur raporte les raisons de ces Savans, & fait voir qu'elles n'ont point de solidité : il soutient que le plus sûr est de dire que toute l'Ecriture est écrite par la direction du S. Esprit, & qu'il n'y a ni erreur, ni contradiction dans aucun des Livres Sacrez.

III. Le Chapitre troisiême parle des Auteurs des Livres de l'Ancien Testament, du tems auquel ils ont été écrits, & du but principal qu'ils s'y sont proposez. Il soutient que Moyse est l'Auteur du Pentateuque, & refute toutes les raisons par lesquelles on a voulu établir le contraire. Il ne nie pas cependant, que les Ecrivains Sacrez, qui sont venus après lui, n'y ayent ajouté quelque chose, soit pour l'intelligence de certains endroits, soit pour finir l'Histoire de Moyse, en raportant celle de sa mort, qu'il n'a point écrite lui-même. Il en est de même du Livre de *Josué*, celui dont il porte le nom en est l'Auteur à la reserve de quelques endroits : Mr. Du Pin ne voudroit pas néanmoins l'assurer aussi positivement qu'il a asseuré que Moyse étoit l'Auteur du Pentateuque. Il parcourt de même les autres Livres, & s'abstient

surtout

ſurtout de décider doctoralement ſur ce dont on ne peut avoir que des conjectures; il péſe, il examine tout; mais il ne décide pas toujours. C'eſt ce qui paroit principalement en ce qu'il dit ſur le Livre d'*Eſther*. Il avoüe ingénument, que quelque parti qu'on prenne ſur la queſtion, qui eſt l'*Aſſuerus* dont il eſt parlé dans ce Livre, on ſe trouvera embarraſſé de difficultez, auſquelles il eſt preſque impoſſible de répondre. Il croit, après les Rabins, que la Synagogue, pour conſerver la mémoire de la délivrance accordée aux Juifs par le moyen d'Eſther, & rendre raiſon de l'origine de la fête *Phurim*, a fait compoſer ce Livre, qu'elle a aprouvé & mis dans le Canon des Livres ſacrez. Il eſt de l'opinion de ceux qui croyent que celuy de la *Sageſſe*, a été écrit par un *Philon* Juif Helléniſte, qui vivoit depuis *Eſdras*, & aparemment vers le tems des *Maccabées*.

IV. Le Texte Hébreu des Livres de l'Ancien Teſtament fait le ſujet du Chapitre IV. Notre Auteur y prend les choſes de fort loin, il y parle de l'origine & de la diviſion des Langues, il examine quelle a été la premiére Langue du Monde, & fait voir la véritable origine du nom d'*Hébreu*. Il croit qu'Adam &

Ève ont eu le don de la parole par infusion dès le commencement de leur Création, & qu'ils ne se sont point formé un langage d'eux-mêmes avec le tems. Il prouve que la Langue de la Famille d'*Heber* que parloient *Tharé*, *Nachor*, & *Abraham* avant qu'il sortit de Chaldée, étoit la Langue Chaldéenne, que cette Langue a toujours été différente de l'Hébraïque, & que celle-cy est celle qu'Abraham aprit étant sorti de son Pays, que ses Descendans ont conservée, & qui n'est pas différente de la Chananéenne ou Phénicienne, que parloient ceux qui habitoient dans le Pays de Chanaan entre le Jourdain & la Mer Méditerranée. M. Du Pin n'est point persuadé, que cette Langue soit celle qu'a parlé Adam, quoy qu'elle puisse en avoir conservé quelque chose. Il est du sentiment de ceux, qui prétendent avec raison que le nom d'*Hébreu* donné à Abraham & à sa postérité ne vient point d'*Heber*, mais de ce qu'il étoit venu en Chanaan d'au delà du Fleuve. * Nous avons dit ailleurs que c'étoit aussi le sentiment de M. *Hyde*, & nous ajouterons ici, que nous croyons que c'est aujourd'huy l'opinion la plus com-

* *Voyez les Nouvelles de Février* 1701. *pag.* 165.

commune. Les Juifs conſervérent la Langue que leurs Ancêtres avoient apriſe en Chanaan juſqu'à leur Captivité. Etant transportez en Babylone, ils ne l'oubliérent pas d'abord. Il y eut un tems pendant lequel les Langues Hébraïque & Chaldaïque furent communes parmi eux: mais peu à peu la Chaldaïque prit le deſſus, & devint la ſeule Langue qu'ils parloient depuis le retour de la Captivité, en ſorte toutefois qu'ils conſervérent pluſieurs mots Hébreux. C'eſt cette Langue ainſi mêlée, qui ſe parloit communément dans la Judée du tems de Jeſus-Chriſt. On ne ſauroit dire quand la pure Langue Hébraïque n'a plus été entenduë du commun des Juifs; mais on prétend avoir de bonnes preuves, qui font voir que ce ne fut que quelques années après le retour de la Captivité.

M. Du Pin croit qu'il eſt fort vraiſemblable, que comme Adam & Eve ſont les premiers qui ont eu l'uſage de la parole, ce ſont auſſi ceux qui ſe ſont ſervis les premiers de l'écriture, leur eſprit & leur induſtrie la leur ayant, ſans doute, fait inventer, ou, du moins, à leurs premiers Deſcendans. Il eſt auſſi dans le ſentiment de ceux qui ſoutiennent, que les anciens Caractéres

Hé-

Hébreux dont Moyse & ceux qui ont écrit avant la Captivité se sont servis, sont ceux que les Samaritains ont conservez, & que ceux dont on se sert à présent n'ont été mis en usage que depuis la Captivité de Babylone. Il soutient aussi la nouveauté des Points Hébreux, & raporte en abrégé ce que *Loüis Cappel* a allegué pour appuyer ce sentiment, les objections de *Buxtorf*, & les réponses qu'on y a faites. Il rejette même l'opinion de ceux qui prétendent qu'ils ont été inventez vers l'an 500. de J. C. par les Juifs de Tiberiade, & croit beaucoup plus vraisemblable le sentiment de ceux, qui n'en mettent l'invention & l'usage, que depuis l'an 800. Une des principales raisons qu'il en allégue est que la *Misne* la plus ancienne partie du Talmud n'a été composée que dans le sixiême siécle, & le Talmud de Babylone n'a été achevé que vers la fin du septiême. Or l'on prétend qu'il est aisé de prouver que les Auteurs de ces Livres n'ont point connu la Ponctuation. Il paroit fort vraisemblable à M Du Pin, que c'est des Arabes que les Juifs tiennent les points voyelles, & que c'est eux qui les ont inventez.

Dans la suite de ce Chapitre, l'Au-

teur

tant prouve, que le Texte Hébreu des Livres sacrez n'a point été perdu pendant la Captivité, qu'Esdras n'a fait que le restituer & le corriger ; que les Juifs ne l'ont point corrompu par malice, que tout ce que le P. * *Pezron* & d'autres ont allegué pour le prouver n'a aucune solidité, & qu'il y a des raisons très-fortes qui prouvent le contraire. S'il y a quelques corruptions peu essentielles, ce qu'il ne desavoüe point, elles sont arrivées par hazard par la faute des Copistes. On ne doit pas aussi toujours juger, qu'il y aît faute dans l'Original, parce qu'il est différent des Traductions. Il se peut faire que les Interprêtes ne se soient pas attachez à la lettre du Texte, ou que la faute soit dans la Version. M. Du Pin ne desavoüe pas pourtant qu'on ne puisse quelquefois préférer la Version à l'Original : il en marque les occasions, & en allégue les raisons.

Il parle dans ce même Chapitre de la *Massore*, du *Keri*, & du *Cetib*, & de la *Cabale*. Il croit que tout ce qu'il y a d'utile dans la Massore, c'est la fixation de la ponctuation & de la Leçon, les différentes Leçons & quelques Observations critiques sur la correction du Tex-

* *Aujourd'huy Abbé de la Charmoye.*

Texte, qui y sont marquées. Du reste il est assez porté à souscrire au jugement peu avantageux que *Loüis Cappel* & le Pére *Morin* ont fait de ce travail immense des Rabins. A l'égard des différences du Keri & du Cetib, elles sont d'ordinaire de peu de conséquence, & le plus souvent il est assez indifférent pour le sens, laquelle qu'on suive.

V. M. Du Pin employe tout son cinquiême Chapitre à traiter du Pentateuque Samaritain. Il y a ramassé & abrégé tout ce que les Auteurs ont dit de plus important sur ce sujet. Il y fait l'Histoire des Samaritains; il examine de qui ils ont reçu leur Pentateuque, si celui que nous avons est celuy que les Samaritains ont eu autrefois, de quelle autorité il est, en quoi il différe du Texte Hébreu commun, s'il doit lui être préféré ou comparé. Enfin il y parle de la Langue Samaritaine, & des versions du Pentateuque Samaritain en cette Langue, en Grec & en Arabe. Il suit en tout cela, comme sur tout le reste, des sentimens mitigez, s'écartant toujours des extrémitez de part & d'autre. Il prétend que les Samaritains ont reçu leur Pentateuque des Israëlites, & non pas des Juifs anciens ou

mo-

modernes ; que celuy que nous avons aujourd'huy est le même que les Samaritains ont eu autrefois, & qui étoit du tems de S. *Jérôme*. Il ne le regarde ni comme inutile, ainsi qu'ont fait quelques Savans, ni comme préférable au Texte Hébreu, selon le sentiment de quelques autres. Mais il veut que le Texte Hébreu & le Samaritain soient regardez comme deux copies d'un même Texte Original. Il prétend qu'on ne doit pas toujours suivre ni le Pentateuque Samaritain, ni le Texte Hébreu séparément; mais qu'il en faut juger selon les régles de la bonne Critique.

VI. LES Versions Grecques de l'Ancien Testament en général, & celle des *Septante* en particulier font le sujet du sixiême Chapitre. Mr. Du Pin croit qu'on ne peut point prouver qu'il y aît eu une Version Grecque du Pentateuque plus ancienne que celle qu'on attribuë aux Septante. Il raporte l'Histoire de cette Version telle qu'elle nous a été donnée par *Aristée* & par quelques autres Historiens, & fait voir que cette narration est tout-à-fait fabuleuse. Il montre qu'Aristée n'étoit point, comme on l'a prétendu, un Payen Officier du Roi *Ptolomée*, mais un Juif Hellé niste d'Alexandrie; que sa narration est une

une eſpêce de Roman, où tout eſt exaggéré & affecté. Il croit cependant que tout ce Roman a quelque fondement véritable, & que jamais Ariſtée & les autres Juifs d'Alexandrie ne ſe ſeroient aviſez d'écrire de pareilles choſes, ſi la Loi n'avoit été traduite en Grec par des Juifs ſous le régne de Ptolemée Philadelphe. On peut donc regarder comme un fait certain que ce Prince demanda & fit faire une Verſion Grecque des Livres de la Loi; mais les autres circonſtances ſont toutes fauſſes ou incertaines, & il n'eſt pas même ſûr que cette Verſion aît été faite par ſoixante & douze perſonnes. M. Du Pin eſt auſſi du ſentiment de ceux qui croyent qu'il n'y eut d'abord que le Pentateuque qui fut traduit par l'ordre de Ptolemée; que les autres Livres de l'Ancien Teſtament ont été traduits de tems en tems par d'autres Auteurs; qu'on a fait un Recueil de toutes ces Verſions, dont les Juifs Helléniſtes ſe ſont ſervis communément, même dans leurs Synagogues; & qui eſt devenu célébre ſous le nom de Verſion des Septante, depuis qu'ils eurent inventé, pour la rendre plus authentique, l'Hiſtoire des Septante Interprêtes, & enſuite celle des Cellules.

M. Du

M. Du Pin parle fort au long dans ce même Chapitre des *Hexaples* & des *Tetraples d'Origéne*, du travail de cèt Ancien sur la Version des Septante, & des différentes Editions anciennes & modernes, qui en ont été faites depuis. Il avoue que cette Version peut passer pour bonne; mais il s'en faut bien qu'il ne la mette en paralléle avec l'Original, bien loin d'être du sentiment de quelques Modernes, qui ont voulu la lui préférer.

VII. Le septiême Chapitre traite des Versions Latines de la Bible, & principalement de la Vulgate. M. Du Pin soutient que le Concile de Trente en déclarant cette Version authentique, n'a voulu ni l'égaler, ni la comparer même à l'Original; & il en allégue les preuves. Tout ce que le Concile a prétendu, c'est d'autoriser & d'aprouver cette Version, pour faire foi & pour être alleguée en Public, & d'ordonner que ce fût la seule dont on se servit dans les Prédications, dans les Disputes, & dans les Conférences. Il n'a point prétendu préférer la Vulgate aux Textes Originaux, ou les lui comparer; définir qu'elle fut faite par Inspiration du S. Esprit, ni conforme en tout aux Originaux & exempte de toutes fautes: en-

enfin, il n'a point défendu aux Particuliers d'avoir recours au Texte Hébreu, ou même à d'autres Versions Latines faites sur l'Hébreu, pour expliquer les passages de l'Ecriture Sainte, & ne les a point obligez à suivre toujours le sens de la Vulgate.

VIII. Les Versions Orientales de la Bible sont le sujet du Chapitre huitiéme. Il commence par les Paraphrases Chaldaïques. L'Auteur croit que celles d'*Onkelos* & de *Jonathan* sont plus anciennes que la *Gemare*; mais qu'on ne peut pas nécessairement assûrer, qu'elles soient du tems de Nôtre Seigneur. Il n'a garde de donner dans la pensée des Juifs, qui ont crû inspirez ceux qui les ont faites; mais il ne les croit pas aussi inutiles que d'autres l'ont prétendu. Ce sont d'anciennes Versions ou explications, qui ont divers usages, qu'on peut voir dans notre Auteur.

IX. Le Chapitre neuviéme parle des Versions de la Bible en Langue vulgaire, & de la lecture de l'Ecriture Sainte. Après un recit Historique de ces Versions, il examine, 1. Si la lecture de l'Ecriture Sainte est absolument défendue aux simples Fidéles, & si elle a été faite pour n'être lûë que par les

 Pré-

Prêtres & par les personnes éclairées. 2. Si cette lecture peut être utile à tous les Fidéles, & quels sont les sentimens des Péres sur ce sujet. 3. S'il est vrai que l'Eglise dans le seiziéme siécle en aît défendu la lecture au Peuple, & même les Traductions de la Bible en Langue vulgaire, & quel auroit pû être le motif de cette défense. 4. Si ces prétendues défenses ont encore lieu, les raisons qui les ont fait faire ne subsistant plus. Ce qui concerne l'Histoire des Versions est tiré pour la plûpart de ce que M. Simon en a déja dit; & le reste a été puisé dans ce que M. *Arnauld* a écrit sur cette matiére; comme M. Du Pin l'avoüe de bonne foi. Je ne dois pas oublier ce qu'il remarque de la rareté des Bibles Espagnoles. Pendant que toutes les autres Nations ont recherché d'avoir les Saints Livres en leur Langue, il semble que la seule Nation Espagnole aît regardé cette recherche, comme inutile, ou comme dangereuse. Cependant l'Espagne est le centre de la *Catholicité*, le Roi s'appelle le Roi *Catholique* par distinction; & les Espagnols croyent que c'est chez eux, qu'il faut aller chercher le Christianisme dans sa plus grande pureté, que peut-on conclurre de là? C'est ce

me semble, qu'on regarde en Espagne la lecture de l'Ecriture à tout le moins comme une chose fort indifférente, & qui n'est point de l'essence de la Religion, pour ne rien dire de pis. Mais cette opinion des Espagnols n'est point celle de Mr. Du Pin, & il faut lui rendre cette justice, qu'il défend la nécessité de la lecture de l'Ecriture Sainte presque avec autant de zéle que les plus zélez Protestans. Il regarde comme un Paradoxe insoûtenable, ce qu'ont osé avancer certains Auteurs Modernes, que l'Ecriture Sainte n'a été faite que pour être luë par les Prêtres, & par les personnes éclairées dans la Religion, & que sa lecture a toujours été interdite, selon l'intention de Dieu & des Auteurs sacrez, au commun des Juifs & des Chrétiens. Ce Chapitre mérite d'être lû & relû avec soin par tous ceux, qui ont à cœur les intérêts de l'Ecriture, & qui veulent bien s'assurer de son utilité. On y trouve entr'autres choses, tout ce que les Anciens Péres ont dit de plus avantageux à l'honneur des Livres sacrez, & M. Du Pin rencherit encore sur tout ce que les Anciens en ont dit. Il abandonne tous ceux de sa Communion, qui en particulier ou en corps ont interdit la lecture des SS. Livres,

vres ; il prétend que ce n'a point été là l'intention du Concile de Trente ; & que si on trouve quelque chose de semblable dans l'*Index*, il ne doit point être imputé à ce Concile, puis que cet *Index* n'a été fait qu'après la fin de cette Assemblée. Si la Faculté de Théologie de Paris a paru pendant un tems peu favorable à la Lecture de la Bible, on nous aprend qu'il y a longtems qu'elle a changé de conduite & de maxime. M. Du Pin croit que cette Lecture ne fut jamais si nécessaire qu'à présent, pour l'opposer au grand nombre de Livres des faux Mystiques, qui ne contiennent que de vaines spiritualitez souvent dangereuses, & toujours inutiles.

X. Le dixiéme Chapitre parle du Style, des sens de l'Ecriture, & des différentes maniéres de l'interpréter. Nôtre Auteur maintient l'éloquence des Livres Sacrez contre ceux, qui ont prétendu qu'on n'y en devoit point chercher. Il soutient aussi la Clarté de l'Ecriture dans les choses importantes.

XI. L'onziéme & dernier Chapitre qui est fort court, parle de la division de la Bible en Chapitres, Versets, & autres Parties.

ARTICLE IV.

HISTOIRE DE L'ISLE DE CEYLAN, *écrite par le Capitaine* RIBEYRO, *& présentée au Roi de Portugal en 1685. Traduite du Portugais par Monsr. l'Abbé* LE GRAND. *Enrichie de Figures en Taille-douce.* Suivant la Copie de Trevoux. A Amsterdam, chez J. L. De Lorme, 1701. En grand in 12. pagg. 352.

NOUS avions déja une Description de l'Isle de Ceylan, ou du moins, du principal de ses Royaumes, qui est celui de Candy. Elle a été faite par *Robert Knox*, qui y avoit demeuré près de vint ans, & qui l'écrivit d'abord en Anglois. Dix ans après, c'est-à-dire, en 1691. on en fit une Traduction Flamande, qui fut bientôt suivie d'une Françoise. C'est sur la Flamande que nous donnâmes un Extrait assez long de ce Livre dans la * *Bibliothéque Universelle.* On pourra le consulter, & le comparer avec l'Histoire, qui fait le sujet de cèt Article, pour voir en quoi les Auteurs conviennent & en quoi ils différent. Cèt Extrait nous dispensera de nous étendre beaucoup dans

* *Tome XXIII. pag. 219. &c.*

dans celui-ci, parce que nous éviterons de repeter les mêmes choses.

Le Capitaine *Ribeyro* n'a pas écrit sur les Mémoires d'autrui, il a été * assez longtems à Ceylan, & a servi dans la guerre que les Portugais y ont eüe contre les Hollandois. M. *le Grand* ne s'est pas contenté de traduire l'Ouvrage de Ribeyro. Il y a ajouté divers Chapitres sous le nom *d'Additions*, dans lesquelles il contredit quelquefois son Auteur. Il a consulté pour cet effet divers Manuscrits, & plusieurs Ouvrages imprimez. Il refute d'abord ceux qui ont cru, que l'Isle de Sumatra étoit la Taprobane des Anciens, & prétend que ce qu'ils en ont dit ne peut convenir qu'à l'Isle de Ceylan, ce qui est aussi le sentiment le plus reçu. Les Auteurs du moyen âge, tels qu'*Ammien Marcellin*, *Cosmas le Solitaire*, & généralement tous les Orientaux la nomment *Serindib* ou *Serindiul*; Cosmas le Solitaire l'apelle Σιελεδίβα, par un changement de l'R en L, qui est assez ordinaire dans la prononciation, & M. le Grand ne doute point, que ce ne soit de là que s'est formé le nom de *Zeilan*. *Marco Paolo* & *Ayton* l'Armenien sont les plus anciens Auteurs dans lesquels il ait trouvé ce nom.

* 18. *ans entiers.*

Il croit que c'est à *Alexandre le Grand* que les Européens sont redevables de la découverte de cette Isle. *Diodore de Sicile* est le plus ancien de tous les Ecrivains, qui sont parvenus jusqu'à nous, qui ait parlé de l'Isle de Ceylan, & c'est celui de tous les Anciens, qui a le mieux marqué son étenduë, en lui donnant cinq mille stades de circuit, ce qui fait un peu plus de deux cens lieües. Il est vrai qu'elle en a moins aujourd'hui, aussi la plûpart des Rélations assurent-elles que la mer emporte de tems en tems quelque partie de cette Isle du côté du Nord.

Les Portugais prétendent, que des Chinois sont les premiers qui l'ont habitée; mais ils ne racontent pas la chose de la même maniére que l'a raportée Robert Knox, qui a en même tems refuté cette opinion. Ils disent que ces Peuples étant les Maîtres du Commerce de tout l'Orient, quelques uns de leurs Vaisseaux furent portez sur les Basses, qui sont près du lieu, qu'on a appellé depuis *Chilao*. Les Equipages se sauvérent à terre, & trouvant le Pays bon & fertile, ils s'y établirent. Ils s'alliérent bientôt après avec les Malabares, & ceux-ci y envoyoient ceux qu'ils exiloient, & qu'ils nommoient *Galas*. Ces

Exilez

Exilez s'étant alliez avec les Chinois, de deux noms n'en ont fait qu'un, & se sont apellez *Chingalas*, & ensuite *Chingulais*. D'autres alléguent une autre origine de ce nom.

I. L'OUVRAGE de Ribeyro est divisé en trois Livres. Le premier parle de l'Isle en général & de châque Province en particulier, il marque sa situation; ses richesses; les fruits qu'elle produit; les Places & les Forteresses qui y sont, les droits que les Rois de Portugal prétendent avoir sur cette Isle; les Loix; les Coutumes, les Usages, les Rits, & les Cérémonies des Chingulais.

On sait que la meilleure Canelle, qu'il y aît au monde vient de Ceylan. La feuille du Canelier aproche beaucoup de celle du Laurier; elle ne tombe jamais, quoi qu'il y pleuve souvent. Si on la romt entre les doits elle rend une odeur très-agréable & en même tems très-forte. Ces Arbre n'est pas grand; & le plus haut n'a pas plus de deux brasses. Il porte son fruit deux fois l'année; & ce fruit ressemble aux bayes de Laurier. La chaleur du climat & l'humidité de la terre le font germer presqu'aussi-tôt qu'il est tombé; & ces Arbres croissent si vite & si facilement, que les habitans sont obligez par une Loi à bat-

tre les chemins & à les nettoyer, & si on étoit une année sans le faire, on y verroit un bois si épais qu'on ne pourroit plus passer. Cependant, quoique cet Arbre vienne très-vite, on ne le dépouille que de trois en trois ans; & la premiére année qu'il est dépouillé il paroit comme mort. Pour avoir cette écorce on fend l'arbre en long: elle est d'abord assez blanche; mais elle prend à l'air une couleur qui tire sur le brun, & se ploye, comme nous la voyons. On ne fait point d'autre façon aux Caneliers, que de couper les plus vieux, pour donner de l'air aux plus jeunes. Ces vieux Caneliers ainsi coupez & secs font le plus beau & le plus agréable feu du monde.

Le poivre qui croit dans cette Isle se vend beaucoup plus cher, que celui des autres païs; mais le peuple ne prend pas la peine de le ramasser, parce que le terroir fournissant d'ailleurs abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, il croiroit se fatiguer inutilement. Il y a dans cette Isle tant de bois & de tant d'espéces différentes qu'on ne sait que choisir. On y voit peu d'argent monnoyé, parce que tout le commerce s'y fait par échange. Les Portugais y en avoient pourtant introduit.

Les Chingulais croyent l'immortalité de l'Ame. Ils enseignent que celle des Méchans passe pour une fois seulement dans le corps d'un animal domestique & celle d'un brave homme dans le corps d'un tigre, d'un ours, ou de quelque autre bête farouche: que quand ces animaux meurent, ces Ames vont en l'autre monde, où elles ont le double de ce qu'elles avoient ici. Celles des méchans, sont deux fois plus méchantes & reçoivent de rigoureuses punitions, & celles des bons, au contraire, sont deux fois meilleures, & ont de grans plaisirs & de grans honneurs, selon le bien qu'a eu le Défunt, ou selon le poste qu'il a rempli. Si le Roi l'avoit honoré de quelque chaine d'or, ou de quelque joyau, en récompense d'une belle action, ses Héritiers sont obligez, sous peine de la vie, de raporter cette marque d'honneur au Roi: & comme c'est une infamie parmi ces Peuples de toucher seulement au présent que le Roi auroit fait & qu'on revendroit, il n'y a pas moyen de s'en défaire, en sorte que tout lui revient toujours.

Ces Peuples sont de grans Enchanteurs, si on veut les en croire. Ils ont une priére dont ils se servent pour apeller les serpens, qui viennent se joüer

autour d'eux & se laissent prendre avec la main. Ils prononcent aussi certaines paroles, pour guérir ceux qui en sont mordus: Mais comme ils connoissent les herbes qui sont bonnes contre leurs morsures, & qu'ils s'en servent beaucoup, il y a bien de l'apparence qu'ils n'y ajoutent des paroles, que pour abuser le peuple grossier & ignorant. Ils endorment aussi les Crocodiles, & lors qu'on veut aller se laver à la riviére, on va trouver ces Enchanteurs, qui prescrivent ce qu'on doit faire: mais si on omet quelque chose, on est pris par le Crocodile.

Leurs Mariages se font sans beaucoup de cérémonie. Aussi le Mari & la Femme ont-ils la permission de se quitter, quand ils veulent, & de se remarier à qui bon leur semble. Lors qu'une jeune fille veut se marier, elle choisit un Epoux de même condition qu'elle, car aucun homme ne peut changer d'état, ni épouser une personne qui soit au dessus ou au dessous de lui, & il en est de même des femmes. Cette fille convient des conditions avec celui qu'elle a choisi & en fait part à ses parens, qui voyent si cela les acommode; s'ils agréent la chose, ils préparent un grand repas, & voila toute la cérémonie. La

premiére nuit des nôces est pour l'Epoux, la seconde pour le frére de l'Epoux; & s'il y a un troisiéme, ou un quatriéme frére, jusqu'au septiéme, ils ont chacun leur nuit; mais s'il y a plus de sept fréres, le septiéme & ceux qui sont après n'ont pas le même droit que les six autres. Les premiers jours passez, le mari n'a pas plus de privilége que ses fréres; lorsque la femme est seule, il peut la prendre; mais si l'un des fréres est avec elle, il ne peut pas entrer. Ainsi, une femme suffit pour toute une famille, & tout est commun entre les fréres. Ils aportent à la maison ce qu'ils gagnent, les enfans ne sont pas plus au mari qu'à ses fréres; aussi les apellent-ils tous leur pére. On dit qu'à Venise, un frére se marie ordinairement pour toute la Famille, mais, peut-être, est-ce une médisance.

Le plus grand crime d'une femme à Ceylan, c'est d'avoir commerce avec un homme qui ne seroit pas d'une aussi bonne condition qu'elle. Elle est punie de mort sans quartier; son pére, ses fréres, tous ses parens se déclarent ses Parties, & croyent qu'ils ne peuvent autrement réparer l'afront qu'elle a fait à sa famille. En général les Chingulais sont outrez sur le point d'honneur. On

n'a pour s'en convaincre, qu'à lire le Chapitre seiziême du premier Livre de nôtre Auteur. Outre la langue du Pays, ils en ont une autre, qu'ils aprennent & qu'ils parlent; comme nous aprenons & parlons le Latin. Ils ont l'esprit fin & délicat, & comprennent aisément. Ils sont bons Poëtes, & font bien une chanson. Ils ont presque tous de la voix, & chantent si agréablement, qu'on prend un grand plaisir à les entendre.

Ils ne manquent que de sel; mais ils s'en servent peu. Ils vivent fort long-tems. L'Auteur y a vû un Vieillard de six vints ans, & dont le fils en avoit quatre-vints dix, & ils alloient encore tous deux à pié à la Messe, à une lieüe de chez eux, les fêtes & les dimanches, sans se servir de bâton.

La terre de l'Isle de Ceylan est couverte de gibier. Il y a dans les bois une espêce de Lezard long de trois palmes, & d'une couleur qui tire sur le brun. Plusieurs personnes, qui en ont mangé, assurent qu'il n'y a point de gibier qui aît meilleur gout. Les rivieres donnent beaucoup de poisson & de coquillage. Il n'y a point de Pays, où les fruits soient meilleurs, & les arbres en portent deux fois l'année. Les Chingulais les cueillent tout verds, prétendant qu'ils

qu'ils sont mal sains, quand on les mange trop mûrs. Mais de tous ces fruits, il n'y en a point qui aproche d'une espêce d'Orange, qu'ils apellent *l'Orange du Roi.* L'Auteur croit, que quand ce Pays ne produiroit point d'autre fruit, il pourroit passer pour le Paradis terrestre, & cette Orange pour le fruit, qui tenta nos premiers parens; parce qu'on ne peut trouver dans le monde un fruit plus excellent que celui-là. Le ris y vient en abondance & presqu'en tout tems. On en voit quelquefois dans un même champ qui commence à lever, d'autre qui monte en épi, & d'autre qu'on moissonne. Les Valées & les colines y sont en tout tems couvertes de fleurs, les vergers sont d'ordinaire sur des ruisseaux dont les eaux sont claires comme du cristal. Quoi que cette Isle soit près de la Ligne, l'air y est si temperé, que l'on peut dire qu'il n'y fait presque ni froid ni chaud.

On n'y laisse pas d'y avoir des maladies, & surtout les étrangers en y arrivant. Il y en a une que ceux du Pays apellent *Beré bere*, & à laquelle les Portugais sont fort sujets. C'est une espêce de crampe, mais si violente, que ceux qui en sont attaquez tombent par terre, & on couperoit par morceaux la partie

ma-

malade, qu'ils ne le sentiroient pas. Le meilleur remêde est de manger de la chair de porc & du biscuit, de boire du vin de palmier & de fumer. Les Cancers, que l'on regarde en Europe comme des maux incurables, se guérissent en huit jours à Ceylan. La terre y produit quantité d'herbes d'une vertu merveilleuse, sur tout contre les poisons.

Il y a un petit animal gros comme un furet, nommé *Mangus*, qui a une telle antipathie contre les serpens, que dès qu'il en sent, ou qu'il en aperçoit quelcun, il ne se donne point de repos qu'il ne l'aît tué. Comme ces serpens sont très-vénimeux, dès que le Mangus se sent blessé, il a recours à une certaine herbe qu'il mange, & qui est un merveilleux contrepoison pour lui. Cet animal n'épargne pas non plus les poules & les coqs d'Inde, & quoi qu'il soit d'ailleurs très-méchant, on ne laisse pas d'en nourrir; parce qu'on aime mieux se voir exposé à être mordu par les Mangus, qu'à être tué par les serpens. Il y a de quatre espèces de ces derniers plus venimeuses les unes que les autres. Il y en a un qui n'a que deux palmes de long, de couleur brune, & particuliérement sous le ventre. Dès qu'on en est

est mordu on tombe dans un profond sommeil, & si on n'est promtement secouru, on meurt en moins de six heures. Un autre rend ceux qu'il a mordu furieux, & l'on meurt en vint quatre heures : mais il y en a un dont le venin est si promt & si violent, que dès qu'un homme en est piqué, le sang lui sort par tous les pores, & il n'y a point de remede. Le serpent qu'on apelle *Cobra de Capello* est si respecté, que personne n'ose lui faire du mal. Les Chingulais l'apellent le Roi des serpens. Ils croyent, que s'ils en tuoient un, tous les autres serpens de même espéce vengeroient sa mort sur toute la famille du meurtrier, & mangeroient sa femme, ses fréres, & ses enfans. Quand donc un de ces serpens a piqué quelcun, ou leur a fait quelque mal, ils l'enchantent, l'obligent de venir devant eux ; lui font une forte reprimande, & s'imaginent qu'il ne leur nuira plus.

Il y a un autre serpent d'une grosseur si monstrueuse, qu'il engloutit une genice ou un cerf tout entier. Les Cafres sont très-friands de ces serpens, ils les mangent & les trouvent fort délicats. La chair en est blanche & la peau grisâtre.

Mais

Mais tous ces serpens ne sont point si incommodes que les sangsues, dont cette Isle est pleine. On ne sauroit faire un pas dans les bois, qu'on n'en soit attaqué ; quelquefois la nuit elles montent jusqu'au visage, & tirent le sang même des gencives. Les plus petites sont les plus incommodes, & celles qui piquent davantage.

II. Le second Livre contient le recit des guerres que les Portugais ont eües dans l'Isle de Ceylan avec le Roi de Candy & avec les Hollandois. Nous n'entrerons point dans le détail de toutes ces guerres; nous contentant de remarquer, que l'avarice des Gouverneurs Portugais a été la principale cause de la perte que le Portugal a faite de l'Isle de Ceylan. Ces peuples s'étoient d'abord si bien accoutumez aux maniéres des Chingulais & les avoient si bien traitez, qu'ils paroissoient unis pour toujours. Les Chingulais les loüoient en toutes occasions, & ils avoient accoutumé de dire pour témoigner l'estime qu'ils en faisoient, qu'il n'y avoit point de peuple, qui égalât les Portugais, & que s'ils s'abstenoient de manger de la vache, ils vaudroient bien les Chingulais. Un Gouverneur Portugais enleva à un homme de sa nation un Elé-

phant

vant que le Roi de Candy lui avoit donné, sous prétexte que ce Prince avoit été quelques années sans payer le tribut qu'il devoit à la Couronne de Portugal, & qui consistoit en deux Eléphans, mais à la vérité, parce que cèt Animal lui plut, & qu'il en voulut faire son profit. Cette avarice mal entenduë irrita le Roi de Candy, il voulut s'en venger, la guerre s'alluma, & n'étant pas assez fort pour résister aux Portugais, il apella les Hollandois à son secours, qui après divers siéges & plusieurs batailles, se sont enfin rendu maîtres de toutes les Places, que le Roi de Portugal possedoit dans l'Isle de Ceylan.

III. Le dernier Livre ne comprend que deux Chapitres, qui ne contiennent que dix pages. L'Auteur y explique les fautes qu'il prétend que les Portugais ont faites dans leurs conquêtes des Indes; il raporte les noms des Capitaines généraux qu'ils ont eus dans l'Isle de Ceylan, & fait voir que les Hollandois sont puissamment établis aux Indes. Il croit que la principale faute des Portugais, est que le Roi & ses Ministres n'ont jamais songé à se faire donner des Rélations exactes de l'état où chaque Gouverneur laissoit son

son Gouvernement; & ceux ci sachant bien qu'on ne leur demanderoit point de tel compte, ne pensoient qu'aux moyens de s'enrichir. Il croit aussi que d'abord les Portugais occupérent plus de Pays, qu'ils n'en pouvoient garder, ce qui partagea leurs forces, & empêcha qu'ils ne pussent se défendre contre ceux qui voulurent les attaquer.

ARTICLE V.

ESSAYS *upon I. the Ballance of Power. II. The Right of making war, Peace, and Alliances. III. Universal Monarchy. To which is added, An Appendix Containing the Records Referr'd to in the Second Essay. London: Printed for James Knapton.* C'est-à-dire, *Essais. I. Sur l'Equilibre de la Puissance. II. Sur le droit de faire la Paix, la Guerre, & des Alliances. III. Sur la Monarchie Universelle. A quoi on a ajouté un Appendix contenant les Actes dont il est fait mention dans le second Essai.* A Londres, chez Jaques Knapton. 1701. in 8. pagg. 410.

IL y a de bonnes & de mauvaises choses dans ce Livre. Nous nous arrê-

arrêterons à ce qu'il y a de bon, & laisserons le reste sur le compte de l'Auteur, ou nous y ajouterons quelque correctif.

I. Dans le premier Essai, il entreprend de faire voir, que les Rois d'Angleterre, qui ont bien connu l'intérêt de la Nation, & qui l'ont préféré à leur intérêt particulier, se sont toujours attachez à maintenir l'équilibre entre les Puissances de l'Europe, & à faire en sorte que l'une ne s'acrut pas au préjudice des autres. Il prétend qu'on a abandonné ce plan, quand on a conclu le fameux Traité de partage, qui fait tant de bruit depuis quelque tems, & surtout en Angleterre. Il s'étend à en faire voir les fâcheuses suites, sans nous montrer ce qu'il y avoit de meilleur à faire dans une conjoncture si délicate, ou, du moins, il passe fort légérement sur cet Article, qu'il expédie en deux ou trois périodes, sans penser qu'avant qu'on eut pû tirer quelque fruit des expédiens qu'il propose, la France se feroit emparée de tous les Etats du feu Roi d'Espagne. Il conclut ce premier Essai, en disant, que si les Anglois voyent que l'administration des affaires soit en de bonnes mains, & qu'ils soient bien persuadez, que les som-

sommes qu'ils donneront pour les nécessitez publiques, seront fidélement employées à ce à quoi on les destinera, ils seront prêts à sacrifier leurs biens & leur vie, pour rétablir cèt équilibre si nécessaire au repos de l'Europe; n'y ayant point d'extrêmité à laquelle ils ne se resolvent, plutôt que de se voir opprimez par une puissance étrangére, ou de vivre toujours dans la crainte de perdre une liberté qu'ils chérissent si tendrement.

L'Auteur reprenant les choses d'assez loin remarque, que depuis que l'Angleterre eut perdu tout ce qu'elle possedoit en France, elle se mit peu en peine des affaires étrangéres. *Henri VII.* fut le premier qui s'aperçut que l'acroissement du pouvoir de la France étoit dangereux pour ses Etats: il s'allia avec l'Empereur *Maximilien* & *Ferdinand* Roi d'Espagne, & déclara la guerre à *Charles VIII.* Roi de France, pour l'empêcher de réünir la Bretagne à ses Etats: mais il ne connut pas assez bien le pouvoir de ses Ennemis: il crut les Ducs de Bretagne & d'Orleans assez forts pour leur résister, il les secourut trop tard; le premier de ces Ducs mourut, Charles épousa sa fille unique, & devint maître de la Bretagne,

gue, acquisition dont l'Angleterre sentira long tems les funestes effets.

Henri VIII. son fils employa les trésors qu'il avoit laissez, à faire divers Traitez d'alliance & de ligue pour maintenir l'équilibre entre les deux plus puissans Etats de l'Europe, la France, & la Maison d'Autriche. La Reine *Elizabeth* suivit les maximes d'Henri VIII. & la France seroit devenuë la proye de la Maison d'Autriche, sans les secours qu'elle lui fournit.

Jaques I. pour des vuës particuliéres ne crut pas devoir marcher sur les traces de ses Prédécesseurs. Il laissa oprimer les Protestans en France & en Allemagne, il entra dans des Négociations secrétes avec le Pape: bien loin de s'opposer à la puissance de l'Espagne, qui sembloit vouloir envahir toute l'Europe, il fit alliance avec elle. Mais son Parlement l'obligea en 1623. à rompre avec cette Couronne, dont il redoutoit le pouvoir avec justice, & la guerre ne fut pas plutot déclarée, qu'on en fit des feux de joye en Angleterre, pour marquer combien on la jugeoit nécessaire, pour rétablir l'équilibre entre les Puissances de l'Europe.

Charles I. & ses Ministres ne penssérent qu'à établir le pouvoir despotique,

&

& à chercher les moyens de se passer de Parlemens. Cependant les affaires générales changérent de face. Le pouvoir de l'Espagne alla toûjours en diminuant, & celui de France s'éleva sur ses ruines, par l'habileté des Cardinaux de *Richelieu*, & *Mazarin*, qui eurent successivement le maniment des affaires.

L'Auteur prétend que Cromwel ayant résolu de gouverner tout seul sans l'avis du Parlement ne fit plus rien pour l'intérêt de la Nation, mais seulement pour maintenir son crédit, à quelque prix que ce fût. C'est dans cette vuë, que quoi que l'Espagne fût déja très affoiblie, il ne laissa pas de se liguer avec la France contr'elle. Il fait voir que les Articles secrets de cette Ligue étoient tous avantageux à cette Couronne & préjudiciables à l'Angleterre; & il prétend que c'est là le premier exemple qu'on puisse alleguer d'une union des Anglois avec le plus fort contre le plus foible. C'est donc injustement, s'il en est crû, qu'on accuse Charles II d'avoir été le premier & le principal instrument de l'agrandissement de la France. Il est vrai que ce Prince a bien fait de fausses démarches; mais en s'alliant avec cette Couronne, il n'a fait

que marcher dans le chemin que Cromwel lui avoit ouvert. C'est lui qui a apris aux Rois d'Angleterre à puiser dans les trésors de France, pour se maintenir contre leurs peuples, ou pour entreprendre sur leurs libertez. Les Anglois ne tirérent aucun avantage du Traité qu'il fit avec cette Couronne, & il acheva d'élever la France, & d'abattre tellement la puissance de l'Espagne, qu'elle n'a pû se relever depuis. Il est vrai que tout l'honneur sembloit être du côté de l'Angleterre, & qu'il paroissoit bien glorieux pour cette République de contraindre la France à chasser de ses Etats les fils de Charles I. mais tout le profit du Traité étoit du côté de cette Couronne, & le Cardinal Mazarin, qui n'alloit qu'au solide, le voyoit bien.

Notre Auteur n'a pas de peine de faire voir que Charles II. n'eut jamais à coeur l'intérêt de l'Europe, ni d'y maintenir cèt équilibre si nécessaire. Les Anglois furent même si aveuglez sous son régne, que ce fut de l'avis de son Parlement qu'il déclara la guerre à la Hollande en 1664. Toute cette intrigue fut ménagée par le Parti Papiste, qui avoit dessein de détruire les Réformez, & par des Royalistes outrez, qui ne pouvoient

souffrir tout ce qui portoit le nom de République. Aussi cette guerre fut-elle apellée *la Guerre du Lord Clifford.*

Enfin les Ministres ouvrirent les yeux, ils virent qu'il n'y avoit que la France qui profitât de cette guerre. Charles II. fit la Triple Alliance, qui auroit maintenu l'Europe en paix, si elle avoit continué. Elle fut si bien reçue en Angleterre, que ce seul nom obligea la Chambre des Communes à accorder des subsides. Ce qui s'est passé depuis par raport aux affaires dont il s'agit est si connu, qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. La conséquence générale qu'on en peut tirer, c'est que la mauvaise conduite de l'Angleterre sous les régnes précédens a été cause de l'agrandissement de la France, & que ce seroit inutilement qu'on travailleroit à rétablir l'équilibre, si les Anglois n'y entroient pour rien.

L'Auteur convient de bonne foi, que depuis la prorogation du Parlement de 1678. jusques à l'heureux avénement de *Guillaume III.* à la Couronne, l'Angleterre n'a pas joui d'un moment de repos. Le Papisme s'y est acru considérablement: le pouvoir de la France est devenu formidable; & la Cour d'Angleterre n'a pris aucunes mésures, qui ne tendissent directement à la ruine de

l'E-

l'Etat. Nous n'entrerons point dans le détail de ce qui suit dans ce premier Essai : il y paroit trop d'emportement contre le Ministére.

II. Dans le second, l'Auteur entreprend de faire voir, que le Parlement d'Angleterre doit toujours être consulté par le Prince lors qu'il s'agit de faire la Paix ou la Guerre, ou de conclurre des traitez d'alliance, &c. Il parcourt pour cèt effét l'Histoire de tous les Rois d'Angleterre depuis *Guillaume* le Conquérant, jusques à *Charles II.* & allégue toutes les occasions dans lesquelles ces Princes ont consulté les Grands du Royaume ou leurs Parlemens. Il est vrai qu'il y trouve de tems en tems quelque vuide; mais il tâche d'y supléer le mieux qu'il peut. On ne voit pas, par exemple, que le Roi *Jean* aît consulté son Parlement dans le Traité qu'il fit avec le Pape; mais l'Auteur répond que ce honteux Traité eut de très-fâcheuses suites. *Henri VIII.* fit beaucoup de Traitez de Paix, & déclara diverses fois la guerre, mais l'Auteur ne nous parle que d'une seule occasion, où il aît consulté le Parlement; aussi dit il que son régne fut tout-à-fait Despotique. La Réine Elizabeth ne le consulta point dans de pareilles occasions; mais on ré-

pond qu'on savoit bien que cette grande Princesse & ses Ministres n'avoient à cœur que l'intérêt de la Nation & ne firent jamais aucun Traité que dans cette vuë. *Jaques I.* & d'autres Rois d'Angleterre, se sont plaints, lors que leurs Parlemens se sont mêlez des affaires qui concernoient le Gouvernement, prétendant que ce n'étoit point de leur compétence. L'Auteur répond qu'ils avoient tort, & que cela n'a pas empêché, que les Parlemens ne leur ayent donné leurs avis, lors qu'ils l'ont jugé à propos: mais donner des avis avec respect à son Souverain, & prétendre qu'il ne puisse pas agir par lui même & indépendamment de ceux qui les lui donnent, est-ce tout-à-fait la même chose?

III. Le troisième Essai est le plus court & le plus curieux. Il traite de la Monarchie Universelle. L'Auteur parcourt briévement les anciennes Monarchies, & celle que *Charlemagne* établit en Occident; après quoi il s'étend sur la prétension de la Maison d'Autriche à la Monarchie Universelle & sur les démarches qu'elle fit autrefois pour y parvenir. Il explique les raisons qui ont empêché qu'elle ne réussit dans un si vaste projet. Les principales sont qu'étant

tant montée avec trop de précipitation à ce haut degré de puiſſance, où on l'a vue élevée, elle n'avoit pas eu le tems de jetter d'aſſez profondes racines : que l'Eſpagne dépeuplée par de longues guerres, par le banniſſement des Juifs & des Mores, & par les cruautez de l'Inquiſition n'a pas pû fournir les Armées néceſſaires, pour exécuter ce vaſte projet ; que ſes Etats étoient trop ſéparez les uns des autres, qu'elle n'a eu que deux Princes Guerriers *Ferdinand* & *Charles Quint*, & qu'elle a entrepris de faire en même tems la guerre en trop d'endroits différens.

L'Auteur croit qu'il n'en eſt pas de même de la France : qu'elle a tous les moyens néceſſaires pour parvenir à la Monarchie Univerſelle, & que ſi les Puiſſances qui ont intérêt de s'y oppoſer, & ſurtout l'Angleterre, n'y travaillent de toutes leurs forces, on l'y verra courir à grans pas. Il a remarqué à cette occaſion dans ſon premier Eſſai, qu'il eſt très-facile que les Monarchies Françoiſe & Eſpagnole ſe réuniſſent ſous un même Souverain ; puis que ſi le Duc de *Bourgogne* vient à mourir ſans enfans, ce qui eſt très-poſſible ; il n'y a nulle apparence, que le Roi d'Eſpagne d'à préſent renonce à une ſi belle ſucceſſion,

ou quitte ce qu'il posséde actuellement.

L'Auteur avoüe, que le Roi de France semble avoir péché contre la bonne Politique en obligeant par la persécution un si grand nombre de ses sujets à sortir de ses Etats: mais il prétend qu'il a eu principalement en vuë de se rendre par là agréable aux Espagnols, grands ennemis des Hérétiques, & que l'extinction de la Religion Réformée en France avoit pour but la succession à la Monarchie Espagnole. Il convient que *Louis XIV.* a extrémement apauvri ses peuples, pour satisfaire son ambition, & qu'il s'est fort endetté: mais il dit qu'il en est de ce Prince comme d'un particulier, qui engage tous ses effets, & emprunte même de tous côtez, pour une affaire de la derniére importance; mais qui le rendra riche pour toujours, s'il a le bonheur d'y réüssir.

Lors que Charles Quint forma le projet de la Monarchie Universelle, il ne manqua pas d'Ecrivains, qui pour préparer les esprits, entreprirent de faire voir, que jamais l'Europe ne joüiroit d'un plus solide bonheur, que si elle étoit sous le Gouvernement d'un seul Monarque. Notre Auteur ne doute pas que la France n'aît des Ecrivains,

 qui

qui nous prêcheront la même doctrine: mais il la refute par avance, avec beaucoup de solidité. Ce n'est pas l'endroit le moins utile, ni le moins curieux de son Livre.

IV. L'APPENDIX contient les Piéces justificatives de ce qu'il a avancé dans son second Essai.

ARTICLE VI.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

DISSERTATION APOLOGETIQUE *pour le Bien-heureux* ROBERT D'ARBRISSELLES, *Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud. Sur ce qu'en a dit Monsieur Bayle dans son Dictionaire Historique & Critique.* A Anvers, pour Henri Desbordes, Libraire d'Amsterdam. 1701. in 8. p. 316.

M. BAYLE ayant parlé de l'Ordre de *Font Evraud* dans son Dictionaire, n'a pû se dispenser de nous donner un abregé de la Vie de *Robert d'Ar-*

brisselles Fondateur de cèt Ordre, ni passer sous silence ce qu'on raporte de singulier de ce bon Religieux. Il nous aprend que Robert & deux autres célébres Prédicateurs de ce tems-là convinrent de se partager les deux Sexes, & de laisser à Robert le soin des femmes, pendant qu'ils se chargeroient des hommes. *Ce partage*, dit M. Bayle, *est admirable, & ne peut être comparé à celui de la Circoncision & du Prépuce, je veux dire à celui que firent S. Pierre & S. Paul, quand il fut dit que S. Pierre s'apliqueroit à la conversion des Juifs & S. Paul à la conversion des Gentils.* La seconde chose singuliére, que fit Robert, & que nous expliquerons encore dans les termes de M. Bayle, c'est que par *une Loi diamétralement opposée à la Loi Salique, il ne se contenta pas que l'Ordre pût tomber en quenoüille, il voulut qu'une femme succedât toujours à une autre femme dans la dignité de Chef & de Général de l'Ordre*; en sorte qu'on voit *tout un grand Ordre composé de Religieux & de Religieuses reconnoitre une femme pour son Chef & son Général.* Ces deux Articles sont certains; mais il y en a un troisiéme, qu'on prétend n'être fondé que sur des *oui-dire.* On a publié que Robert s'exposoit aux tentations les plus

plus rudes de la chair, pour avoir plus de mérite dans le triomphe qu'il en remportoit, il partageoit le lit de ses Réligieuses, afin que s'aprochant du péril le plus près qu'il lui étoit possible, la vertu de l'avoir surmonté en fut plus illustre & d'un plus grand prix. Le P. de *la Mainferme* Religieux de Font-Evraud a entrepris la défense du Fondateur de son Ordre, sur cette accusation & sur quelques autres, dans un gros Ouvrage, qui a pour titre * *Clypeus Fontebraldensis Ordinis*. M. Bayle avoüe qu'il trouve très-fortes les raisons de cèt Apologiste, & déclare qu'il n'a garde d'affirmer ce qu'on a dit de Robert d'Arbrissèlles.

C'est ce qui a donné lieu à ce nouvel Ouvrage, dont on vient de donner le titre. L'Auteur fait partout l'éloge de M. Bayle, & s'il trouve quelque chose à redire à ce que ceSavant a écrit du Bienheureux Robert, c'est qu'il ne s'est pas assez récrié contre la fausseté, ni avec autant de vivacité qu'il a fait contre d'autres contes, qui n'étoient fondez que sur des oui dire. L'Auteur de cette Lettre à M. Bayle entreprend donc de nouveau l'Apologie de Robert d'Arbrissèlles. Il n'est pas partout de l'avis de son Confrére le

* *On en peut voir l'Extrait dans la République des Lettres de 1686. Avril pag. 384.*

P. de la Mainferme, & peut-être sa défense sera d'autant plus solide, qu'il ne le prend pas sur un ton si haut. Le premier Apologiste a prétendu, que non seulement Robert d'Arbrisselles étoit innocent; mais qu'il n'y avoit pas même contre lui la moindre rumeur, en sorte qu'on pouvoit lui apliquer l'Eloge qu'un * Ancien faisoit d'une honnête femme, *sine culpa, sine fabula.* L'Auteur de cette Lettre avoüe les bruits qui couroient de son Fondateur; il soutient seulement que ce n'étoit que des bruits répandus contre la réputation de ce Bienheureux, qui n'avoient aucun fondement, & dont il tint si peu de compte, qu'il ne se mit point en peine de les réfuter. Ceux qui voudront avoir un entier éclaircissement sur ce fait, doivent joindre cette Lettre à ce qui a déja été écrit sur cette matiére. Il y paroit beaucoup de sincérité & de bonne foi.

II.

MÉMOIRES *de Gaspard Comte de Chavagnac, Maréchal de Camp dans les Armées du Roi, Général de l'Artillerie, Sergent de Bataille de celles de sa Majesté Catholique, & Lieutenant Général*

* *Apul. in Apol.*

néral des Troupes de l'Empereur, & son Ambassadeur en Pologne. Troisiême Edition, revuë & corrigée. A Amsterdam, chez Jean Malherbe. 1701. en grand in 12. pagg. 470.

Il s'est fait trois Editions de ces Mémoires, la premiére en France, & les deux autres à Amsterdam: mais ces deux derniéres valent mieux que la premiére, parce que sans rien changer au sens, on y a corrigé un grand nombre de fautes soit pour les noms propres, soit pour le stile, car M. de Chavagnac n'étoit rien moins qu'habile Ecrivain. C'est ce que je puis assurer, parce que j'ai eu en main l'exemplaire corrigé, avant qu'on le donnât à l'Imprimeur. Il y a bien des choses curieuses dans ces Mémoires sur les derniéres guerres civiles de France, sur celle qui commença en 1672. & qui ne finit que par la Paix de Nimégue, & sur les négociations de l'Auteur pour faire élire Roi de Pologne le dernier Duc de *Lorraine*. M. de Chavagnac, qui étoit entiérement dévoüé à ce Prince, ne négligea rien pour faire reüssir une affaire de cette conséquence; mais l'Oncle du Duc, qui n'avoit point d'envie de voir la Couronne de Pologne sur la tête de

son Neveu, rompit toutes ses mésures. L'histoire de ces négociations est curieuse & mérite d'être luë.

III.

LETTRE *sur le sujet de l'*ANCIENNE *& de la* NOUVELLE VERSION *des* PSEAUMES *en Vers François. Et Maximes ou Réflexions Chrétiennes, tirées de divers Passages de l'Ecriture Sainte, mises en vers François pour l'usage particulier de sa Famille. Par Mr. A. R. D. L. D.* A Amsterdam, chez Jaques Desbordes. 1701. in 12. pagg. 132.

IL Y A longtems qu'on a reconnu la nécessité qu'il y avoit de corriger l'ancienne Version des Pseaumes en Vers François, que les Réformez chantent dans leurs Eglises. Il est vrai qu'on y a fait des changemens de tems en tems, & comme d'une maniére imperceptible, mais on ne s'y est pas pris assez tôt & on n'y en a pas assez fait. L'Eglise de Genéve & quelques autres, ont déja abandonné les Versions de *Marot* & de *Béze*, pour suivre celle de Mr. *Conrart*, en y retouchant quelque chose; parce que quelque bonne qu'elle soit, elle n'est pas exemte

exemte de défauts, comme on en conviendra aisément, lorsqu'on l'examinera avec quelque soin. Il est sûr d'ailleurs, que quoi que Mr. Conrart n'ignorât pas les régles de notre Poësie, la qualité de Poëte n'étoit pas celle qu'il possédoit dans le plus haut degré de perfection. Il avoit tant d'autres belles connoissances, que ce n'est pas faire tort à sa mémoire, que de dire qu'il n'étoit pas excellent Poëte.

L'exemple de l'Eglise de Genéve en a réveillé plusieurs autres, & il y a déja quelque tems, que cette revision des Pseaumes est sur le tapis en ce Pays & ailleurs. C'est ce qui a porté Mr. *de la Devèze* de mettre par écrit ses pensées sur ce sujet dans une Lettre à un de ses Amis, & qui vient d'être renduë publique. Il y examine la nécessité qu'il y a de retoucher l'ancienne Version des Pseaumes, que l'on chante dans les Eglises: il fait voir que ce travail n'est pas si facile, qu'on pourroit d'abord s'imaginer: mais comme les obstacles ne sont pas pourtant insurmontables, il propose les moyens de les surmonter.

Cette Lettre étoit trop petite, pour être imprimée séparément. Il y a joint des Maximes en vers sur quelques endroits choisis de l'Histoire Sainte, & qu'il

qu'il avoit composées pour l'utilité de sa Famille. Ces Maximes sont courtes, & faciles à retenir; elles aprennent ce qu'il y a de plus essentiel dans l'endroit de l'Histoire auquel elles se raportent; & l'usage qu'on en peut tirer. Après en avoir employé deux sur l'Histoire en général, l'Auteur commence par la Création du Monde, & continuë l'Histoire Sainte, jusqu'à la Prophétie de *Balaam*, qui regarde le Messie. Ses Amis auroient souhaité, qu'il eût voulu continuer & achever cet Ouvrage, qui auroit été fort utile; mais il est à craindre qu'il ne le veüille, ou qu'il ne puisse pas se rendre à leurs priéres. Le Libraire a joint à tout cela quelques autres piéces de Poësie du même Auteur faites en divers tems, sur le Roi & sur la feu Reine d'Angleterre.

INTRODUCTION A LA GEOGRAPHIE UNIVERSELLE, *ou Méthode pour aprendre, d'une maniére facile & agréable, les Elémens de cette Science.* A Genéve, chez de Tournes & Jaquier. 1701. in 12. pagg. 48. Avec seize Cartes, pour aprendre la Géographie en jouant.

IL Y A longtems qu'on a reconnu, que si on pouvoit insinuer dans l'esprit des Enfans que ce qu'on veut qu'ils aprennent est un jeu & un divertissement plûtôt qu'une attache sérieuse, ils s'y porteroient d'eux-mêmes sans peine, comme ils se portent à ces autres sortes de jeux, dont ils ne retirent d'autre fruit que celui de se divertir. C'est cette pensée qui a fait que l'Abbé de *Brianville* a reduit en jeu de Cartes la Science du Blason, dont l'étude n'est pas d'ailleurs fort divertissante. Il y en a qui ont voulu faire la même chose à l'égard de la Langue Latine; mais je doute qu'ils ayent réussi, par la raison qu'en allégue l'Auteur de l'*Education d'un Prince*, & que je ne saurois mieux expliquer qu'en me servant de ses propres paroles. *Lorsqu'il faut aprendre en particulier ces Cartes*, dit-il, *on y trouve les mêmes difficultez, que si on les aprenoit dans un Livre, & encore de plus grandes, parce que la couleur qui lie les mots entr'eux n'est pas un lien naturel, qui soulage la mémoire, & qui demeure beaucoup dans l'esprit. S'il n'y avoit que deux ou trois choses à retenir, peut-être cette méthode y pourroit servir; mais y en ayant un trop grand nombre l'esprit se confond & s'éblouit.*

Il

Il n'en est pas tout-à-fait de même de la Géographie, quand on se renferme comme a fait M. *Violier*, dans l'ouvrage dont on vient de donner le titre, dans les divisions principales, sans entrer dans un grand détail. Il ne nous propose ici que seize Cartes, qui ne sont point trop chargées, & qu'on peut aprendre facilement dans huit jours, sans avoir trop bonne mémoire. Que si absolument, on ne veut point se servir de ses Cartes, son Ouvrage ne laissera pas d'être utile d'ailleurs; parce qu'il donne en même tems un Abrégé de Géographie en vers, qu'on peut aprendre aisément, & que les Enfans retiendront avec beaucoup moins de peine, que ce qu'on leur fait aprendre en prose.

Je ne dois pas oublier, que M. Violier refute dans sa Préface les raisons que M. Robbe a alleguées, pourquoi on appelle les degrez qui vont de l'Equateur vers l'un & l'autre Pole *degrez de Latitude*, & ceux qui marquent la situation à l'égard de l'Orient & de l'Occident *degrez de Longitude*, & pourquoi on les compte d'Occident en Orient. La raison qu'il en allégue, & qui paroit bien plus solide, c'est que les Géographes ayant emprunté des Astronomes les Cercles qu'ils marquent sur le

Globe

Globe terrestre, ils leur ont aussi donné les mêmes noms, & se sont accoûtumé à compter comme eux. Or ils comptent la Latitude des Etoiles de part & d'autre de l'Ecliptique en tirant vers ses Poles; & ceux de Longitude en commençant au premier degré du Belier en allant d'Occident en Orient, selon le mouvement propre du Soleil.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Italie*. Le célébre M. *Baglivi*, dont le nom a déja paru dans vos * Nouvelles, a fait imprimer un *in* 8. sous ce titre. *Georgii Baglivi Medici & Prof. Rom. Soc. Reg. Lond. & Academ. Imperial. Leopold. &c. Socii, de Fibra motrice & morbosâ, nec non de experimentis ac morbis Salivæ, Bilis, & Sanguinis, & obiter de Respiratione & Somno; de Statice Aëris & Liquidorum per Observationes Barometricas & Hydrostaticas, ad usum Respirationis explicata, de Circulatione Sanguinis in Testudine ejusdemque cordis anatome Epistola. Perusiæ, in* 8.

D'Angleterre. Mrs. *Churchil* ont publié

* *May*, 1699. *pag*. 537.

blié le projet qu'ils ont fait, d'imprimer un *Recueil de Voyages*, tant de Mer que de Terre, en quatre Volumes *in fol.* Il y aura des Manuscrits, qui n'avoient point encore paru. Comme l'Ouvrage doit être en Anglois, on traduira les Auteurs qui ont écrit en Latin, François, Espagnol, Italien, Allemand, ou Flamand. On y fera aussi entrer le Traité de *Greaves*, du *Pié* & du *Denier Romain*, & celui des *Pyramides*, avec des Additions Manuscrites de l'Auteur. L'Ouvrage contiendra environ huit cens feuilles, & sera enrichi de près de deux cens quarante Cartes Géographiques ou Tailles douces. On mettra à la tête un Discours sur les progrès de la Navigation, l'Invention de l'Aiguille aimantée &c. de la façon de Mr. *Haley*. Quelques autres Libraires ont aussi publié le dessein qu'ils ont d'imprimer en Anglois un Recueil de Voyages en deux grans Volumes *in folio*; mais qui est différent de celui des autres. Le nombre des Voyages imprimez est si grand, que ce seroit s'exposer à faire une dépense prodigieuse, que de vouloir en faire une Collection un peu compléte. D'ailleurs ceux qui ont été dans les mêmes endroits ne sauroient s'empêcher de dire les mêmes choses, ce qui ne fait qu'en-

nuyer

nuyer un Lecteur : à quoi l'on pourroit ajouter que les Voyageurs employent souvent une bonne partie de leurs Livres à raporter des particularitez, qui les regardent uniquement, & dont un Lecteur n'a que faire. On souhaiteroit, pour remédier à tous ces défauts, de prendre de châque Voyageur, Latin, François, &c. ce qu'ils ont de meilleur, & d'y joindre les Cartes & les Tailles douces nécessaires ; de mettre au commencement un Traité de la Navigation ancienne & moderne, & des progrès qu'on y a fait de tems en tems ; de conserver toutes les piéces originales en leur entier, comme la Bulle du Pape où il dispose des Indes Occidentales en faveur du Roi d'Espagne, les Lettres patentes ou Commissions pour l'établissement des Compagnies de Marchands dans les Indes, &c. pour la découverte de nouveaux Pays ; l'établissement de nouvelles Plantations ; les Letres d'un Prince à un autre, avec leurs Titres, Stile, &c. de donner une Histoire des Flotes Angloises anciennes & modernes, & des batailles qu'elles ont données, en y ajoutant les Portraits des Amiraux & des autres fameux Commandans. On prie ceux qui ont quelque Piéce ou Taille-douce curieuse propre

à être insérée, de les vouloir communiquer.

Puis que vous avez bien voulu faire usage de quelques * Remarques que je (Mr. Des M**x) vous ai communiquées de tems en tems à l'occasion de quelques endroits de votre Journal, j'espére, Monsieur, que vous ne trouverez pas mauvais que j'en fasse encore une sur ce que vous dites de *Pasquin* dans votre dernier † mois d'Avril. M. *Nodot*, après l'Auteur du *Mercurius Italicus*, prétend que c'est le nom d'un Tailleur, qui étoit un *homme Satyrique, & qui brocardoit tous ses voisins*, &c. M. *Ménage*, dans son Dictionaire Etymologique dit à peu près la même chose, & il raporte là-dessus un passage très-curieux de *Castelvetro*, qui dit le savoir par tradition. Mais il est surprenant que tous ces Messieurs ayent ou ignoré, ou, du moins, fait semblant d'ignorer, qu'on pouvoit rendre une raison beaucoup plus simple & plus naturelle du nom que l'on a donné aux deux Statues Satyriques de Pasquin & de *Marforio*. On se sert en Italie de ces deux termes pour marquer un homme *simple & grossier.*

* *Voyez entr'autres les Nouvelles de Novemb. 1700. pag. 483. & Décembre, pag. 638. &c.* † *Pag. 447.*

grossier. Ceux qui avoient assez de malice pour médire du prochain; mais qui ne se sentoient pas assez de témérité pour se nommer dans leurs Satyres les faisoient courir sous ces noms burlesques. Cependant, comme ils étoient bien aises qu'elles fussent exposées à la vuë de tout le monde, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de les afficher à ces deux troncs de Statue, qui se trouvoient dans les endroits de Rome les plus fréquentez, & qui ont enfin retenu les noms, qui paroissoient au bas des Satyres qu'on leur attachoit. Il est juste, Monsieur, de vous donner une autorité, qui confirme ce que je viens d'avancer. Voici ce qu'en dit *Federico Franzini.* * *Credesi, che il nome, tanto à questa* (Statua di Pasquino) *quanto à quella di Campidoglio, che volgarmente si dice* Marforio *sia stato posto per ischerzo, ò più tosto per ironia. Perche essendo in Italia con vocaboli di questa sorte cognominati gli huomini grossi & idioti; sono stati soliti gli ingegni acuti, quando ne' tempi passati hanno voluto con argutia motteggiare de' fatti d'altrui; sotto questi due nomi publicar le loro maledicenze, per tenersi occulti. Et il sito di detta Statua hà molto*

* *Roma Antica & Moderna in* 8. *Rom.* 1678. *pag.* 471. *&c.*

molto servito à questi tali, perche stando essa nel più frequentato di Roma, & essendovi la Strada, che si chiama Ponteficia *molta opportunità dava di attacarvi il lor Libelli, acciò fussero piu presto veduti & publicati per tutto.* On a déja remarqué que *Furetiére* avoit confondu Marforio avec Pasquin & dit que ce n'est que la même chose. On n'a garde de trouver cette faute dans la nouvelle édition que l'on vient d'en faire. *Moreri* métamorphose le Tailleur dont j'ai parlé en Savetier, d'autres lui font l'honneur de le faire *Cordonnier*, & la maniére dont ils en parlent tous insinue assez que c'est un conte fait à plaisir. Et à propos de Moreri, avez-vous remarqué, Monsieur, une faute qui a passé dans toutes les Editions de Hollande, & qui se trouve peut-être bien aussi dans la derniére de Paris ? Il apelle le quartier où est la Statue de Pasquin *Rione di Barione*, au lieu qu'il falloit dire *Rione di Parione*. Si vous souhaitez d'aprendre ce que signifie le mot de *Parione*, Franzini * vous dira que *è parola corrotta in luogo di* Apparitores, *che significa in Latino quelli, che in volgare chiamiamo* Corsori *ò* Mandatarii; *e perche quì facevano la loro resi-*

* *Ibid. pag.* 817.

residenza tutti li Corsori, *e molti* Mandatarii, *perciò questo Rione fù cosi chiamato.* Mais que dirons-nous de *Hoffman*, qui a transplanté à Venise le Marforio du Capitole? *Ei* (Pasquillo) dit-il, * *Venetiis respondet Marforii Statua ejusdem planè usus.* M. † *Colliera* crû concilier Hoffman sur cèt Article avec les autres Auteurs, qui mettent Marsorio à Rome, en faisant deux Marforio, l'un à Rome, & l'autre a Venise. Pouvoit-il mieux réussir à faire d'une pierre deux coups, se tirer de l'embarras où le jettoit cette diversité d'opinions, & enrichir son *Dictionaire* d'une Addition considérable? Hoffman n'est pas plus heureux un peu plus bas que l'endroit dont je viens de parler, lors qu'il cite un Auteur qu'il apelle *Richeliet*, il veut, sans doute, dire *Richelet*; du moins est-il sûr qu'il a traduit dans cèt endroit, quelques lignes de son Dictionaire. Il est, au reste, plus utile qu'on ne croit de faire remarquer les bevuës des grans Hommes.

De France. Un certain Machiniste nommé de *Hautefeuille* a voulu partager

* *Diction. Univers. in voce Pasquill.*

† *Dans la nouvelle Edition qu'il vient de donner du Grand Dictionaire Historique Anglois.*

ger avec Mr. * *Aymon* l'honneur de trouver les Longitudes & le profit qui en doit revenir. Voici le titre de son Ouvrage, qui n'est qu'une brochure *in 4. Machine Loxodromique, qui trace sur un papier en telle proportion que l'on veut, le chemin que fait un Navire; par le moyen de laquelle les Pilotes auront facilement la connoissance des Longitudes, avec un nouveau principe de justesse pour les Horloges, &c. Avec un moyen de diminuer la moitié de la dépense qui se fait en montant les Bateaux depuis le Pont Royal jusqu'au Pont Neuf. A Paris* 1701. *Il y a une neuvième Edition du Cours de Chymie de Lemery.*

Je vous ai déja † mandé que l'Académie des Sciences fut ouverte au Public le 6. du mois d'Avril passé: mais je ne vous ai presque rien dit de ce qu'on y fit, & cela mérite bien votre curiosité. Ces Messieurs permettent au Public d'entendre leurs Conférences deux fois l'année, savoir le premier Mercredi d'après la Saint Martin, & le premier Mercredi d'après la semaine de Pâques. M. *de Litre*, qui étoit nouvellement reçu

* *Voyez les Nouvelles de Décembre,* 1700. *pag.* 680.

† *Voyez nos Nouvell. de Mai,* 1701. *pag.* 586.

çu associé à la place de feu Mr. Tauvri, fit le raport à la Compagnie des découvertes qu'il avoit faites récemment dans ses Opérations d'anatomie. Il parla entr'autres choses d'un *Fœtus*, dont il avoit fait la dissection & dans la tête duquel il n'avoit point du tout trouvé de cervelle: cependant ce Fœtus avoit eu vie dans le corps de sa Mére, & y avoit reçu l'acroissement. Ce Phénoméne peut donner de l'exercice aux Physiciens.

Mr. *Hombert* parla ensuite de la Chymie, & fit quelques expériences, qui plurent fort à la Compagnie. Il versa de l'Esprit de Nitre sur une huile de canelle bien déflegmée, & le mélange de ces deux liqueurs produisit une flamme par la violence de la fermentation. Il jetta ensuite de l'Esprit de Nitre sur de la poudre à canon, qui ne s'enflamma point: mais ayant mis de la poudre à canon dans son huile de canelle & y ayant versé de l'Esprit de Nitre, il se fit seulement une fermentation avec fumée; mais il n'y eut point de flamme. La raison qu'il aporta de ces Phénoménes est que cette huile de canelle éthérée, c'est-à-dire, bien déflegmée, est fort poreuse, & ainsi l'acide de l'Esprit de Nitre entrant avec impétuosité dans ces po-

res, produit une fermentation assez promte pour exciter la lumiére. Le Camphre étant dissout dans cette huile éthérée remplit ces pores, & empêchant que l'acide n'y entre avec la même violence, la fermentation n'est pas assez promte, pour produire la lumiére, & pour faire enflammer l'huile. La poudre à canon ne pouvant pas se dissoudre pour remplir les pores de cette huile éthérée, n'empêche point que l'acide ne s'introduise avec violence dans ces pores, c'est ce qui fait qu'elle s'enflamme encore. Voila un Phénoménе assez bizarre, & qui peut servir à expliquer les Météores. M. Hombert assura que tout acide versé sur une huile éthérée de matiéres aromatiques, qui viennent des Indes, fait le même effet, pourvû que l'huile soit bien déflegmée. Il enseigna aussi la maniére de la bien déflegmer.

Mr. *Sauveur* donna un échantillon de ses belles découvertes sur l'*Acoustique*. Il fit remarquer ce qui arrive à une corde tenduë par ses deux extrémitez lors qu'on la met en mouvement. Comme on ne sauroit expliquer ce qu'il dit sans figures, je ne m'y arrêterai pas. Je m'imagine qu'on verra toutes ces belles découvertes dans l'Histoire de l'Académie.

L'Hiver dernier, il nâquit une espé-

ce

ce de Monstre à l'Hôtel-Dieu, qui vint à terme, mais qui ne vécut pas. Il avoit les deux globes des yeux dans un seul trou au milieu du front, & les Parties naturelles de l'homme à la place du nez. Mr. *Merry* le fit voir à l'Académie des Sciences, & le conserve dans de l'eau de vie en son entier. Ce Monstre, à l'égard du second article, étoit justement l'antipode du premier Homme, si le portrait que Madem. *Bourrignon* en a fait est bien ressemblant, puis qu'elle dit qu'Adam avoit avant son péché un nez à l'endroit où est aujourd'hui la partie qui fait l'homme.

* Il y a environ deux mois qu'on trouva un trésor à une lieüe de la Ville d'*Andely* au Vexin Normand du côté du Vilage nommé *la Baglande*. Un petit Paysan, qui gardoit un Troupeau de vaches dans la Forêt du Roi aperçut sur une éminence de terre où une taupe avoit fouillé, quelques espèces de monnoye, qui lui étoient inconnuës. Il en prit ce qui se présenta à sa vuë, & les porta à sa maîtresse, qui est une fermiére de ce Vilage. Cette femme se fit conduire par le petit garçon au lieu où il avoit trouvé cette monnoye, & après l'avoir ren-

 voyé,

* *Extrait d'une Lettre du 2. de Mai.*

voyé, elle creusa dans la terre, où elle trouva une somme d'argent considérable. Mais comme

Un secret est mal sûr dans les mains d'une femme,

elle en fit confidence quelques jours après à quelcune de ses Comméres, qui ne se croyant pas plus obligée de garder le secret, que celle qui le lui avoit confié, le publia partout. Messieurs les Officiers des eaux & forêts le furent aussitôt. Ils font des informations, entendent des témoins, décrétent contre la Fermiére & contre son Frére. Il falut alors décompter. Ils présentérent environ treize cens piéces de monnoye, que l'on saisit, comme apartenant au Roi. On ne sait point si ces Messieurs se contenteront de cette somme, & s'ils croiront le Fermier & la Fermiére sur leur bonne foi. Parmi ces espéces, il ne s'en trouve que trois ou quatre d'or; les autres sont d'argent. On m'a fait voir ici (Paris) une de ces piéces d'argent. Il y a d'un côté deux Ecussons, dont l'un est de France, & le second écartelé, au premier & au quatriéme de France, au second & troisiéme trois Léopards posez en face. Au dessus de ces Ecussons est écrit *Henricus*, & à l'entour *Fran-*

corum

corum & Angliæ Rex. De l'autre côté il y a une Croix, qui est adextrée d'une fleur de lis, & asinistrée d'un Léopard ; au dessous & en travers *Henricus*, & pour légende, *sit nomen Domini benedictum* ; le tout en Lettres Gothiques & sans datte. Cela fait conjecturer que cette monnoye a été frapée du tems de *Henri VI.* Roi d'Angleterre, qui, sous le Régne de *Charles VII.* environ l'an 1421. vint à Paris, où il se fit couronner Roi de France par le Cardinal de *Winchester.* Tout le monde sait quelles étoient les prétensions de ce Prince. A l'égard de ce trésor, il peut avoir été caché au lieu où on l'a trouvé, durant les guerres de ce tems-là.

Madame *de Lionne* est présentement aux mains avec plus de vint mille Jésuites, comme elle le dit elle-même dans le petit Livre que * je vous envoye. Voici le sujet de la querelle. Mr. l'Abbé *de Lionne* Evêque de Rosalie & Vicaire Apostolique, qui est fils de cette Dame, avoit acheté une Maison à Nientcheou dans la Chine ; à dessein d'en faire une Eglise. Il fut troublé dans cette entreprise par les Officiers de la Ville. Le Viceroi porta l'affaire au

* *C'est la Lettre de cette Dame aux Jésuites, dont on dira un mot plus bas.*

Tribunal des Rites, & écrivit aux Membres qui le composent en ces termes, *Messieurs, un certain homme, qui se dit Européen, nommé* * Leang-houg giu *est venu depuis peu s'établir à Nientcheou. Je ne vois nulle difficulté de le lui permettre. La seule chose qui m'arrête est de savoir s'il est véritablement Européen; ce que je ne puis vérifier ici. Vous avez plusieurs Péres à la Cour, qui savent ce qui en est; ayez la bonté de me donner sur cela vos ordres.* Le Tribunal des Rites envoya ordre au Tribunal des Mathématiques de s'informer du P. *Grimaldi* Jésuite Italien, s'il connoissoit dans la Province de Tche-Kiang celui dont il s'agissoit. Le P. répondit nét qu'il ne le connoissoit point. Cette réponse fit un grand tort à la Religion dans la Province. Le Tribunal des Rites donna une Sentence, qui tendoit à l'abolir. Cela consterna tous les Missionaires. Il falut que les Jésuites François s'en mélassent, pour engager le P. Grimaldi à réparer sa faute, & elle le fut enfin par le crédit de ces Péres. Cette affaire commença en 1697. & dura jusqu'en 1699. On en eut des nouvelles en Europe dès 1700. & les bruits s'en répandoient dans Paris fort diversement,

lors-

* *C'est le nom Chinois de Mr. de Lionne.*

lorsque le P. de *Fontaney* Jésuite arriva de la Chine en France, pour faire des présens au Roi de la part de l'Empereur Chinois. Comme il vit que les bruits qui couroient sur cette affaire n'étoient pas avantageux aux Jésuites, il prit le parti de dresser une Rélation, pour excuser la faute du P. Grimaldi & la rejetter sur l'imprudence de Mr. de Lionne, qui avoit voulu étendre trop loin ses conquêtes spirituelles. Il représente ce dernier comme un homme qui avoit eu la témérité de quitter un lieu où les Jésuites l'avoient établi, & où il pouvoit vivre en repos, pour aller s'établir ailleurs. Il témoigne qu'il en fut lui même fort surpris. Que le chagrin que M. de Lionne a reçu de cette entreprise pouvoit venir de ce qu'il avoit voulu suivre de trop près un Mandarin Viceroi de la Province où il étoit. Cette Rélation dépeint fort au vif le prodigieux crédit des Jésuites en ce Pays-là, & le zéle qu'ils ont à se servir de ce crédit pour affermir les autres Missionnaires dans leurs établissemens. Elle laisse entrevoir, qu'il est dangereux pour un Missionnaire de rien entreprendre sans y être conduit par les Jésuites ou du moins sans les avoir consultez. Le P. de Fontaney excuse

le P. Grimaldi de mensonge, en disant qu'aparemment il avoit oublié le nom Chinois de M. de Lionne. La Rélation finit par une Lettre anonyme écrite de Fontainebleau le 12. de Novembre 1700. à Mr. le Baron de ** à Liége. Cette Lettre, vraye ou supposée, nous aprend que M. le Nonce a eu ordre de la sacrée Congrégation de remercier de sa part le P. de Fontaney sur le bien que les Jésuites font à la Religion dans ce vaste Empire de la Chine.

Madame de Lionne ayant lû cette Rélation fut fort surprise d'y voir son fils dépeint comme un étourdi, qui faisoit des entreprises téméraires, & prenoit de fausses mésures pour y réussir, & que la faute du P. Grimaldi étoit excusée & regardée ou comme une simple distraction, ou comme un défaut de mémoire. Elle écrivit aussi-tôt à Rome pour savoir au juste la vérité de ce fait. Celui à qui elle écrivit, & qui avoit déja lû la Rélation du P. de Fontaney lui répondit, que tout le malheur de l'Eglise de Nientchcou, venoit de ce que le P. Grimaldi Président des Mathématiques avoit nié qu'il connut M. de Lionne, que cependant il en étoit parfaitement connu, que le P. Grimaldi lui avoit écrit plusieurs fois

pour

pour lui faire offre de service dans l'affaire, où il l'abandonna ensuite. Qu'il étoit inutile que les Jesuites publiassent que ce Pére ne savoit pas le nom Chinois de M. de Lionne, car ce nom Chinois étoit non seulement sur l'enveloppe des Lettres, mais étoit encore repeté dans ces mêmes Lettres. M. de Lionne a encore ces Lettres du P. Grimaldi, qu'il auroit produites au Tribunal des Rites pour le confondre, si ce Pére n'avoit pas réparé la faute qu'il avoit faite. Il lui en écrivit d'un ton ferme pour l'en menacer, s'il ne reparoit le mal qu'il avoit fait ; il écrivit du même stile aux Jésuites François, pour les avertir de la mauvaise foi du P. Grimaldi, & les engager à faire rentrer leur Confrére en lui-même. L'Evêque d'*Argoli* Italien de Nation, qui travaille à la Mission de la Chine depuis près de vint ans en qualité de Pasteur & de Vicaire Apostolique, ayant été informé de la faute du P. Grimaldi, écrivit aussi à ce Jésuite avec beaucoup de zéle. Il lui reproche que sa conduite donne lieu de croire, qu'il auroit prévenu tout le désordre s'il eût voulu, & qu'il semble n'avoir renié M. de Lionne, que parce qu'il craignoit qu'en le reconnoissant pour ce

qu'il étoit, on ne laissât ce Prélat tranquile dans son Eglise. M. d'Argoli écrivit une autre Lettre aux Jésuites François Missionaires dans la Chine, à peu près sur le même ton. Toutes ces Lettres eurent leur effet; car les Jésuites voyant, que leur pratique étoit découverte, employérent leur crédit pour apaiser le trouble qu'ils avoient excité. Ces Lettres furent envoyées à Rome écrites de la propre main de M. de Lionne & de Mr. d'Argoli. On en a fait tenir des copies à Madame de Lionne, qui les ayant reçuës, les fit imprimer, & fit graver une planche pour mettre au devant du Livre, où le P. Grimaldi est dépeint en Mandarin du premier ordre, qui vient rendre compte au Tribunal des Rites assemblé pour l'affaire de Nientcheou, & qui tient un papier à la main, où sont écrits ces mots, *non novi hominem*, *je ne connois point cèt homme.*

Ce petit Livre a fort irrité les Jésuites. Ils y ont fait une réponse en forme de Lettre écrite à Messieurs des Missions étrangéres, où ils les accusent d'être les Auteurs de cèt Ecrit, & de manquer de charité pour avoir relevé la faute du P. Grimaldi.

L'Auteur de cette Lettre tourne Mr.

de Lionne en ridicule ſur ſa conduite dans l'affaire de Nientcheou. Il dit que l'eſtampe, que Madame de Lionne a fait faire, étoit propre à mettre dans les Almanacs de Liége ou d'Amſterdam. Les divers tours qu'il donne pour excuſer la faute du P. Grimaldi font voir que les Jéſuites ſont embarraſſez à la colorer. Il reproche à Meſſieurs des Miſſions Etrangéres, qu'ils manquent de reſpect pour les ordres du Roi, qui avoit défendu d'écrire ſur cette matiére, & qu'ils feroient mieux, de prier Dieu que le ſentiment des Jéſuites prévale ; puis qu'il mettroit la paix dans tout le Chriſtianiſme Chinois.

C'eſt à cette Lettre que Mad. de Lionne a répondu par une autre, où vous verrez qu'elle les repouſſe vertement, & qu'elle leur fait certains reproches, auſquels on croit qu'il leur ſera difficile de répondre. Cela paroît aſſez par une certaine Lettre manuſcrite qui court, & qu'on attribuë aux Jéſuites. Ils ſe contentent de tâcher d'y tourner en ridicule Madame de Lionne, & lui reprochent aſſez ouvertement les galanteries de ſa jeuneſſe paſſée, & les rides préſentes de ſon viſage.

Il court ici (Paris) un Libelle *in* 12. de 44. pages sous ce titre. *Remontrance charitable à Mr. Loüis de Cicé nommé à l'Evêché de Sabula & au Vicariat Apostolique de Siam, du Japon, &c. avec quelques réflexions sur la Censure de l'Assemblée du Clergé. A Cologne, chez Pierre Marteau*, 1700. Vous croiriez, peut être, en lisant ce titre, que ce seroit l'Ouvrage de quelque Jésuite; mais vous en seriez desabusé en ouvrant le Livre, lors que vous verriez l'Auteur remontrer à Mr. de Cicé, qu'il n'a pas défendu assez généreusement contre les Jésuites le parti de la Grace efficace. *Lors qu'on vous accuse de Jansénisme*, dit l'Auteur, *vous vous récriez que cette nouveauté n'alla jamais au delà des mers, que vous n'avez point affaire en ce Pays-là du Jansénisme, ni de toutes les autres erreurs qui sont répanduës dans l'Europe: ces Pays-là ayant assez de leurs propres erreurs, sans que vous leur en portiez d'autres &c. On vous demandera, comme je vous le demande, quel est ce Jansénisme que vous traitez d'erreur & de nouveauté? Si vous répondez que c'est l'hérésie que le S. Siége a condamnée dans les cinq propositions & attribué à Jansénius, l'on vous*

vous accordera que le Jansénisme, pris en ce sens, n'étant qu'un pur phantôme, il n'a pas en effet passé au delà des mers &c. Que si vous prétendez que le véritable Jansénisme consiste à soûtenir la nécessité d'une Grace victorieuse par elle-même pour toutes les actions de la pieté Chrétienne, on vous avoüera que c'est effectivement le sens de la doctrine de M. Jansenius, & que par conséquent ce Jansénisme est réel & effectif : mais loin que ce sentiment soit une nouveauté & une erreur qui n'a jamais passé au delà des mers ; c'est d'au delà des mers que nous est venu ce sentiment, qui est la pure doctrine que S. Augustin a défenduë en Afrique contre l'Hérétique Pélage & ses Disciples. Vous voyez bien, Mr. que ces remontrances & un grand nombre d'autres de cette nature ne sont pas sorties de la plume d'un Jésuite.

Les *Vies des Saints* de Mr. *Baillet in Fol. 3. Volumes*, & 12. *Volumes in* 8. se débitent si bien, que les Libraires disent que ces deux Editions faites à la fois seront venduës avant qu'il soit six mois. On dit que l'Auteur nous aprendra dans quelque tems ce qu'il a retranché, & les raisons qu'il a eües de le faire.

Dom Nicolas le Nourry Bénédictin, Auteur de l'*Apparatus ad Bibliothecam Maximam Veterum Patrum &c.* va entreprendre une nouvelle Edition des Oeuvres de *S. Clement Alexandrin*. Le Pére *Lequien* Dominicain, Bibliothécaire du Couvent de son Ordre à Paris, est sur le point de faire commencer une nouvelle Edition des Oeuvres de *S. Jean Damascéne* avec des augmentations. On mande de Roüen que le *P. Martene* Bénédictin de la Congrégation de S. Maur va faire imprimer deux nouveaux Volumes * *de Antiquis Ecclesiæ Ritibus*.

Les Dominicains ont publié il y a environ deux mois *La Vie du Grand Apôtre de la Chine le Vénérable Pére Jean Baptiste de Moralés*, Dominicain Espagnol. C'est un petit *in* 12. de cent & quelques pages. † Ce Pére fut envoyé de la Chine à Rome par ses Supérieurs, pour informer la Congrégation de *la Propagande*, & se plaindre au Pape de ce que les Jésuites Missionnaires à la Chine permettoient aux

* *On a parlé du premier dans les Nouvelles de Juillet 1700. pag. 3.*

† *Il en est parlé fort souvent dans les derniers Volumes de la Morale Pratique des Jesuites.*

aux nouveaux Chrétiens de ce Pays-là l'usage des Cérémonies Chinoises à l'égard de Confucius & de leurs Ancêtres., que plusieurs Missionnaires traitoient dès ce tems-là de superstition, d'Idolatrie, &c. Les Dominicains ont publié cette Vie, pour justifier leurs prétensions. Elle est d'un stile plus modéré, que plusieurs autres Ecrits de ces Réligieux, qui ont paru depuis trois ans. Cela n'empêche pas que les Jésuites n'y soient fort mal-traitez, & qu'on n'y parle des Dominicains avec éloge. On m'a dit qu'on vient d'imprimer à Roüen un troisiême Volume des *Mélanges d'Histoire & de Littérature de Vigneul-Marville*, où il y a bien des choses qui concernent *Luther & Calvin.* Je ne saurois vous dire si ce Volume est du même Auteur qui a écrit les deux précédens.

Le 15. du mois de Mars dernier six Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris censurérent cinq Propositions tirées des Ecrits de Mr. *de la Brousse*, qui enseignoit la Philosophie à Avranches en Normandie. Elles ont été condamnées, comme favorisant la doctrine de *Jansenius*. Les voici toutes cinq.

1. *Gratia omnis quæ facit facere directè*

ctè repugnat libertati; si libertas in indifferentia agendi vel non agendi sita est.

2. *Non sumus indifferentes ad hoc vel illud agendum ratione nostræ libertatis, sed ratione nostræ ignorantiæ vel impotentiæ.*

3. *Dices, nullum potest esse meritum vel demeritum, nisi sit indifferentia ad bene vel malè agendum, ergo &c. R. Nego antecedens, nam ad meritum per se non requiritur talis indifferentia.*

4. *Ideo meremur aliquid coram Deo, quia aliquid agimus quod debemus agere. Quicunque enim agit, quod debet agere, meretur coram Deo.*

5. *Ille verò agit quod debet, qui omnia agit propter Deum, qui soli Deo servit, ut soli legitimo, & superiori Domino.*

Il paroit depuis quelque tems un petit Ouvrage en vers, qui a pour titre, *Explication des Mystéres de la Sainte Trinité, de l'Incarnation & de la Grace, par Mr. Bonjean Prêtre.* Cèt Ouvrage commence par une Epître dédicatoire à la Sainte Trinité.

Dans vos Nouvelles * d'Avril dernier vous avez dit un mot des *Elémens d'Histoire* de Mr. *de Vallemont*, & avez parlé de la Critique des Cartes Géographi-

* *Pag. 453.*

phiques du Sr. *de Fer*; qu'il avoit mise dans la premiére Impression de son Ouvrage, & qu'il a suprimée dans la derniére. Depuis que cette Critique a parû le Sr de Fer n'a pas laissé d'augmenter le nombre de ses fautes Géographiques. Il faut vous en raporter une, qui vaut bien, pour le moins, celle que vous avez alleguée. Elle est dans une petite Carte, d'une feuille, de l'Amérique Méridionale & Septentrionale, qu'il fit graver en 1699. Il veut parler des *Isles de Salomon*, situées, dit-il, à environ 250. lieües des Côtes du Pérou & à 16. degrez 30 minutes de Latitude Méridionale, & placées en forme de trépié. Le Sr. de Fer dit que ces isles sont nommées par les Espagnols *Uspian*. La raison qu'il en aporte est qu'il a trouvé une vieille Carte de l'Amérique, qu'il a eüe d'un Pilote Espagnol où ces Isles étoient très-bien marquées avec ces mots Latins, *hic* USPIAN *Insulas esse auro divites non nulli volunt*. Ces mots Latins font juger deux choses au Sieur de Fer, l'une que ces Isles s'appellent *Uspian*; mais s'il avoit sû lire il auroit lû, *hic uspiam insulas esse auro divites non nulli volunt. Quelques uns veulent qu'il y ait par ici des Isles abondantes en or*. La seconde con-

conséquence que le Sieur de Fer tire de ces mots Latins, c'est une raison de Politique dans laquelle il veut entrer. *Les Espagnols*, dit-il, *ont suprimé ces Isles dans leurs nouvelles Cartes, pour en ôter la connoissance aux Etrangers*, parce qu'elles sont très-abondantes en or.

De Hollande. Le Sr. *Gallet* Directeur de l'Imprimerie de Mrs. *Huguetan* a entrepris l'Impression de trois Ouvrages considérables, sur lesquels il demande le secours des Savans, promettant de faire une mention honorable de ceux qui lui fourniront ou des Manuscrits, ou des Remarques, &c. pour rendre ses Editions plus parfaites, & même de les récompenser raisonnablement de ce qui méritera de l'être. Voici le titre du premier Ouvrage, *Philostrati utriusque Opera omnia quæ exstant Græcè & Latinè, cum Notis Federici Morelli, & Blasii Vigenerii aliorumque antea ineditis, figurisque eleganter ære incisis.* Cet Ouvrage fera deux Volumes in 4. de la forme de ceux du *Diogéne Laërce* du Sr. *Wetstein.* On metra au bas des pages les petites Notes de *Morel*, & diverses Notes d'un Savant, qui n'ont jamais été imprimées. On prendra un grand soin de la correction du Texte Grec, qui est fort corrompu dans la belle Edi-

tion

tion de Morel. On ne changera rien à sa Version ; mais on marquera dans les Notes les fautes grossiéres qu'il a commises. On tirera des Commentaires de *Vigenére* sur les Tableaux de Philostrate le Jeune, ce qui servira à l'intelligence de l'Auteur, suprimant les digressions, & tout ce qui se trouve dans tous les Dictionaires Poëtiques. Ces Notes seront traduites en Latin. Et parce que les Tailles douces du Philostrate François de Vigenére ont été généralement estimées, on tâchera de les copier fidélement, & de faire en sorte que la copie ne le céde point aux Originaux.

Voici le Titre de second Ouvrage. *Photii Patriarchæ Constantinopolitani Myriobiblon sive Bibliotheca Græcè & Latinè cum Notis Davidis Hœschelii & Andreæ Schotti hactenus editis, aliisque numquam antea in lucem emissis in fol.* On fera dans cèt Ouvrage à l'égard du Texte & de la Version Latine la même chose que dans le précédent.

Le troisiéme Ouvrage a pour titre, *Dionis Cassii. Historiarum Romanarum quidquid superest Græcè & Latinè cum Notis Rob. Stephani, Guilielmi Xilandri, Franc. Sylburgii, H. Stephani, Fulv. Ursini, & aliorum. Accedunt ad hanc*

Editionem

Editionem Fragmenta ex Excerptis Constantini Porphyrogenitæ cum Notis Henrici Valesii. in fol. Il y aura aussi dans cèt Ouvrage de nouvelles Notes, qui n'ont jamais été imprimées.

Le même Libraire imprime encore un Livre de Mr *Vaillant* intitulé, *Nummi Antiqui Familiarum Romanarum perpetuis interpretationibus illustrati, in fol.*

En lisant la première feuille des Nouvelles de ce mois on y a trouvé une faute considérable, que le Lecteur est prié de corriger. C'est à la page 17. *Lig.* 17. L'isle de *lisez*, celui de.

TABLE

TABLE

Des Matieres Principales.

Juillet 1701.

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1701.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES dans le Kalver-Straat.

M. DCCI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & West.

Fautes à corriger dans le mois de Juillet.

Pag. 32. lig. 4. *Nehémie travailla*, Lis. *Nehémie y travailla*. Pag. 113. lig 25. *non nulli*, Lis. *non milli*, ces deux derniers mots ne signifient rien, mais il faut qu'ils y soient ainsi. Quatre lignes plus bas *non nulli* lisez *nonnulli*.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1701.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE, *où l'on voit l'Origine & les Progrès de cèt Art de Siécle en Siécle; les Sectes, qui s'y sont formées; les noms des Médecins, leurs découvertes, leurs Opinions, & les circonstances les plus remarquables de leur Vie. Avec des Figures en tailles douces, tirées des Médailles Anciennes. Par* DANIEL LE CLERC, *Docteur en Médecine.* A Amsterdam, chèz George Gallet. 1702. Premiére Partie. pagg. 274. Seconde Partie. pagg. 248. Troisiéme Partie. pagg. 236.

IL y a * cinq ou six ans, que la premiére Partie de cèt Ouvrage fût imprimée à Genéve, mais M. *Le Clerc* y a fait diverses corrections & additions, & l'a enrichie de figures tirées de Médailles & de Statuës anciennes. La seconde & la troisiéme Partie paroissent présentement pour la premiére fois. Nous donnerons ici † Extrait de tout l'Ouvrage, & nous tâcherons de le faire d'autant plus exact, que la matiére en est curieuse, & que M. Le Clerc n'a rien oublié, pour la traiter avec la derniére exactitude.

I. La premiére Partie comprend l'Histoire de la Médecine depuis la création du Monde jusques au commencement du trente-septiéme Siécle inclusivement. Elle est divisée en quatre Livres. Le premier semble ne renfermer que des choses ou fabuleuses ou fort incertaines. On y découvre pourtant parmi les Fables d'*Esculape* & des autres Dieux Médecins, & parmi les expériences que les premiers hommes ont faites pour se garantir ou pour se délivrer des maladies, des traces des remédes princi-

paux,

* *En 1695. quoi qu'on n'ait commencé de la débiter qu'en 1696.*

† *Dans ce mois & dans les suivans.*

paux, tels que sont la Saignée & la Purgation. On y trouve l'Origine de la Médecine & ses progrès pendant deux mille huit cens ans, qui se sont écoulez depuis le commencement du Monde, jusqu'au tems de la guerre de Troye inclusivement.

Toute l'Antiquité a crû que les Dieux étoient les Auteurs de cèt Art : ceux qui n'ont pas été de cette opinion ont, du moins, mis au rang des Dieux les hommes qui avoient inventé les Arts en général ; & en particulier la Médecine. Mais on ne peut presque pas douter que ce ne soit le raisonnement & le hazard, qui ont mis aux mains des premiers hommes les premiers remêdes dont ils se sont servis. Les plus anciens exemples qu'on aît de la maniére dont on a découvert les vertus de quelques Plantes, font voir qu'on en a l'obligation au seul hazard : on a ensuite raisonné sur les cas que le hazard présentoit, pour en tirer les usages convenables. Les Médecins ont aussi trouvé divers remêdes, sans que le hazard s'en soit mêlé, premiérement en comparant les maladies les unes aux autres, & en second lieu en examinant la nature des remêdes connus, pour en trouver par cette voye un grand nombre d'autres, que l'on ne connoissoit pas encore.

Il y a apparence qu'au commencement châcun se mêloit de faire le Médecin, & qu'on fut longtems avant que la Médecine fût une profession distinguée. Celui qui avoit fait quelque expérience sur soi-même ou sur autrui, la réïteroit en semblable occasion, & la communiquoit à ses Amis ou à ses Voisins. *Hérodote* nous assure, que les Babyloniens en usoient encore ainsi de son tems. Ils faisoient porter les Malades dans les Places publiques, afin que les passans qui les voyoient, & qui avoient eu une maladie semblable à la leur, ou qui en avoient vû quelcun malade, leur donnassent conseil, & les encourageassent à pratiquer ce qu'eux-mêmes ou d'autres avoient pratiqué avec succès, en de semblables cas. Il n'étoit permis à personne de passer auprès des malades, sans s'informer de leur maladie. Or comme il est très-aisé de se tromper en prenant une maladie pour une autre, quand on n'en a pas fait une étude particuliére, & que d'ailleurs les divers tempéramens doivent être traitez différemment dans les mêmes maladies, on peut juger si les Babyloniens étoient bien traitez par cette méthode.

Dans la suite, comme tout le monde n'étoit pas capable de faire de justes expérien-

périences, & que le nombre de ces expériences s'acrut extrêmément, il falut se décharger de ce soin sur quelques particuliers, qui en fissent entiérement leur étude & leur occupation. Ce fut alors proprement que la Médecine devint un Art; la difficulté est de marquer le tems auquel cela arriva. Pour celle qu'on apelle naturelle, on ne peut douter qu'elle ne soit aussi ancienne qu'*Adam*, & que le péché de ce premier homme l'ayant exposé à divers maux, il n'aît cherché des remêdes pour se délivrer de ceux dont il étoit attaqué, & pour prévenir ceux qui le menaçoient: mais quoi qu'Adam aît vécu longtems, la bonne & forte constitution de son corps, qui avoit été formé de Dieu même, rendant les maladies plus rares, qu'elles n'ont été dans la suite, il n'y a pas d'apparence qu'il aît eu beaucoup d'occasions, pour pousser bien loin la Médecine, & pour la reduire en art; & l'on peut dire la même chose des premiers de ses Descendans.

On passe sous silence tout ce que les Anciens ont dit de leur *Bacchus*, de leur *Hammon*, de leur *Zoroastre*, &c. On pourra le lire chez notre Auteur. Tout cela est si fabuleux, ou le peu qu'il y a de vrai est si confondu avec la Fable, qu'il est impossible d'y faire aucun fonds:

Nous passons tout d'un coup à *Mélampe* un des plus anciens Poëtes dont on aît connoissance. Il entendoit l'art de deviner & celui de la Médecine, deux Arts inséparables en ce tems-là. Il purgea les filles de *Prœtus*, qui étoient devenues folles, avec de l'Ellébore, ou avec du lait de ses Chévres, qui avoient auparavant mangé de cette herbe. *C'est là*, dit M. Le Clerc, *le premier exemple que nous avons de la purgation.* M. Dacier a fait la même remarque dans la Préface de sa Traduction Françoise des Oeuvres d'*Hippocrate*: *Mélampe*, dit-il, *a donné la première potion purgative, dont il soit parlé dans tout ce qui nous reste de l'Antiquité.* C'est aussi cet ancien Médecin qui a mis le premier en usage un médicament mineral pris intérieurement, du moins n'en trouve-t-on point d'exemple plus ancien. Il fit boire la rouille d'un couteau dans du vin, à *Iphiclus* l'un des Argonautes, qui ne pouvoit avoir d'enfans. Mélampe fut regardé comme un Dieu après sa mort & on lui bâtit des Temples en quelques endroits de la Gréce.

Esculape Grec beaucoup plus nouveau qu'un autre *Esculape* Egyptien, qui aprit la Médecine d'*Hermes*, est le plus fameux, ou le plus généralement connu, de tous les Inventeurs de la Médecine.

On

On voit ici la méthode qu'il employoit dans la guérison des malades. On lui a attribué des cures merveilleuses, & même la résurrection de quelques morts. Outre les remédes, il employoit les Charmes & les Amulettes. D'autres ont crû que tout son art n'alloit guéres au delà des opérations de la Chirurgie; & M. Le Clerc n'est pas fort éloigné de ce sentiment, ou, du moins, il croit que c'étoit par là principalement qu'il se faisoit estimer. On a dit qu'il avoit ressuscité un mort, parce qu'il guérit *Hippolyte*, à qui des chevaux avoient déchiré ou fracassé tous les membres.

Il est évident que la Chirurgie est la partie de la Médecine, qui a dû être la premiére connuë. La bonne constitution des premiers hommes les exemtoit des maladies: mais elle ne les rendoit pas invulnérables, & n'empêchoit point qu'ils ne pussent se casser un bras ou une jambe; Et comme il n'étoit pas possible de se tirer de semblables accidents par la seule force de la nature, il suit qu'ils eurent besoin de recourir à l'assistance d'autrui: ceux qui se distinguérent par leur adresse dans ces rencontres furent d'abord fort recherchez, & considérez dans la Societé, pour le besoin sensible qu'on en eut. Pour ce qui regarde les

autres maladies, quelques uns ont cru qu'on se pouvoit passer de Médecin; d'autres ont pensé, qu'il ne faloit pas y aporter tant de façon, que chacun pouvoit être son Médecin à soi-même, ou prendre conseil du premier qui se rencontroit.

Esculape eut deux fils Médecins ou Chirurgiens, savoir *Machaon* & *Podalire*. Ce dernier guérit la fille du Roi *Damæthus*, qui étoit tombée du haut d'une maison, en la saignant des deux bras. C'est là l'exemple le plus ancien qu'on aît de la saignée. On tient cèt exemple d'*Etienne de Bysance*, qui le raporte; & M. Le Clerc en conclut que quand ce que cèt Auteur dit seroit une fable, l'incertitude où l'on est touchant le tems auquel on a commencé de saigner, est une preuve très-certaine de l'antiquité de ce remêde. Joignez à cela qu'*Hippocrate*, le plus ancien Auteur que nous ayons sur la Médecine, & le premier qui aît parlé de la saignée, ne nous permet pas de croire, que de son tems ce fût un reméde nouveau & inventé depuis peu. Quoiqu'il ne nous fournisse pas des preuves bien formelles du contraire, cependant on peut raisonnablement inférer que la saignée se pratiquoit dès longtems auparavant, de ce que

que ce Médecin faisoit déja ouvrir toutes les veines que l'on ouvre aujourdhui ; celles des bras, des piés, du jarret, du front &c. On étoit même déja assez hardi pour oser ouvrir, couper, ou brûler les artéres. On apliquoit aussi des ventouses scarifiées. Toutes ces différentes maniéres de tirer du sang supposent nécessairement que la saignée se pratiquoit déja depuis fort longtems, n'étant pas probable que l'on aît osé ou pû en venir là, ou faire tant de choses du premier coup. Notre Auteur remarque un peu plus bas, qu'il a falu beaucoup plus de raisonnement pour se porter à ouvrir les veines, que pour donner des purgatifs ; & il en allégue les raisons. M. Dacier, qui entreprend dans la Préface du Livre dont j'ay déja parlé, de faire une histoire abrégée de la naissance & des progrès de la Médecine jusqu'à Hippocrate, a cru devoir aussi marquer l'origine des deux remédes les plus généraux de cèt Art la Purgation & la Saignée. On a vû ci-dessus ce qu'il a dit sur la purgation, fort conforme à ce que M. Le Clerc en raporte. Ce qu'il allégue sur la saignée ne l'est pas moins. Voici ces propres termes, après avoir raporté l'exemple de Podalire, il ajoute : *Si cette particularité n'est pas fabuleuse, elle nous fait*

 voir,

voir ; que la saignée étoit pratiquée du tems de la guerre de Troye, quoi que jusqu'à Hippocrate, il n'en soit fait nulle part aucune mention ; ce qui fait qu'on en ignore entiérement l'origine. S'il'on voit d'un côté qu'un reméde, qui paroit d'abord si opposé à la Nature ne devoit être trouvé que fort tard par des gens dont la Médecine n'étoit fondée que sur l'expérience sans raisonnement, on trouve de l'autre côté, qu'il n'est nullement vraisemblable qu'il aît été connu tout d'un coup, comme il le fut du tems d'Hippocrate, où on le voit tel qu'il est aujourdhui, & dans toute sa perfection, car aujourdhui on n'ouvre pas une veine qu'on n'ouvrît alors. Les raisonnemens de ces deux Auteurs sont si semblables, qu'il est difficile de s'empêcher de croire que l'un est le Copiste de l'autre. Ce n'est pas à nous à décider auquel des deux ce nom convient ; tout ce que nous pouvons dire c'est, que cette premiére Partie de la Médecine de M. Le Clerc fut imprimée en l'année 1695, quoi qu'on ne l'aît débitée qu'en 1696. & que le Livre de M. *Dacier* n'a paru qu'en 1697. Le plan de ce dernier est aussi à peu près le même que celui du premier, & ils font tous deux presque partout les mêmes réflexions. Voila le fait, c'est au Lecteur à tirer ses conséquences.

Dans

Dans le même Chapitre, où notre Auteur parle de l'origine de la Saignée, il rejette comme fabuleux ce que *Pline* a dit, que c'est à l'Hippopotame que nous sommes redevables de l'invention de ce remêde; & que c'est l'oiseau nommé Ibis, qui nous a apris l'usage des lavemens. Il croit même qu'on en doit juger ainsi de tous les autres médicamens qu'on prétend tenir des bêtes. Ce n'est pas qu'il ne soit possible, que les bêtes ayent fait connoitre aux hommes divers remêdes, mais ce n'est qu'entant que le hazard les a exposées, aussi bien que les hommes, à en faire l'essai. Ainsi les chévres de *Mélampe* ayant mangé de l'Ellébore, plutot par hazard, que par ce qu'on nomme l'*Instinct*, & leur maître y ayant pris garde, cela lui valut la découverte d'un grand remêde. Il se peut aussi que les premiers hommes ayant trouvé quelque simple qui leur étoit inconnu, en ayent fait l'expérience sur quelque bête, avant que d'en prendre eux-mêmes. En ce sens les bêtes leur en auroint enseigné l'usage, mais ce n'est pas ce qu'ont voulu dire les Naturalistes.

M. Le Clerc, après avoir parlé d'Esculape & de ses enfans, fait l'Histoire de la part qu'il eût dans la Médecine, après qu'il eut été mis au rang des Dieux: mais

comme tout cela est ou fabuleux, ou superstitieux, on ne s'y arrêtera point; non plus qu'à ce qu'il dit des Déesses ou des Héroïnes, qu'on prétend avoir eu part à l'invention de la Médecine.

II. Le Livre second contient l'Histoire de la Médecine depuis le tems de la Guerre de Troye jusqu'à celle du Péloponnése, c'est-à-dire, depuis le Siécle vint huitiême, jusqu'au trente sixiême. * Pline a dit que *la Médecine est demeurée couverte de ténébres très-épaisses jusqu'à la guerre du Péloponnese, qu'Hippocrate la remit au jour.* M. Le Clerc ne convient pas tout-à-fait qu'il y aît eu une espêce d'interrégne, depuis Esculape & ses fils jusqu'à Hippocrate. Il fait voir, au contraire, que durant cèt intervale il y a eu des gens, qui ont jetté les fondemens de la Médecine raisonnée, en commençant les premiers à dissequer des animaux, & à rechercher les causes des maladies d'une autre maniére qu'on ne l'avoit fait auparavant. C'est à *Pythagore*, à *Alcmæon*, à *Démocrite*, & aux autres Philosophes, dont parle l'Auteur, à qui on en a l'obligation.

Les Descendans d'Esculape, qu'on nomma les *Asclépiades*, conservérent la Médecine dans leur famille sans interruption;

* *Liv. XXIX. Ch. 1.*

ruption ; mais comme ils se contentoient de la pratique, & qu'ils s'attachoient principalement à la guérison des playes, sans raisonner, ni sur les causes des maladies, ni sur l'action des remédes ; ils n'écrivirent rien sur la Médecine, se contentant de faire passer leur pratique de pére en fils par tradition ; c'est ce qui a fait croire, que la Médecine demeura presque dans l'oubli durant tout ce tems-là.

Quand les Philosophes commencérent à se mêler de la Médecine, ils y introduisirent le raisonnement. Ils y joignirent cette partie qu'on apelle *Physiologie*, qui traite particuliérement du corps humain, tel qu'il est dans son état naturel, qui cherche à rendre raison des fonctions de ce corps, en examinant ses parties & tout ce qui y a du raport, par l'anatomie & par les principes de la Physique. Pythagore, qui vivoit environ la LX. Olympiade fut le premier qui joignit l'étude de la Médécine à celle de la Physique. Ce n'est pas que lui, ni ses Disciples fussent ce qu'on apelle des *Praticiens*, ils ne s'apliquérent presque qu'à la Théorie de la Médecine, à la reserve d'*Empedocle* ; du moins n'est-il point parlé des cures qu'ils ont faites.

Celui ci avoit une opinion assez singuliére touchant la maniére dont se forment les animaux. Il croyoit que de certaines parties de leur corps étoient contenuës dans ce que contribuë le mâle, à la génération, & d'autres dans ce que contribuë la femelle ; que ces parties cherchant naturellement à se rejoindre faisoient naître aux deux sexes le désir de l'union. Il croyoit que le *Fœtus* avoit l'usage de la respiration dans le ventre de la Mére, & regardoit les semences des plantes comme leurs œufs, qui tombent dans le tems de la maturité.

Démocrite, ce rieur perpétuel, doit être aussi mis au rang des Médecins Philosophes. Hippocrate, qui lui fut envoyé pour le guérir de sa prétenduë folie, le trouva qui s'occupoit à dissequer divers animaux, & reconnut qu'il n'étoit rien moins que ce pour quoi il passoit. Ce Philosophe avoit un sentiment bien singulier à l'égard des maladies pestilentielles, & de celles qui passent pour inconnuës ou nouvelles. Il croyoit que quelques uns des Mondes, qui sont hors de celui-ci, venant à périr ou à se dissoudre, il tomboit dans le notre des corps étrangers, qui causoient ces maladies.

M. Le Clerc finit ce second Livre en remarquant, que quoi que presque tout paroisse fabuleux ou incertain dans ce premier âge de la Médecine, qui s'étend jusques au tems d'Hippocrate; on trouvera pourtant que ces premiers Médecins ont connu presque tout ce qu'il y a de plus important dans cèt Art; ou, du moins, ce qui passe encore pour tel aujourd'hui dans toute l'Europe. S'il est vrai, comme on n'en sauroit guéres douter, que l'invention des remêdes est de tout un autre prix, que tous les raisonnemens qu'on peut faire sur les maladies. Ces anciens Médecins connoissoient la saignée & la purgation; ils savoient se servir du lait, du petit lait, des bains, & de l'exercice. Ils connoissoient le pavot, & même l'*Opium*, ce grand & universel adoucissant. Enfin, il est vraisemblable, qu'ils possédoient plusieurs remêdes spécifiques, & peut-être, plus que nous. Il est vrai que M. Le Clerc n'a point découvert de traces de la Chimie dans ces anciens tems, comme ont fait quelques uns, du moins par raport à la Médecine: car pour ce qui concerne ce qu'on appelle autrement *Alchimie*, & qui cherche l'Art de transmuer les métaux, comme l'amour des richesses est aussi

ancien

ancien que le monde, il y a aparence qu'on a cherché dès le commencement toutes sortes de moyens d'en aquérir.

III. Le troisième Livre explique jusques où Hippocrate a poussé la Médecine, dans le tems de la guerre du Péloponnése & pendant la plus grande partie du trente sixiême siécle. On y parle aussi de quelques Médecins ses contemporains.

Lors que la Médecine & la Philosophie se furent perfectionnées par les connoissances qu'on avoit aquises pendant l'espace d'environ cent dix ans, qui s'écoulérent entre le tems de Pythagore & celui auquel commença la guerre du Péloponnése, il falut nécessairement partager chacune de ces professions, puis qu'une seule suffisoit pour occuper un homme tout entier. Hippocrate fut le premier, qui entreprit ce partage. Il étoit de la race des Asclépiades; mais il ne s'en étoit pas tenu à cette sorte de Médecine, qui étoit héréditaire dans sa Famille; il avoit aussi pénétré fort avant dans la Philosophie: mais ne jugeant pas que les spéculations de celle-ci fussent aussi utiles à la societé, que la pratique de celle-là, il ne retint de la Philosophie qu'autant qu'il en faloit, pour raisonner juste dans la Médecine, dont

dont il fit sa principale, ou plûtôt son unique étude.

Il y réussit si bien, que toute l'Antiquité lui a fait l'honneur de le regarder comme le premier qui l'a rétablie, après Esculape & ses Fils. Les Médecins qu'on a apellé Dogmatiques ou raisonnans, pour les distinguer des Empiriques, l'ont unanimément reconnu pour leur chef, comme celui qui a joint le premier le raisonnement à l'expérience, dans la pratique de la Médecine. On voit ici un plan fort exact de toute sa doctrine par raport à la Philosophie, à l'Anatomie, aux causes de la santé & des maladies, aux Crises, ou aux changemens remarquables qui y arrivent, à leurs signes differens, à leurs espèces, aux moyens de conserver sa santé, & à sa pratique, ou à la maniere dont il traitoit les maladies. Ce plan est si exact & expliqué si nettement, qu'on y peut en peu d'heures s'instruire de toute la doctrine d'Hippocrate, peut-être mieux que dans la Lecture de fort grans Ouvrages. Nous ne nous attacherons point à faire un Extrait de tout cela, nous contentant d'en tirer quelques remarques détachées.

Il est assez difficile de bien découvrir quel a été le sentiment de ce Prince des Méde-

Médecins sur beaucoup de sujets, parce que quelques uns de ses Ouvrages se sont perdus ; & qu'on lui en a attribué d'autres, qui sont ou suspects ou visiblement supposez. Il est probable qu'il n'avoit pas négligé les dissections des animaux, pour se perfectionner dans la connoissance de l'Anatomie ; cependant il est tombé dans des fautes assez grossiéres sur ce sujet. De son tems on apelloit du nom général de Veine tous les vaisseaux qui contiennent du sang, & le nom d'Artére marquoit proprement *l'âpre artére* ou la *canne du poûmon*. Il donne encore le nom de veine aux uretéres, & il semble même le donner aussi aux nerfs. Il a crû que lors-qu'on boit, la plus grande partie de la liqueur tombe dans le ventre, l'Esophage étant comme un entonnoir, qui reçoit ce qu'on avale de liquide & de solide : mais que le Pharinx ne laisse pas de tirer une petite partie du liquide, qui s'insinuë par sa fente, l'Epiglotte, qui est comme le couvercle du Pharinx, empêchant que la plus grande quantité n'y tombe. Si on lui demandoit d'où venoit donc que lors qu'en bûvant trop vîte il entroit de l'eau dans cette fente du Pharinx, elle causoit une violente toux ? Il répondoit, que c'étoit parce que cette eau étant en

trop

trop grande quantité, s'oppose directement au retour de l'air, qui vient du Poumon; au lieu que le peu qu'il en entre par la fente, coulant doucement le long des parois de l'âpre artére, bien loin d'empêcher l'air de monter, lui facilite le passage en humectant ce conduit. Divers Médecins & Philosophes ont eu cette opinion devant & après Hippocrate. Il croyoit que l'Ame raisonnable avoit son siége dans le ventricule gauche du cœur; & qu'elle se nourrissoit d'une matiére pure & lumineuse, qui se sépare du sang, en sorte qu'elle répand ses rayons de tous côtez; à peu près comme la nourriture naturelle qui vient des intestins & du ventre se distribue à toutes les Parties.

Tant qu'on a pû contredire *Harvée* sur sa découverte de la Circulation du sang, il s'est trouvé des Médecins qui l'ont contredit: mais lors qu'on n'a plus osé le faire, on a soûtenu qu'Hippocrate avoit enseigné cette Doctrine. M. Le Clerc, qui s'attache surtout à raporter tous les sentimens de cèt ancien Médecin, qui ont quelque raport avec les découvertes des Modernes, avoue qu'Hippocrate a reconnu une espéce de Circulation du sang & des humeurs: mais il soutient en même tems que cette circu-

lation étoit bien différente de celle qu'on enseigne aujourdhui. Il prétendoit que cette circulation ou ce *flux & reflux*, se faisoit par les mêmes vaisseaux, qui portoient & rapportoient également, du centre à la circonférence & de la circonférence au centre. Et quant à ce qui échapoit aux vaisseaux connus, il passoit, selon lui, par des canaux insensibles, & par des voyes, qu'on ne peut découvrir, mais qui ne laissent pas d'être ouvertes, tant que l'animal est en vie. *L'Attraction*, qu'il employoit en mille rencontres, & les *facultez servantes de la nature* lui étoient d'un grand secours, pour le tirer d'affaires dans les difficultez qui l'embarrassoient. Les mouvemens du sang & des humeurs se régloient pour l'ordinaire selon *la nécessité* & selon que *l'attraction* les déterminoit. Voici un passage par lequel on jugera de la clarté des idées d'Hippocrate sur le mouvement du sang. *Il y a*, dit-il, *deux autres* * *veines entre les temples & les oreilles, qui pressent les yeux & qui battent continuellement. Ces veines sont les seules dans tout le corps, qui ne contiennent point de sang, car le sang se détourne d'elles. Or celui qui se détourne, ou qui revient,*

* *Il donne ce nom indifféremment aux veines & aux artéres.*

vient, a un mouvement contraire à celui qui va de ce côté-là, en sorte que le premier voulant se retirer ou s'éloigner de ces veines, & celui qui vient d'enhaut voulant descendre, ils ne s'accordent pas; mais ils se poussent tour-à tour, se confondent & circulent l'un avec l'autre, ce qui produit la pulsation, ou le battement de ces veines. Un Médecin, qui raisonneroit aujourdhui de cette maniére, apréteroit bien à rire au public. Cependant si certains adorateurs de l'Antiquité en sont crus, Hippocrate a enseigné la Circulation du sang.

Il connoissoit, à la vérité les nerfs; mais il semble qu'il en ignoroit les usages, puisqu'il y a un endroit où il assigne aux veines leur office particulier. Il ne les a pas aussi distinguez des *tendons* ou des *ligamens*. Lui, & les Philosophes de ce tems-là paroissent n'avoir pas seulement pensé à la part qu'ont les nerfs dans les sensations, comme M. Le Clerc le fait voir, en raportant ce qu'Hippocrate a enseigné sur les Organes des Sens. Il semble qu'il n'ait attribué la coction des alimens dans l'estomac qu'à la chaleur de cette partie, *qui est*, dit-il, *toute nerveuse, & qui joint le foye du côté gauche*, d'où lui vient cette chaleur. Il assigne aussi à cette derniére partie l'office de *sé-*

parer

parer la bile, ce qui se fait, selon lui, par le moyen des veines de ce Viscére, qui attirent ce qu'il y a de bilieux, ou de propre à faire la bile dans les alimens.

On sait qu'Hippocrate a cru que les enfans, qui naissoient à sept mois pouvoient vivre & atteindre l'age le plus avancé, & qu'il n'en étoit pas de même de ceux qui naissoient à huit mois. On peut voir dans notre * Auteur les raisons qu'il en alleguoit, qui paroissent assez ingénieuses; mais qui sont trop longues, pour être raportées ici.

A l'égard des causes des maladies, il croyoit que l'Air en étoit la cause la plus générale. Il lui attribuoit uniquement les maladies Epidémiques; & il tâche de prouver qu'elles ne viennent point des alimens. Ce à quoi il s'apliqua le plus, fut à observer jusques aux moindres signes des maladies, & il semble qu'il ait prétendu être le premier, qui ait enseigné la maniére de pouvoir dire par avance à un malade ce qui lui doit arriver; qui est ce qu'on apelle *faire le prognostique* de la maladie. C'est principalement par cet endroit qu'il s'est fait admirer de toute l'antiquité. Aussi peut-on dire que ç'a été son fort, & *Celse* remarque que les Médecins, qui étoient venus aprés Hip-

* *I. Partie. pag.* 133.

pocrate, quoi qu'ils eussent innové plusieurs choses touchant la maniére de traiter les maladies, s'en étoient tenus, *pour ce qui est des signes*, à ce que ce Médecin en avoit écrit. Il a raporté plusieurs observations sur les *signes* dans tous ses Ouvrages; mais ils sont particuliérement recueillis dans le Livre des Aphorismes, & dans trois autres Livres, qui ne traitent que de cette seule matiére, les *Prénotions*, ou, les *Prognostiques*; les *Prédictions*; & les *Prénotions de Cos*. Il est vrai que *Galien* doute que ces deux derniers soient d'Hippocrate. On pourra voir dans notre * Auteur un abrégé fort curieux de cette doctrine des signes. Ce en quoi il le loüe extrêmement, c'est qu'il n'étoit point superstitieux, quoi que les autres Médecins qui avoient vécu avant lui & ceux de son tems le fussent beaucoup. M. Le Clerc nous donne ici une Liste Alphabétique de toutes les espéces de maladies qu'Hippocrate a connues, nommées, ou décrites: après quoi il parle des moyens que ce Médecin a proposez pour conserver la santé, & des remédes qu'il a employez contre les maladies. On a cru qu'il avoit conseillé de s'enyvrer de tems en tems, pour avoir mal entendu un mot Grec § qui

* I. Partie. pag. 149. § μεθυσθῆναι

qui signifie simplement *boire du vin pur*, *boire beaucoup*, ou *boire jusques à la gayeté*, sans toutefois s'enyvrer. On trouveroit étrange certaines boissons, dont il prescrit l'usage, si l'on ne savoit que la maniére de vivre de son tems étoit infiniment différente de celle d'aujourdhui. Il ordonne, par exemple, en un endroit, de faire cuire de *la* * *ptisan avec du porreau & de la graisse de chévre* pour donner aux femmes acouchées, qui ont des douleurs de ventre.

Hippocrate employoit la saignée en diverses occasions; mais il ne saignoit ni les enfans, ni les vieillards, ni les femmes grosses. Il comptoit principalement pour la guérison des malades sur le *secours de la nature*, & sur *le Régime*, qui étoit son remêde favori. Il prétendoit qu'ayant soin de nourrir les malades selon les régles qu'il donne, on devoit pour le reste, les laisser le plus souvent en repos. Cette maxime fait bien de l'honneur à Hippocrate, quoi que, peut-être, s'il vivoit aujourdhui, elle l'exposât au mépris de bien des malades, qui traitent un Médecin d'ignorant, s'il n'épuise pas la boutique d'un Apoticaire, pour

* *Il entendoit par ce mot de la farine d'orge ou de quelque autre grain séche & preparée d'une certaine maniére, pour s'en servir au besoin.*

pour procurer leur guérison. Hippocrate employoit aussi les Ventouses; quelquefois il se contentoit de la simple attraction, & quelquefois il scarifioit. Les médicamens composez dont il se servoit étoient en très-petit nombre, & il y entroit aussi très-peu de simples: deux ou trois pour l'ordinaire, quatre ou cinq pour le plus, & rarement davantage. Il les préparoit lui-même, ou les faisoit préparer dans sa maison, par des serviteurs qu'il instruisoit à cela. Il étoit aussi Chirurgien; la Médecine, la Pharmacie, & la Chirurgie n'étant pas encore alors trois professions distinguées. La Chirurgie n'avoit pas même encore de nom particulier. Le Cautére étoit si familier à Hippocrate, qu'il n'y a presque point de maladie Chronique, où il ne le propose. On faisoit alors si peu de difficulté de se laisser cautériser ou brûler quelque partie, qu'on le pratiquoit même sans être malade; à peu près comme on dit qu'en Allemagne, c'est une espéce de divertissement, que de se faire apliquer des ventouses.

On tailloit aussi du tems d'Hippocrate ceux qui avoient la pierre dans la vessie; mais il y a de l'apparence, qu'il ne se mêloit point de faire lui-même cette opération, dont la pratique faisoit déja

dès ce tems-là un métier particulier, séparé du reste de la Chirurgie. La matiére des médicamens chirurgicaux dont il se servoit n'étoit pas tirée des herbes seules, comme du tems de *Chiron* & d'Esculape. On trouve déja dans Hippocrate l'usage de plusieurs sortes de Mineraux, comme du nitre, de l'alun, du vert de gris, de la fleur d'airain, du cuivre brûlé, du plomb, du *spodium*, du *chalcitis*, &c. M. Le Clerc finit ce troisiême Livre par diverses remarques sur les Ecrits, & sur la vie d'Hippocrate, sur l'estime qu'on en a fait, & sur certaines choses dont on l'a accusé.

IV. Le Livre quatriême contient ce qui s'est passé depuis la mort d'Hippocrate, jusqu'à *Chrysippe* exclusivement, ou depuis la fin du trente-sixiême Siécle, jusqu'au commencement du Siécle trente-septiême inclus. On ne trouve presque rien de nouveau pendant tout ce tems-là, parce que le terme est assez court. On y remarque seulement que les Philosophes, qui vivoient alors, dont les principaux ont été *Platon* & *Aristote* ont imité les précédens. Ils poussérent un peu plus avant les découvertes anatomiques, particuliérement Aristote. On ne voit pas d'ailleurs que le fondement posé par Hippocrate & par ses

ſes prédéceſſeurs, en ce qui concerne la pratique, aît beaucoup varié pendant ce tems-là.

M. Le Clerc ne fait pas beaucoup de cas de l'Anatomie d'Ariſtote, & il croit qu'il employa aſſez mal, les huit cens talens & les autres ſecours qu'Alexandre lui fournit, pour faire des découvertes ſur ce ſujet. En effet, quelle opinion peut-on avoir de l'exactitude de ce Philoſophe, quand on lui voit ſoutenir que tous les animaux ont le cou flexible & composé de vertébres, à la reſerve des Loups & des Lions, qui ont cette partie composée d'un seul os; & lors qu'il aſſure que les os des Lions n'ont point de moüelle. On peut conſulter * *Borrichius* ſur les autres erreurs où Ariſtote eſt tombé à l'égard de l'anatomie du Lion, de celle de l'Aigle, & du Crocodile. Ceux qui ont donné au public la diſſection d'un Lion faite à Paris, dans l'Académie des Sciences, ont auſſi pris ſoin de faire voir les bévuës de ce Philoſophe touchant l'Anatomie de cèt animal; mais ils n'ont pas entendu un paſſage d'Ariſtote, où ils lui font dire ce à quoi il ne penſa jamais, comme le prouve Mr. † Le Clerc.

* *Hermet. Ægyptior. & Chimic. Sapientia.*
† 1. *Partie, pag.* 158.

Au reste, il est bon de remarquer qu'Aristote ne dissequa jamais que des Bêtes, & que de son tems on n'avoit pas encore osé anatomiser des cadavres humains ; quoi que *Riolan* aît soûtenu le contraire, par une prévention & un entêtement pour les Anciens, qui lui est commun avec bien d'autres Auteurs.

Platon s'attacha aux choses qui concernent la Médecine aussi bien qu'Aristote son Disciple. M. Le Clerc explique quelques uns de ses sentimens par raport à cèt Art. Il a parlé, entr'autres choses, d'une *Aigreur* & d'une *Salure*, qui se trouvent naturellement dans le corps & pendant qu'on est en santé : il parle d'une autre Salure & d'une autre Aigreur qui ne sont pas naturelles, & qui se trouvent dans les humeurs qui causent les maladies : il fait encore mention d'une troisiême Aigreur, qui est celle de la bile noire, laquelle, dit-il, devient aigre d'amére qu'elle étoit, lorsque l'amertume, qui lui étoit naturelle, s'attenuë & se subtilise jusqu'à un certain degré. Il dit que l'aigre est la cause des ébullitions & des fermentations, qui se font lors que des humeurs grossiéres & terrestres viennent à s'émouvoir & à s'enfler ou à s'élever. Les Chimistes verront s'ils trouveront là leur doctrine des Acides & des Alkalis.

Praxagore le troisième Médecin célébre après Hippocrate & Dioclès, est le premier qui aît distingué les veines, des artéres proprement dites. Nous parlerons de la suite de cette Histoire dans nos *Nouvelles* de Septembre.

ARTICLE II.

LETTRE *écrite à l'Auteur de ces Nouvelles par Mr.* DES MAIZEAUX, *& qui contient diverses Remarques de Littérature.*

JE ne crois pas, Monsieur, que personne se soit encore avisé de donner une Histoire Critique de mille petits moyens que l'on a trouvez de perfectionner les Belles Lettres. Un semblable Ouvrage feroit néanmoins plaisir à bien des gens, & il seroit d'une grande utilité, pour ceux qui veulent écrire. Peut-être qu'un exemple vous fera mieux comprendre ma pensée. Si on compare le *Dictionaire* de Monsieur *Bayle* avec tous les Ouvrages de cette nature, on verra bien qu'il y a une différence infinie entre l'ordre, l'exactitude & la clarté, qui s'y dévelopent à chaque

page, & la confusion, l'embarras & l'obscurité des autres. Je ne parle pas ici des matiéres, que Mr. Bayle a traitées avec tant d'érudition & de solidité; ni même de la maniére fine & délicate dont il les a maniées : ce que je veux dire regarde uniquement l'arrangement des Noms, l'exactitude des Citations, l'artifice des Renvois, l'usage des Crochets, la varieté des Caractéres &c. J'avoüe qu'il y a peu de gens qui sentent ces sortes de découvertes : ils les regardent, tout au plus, comme des minuties; mais elles n'échapent pas aux Connoisseurs. Elles leur paroissent très importantes, & ils savent bien qu'il n'y a pas moins d'art à se servir heureusement de cette voye de débrouiller les matiéres, qu'à les bien traiter pour le fonds. Aussi n'y est-on pas venu tout à coup, & il s'est passé bien du tems avant qu'on s'en soit avisé. Comme ces changemens ont une liaison nécessaire avec l'Imprimerie, & qu'ils en dépendent même en quelque sorte, on peut dire aussi qu'ils n'ont été introduits qu'à mesure que celle-ci s'est perfectionnée, ce qui n'est pas arrivé tout d'abord. J'ajouterai que si on doit rendre à l'Allemagne la gloire de l'invention de cèt Art; on ne sauroit refuser à l'Italie, celle de l'avoir comme mis dans sa

sa perfection. En effet, on lui est redevable de presque tous ces changemens, qui distinguent l'Impression moderne de l'ancienne, & qui ont paru si nécessaires, qu'on ne sauroit plus s'en passer.

Vous savez, Monsieur, qu'on n'employoit ni *Chifres* ni *Signatures*, dans les premiéres Impressions. Les Libraires de Paris ne commencérent à mettre des Signatures qu'en MCCCCLXXVI. On s'en étoit servi quelque tems auparavant en Italie ; mais après les avoir d'abord bien placées, au dessous de la derniére ligne, il y en eut qui voulurent les ajouter au bout de cette même ligne, les faisant servir de dernier mot, ce qui ne pouvoit qu'être fort embarrassant. L'invention des *Reclames* est aussi duë aux Imprimeurs d'Italie. On voit qu'ils en firent usage dès MCCCCLXVIII. mais on auroit de la peine à en trouver dans les Impressions de France, avant l'année MDXX. On demeura assez longtems sans se servir de *Guillemets*, ou d'un caractére différent de celui du corps de l'Ouvrage, pour marquer les Citations, les Noms propres &c. Tout y étoit d'abord uniforme. Les premiéres impressions parurent en *Lettre Ronde* ou *Romaine*, & vous n'ignorez pas, Mon-

 sieur,

sieur, que ce fut * *Alde Manuce*, qui inventa l'*Italique* au commencement du seiziême Siécle. C'est à cause de cela qu'on l'apeloit autrefois *Lettre Aldine* dans les Imprimeries Françoises : mais en Latin on lui donna le nom de *Characteres cursivi* ou *Cancellarii*, tant à cause de la disposition, que parce qu'elle ne ressembloit pas mal au Caractére de Chancellerie. On la nomma encore Italique, à cause qu'elle venoit d'Italie.

Dès qu'Alde Manuce l'eût inventée, il obtint privilége du † Pape pour empêcher qu'aucun autre que lui ne s'en servît. Le Bref est datté du 17. Septembre MDII. Cela n'empêcha pourtant pas qu'on ne l'employât bientôt en France & ailleurs : mais on abusa d'une si belle invention, lors qu'on voulut en imprimer des § Livres entiers ; rien n'étant plus fatigant, ni plus choquant pour la vuë. On ne le fait presque plus à l'heure qu'il est ; mais on s'en sert fort heureusement pour diversifier le reste de l'Impression & la rendre plus agréable. Mais ce Caractére a surtout lieu dans les

* *Célébre Imprimeur à Venise.*

† *Alexandre VI.*

§ *Telles que sont la plûpart des Editions de* [illegible]*phius.*

les Citations, quoi qu'il n'y aît pas beaucoup de gens qui sachent bien s'en servir dans cette rencontre. Il n'est effectivement pas rare de voir la plûpart de ceux qui s'érigent en Auteurs ne savoir pas distinguer leurs propres pensées de celles des personnes qu'ils citent. Car il vaut bien mieux leur attribuer cette ignorance, que de croire qu'ils le font à dessein, pour se faire honneur des productions d'autrui, & pour empêcher qu'un Lecteur ne reconnoisse du premier coup d'œil que tout leur prétendu Ouvrage n'est qu'un tissu de plusieurs Lambeaux tirez d'ailleurs, & cousus le moins mal qu'il a été possible.

Quoi qu'il en soit, cette uniformité de caractére incommode extrêmement un Lecteur, & ceux qui sont obligez de lire les anciennes Editions savent ce qu'il leur en coûte. Mais aussi combien ce manque de distinction, n'a-t-il pas fait faire de bévuës? Combien n'a-t-on pas vû de Savans prendre les termes d'une Citation pour ceux de l'Auteur même, & s'imaginer au contraire, que la pensée d'un Auteur étoit une Citation? Il ne seroit pas difficile d'en donner des Exemples. Cela devroit se faire dans l'Ouvrage dont j'ai parlé. On pourroit y fixer l'Epoque de tous ces divers chan-

gemeus, & il seroit aisé de l'assaisonner de mille particularitez, qui en rendroient la lecture également utile & agréable. Il n'y faudroit pas non plus oublier toutes ces autres petites innovations, que l'on a faites depuis peu dans l'Imprimerie. La distinction, par exemple, de l'V pointu & de l'U rond, qui fait une si agréable varieté à la vuë n'étoit presque pas connuë il y a quarante ans. Les Imprimeurs de Hollande s'en avisérent les premiers, & Mr. * *Corneille* avoüe dans la premiére Edition qu'il fit de son *Théatre*, qu'il leur en est redevable; ce qui fait voir qu'elle étoit auparavant inconnuë en France. *Les Hollandois*, dit-il, *m'ont frayé le chemin & donné ouverture à y mettre distinction par de différens caractéres, que jusques ici nos Imprimeurs ont employé indifféremment. Ils ont séparé les* i *&* *les* u *consonnes d'avec les* i *& les* u *voyelles, en se servant toujours de l'*j *& de l'*v, *pour les premiéres, & laissant l'*i *& l'*u *pour les autres, qui jusqu'à ces derniers tems avoient été confondus.* Il semble que les Allemands ne sachent pas cette différence lors qu'ils écrivent *qvis*, *qvoqve*, &c. mais cela vient seulement de ce que voulant donner à cet *v*, le son de nôtre *f*, ils prononcent *qfis*, *qfofe* &c.

* *En trois Volumes in 8. 1660.*

&c. s'imaginant qu'il doit être consonne en ces endroits-là.

Vous jugez bien, Monsieur, qu'on n'auroit garde d'oublier les Journaux, dans un pareil Ouvrage, puis que c'est, sans doute, un des meilleurs moyens pour perfectionner les belles Lettres. Il faut que tout le monde aît été convaincu de leur utilité, puis qu'il n'y a presque point de Nation, qui n'aît eu le soin d'en publier quelcun chez elle. Et outre ceux qui sont généralement connus, il s'en imprime encore bien d'autres qui le sont moins, étant écrits dans des Langues, qui ne se trouvent pas d'une fort grande étenduë. Les Allemands, par exemple, en publient plusieurs en la leur; mais qui ne sortent guéres de leur Pays.

Je n'ai garde, au reste, de vouloir porter aucun jugement sur les Journaux qu'on publie dans toute l'Europe: il y auroit sans doute, là trop de présomption & de vanité. Il est vrai qu'un * Compilateur moderne a entrepris de le faire; mais il en parle avec tant de passion & d'ignorance, qu'il semble avoir eu peur que nous ne crussions qu'il avoit vû la couverture des Ouvrages, dont il

* *Mélanges d'Histoire & de Littérature de Marville. Tom. I. pag.* 320.

ſe mêle de décider. Encore pourroit-on, peut-être, lui pardonner, en faveur du grand nombre de ſes Confréres, s'il n'avoit ſouvent, par une préſomtion ridicule, voulu faire paſſer ſon jugement prétendu pour celui des *honnêtes gens*. Je me contenterai donc de remarquer, que quelque utiles que puiſſent être les Journaux, il faut pourtant avoüer que le ſeul nom de la plûpart de ceux qui y ont travaillé d'abord ſuffiſoit pour leur donner du cours & de la réputation: & les perſonnes qui leur ont ſuccedé ont ſi dignement rempli l'attente du Public, que cela n'a fait que lui inſpirer une nouvelle ardeur pour ces ſortes d'Ouvrages. Auſſi n'eſt-ce pas une petite affaire, que de ſe bien aquitter de la fonction de Journaliſte. Comme on ne ſauroit ſe diſpenſer de parler de toutes ſortes de matieres, il ſemble qu'à moins d'en avoir une juſte idée, non ſeulement on ne ſera pas capable d'entendre les Livres qui en traitent, ni par conſéquent propre à en faire des Extraits; mais auſſi, pour peu qu'on veuille ajouter aux penſées d'un Auteur, ou faire des réflexions critiques, on ne ſauroit s'empêcher de donner à gauche.

Mais afin que vous ne croyez pas, Monſieur, que j'aye deſſein d'en impo-

ſer

ſer à perſonne, je m'en vai donner deux ou trois preuves de ce que j'avance. Mr. *le Févre* de Saumur, ayant publié dans le ſecond Volume de ſes Lettres quelques Remarques Critiques ſur le Texte Grec du N. Teſtament ; M. * *Gallois* parut tout ſurpris de voir qu'il eût oſé *porter ſa Critique juſques ſur l'Ecriture Sainte*; & il tâcha de donner un bon ſens à une conduite, qui lui ſembloit ſi audacieuſe. Mais M. le Févre ayant témoigné publiquement, qu'il ne lui ſavoit pas trop de gré de ces adouciſſemens pieux ; il lui fournit une nouvelle occaſion de faire des plaintes améres. † *N'eſt-ce pas*, s'écrie-t-il, *une témérité inſuportable à un Grammairien, à un* § *Régent de troiſiême de corriger l'Ecriture Sainte*? *&c.* Il n'eſt pas néceſſaire de raporter le reſte du paſſage, pour montrer que la Critique étoit un Pays à peu près auſſi inconnu à cèt Abé, que les Terres Auſtrales. Je ſerois bien fâché de dire la même choſe de M. *Couſin*. Les belles Traductions qu'il nous a données font aſſez voir qu'il n'a pas pû ignorer ce que c'eſt que la Critique. Cependant à en juger par l'idée qu'il en donne dans un de

* *Journal des Savans du 3. Mai 1666.*

† *Journal du 12. Juillet de la même année.*

§ *Il faloit dire de ſeconde.*

de ses * Journaux, on n'en auroit pas si bonne opinion. *Cèt Art*, dit-il, *est différent de la Grammaire en ce qu'il n'enseigne pas les régles de parler & d'écrire, & qu'il les suppose. Il n'enseigne pas non plus les choses que les Auteurs ont traitées: il examine seulement si ce que les Auteurs ont dit est vrai ou faux.* Je vous avoüe, Monsieur, que j'avois toujours cru que le droit d'examiner si ce que les Auteurs ont dit est vrai ou faux apartenoit à la Logique; & je m'imaginois que le but de la Critique étoit uniquement de nous faire entendre ce qu'ils ont voulu dire, sans se mettre en peine si cela est vrai ou faux.

Un autre Journaliste, dont le jugement & la profonde érudition sont assez connuës, ou par mégarde, ou en suivant l'Auteur dont il faisoit l'Extrait, car je n'ai pas présentement de quoi justifier à qui proprement la faute doit être imputée, n'a pas laissé de broncher en raisonnant sur les Disputes de *Pélage*. Il a pris la profession de Foi de cèt Hérétique, pour un *Sermon* de † S. *Augustin*, après quoi il ne lui est pas difficile de trouver de

* *Journal du* 4. *Mai* 1699.

† *Le CXCI. selon les Anciennes Editions & le CCXXXVI. selon la nouvelle des Péres Bénédictins Tom. V.* in Appendice.

de la contradiction entre les sentimens de ce Pére & ceux de S. *Jerôme*, sur les matiéres de la Grace. Mais s'il avoit consulté le * Livre *de* la *Grace de Jesus-Christ*, de S. Augustin, il auroit, sans doute, vû que cette Piéce ne lui apartient pas, puisque cèt Evêque l'attribuë expressément à Pélage. *Ipse Pelagius*, dit-il, *Libellum Romam Fidei suæ misit, scribens ad beatæ memoriæ Papam Innocentium, quem defunctum esse nesciebat.*

Cependant il est si vrai, que c'est l'habileté de ceux qui ont travaillé les premiers aux Journaux, qui les a fait si généralement estimer; que nous en avons vû tomber quelques uns dans la disgrace du Public & disparoître tout à coup, à cause du prodigieux éloignement qu'il y avoit de ces méchantes Copies aux excellens modéles qu'on s'étoit proposé d'imiter. Et s'il y en a qui ayent semblé reprendre vigueur, pour traîner un peu plus longtems, ils en sont redevables au bonheur qu'ils ont eu de trouver d'Illustres *Mécénes*, qui ont bien voulu fournir aux frais de l'Impression, moyen infaillible pour engager un Libraire à se charger de tout ce qu'on voudra.

Il y a d'autres Journaux qu'on a été obligé de discontinuer par une raison toute

* *Cap.* XX*X*. §. 32. *& seqq. Edit. BB.*

toute opposée. L'empressement avec lequel on les recherchoit & les diverses impressions que l'on se hâtoit d'en faire en ont à la fin privé le Public. Cela est arrivé au Journal qu'avoit entrepris Mr. * *Minutoli*. Ceux qui le connoissent un peu avoüeront bien qu'il seroit difficile de trouver une personne, qui fut mieux informée que lui de mille particularitez, qui concernent la belle Littérature. Le commerce qu'il a eu avec la plûpart des Savans de l'Europe l'a pleinement instruit de ce qui s'y passoit de particulier, tant par raport aux Auteurs, qu'à l'égard de leurs Ouvrages. Cela lui a fourni l'occasion d'enrichir son Cabinet d'une infinité de ces Piéces fugitives, qui sont si recherchées des Curieux. Il ne faut pas être surpris après cela du succès de son Journal. Outre les Extraits & les Nouvelles Littéraires, qui sont dans les autres Journaux, on trouvoit dans celui-ci, plusieurs nouvelles Piéces en vers, aussi bien qu'en prose, & des faits qu'on chercheroit en vain ailleurs. On y verra, par exemple, ce couplet de l'*Ode Pindarique* de Mr. *Despreaux* sur la prise de Namur.

Un Torrent dans les Prairies
Roule à flots précipitez;

Mal-

* *Professeur aux belles Lettres &c. à Genéve.*

Malherbe dans ses Furies,
Marche à pas trop concertez.
J'aime mieux nouvel Icare
Dans les airs cherchant Pindare
Tomber du Ciel le plus haut;
Que, loüé de Fontenelle,
Razer, craintive Hirondelle,
La Terre, comme Perrault.

Lors que M. Despreaux fit imprimer cette Ode, il en retrancha ces dix vers. Il n'auroit, peut-être, pas mal fait d'en suprimer quelques autres de cette nature, où il paroît trop d'aigreur & de passion. Qui auroit crû, en effet, que le sage, le tranquile Despreaux se fut assez oublié que d'insulter aux vivans, pour faire sa cour aux morts? Mais il a eu beau dire & beau faire; on a produit ses propres productions en témoignage contre lui-même, & l'on a soutenu avec beaucoup de raison, qu'elles surpassoient en leur genre, tout ce qu'avoient fait les Anciens. Une vérité comme celle-là n'a pas besoin de preuve. Cependant je ne saurois m'empêcher de vous transcrire ce qu'en a dit une * personne, dont la justesse d'esprit & la délicatesse du goût sont généralement admirées.

Le

* *M. de S. Evremont. Nouvell. Oeuvr. mêlées, pag* 284.

Le Partiſan outré de tous les Anciens,
Nous fait abandonner leurs Ecrits pour les ſiens.
Il a fait aux Grecs plus d'injure,
Par ſes vers ſi rares, ſi beaux
Qu'il n'en fera par ſa cenſure,
Aux Fontenelles, aux Perraults.
Quand il paroit aux Modernes contraire
Aux Anciens il doit être odieux :
Tout ce qu'il fait eſt fait pour leur déplaire,
Si bien écrire eſt écrire contr'eux.

On pourroit, ce me ſemble, ajouter que M. Deſpreaux n'a pas plûtôt *pris* le parti de l'Antiquité, qu'il s'eſt engagé dans de faux raiſonnemens ; tant il eſt difficile de bien ſoûtenir une méchante cauſe. Une des Epigrammes qu'il a faites pour réhabiliter l'honneur des Anciens peut en fournir un exemple. La voici.

Pour quelque vain diſcours ſottement avancé.
Contre Homére, Platon, Ciceron, & Virgile,
Caligula partout fut traité d'Inſenſé
Néron de furieux, Hadrien d'imbécille

Vous

Vous donc qui dans la même erreur,
Avec plus d'ignorance & non moins de fureur,
Attaquez ces Héros de la Gréce & de Rome ;
Perrault, fussiez-vous Empereur,
Comment voulez vous qu'on vous nomme ?

Vous voyez bien, Monsieur, que ce raisonnement suppose, que M. Perrault est dans le cas de ces Empereurs, quoi que plus inexcusable. Cependant c'est tout autre chose. Ils peuvent avoir eu tort, sans que Mr. Perrault cesse d'avoir raison. On pourra bien accorder à M. Despreaux, que les Auteurs qu'il nomme étoient les meilleurs esprits de leur siécle, & qu'on devoit les y regarder comme des modéles de perfection: mais s'ensuivra-t-il de là, que ceux de notre tems, ne puissent pas leur être supérieurs ? Et la préférence générale qu'on leur donnoit alors, peut-elle porter sur des gens, qui ne sont venus qu'après plus de dix-sept siécles? D'ailleurs, puis qu'on disoit tant de bien de *Ciceron* & de *Virgile*, dans un tems où ils étoient Auteurs Modernes, cela ne fait-

fait-il pas voir qu'on n'y étoit pas aussi fou de l'Antiquité qu'on l'est à présent, & ne justifie-t-il pas le procedé de ceux qui soûtiennent la gloire de nos Modernes ? Ce n'est qu'en marchant sur leurs traces, qu'on ne donne pas aveuglément dans l'aprobation des Anciens; puis qu'il paroit assez qu'ils n'avoient pas eux-mêmes trop de respect pour ceux qui les avoient précédez ; & qu'ils comptoient peu sur le gout de leurs Ancêtres. Témoin *Horace* qui se moque également des uns & des autres sur le chapitre de Plaute.

* *At nostri Proavi Plautinos & numeros &*
Laudavere sales ; nimium patienter utrumque,
Ne dicam stulte, mirati.

Cependant Ciceron en avoit des idées bien différentes. † *Duplex omnino*, dit-il, *est jocandi genus : unum illiberale, petulans, flagitiosum, obscœnum ; alterum, elegans, urbanum, ingeniosum, facetum, quo genere non modò Plautus noster & Atticorum antiqua Comœdia, sed etiam Philosophorum Socraticorum Libri referti sunt.*

Je

* *Art Poëtiq. vers* 270. † *Officior. Lib.* 1. *Cap.* 29.

Je sai bien que les zélateurs de l'Antiquité soûtiennent qu'*Horace n'a nullement prétendu détruire ou combattre ce jugement de Ciceron, & qu'il a seulement voulu lui donner des bornes, &c.* Mais Mr. *Dacier*, qui a fait une si rare découverte, nous auroit fort obligé de nous marquer l'endroit où Horace a insinué quelque chose de semblable, & de nous dire comment ce Poëte auroit dû s'exprimer autrement, s'il avoit voulu détruire ou combattre le jugement de Ciceron. Aussi y a-t-il toutes les apparences du monde, qu'il a été dans des idées fort différentes, & l'on ne sauroit douter, que ce même gout ne régnât dans toute la Cour * d'Auguste. M. Dacier nous permettra donc bien, s'il lui plait, de n'avoir pas plus d'égard pour sa Note de l'*Art Poëtique d'Horace*, que pour celle de la premiére Ode, où ayant rejetté fiérement une ponctuation très-judicieuse de *Rutgersius*; il voudroit nous faire accroire que par le

Terrarum Dominos evehit ad Deos,

il faut entendre *ceux qui avoient déja remporté le prix dans les courses des Jeux Olympiques.* Les raisons qu'il en donne seroient excellentes *per la predica*; mais

* *Voyez le Pére Vavassor* de Ludicra dictione. *pag.* 164.

mais elles paroissent peu dignes d'un Critique, qui doit être bon Logicien. Puis qu'il avoit dessein de faire voir qu'il ne négligeoit pas l'étude de l'Ecriture Sainte; il pouvoit bien remarquer quelques uns de ces endroits où elle apelle *Dieux*, ceux qui possédoient les premiéres Charges de l'Etat. Pour moi, j'avoüe ingénument que le raport qu'il y a entre les Vainqueurs aux jeux Olympiques, & les Dieux Maîtres du monde, me paroit à peu près aussi juste que celui qu'a trouvé le Pére *Campos*, entre la *Traduction* Espagnole, les *Epitomes*, & les *Notes*, qu'il a faites sur Horace, & les trois Personnes de la très-sainte Trinité; raport qui lui a paru si heureux, qu'il n'a pas cru pouvoir se dispenser de leur en faire un sacrifice dans sa Dédicace: *Vestigio*, dit-il, *y sombra son, de vuestra primera, suma excelencia; pues se reducen a una illustracion de Horacio, y a tres principales Supuestos de Traduccion, Epitome, y Notas.*

Mais pour revenir au Journal de M. Minutoli, j'ajouterai qu'il le publioit tous les * quinze jours, sous le tître de *Gazette des Savans, ou Dépêches du Parnasse*

* *Et non pas tous les mois, comme on l'a dit dans l'Histoire des Ouvr. des Sav. Févr.* 1694. *pag.* 276.

nasse. Mais à peine une *Dépêche* avoit-elle paru, que les Libraires de Lyon la contrefaisoient ; ce qui ne pouvant qu'incommoder beaucoup celuy de Genéve & se trouvant accompagné des désordres de la guerre, obligea Mr. Minutoli d'en surseoir la continuation. Il seroit à souhaiter qu'il voulût bien le reprendre, ou, du moins, communiquer au Public, les Piéces rares qui sont entre ses mains, & y joindre les savantes & ingénieuses Dissertations, qu'il a eu occasion de faire dans des solennitez Académiques. Il y a * longtems qu'on lui a fait cette priére,

Nous renvoyons au mois prochain le reste de cette Lettre.

ARTICLE III.

DISSERTATION PRÉLIMINAIRE, *ou Prolegoménes sur la* BIBLE, *pour servir de Suplément à la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques. Par* Mre. LOÜIS ELLIES DU PIN, *Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philo-*

H *so-*

* *Voyez l'Hist. des Ouvrag. des Savans Novemb.* 1690 *pag.* 131.

sophie. Tome second, sur le Nouveau Testament. A Amsterdam, chez George Gallet, Directeur de l'Imprimerie des Huguetan. 1701. in 4. pagg. 148.

M. Du Pin est beaucoup plus court dans ce second Tome que dans le premier, où il lui a falu établir divers principes généraux, & examiner plusieurs Questions, qui concernent également l'Ancien & le Nouveau Testament. Celui-ci contient sept Chapitres.

I. Le premier traite de l'Autorité & du Canon des Livres du Nouveau Testament. L'Auteur y fait voir l'excellence de la Révélation faite par *Jesus-Christ*; il y explique la maniére dont elle a été publiée par toute la Terre, & comment les Livres qui la contiennent ont été composez. Il prouve que ces Livres sont constamment de ceux dont ils portent les noms; que ces Auteurs n'ont point voulu nous tromper, qu'ils ont été divinement inspirez, & que leurs Livres n'ont point été corrompus.

M. *Du Pin* prétend que trois choses sont nécessaires pour établir l'Autorité divine d'un Livre; 1. Il faut qu'il soit écrit

écrit par une personne inspirée du S. Esprit: 2. Que l'Auteur aît été inspiré quand il l'a écrit, & qu'il l'aît composé par une Inspiration Divine, & non pas simplement avec l'exactitude d'un Historien. 3. Que l'on soit certain de l'un & de l'autre. Il soutient que la régle certaine & infaillible pour s'assurer de ces choses ne peut être que la Tradition de l'Eglise. C'est par son témoignage que l'on sait que les Apôtres sont Auteurs des Livres qui portent leur nom. On ne sait que ces Ouvrages sont écrits par Inspiration, que parce que les Eglises les ont reçus comme tels de ceux qui les ont composez, & les ont toujours tenus & considérez pour des Livres divins & sacrez. On ne peut, selon l'Auteur, avoir d'autre preuve indubitable de leur Inspiration, & celle-là l'est certainement; parce qu'il n'est pas possible que les Apôtres & les premiers Conducteurs des Eglises leur ayent proposé pour la régle de leur foi & de leurs mœurs, des Livres comme divinement inspirez, qui ne l'auroient point été; & qu'il n'est nullement croyable que les Eglises ayent reconnu des Livres pour divins & sacrez, qu'elles n'en ayent été assurées par des témoins dignes de foi. Il n'oublie pas sur ce sujet le fameux té-

moignage de S. *Augustin*, * *je ne croirois pas à l'Evangile, si je n'y étois porté par l'autorité de l'Eglise Catholique.* Ce n'est pas qu'il prétende que l'Evangile tire en soi son autorité de l'Eglise : il l'a de Dieu même qui l'a inspiré & révélé. Mais il croit qu'on ne peut s'assurer de cette Révelation, que par l'autorité de l'Eglise qui nous aprend que c'est ce même Evangile, qui a été écrit par les Apotres.

L'Auteur explique après cela comment a été dressé le canon des Livres du N. Testament. Il ne l'a point été par aucune Assemblée de Chrétiens, ni par aucun particulier; mais il s'est formé sur le consentement unanime de toutes les Eglises, qui avoient reçu par tradition & reconnu de tout tems certains Livres, comme écrits par des Auteurs divinement inspirez. C'est ce consentement de toutes les Eglises, qui a servi de régle dans les premiers siécles, pour distinguer les Livres Canoniques d'avec les douteux & les supposez.

II. Dans le Chapitre second Mr. Du Pin parle des Auteurs des Livres du N. Testament & des Livres mêmes. Il tâche

* *Ego verò Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ Catholicæ commoveret auctoritas. Contr. Epist. Manich. c.* 5.

tâche de découvrir le tems auquel ils les ont écrits, de quelle Langue ils se sont servis, quelle en a été l'occasion, & quel en est le sujet.

A l'égard des Evangiles, il fait voir que l'Eglise n'en a jamais reçu que quatre, qui sont les mêmes, que nous avons aujourd'hui. Les Péres ont cherché divers mystéres dans ce nombre de quatre. S. *Irenée* a dit, que comme il y a quatre Parties du monde, & quatre principaux vens, il étoit aussi convenable, qu'il y eût quatre Evangiles dans l'Eglise, comme quatre colonnes qui la soûtiennent, & quatre soufles de vie, qui la rendent immortelle. S. Augustin se sert de la même Allégorie des quatre Parties du monde. St. *Jerôme* compare les quatre Evangiles aux quatre fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre, & aux quatre Angles ou aux quatre Anneaux de l'Arche. D'autres ont vu une figure des quatre Evangélistes dans les quatre Animaux de la Prophétie d'*Ezechiel*, & dans ceux de l'Apocalypse. Mais le goût de notre Auteur n'est pas assez fin pour savourer toutes ces belles idées. Il soutient qu'elles n'ont de fondement que la pure Imagination ; & il dit tout simplement qu'il n'y a que quatre Evangiles Canoniques, parce que

Dieu l'a voulu ainsi & qu'il est inutile d'en chercher d'autre raison que sa volonté. Cela fera pitié aux spirituels & aux mystiques ; mais aparemment que M. Du Pin ne s'est pas proposé l'aprobation de ces beaux Esprits.

A l'égard de la vie des Evangelistes & des autres Ecrivains du N. Testament, notre Auteur s'en tient à ce qui en est dit dans les saints Livres, & regarde comme fort douteux ce qu'y ont ajouté les Martyrologes, les Ecrivains de Légendes, &c. A l'égard de S. Matthieu, il prétend qu'il a écrit son Evangile en Ebreu, ou plûtôt dans la Langue * Syriaque, que les Juifs, pour lesquels il l'écrivit, entendoient & parloient alors communément. Cèt Original se perdit bien tôt, parce que les Juifs de Jérusalem & de la Judée convertis au Christianisme, pour lesquels il avoit été fait, cessérent bien-tôt de parler le Chaldaïque; qu'étant Chrétiens, ils eurent plus de commerce avec les Gentils convertis, qui parloient Grec, qu'avec les Juifs demeurez dans leur endurcissement, & qu'après la destruction de Jérusalem par *Tite*, la Langue Grecque fut

* *C'est-à-dire une Dialecte de la Langue Chaldaïque, comme elle se parlait en Syrie, mêlée de quelques termes Hébreux.*

fut beaucoup plus commune en Judée. Cèt Original étant devenu par là inutile, on ne prit pas soin de le conserver. Il demeura néanmoins entre les mains des *Nazaréens*, & passa ensuite aux *Ebionites*, qui le corrompirent & l'altérérent, pendant que l'ancienne version Grecque fut conservée dans les Eglises Catholiques sans aucune altération. C'est là le systême de M. Du Pin, qu'il établit le mieux qu'il lui est possible, tant par des raisons directes, qu'en répondant à celles qui ont été alléguées au contraire. Comme cette Question a souvent été rebattuë par les Savans, & tellement épuisée, que notre Auteur n'allégue rien de nouveau, nous ne nous y arrêterons pas. Il faut seulement remarquer la distinction qu'il propose entre les additions faites à cèt Evangile Syrochaldaïque, par les Nazaréens & celles qu'y firent les Ebionites. Les prémiers y ajoutérent seulement plusieurs Histoires, qu'ils avoient aprises par Tradition, & qu'ils croyoient véritables, & les derniers y firent plusieurs retranchemens & altérations. Selon cette Hypothése, on peut comprendre en quel sens l'Evangile des Nazaréens étoit & n'étoit pas l'Evangile de S. Matthieu. Il l'étoit, parce que tout cèt

Evangile y étoit compris sans beaucoup d'altération, & il ne l'étoit pas, savoir dans sa pureté; parce qu'il y avoit plusieurs choses ajoutées. M. Du Pin croit, que quoi que ces Additions ne fussent pas de la même autorité, que ce qu'avoit écrit S. Matthieu, on ne doit pas néanmoins dire qu'elles fussent absolument fausses; puis qu'il se pouvoit faire, qu'on sût en Judée par tradition, plusieurs circonstances de la vie de Jesus Christ, qui n'avoient point été écrites par les Evangélistes.

Pour ce qui concerne l'Evangile selon S. *Marc*, l'Auteur refute ceux qui ont crû qu'il a été écrit en Latin. Il est *vrai* que les Vénitiens prétendent avoir l'Original en cette Langue, mais ils ont soin de le bien fermer, & ne permettent à personne de l'ouvrir, de peur qu'on ne découvre la vérité.

En parlant de celui de S. *Jean*, il n'oublie pas l'Histoire de la Femme Adultére dont il est parlé dans le Chapitre VIII. & qui ne se trouvoit pas dans quelques anciens Exemplaires. Il raporte le sentiment des Anciens & des Modernes sur ce sujet, & conclut par dire que le plus naturel est d'assûrer que dès les premiers Siecles, il y a eu des Exemplaires de l'Evangile selon S. Jean, où cet-

cette Histoire n'étoit pas, & d'autres où elle étoit.

Sur les Epîtres de S. Paul, M. du Pin examine avec soin si celle qui est écrite aux Hébreux est de cèt Apôtre, & après avoir pesé les raisons de part & d'autre, il conclut pour l'affirmative. On objecte ordinairement contre cette opinion, que son nom ne s'y trouve pas, comme dans ses autres. Cette objection me paroit peu solide; mais la réponse qu'on y fait ne me semble pas l'être beaucoup plus. On dit que S. Paul n'y a pas mis son nom, parce qu'il étoit odieux aux Ebreux. Veut-on donc qu'ils l'ayent reçuë, sans savoir qui la leur écrivoit; ou prétend-on que S. Paul l'aît voulu faire passer sous le nom de quelque autre Ecrivain? L'un & l'autre ne me paroit pas raisonnable. D'ailleurs, cette Epître étant écrite, comme il paroit, à des Juifs convertis, S. Paul ne devoit pas craindre que son nom leur fut odieux; autrement il auroit dû apréhender la même chose pour ses autres Epîtres, où il parle souvent à ceux de sa Nation, qui avoient embrassé la Religion Chrétienne. Je comprens, que S. Paul eut pû user de cette Politique, s'il se fût agi de quelque Ecrit Polemique, qui n'eut dû persuader que par la force de ses raisons:

mais encore un coup, s'agiſſant d'une Epître, qui devoit être envoyée à ceux à qui elle étoit adreſſée, je ne vois pas de quelle utilité elle eût été, ſi on eut tû abſolument le nom de celui qui en étoit l'Auteur. J'avoüe donc, qu'il y a grande aparence que l'Epitre aux Ebreux eſt de S. Paul; mais je voudrois répondre autrement à l'Objection tirée de ce qu'on n'y trouve point ſon nom; à *moins* qu'on ne me faſſe voir dans cette réponſe une ſolidité, que je n'y ai point aperçuë juſques ici.

On eſt fort embarraſſé de ſavoir qui eſt ce *Jaques* à qui on attribuë la premiére Epître Catholique qui porte ſon nom. M. du Pin examine cette queſtion difficile avec beaucoup d'exactitude & de préciſion. Il parle auſſi, au ſujet de la premiére Epître de * S. *Jean*, du fameux paſſage des trois Témoins du Ciel, qui ne ſe trouve point dans pluſieurs Exemplaires, que les Péres n'ont point cité contre les Ariens, & que pluſieurs Savans ont ſoutenu avoir été ajoûté. Il ſemble que M. Du Pin n'oſe ſe déterminer ſur une queſtion ſi difficile. Il ſe peut que les copiſtes l'ayent omis, à cauſe de la repetition du même mot qui ſe trouve dans les deux ver-

* *Chap. V. vers. 7.*

versets: que cette omission se soit faite bientôt, & qu'elle aît ensuite passé dans un très-grand nombre d'exemplaires. Il se peut aussi, que ces paroles ayent d'abord été mises à la marge, comme une glose de ce qui est dit des trois Témoins terrestres, & que quelques anciens Péres expliquoient de la Trinité; & que cette Glose aît ensuite passé de la marge dans le texte. Ce qu'il y a de consolant dans cèt embarras, c'est que dans le fonds, ce passage n'enseigne rien, qui ne soit d'ailleurs contenu très-clairement en divers autres endroits de l'Ecriture.

A l'égard de l'Apocalypse, M. Du Pin croit que ce Livre parle de choses, qui devoient arriver bien tôt après le tems auquel S. Jean l'écrivoit, & qui sont, par conséquent, aparemment arrivées.

III. Le Chapitre troisiéme parle du Texte Grec du N. Testament. On y voit comment ce Texte s'est conservé sans falsification: on y parle des variations, qui peuvent y être survenues, de ses Editions, des varietez qui se trouvent dans les Manuscrits, de ceux du Vatican, d'Oxfort, & de Cambridge, qui sont devenus si célébres. On découvre les sources & les occasions des fautes, qui peuvent être survenuës dans

 le

le Texte Grec du N Testament, & de celles qui peuvent se rencontrer dans le Texte de la vulgate. On traite de la nature de toutes ces varietez. On donne des principes pour juger laquelle des différentes leçons on doit préférer; & l'on finit ce Chapitre par des remarques courtes sur ce qu'on a apellé la Langue *Hellénistique*, & sur laquelle de savans Critiques ont tant disputé.

M. Du Pin dit qu'on ne sauroit desavoüer, qu'il n'y aît eu dès le commencement des varietez dans les Exemplaires Grecs des Livres du N. Testament; comme les Péres l'ont reconnu: que ces varietez se sont beaucoup augmentées dans la suite par le grand nombre de copies qu'on a faites du Texte Grec en Orient & en Occident. Les divers Manuscrits qu'on en a le prouvent évidemment, puis qu'ils ne sont pas semblables en tout. Il y en a, sans doute, de fautifs & de défectueux. Ainsi l'on ne peut pas dire absolument que le Grec soit exemt de fautes; à moins qu'on ne soit assuré laquelle des leçons différentes est la véritable. Mais toutes ces différences ne ruinent point l'autorité des Livres sacrez; parce que pour la plûpart toutes ces varietez sont peu considérables; ce sont d'ordinaire

ou

ou des fautes visibles de Copistes, ou des minuties. Il y en a peu qui changent le sens; il n'y en a point qui contiennent des erreurs; & toutes ensemble ne changent rien à la doctrine & à l'Histoire de Jesus Christ & des Apôtres. Si on recueilloit avec autant de soin toutes les différentes leçons d'un *Ciceron* ou d'un *Ovide*; on en trouveroit infiniment plus & de plus importantes. Pourroit-on conclure de là qu'on n'a point les Ecrits de Ciceron, ou d'Ovide? La Religion n'est pas fondée sur un mot, sur un accent, sur une syllabe: elle dépend du Corps entier des Ecritures, qui subsiste toûjours, malgré toutes ces différences. Peut-être que ceux qui défendent l'intégrité du Texte, jusques à une lettre, ou à un point, font plus de mal que de bien. Souvent on n'obtient rien, pour vouloir trop obtenir.

IV. Les Versions du N. Testament font le sujet du Chapitre quatriême. M. Du Pin fait un grand cas de la version Latine d'Erasme; à laquelle l'Inquisition ne trouva rien à redire, quelque sévére qu'elle soit, surtout à l'égard des Livres d'Auteurs, qui sont d'ailleurs suspects. Il avoüe aussi qu'il y a bien du travail & de l'érudition dans celle de *Béze*.

V. Le Chapitre cinquiême, qui est fort court, parle de la division du N. Testament en tîtres & en Chapitres. Celle des Chapitres, qui est présentement en usage, est de *Hugues* le Cardinal, & la distinction des versets est de *Robert Etienne*, qui a suivi celle des Manuscrits Grecs, quand il les a trouvez divisez en versets.

VI. Il est parlé dans le Chapitre sixiême des Livres Apocryphes du Nouveau Testament. Mr. Du Pin n'est point à cèt égard dans la prévention de certains Savans, qui égalent, ou peu s'en faut, la plûpart de ces Livres à l'Ecriture. Il les rejette presque tous, & en met un petit nombre, qu'il croit véritables, infiniment au dessous des Livres divinement inspirez. Il distingue ces Livres Apocryphes en deux classes: les uns sont des Ouvrages d'Auteurs Orthodoxes, qui n'ont rien de méchant; les autres sont des Ecrits supposez par les Hérétiques pour autoriser leurs erreurs. Il rejette la Lettre du Roi *Agbare* à *Jesus-Christ*, & celle de Jesus-Christ à Agbare, comme deux piéces supposées & qui ne méritent aucune créance. Il traite d'imposture ce qu'on a ajouté depuis à ce conte, savoir que Jesus-Christ avoit envoyé à ce Prince

son

son image peinte sur un suaire. *Evagre* est le premier qui en parle, & il s'appuye sur l'autorité de *Procope*, qui cependant ne dit rien de cette histoire. *Néanmoins*, ajoute notre Auteur, *depuis Evagre, les Défenseurs des images ont souvent parlé de celle-ci ; & les Grecs nouveaux ont crû cela si constant, qu'ils en ont fait la fête le seizième d'Août.*

Il n'en est pas de même de l'Epître de S. *Barnabé*. M. Du Pin est du sentiment de ceux qui croyent qu'elle est véritablement de celui dont elle porte le nom. Il ne croit pas pourtant qu'elle puisse passer pour Canonique ; parce qu'afin qu'un Livre soit tel, il ne suffit pas qu'il soit d'un Apôtre ou d'un Disciple des Apôtres ; mais qu'il faut aussi qu'il soit reçu comme Canonique par toutes les Eglises, ce qu'on ne peut dire de l'Epître de S. Barnabé. Pour confirmer & expliquer sa pensée, il remarque qu'il n'est pas constant que tous les Ecrits des Apôtres ayent été faits par inspiration du S. Esprit. Il peut y en avoir eu, que l'Eglise n'aît pas reçus pour Canoniques. Il semble qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre S. *Clément* & S. Barnabé pour l'autorité ; & si l'Epître de S. Clément aux Corinthiens, quoi que certainement de ce

Saint, n'est pas Canonique; pourquoi veut-on que celle de Barnabé ne puisse pas être de lui, seulement parce qu'elle n'a pas été mise dans le Canon?

L'Auteur croit qu'une seule Remarque suffit pour rejetter toutes les Liturgies faussement attribuées aux Apôtres. C'est que si l'on fait réflexion sur ce qu'on lit de la célébration de l'Eucharistie dans la premiére Epître de S. Paul aux Corinthiens, & sur ce que S. *Justin* & les premiers Péres de l'Eglise en ont dit, on sera persuadé que les Apôtres & ceux qui leur ont succedé ont célébré ce Sacrement avec une grande simplicité, & qu'ils ne recitoient qu'un petit nombre d'Oraisons: d'où il suit que ces prétendues Liturgies infiniment éloignées de cette premiére simplicité ne peuvent être l'Ouvrage des Apôtres.

A l'égard du *Symbole*, qui leur est attribué, M. du Pin prouve par des raisons très-solides qu'ils ne l'ont point composé, quoi qu'il ne contienne rien, qui ne soit la pure Doctrine des Apôtres, & qu'en ce sens on puisse dire qu'il leur apartient.

Pour ce qui concerne les Canons attribuez aux Apôtres, notre Auteur suit une opinion moyenne entre celle qui les

les attribuë entiérement à ces Saints hommes, & celle qui soutient que ces piéces sont nouvelles, & que la collection n'en a été faite que vers la fin du cinquiême siécle. Il prétend après M. de l'*Aubespine* Evêque d'Orleans & quelques autres, que quoi que ces Canons ne soient pas des Apôtres, ils sont pourtant très-anciens, & que c'est proprement une Collection des Canons de plusieurs Conciles tenus avant celui de Nicée. Il convient que les Objections de *Jean Daillé* prouvent bien contre *Turrien*, que ces Canons ne sont point des Apôtres; mais qu'elles n'ont aucune force contre son opinion. Il n'en est pas de même des *Constitutions Apostoliques*; elles sont visiblement l'Ouvrage d'un Imposteur, qui veut partout se faire passer pour Clement Disciple des Apôtres, & qui leur attribuë à tous en général & à châcun en particulier plusieurs Réglemens, qui ne conviennent point aux Apôtres.

VII. Le dernier Chapitre parle des Anciens Monumens profanes alleguez en faveur de la Religion Chrétienne. M. Du Pin commence par les Oracles des Sibylles, & le Lecteur juge bien que notre Auteur les rejette entiérement comme des piéces supposées & qui

qui ne sont de nulle valeur; laissant au P. *Crasset* & à ses semblables le soin de s'exposer à la risée du public, en voulant les soutenir. Ces prétendus Oracles ont été forgez dans le second Siécle, & ont commencé à paroitre vers la fin de l'Empire d'*Antonin le Pieux.* On en trouvera la preuve dans notre * Auteur. Il est vrai qu'ils ont été citez par les Péres: mais ces anciens Docteurs n'examinoient pas toujours avec soin toutes les piéces dont ils se servoient; témoin le *Semon Sancus* de qui la Statuë a été prise par *Justin Martyr* pour une Statuë érigée à *Simon* le Samaritain. Il est vrai d'ailleurs, que quoi que la plûpart des Anciens ayent cité ces Oracles, il y avoit pourtant dès lors plusieurs Chrétiens, qui les rejettoient comme supposez, & qui ne pouvoient aprouver ceux qui s'en servoient, les apellant même par dérision *Sibyllistes. Celse*, dit *Origéne*, *nous objecte, qu'il y a parmi nous des Sibyllistes, peut-être parce qu'il a ouï dire, qu'il y en a parmi nous qui reprennent ceux qui disent, que la Sibylle est une Prophétesse, & les apellent Sibyllistes.*

M. Du Pin rejette pareillement les Lettres de *Lentulus* & de *Pilate* touchant Jesus-

* *Pag.* 114.

Jésus-Christ, & la Fable de la proposition de *Tibére* au Senat fondée sur cette Lettre, quoi qu'apuyée du témoignage de *Tertullien* dans son Apologétique. Il ne fait pas plus de cas des Epîtres de *Sénéque* à S. Paul, & de celles de S. Paul à Sénéque.

Il parle ensuite des Passages de *Joseph* touchant *Jesus-Christ*, & S. *Jean Baptiste*. Il n'ose pas tout-à-fait se déterminer pour la supposition de ces Passages; quoi qu'il fasse assez connoitre, qu'il a beaucoup de penchant pour cette opinion. Il finit par les Ouvrages de quelques Auteurs, qui concernent l'Histoire Sacrée, tels que sont ceux de *Philon*, de *Joseph*, de *Juste*, d'*Aristée*, &c. Il rejette le Testament des douze Patriarches, dont quelques autres Savans, peut-être un peu trop prévenus en faveur de l'Antiquité, font beaucoup de cas. Je ne sai pas même s'ils ne regarderont point comme un blasphême horrible, ce que M. du Pin en dit, que ce prétendu Testament est rempli de badineries & d'impertinences, & n'est digne que de mépris.

AR.

ARTICLE IV.

ANALYSE *de la* NOUVELLE CONJECTURE, *pour expliquer la nature de la Glace publiée dans les* Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, *des mois de Janvier & Février* 1701. *pag.* 164. *Communiquée à l'Auteur de ces Nouvelles.*

ARTICLE IV. L'Auteur ne peut prétendre ce qu'il dit dans cèt Article, qu'en faisant voir par expérience, que l'eau dont on a tout tiré l'air par la Machine du Vuide, ou en la faisant bouillir, & dans laquelle les poissons ne sauroient plus vivre, est incapable de se glacer. Si cependant cèt Auteur avoit lû ce que Mr. *Mariotte* en dit au commencement de son Traité du Mouvement des Eaux, il auroit bien vû le contraire; c'est pourquoi on le renvoye à cèt endroit, où il aprendra, entr'autres choses, que de telle eau glacée n'a soufert aucune dilatation ni compression.

ART. VI. Quoi que notre Auteur croye ce Bastion imprenable, il est aisé cepen-

cependant de lui faire voir qu'il n'a aucun fondement. Car quoique ce soit une chose incontestable, que plusieurs parties d'air jointes ensemble ont du ressort, quand elles font un Volume sensible, il ne s'ensuit de là nullement que châcune en aît en particulier: comme le ressort des Vapeurs renfermées dans les *Eolipyles*, qui va jusqu'à les faire souvent crever, ne vient nullement de ce que châque parcelle de vapeur aît en elle du ressort; mais uniquement du mouvement qui se trouve dans la totalité des parties renfermées dans l'Eolipyle.

ART. VII. Quand même l'Auteur prouveroit ce qu'il propose ici, il ne s'ensuivroit nullement ce qu'il désire: car il prouveroit par là qu'on devroit avoir de la glace plus ou moins molle l'une que l'autre dans toutes sortes de proportions, comme il arrive aux graisses qui se figent, ce qu'on n'a jamais vû: car du moment que l'eau est glacée, elle a aquis toute sa dureté.

ART. VIII. Ce que l'Auteur avance ne se remarque que dans l'eau, qui n'a point été purgée d'air; mais dans celle qui en a été épurée, on n'y voit aucunes bulles, comme Mr. Mariotte le re-

marque

marque au même endroit, ajoutant qu'on en a fait d'excellens miroirs ardens, à cause de son homogénéité.

Art. IX. Il y a une troisiéme raison, qui détruit les deux, que l'Auteur aporte ici, & qui est cependant trés-aisée à voir, savoir si plusieurs parcelles d'air viennent à s'unir, car elles composeront des Volumes sensibles. Reste à prouver par quelle méchanique elles s'assemblent par grosses bulles, ce qui n'est pas bien difficile.

Art. X. Je ne sai si l'Auteur, qui paroit Cartésien, s'aperçoit ici d'un nouveau dogme qu'il établit contre la doctrine de Mr. *Descartes*! car il s'ensuit de ce qu'il avance, que moins il passe de matiére subtile par les pores d'un même corps, & moins elle a de mouvement, & plus le corps doit avoir de ressort. Ainsi il est bien éloigné d'atribuer la cause du ressort à la rapidité & à la quantité de la matiére subtile. D'ailleurs, il ne nous aprend point ce que c'est qui fait retrecir les pores des corps, & encore moins pourquoi en se retrecissant ils ont plus de ressort.

Art. XI. On ne voit pas que la

flexi-

flexibilité des parties de l'eau non-gelée, que Mr. Descartes a pris pour principe de la liquidité soit aucunement propre à expliquer ses principaux effets, comme l'extrême dureté de la glace, son extrême fluidité, sa pénétrabilité, sa séparation d'avec les particules aëriennes dans les oüies des poissons, sa difficulté à se mêler avec les parties grasses, &c. ce qui s'explique, au contraire, de soi-même, en les supposant rondelettes & polies.

ART. XV. Dans la Machine du Vuide l'eau s'y glace comme dehors; ce qui est une marque que l'air ne contribue en rien à la production de la glace.

ART. XX Il reste à prouver que l'air renfermé dans les graisses est plus subtil, que le plus subtil a moins de ressort, & que celui qui a moins de ressort s'échape le plus facilement; car on n'en convient pas.

ART. XXI. Reste à prouver, que les corps polis ont moins de disposition à s'unir, ce qu'on n'accorde pas encore.

ART. XXII. Reste à prouver, que l'eau étoit glacée au dedans du boulet, tandis que la tige s'alongeoit; car on n'en convient pas non plus.

ART.

ART. XXIII. Reste à prouver, que les parties de l'air ont des pores pénétrables au nitre de l'air, car on n'en convient nullement.

Donc pour un Phénoméne, qu'il s'agissoit d'expliquer, l'Auteur nous en suscite un grand nombre d'autres plus difficiles.

On a reçu d'autres Mémoires, contre quelques uns de ceux qui ont été insérez dans le Journal de Trevoux, & qui concernent la Physique. On en fera usage dans les mois suivans; à moins qu'on ne soit prévenu par quelque autre Journaliste.

ARTICLE V.

INSTITUTIO CONCIONATORUM, *seu Præcepta & Regulæ, ad Prædicatores Verbi Divini informandos, Ex SS. Patribus, & Instructionibus S. Caroli Borromæi depromtæ. Auctore* F. NATALI ALEXANDRO, *Ordinis FF. Prædicatorum, in Sacra Facultate Parisiensi Doctore Theologo.* C'est-à-dire, *Instruction pour les Prédicateurs, ou Préceptes & Régles pour les former à la Prédication tirées des SS. Péres & des In-*

Instructions de S. Charles Borromée. Par F. N. Alexandre, Dominicain, & Docteur en Théologie dans la Sacrée Faculté de Paris. A Delft, chez Henri van Rhyn, & à Bruxelles, chez François Serstevens. 1701. in 8. pagg. 496.

LE P. *Alexandre* ne se lasse point de donner des Ouvrages au Public, & il y a apparence qu'il a résolu de mourir la plume à la main, pour imiter ce Prince, qui disoit qu'un Empereur devoit mourir debout. Le Livre qui fait le sujet de cèt Article est composé de deux Parties. La premiére, qui est beaucoup plus courte que l'autre, comprend les Régles, que doit observer un Prédicateur, pour rendre utile son Ministére. L'Auteur descend à cèt égard dans un grand détail, & en même tems qu'il nous donne les préceptes de l'Art les plus importans, il ne néglige pas ceux qui paroissent être d'une moindre conséquence. Il commence par la qualité de ceux qu'on doit destiner à la prédication. Il prétend que c'est là le principal & le prémier devoir des Evêques, qu'ils doivent s'en aquitter dans l'Eglise Episcopale par eux-mêmes, & dans les autres Eglises par les Curez, en sorte qu'on y prêche réguliérement, du moins tous les

 Diman-

Dimanches & toutes les Fêtes, & durant le Carême tous les jours, ou, pour le moins, trois fois la Semaine. Les Evêques peuvent aussi employer à ce Ministére les Religieux, que les Papes & les Prélats envoyent dans la vigne du Seigneur pour la cultiver, & pour lui faire produire du fruit. Ceux-ci ne doivent pas pourtant entreprendre de le faire de leur propre mouvement; il faut qu'ils y ayent été destinez par leurs Supérieurs, & qu'ils en ayent reçu la permission ou la bénédiction de l'Evêque.

Le P. Alexandre avertit les Supérieurs qui ont le droit de choisir des Prédicateurs, de ne point élire des personnes, qui ayent quelque défaut remarquable & choquant dans le corps, capable de blesser la vuë des Auditeurs ou de les exciter à rire. *L'attention des Auditeurs*, dit le P. * *Mallebranche, n'étant qu'à ce qui touche les sens, le dégout qu'ils auront de voir un homme si mal composé les occupera tout entiers, & empêchera l'aplication qu'ils devroient avoir à ses pensées. Ce colet sale & chifonné fera mépriser celui qui le porte & tout ce qui vient de lui.* Il est vrai que c'est là un étrange déréglement de l'esprit de l'homme; mais il faut agir sélon

* *Recherche de la vérité. Liv. I. Chap. 18.*

ſelon ce qu'il eſt, & non ſelon ce qu'il devroit être.

Après avoir parlé du choix des Prédicateurs, le P. Alexandre leur indique les Ouvrages qu'ils doivent lire, & leur donne un Catalogue d'Auteurs choiſis ſur tous les Livres de l'Ecriture Sainte. Il eſtime principalement entre les Modernes tout ce que *Janſenius* Evêque d'Ypre a fait ſur ce ſujet : mais il ne nomme aucun Commentateur hérétique, parce que les Catholiques ſuffiſent, & que, comme l'a dit *Tertullien*, un Eſclave n'attend jamais des vivres des Etrangers ou des Ennemis de ſon Maître.

Il ne veut point que les Prédicateurs refutent dans leurs Sermons les ſentimens des Péres, ni qu'ils raportent les différences qui ſe trouvent quelquefois entre leurs opinions. Il ordonne d'éviter toutes les queſtions ſubtiles, & toutes les matiéres trop profondes, que peu de gens ſont capables d'entendre. Il ne veut point qu'on diſpute ſur la Conception immaculée de la Vierge, qu'on allégue des Hiſtoires tirées de Livres Apocryphes, ni de miracles, qui ne ſoient bien avérez. Il bannit de la Chaire les Opinions des Payens, & les vers de leurs Poëtes, quand même on pourroit

les accommoder à la doctrine Chrétienne. Il ne permet de raporter en Latin les pensées des Péres, que lors qu'elles sont courtes & renfermées en peu de mots.

Il veut que toutes les Parties d'un Sermon ayent une certaine liaison entr'elles & tendent à un même but, afin de faire plus de fruit. Il blâme les Subdivisions, & les doubles Exordes, qui ne servent qu'à alonger le Discours. Il veut qu'on soit court, & que le Prédicateur ne mésure pas la longueur de son Sermon, par la force de ses poûmons; mais par la foiblesse de ceux qui l'écoutent, & qui d'ordinaire, n'ont pas autant de plaisir à l'écouter, qu'il en a à les haranguer. Il exhorte les Prédicateurs à bien instruire, sur toutes choses, leurs Auditeurs, de la nature, de l'excellence, & de l'efficace des Sacremens. Il veut que quand ils leur parleront du Sacrement du Mariage, ils ne manquent point de leur faire sentir l'excellence du Celibat par dessus celle de cette union; les avertissant pourtant qu'il vaut mieux se marier, que de vivre dans le désordre.

Il croit qu'il est bon d'aprendre son Sermon par cœur, mais en sorte pourtant, qu'on soit assez maître de sa dic-

tion,

tion, pour supléer des termes propres à ceux que la mémoire ne fournit point, sans que l'Auditeur s'en aperçoive. Il défend les repetitions des mêmes choses; mais il veut pourtant, que lors que le Prédicateur craint de n'être pas entendu il dise la même chose en diverses maniéres, jusques à ce qu'il s'aperçoive qu'on l'entend. Ce précepte paroit bien impossible dans la pratique, quoi qu'il soit appuyé d'une longue autorité de S. * Augustin.

Un autre beaucoup plus nécessaire & de plus grand usage, c'est d'éviter toute sorte de flaterie, lors qu'on parle des personnes qui gouvernent ou dans l'Etat ou dans l'Eglise, ou qu'on les a pour Auditeurs. On sait assez que les anciens Orateurs battoient quelquefois sur leurs cuisses ou frapoient du pié : notre Auteur ne bannit pas entiérement cette sorte d'action ; mais il ne la permet que dans des occasions extraordinaires. On ose bien assurer, qu'il y a plusieurs Auditoires où de semblables mouvemens ne

* *Solet autem motu suo significare utrum intellexerit cognoscendi avida multitudo : quod donec significet versandum est quod agitur, multimoda varietate dicendi; quod in potestate non habent, qui præparata & ad verbum memoriter retenta pronunciant.*

seroient soufferts en aucune occasion ; puis qu'on ne peut pas même y suporter le battement des mains.

Le P. Alexandre ne veut point qu'un Prédicateur de l'Evangile aît en vuë sa propre gloire, ni qu'il envie la foule des Auditeurs à ceux qui s'employent au même Ministére. Il console ceux qui ont le malheur d'être peu suivis, par l'exemple de *Jesus-Christ*, qui ne l'étoit que d'un petit nombre de Disciples. Il est vrai que pour peu qu'on voulût se rendre justice, il seroit aisé de s'apercevoir, qu'il n'est point de Prédicateur, qui puisse se faire l'aplication d'un tel exemple ; mais lors qu'il s'agit de flater sa vanité, on n'y regarde pas de si près ; le P. Alexandre le sait bien, & c'est pour cela qu'il a crû qu'il n'étoit pas nécessaire d'être fort exact dans le choix des raisons de consolation qu'il fournit aux Prédicateurs, qui ont le malheur de n'être pas suivis. Il pouvoit même se passer de leur en fournir aucune ; & se décharger de ce soin sur l'Amour propre, qui n'est jamais court dans ces rencontres.

La seconde Partie de ce Livre est six fois plus grosse que la premiére : mais elle ne nous arrêtera qu'un moment. Elle contient l'Analyse, ou, s'il est permis

mis de parler ainſi, le canevas de pluſieurs Sermons, ſur tous les dimanches, & toutes les principales fêtes de l'année. Les jeunes Prédicateurs de l'Egliſe Romaine y trouveront de quoi faire une abondante moiſſon.

ARTICLE VI.

THE ART OF GOVERNING BY PARTYS: *Particularly in Religion, in Polities, in Parlament, on the Bench, and in the Miniſtry; with the ill Effects of Partys on the People in general, the King in particular, and all our foren Affairs; as well as on our Credit and Trade, in Peace or War, &c.* C'eſt-à-dire, *L'Art de gouverner par Partis, particuliérement dans la Religion, la Politique, le Parlement, le Banc du Roi, & le Miniſtére: avec les mauvais effets des Partis ſur le Peuple en général, le Roi en particulier, & ſur toutes nos affaires étrangéres, auſſi bien que ſur notre credit & notre commerce, dans la paix ou la guerre, &c.* A Londres, chez Bernard Lintoſt. 1701. in 8. pagg. 180.

CE n'eſt pas à nous à juger des intentions ſecrétes de l'Auteur de

ce * Livre. Ceux qui écrivent ſur la Politique reſſemblent aſſez aux perſonnes louches; on ne ſauroit bien s'aſſurer où elles jettent la vuë, & l'on croit ſouvent qu'elles regardent d'un côté, dans le moment que leur vuë eſt attachée à un endroit tout opposé. Le but qu'il veut qu'on croye qu'il ſe propoſe, c'eſt de faire voir, que les Rois d'Angleterre, qui ont précédé immédiatement celui qui régne à préſent, & ſur tout *Charles II.* ont tâché d'établir le pouvoir deſpotique & la Religion Romaine, en diviſant leurs ſujets de tout ordre & de toute condition; qu'au contraire le Roi *Guillaume* qui n'a rien tant à cœur que le maintien de la liberté de l'État & de la Religion Proteſtante a fait tous ſes efforts, autant que les grandes affaires qu'il a eu ſur les bras le lui ont pu permettre, pour réunir tant de partis différens qu'il y a dans le Royaume; & que s'il n'en eſt pas encore venu à bout, on en doit imputer la faute aux profondes racines que ces diviſions avoient jettées, & à quelques mauvais conſeils. Pour ce qui concerne l'ordre que ſuit l'Auteur en traitant ſon ſujet, il eſt ſi nettement expliqué dans le tître, qu'il ſeroit inutile de s'y arrêter.

Il

* *On indiqua cèt Ouvrage dans les Nouvelles de Mai* 1701. *pag.* 581.

Il prétend que c'est principalement la Race des *Stuarts*, qui a introduit en Angleterre l'*Art de gouverner par Partis*, c'est-à-dire, en fomentant la division parmi les Anglois. *Jaques I.* jetta les fondemens de ce bel Art, son Successeur bâtit sur les mêmes Principes, & poussa si avant ce fatal édifice, qu'il lui en couta enfin la Couronne & la vie. Mais parce que cette abominable politique fut portée au degré de perfection par Charles II. notre Auteur s'attache principalement à décrire la conduite de ce Prince, & à la mettre partout en opposition avec l'heureux gouvernement de *Guillaume III.*

Dès que ce premier Prince fut rétabli sur le Trône de ses Ancêtres, il donna tous ses soins à l'établissement du Papisme, & du pouvoir despotique, sur les ruïnes de la Religion Réformée & de la liberté des Anglois. Le désir de venger la mort de son Pére, & les maux particuliers qu'il avoit souferts étouferent dans son cœur toute la tendresse qu'il devoit avoir pour ses peuples. Il fut confirmé dans le dessein de se rendre maître absolu par l'exemple des Princes étrangers, & étant rentré dans le sein de l'Eglise Romaine par l'autorité de sa Mére, & par l'importunité des Prêtres, il joignit au projet du pouvoir despotique,

celui de l'établissement du Papisme. Il y eut peu de la Noblesse & des Ecclésiastiques qui l'accompagnérent dans son exil qui eurent part au secret de son changement: les plus éclairez d'entre le peuple en eurent de violens soupçons: mais il ne jugea à propos de lever entiérement le masque qu'à l'heure de la mort, lors que cette dissimulation qu'il avoit cru nécessaire durant sa vie ne lui parut plus utile. Comme l'Esclavage & le Papisme étoient les deux grans avantages qu'il vouloit procurer à la Nation, l'Auteur croit que ce sont là les deux Clés dont on doit se servir pour déchifrer tous les mystéres de la conduite de ce Prince. Persuadé qu'il ne pourroit parvenir à ses fins par la force ouverte, il entreprit d'y réussir par la fraude. Ce fut là la source de toutes ces divisions qu'on vit s'élever en Angleterre dans l'Etat & dans l'Eglise; de là vinrent ces noms odieux de distinctions, de partis, de factions, de Societez & de cabales, qui ont tant fait de mal en Angleterre. Les noms de haut & de bas Clergé, de Conformistes & de Fanatiques, de * *Whigs* & de *To-*

ries,

* Whig *signifie un Visionaire*, & Tory *un Voleur d'Irlande. On donnoit le premier nom aux Mécontens, ou à ceux qui s'opposoient aux desseins de la Cour, & le second aux Royalistes.*

ries, de *Loyaliſtes*, ou *Royaliſtes* & de *Rebelles*, &c. furent les fruits de la Politique de Charles II.

A peine fut-il monté ſur le Trône qu'il anima les Evêques & tout le Clergé de l'Egliſe Anglicane contre tous les Nonconformiſtes, & les porta à ſe venger des injures qu'ils en avoient reçuës ſous le régne de *Cromwel.* Il eut un Parlement qui ſeconda ſes intentions & celles du Clergé ; & les Nonconformiſtes, qui virent leur perte réſoluë, ſe réunirent en quelque ſorte entr'eux, quoi que diviſez en pluſieurs Sectes, pour s'oppoſer aux intentions de la Cour & du Clergé. Les Chaires ne retentirent alors que des termes d'*Obéiſſance paſſive*, & de *non-réſiſtance* aux ordres du Souverain, de quelque nature qu'ils puſſent être. On enſeigna aux peuples, que quand on attaqueroit leur Religion & leur liberté, il ne leur reſtoit pour toutes armes que les priéres & les pleurs, que la Monarchie & l'Epiſcopat étoient de droit divin, & * *autres ſemblables doctrines extravagantes.* L'Auteur fait un portrait vif & touchant de tout ce qu'eurent alors à ſoufrir tous les Nonconformiſtes. Jaques II. parut tenir une conduite toute oppoſée. Le deſſein qu'il

* *Ce ſont les termes de l'Auteur. pag.* 15.

eut de rétablir sa Religion, le porta à donner liberté de conscience à tous ses sujets, & les Nonconformistes donnérent dans ce panneau, ne voulant pas s'apercevoir qu'ils n'étoient pas l'objet de cette faveur du Roi, & que tout l'avantage, qui pouvoit leur en revenir, c'étoit d'être les derniers détruits. Ainsi, selon notre Auteur, les Episcopaux & les Nonconformistes n'ont rien à se reprocher : ils ont tour à tour donné les mains à ceux qui n'avoient d'autre but que de les détruire ; jusques à ce qu'enfin, connoissant leurs véritables intérêts, ils ont également maintenu leur liberté & leur Religion, par leur courage, par leur épée, & par leur plume, sous la conduite de Guillaume III. le véritable défenseur de l'un & de l'autre de ces avantages. Ils en joüiront paisiblement, pourvû qu'ils veuillent bien se suporter réciproquement sur le fait de la Religion, & que les Ecclésiastiques, qui sont d'ordinaire plus intolérans que le peuple, ne ruinent pas les bonnes dispositions de ceux qui sont commis à leur conduite.

Charles II. qui avoit si bien réussi à diviser ses sujets sur le point de la Religion, ne fut pas moins heureux sur ce qui concerne le Gouvernement ; il épouvanta

vanta ceux qui étoient pour la Royauté, en leur faisant comprendre qu'on avoit dessein de faire une République de l'Angleterre; ne prenant pas garde, à ce que dit notre Auteur, qu'elle en est effectivement une; puis que le souverain pouvoir législatif réside originairement dans le Roi, les Seigneurs, & les Communes, qui ont chacun leurs Priviléges & leurs Prérogatives. C'est de là d'où nâquirent les noms de *Torys* & de *Whigs*, dont nous avons parlé, & toutes ces divisions, qui causérent tant de désordre dans le Royaume, & qui sont ici décrites fort au long.

Charles II. se servit adroitement de toutes ces divisions, pour mettre les Parlemens dans ses intérêts. Les Evêques promirent de seconder ses intentions de tout leur pouvoir, pourvû qu'il exécutât rigoureusement les Loix pénales contre les Nonconformistes; & les Torys furent toujours prêts à lui sacrifier leur liberté, pourvû qu'il leur prétât son secours pour oprimer les Whigs. Cela fit qu'on ne pût jamais sous son régne établir aucune bonne loi pour le maintien de la liberté & des Priviléges de la Nation: parce qu'il suffisoit qu'elle fût proposée par un Parti, pour être rejettée par l'autre. Ce même Prince corrom-

poit une bonne partie des Membres du Parlement par les pensions, & par les Charges qu'il leur donnoit. Notre Auteur croit que le meilleur moyen pour prévenir cèt inconvénient dans la suite, c'est de convoquer un nouveau Parlement toutes les années ; parce qu'alors les trésors & les charges que le Prince peut donner ne suffiront pas pour gagner toutes les annécs de nouveaux députez, que le Peuple substituera à la place de ceux, dont il soupçonnera la fidélité.

Charles II. & Jaques son frére sont aussi accusez par notre Auteur d'avoir introduit diverses nouveautez dangéreuses dans la Cour de Justice qu'on apelle le *Banc du Roi*. Les Charges de Juge qui étoient à vie, ne furent données que pour le tems qu'il plairoit au Prince. Ils ne voulurent jamais assigner aucun fonds pour leurs gages, ce qui les rendit tout-à-fait dépendans de la Cour, & ils choisirent pour ces emplois ceux qu'ils en jugérent les moins capables, afin de les porter toujours à faire tout ce qu'ils voudroient. On fait voir ici les funestes suites de cette politique de la Cour d'Angleterre.

De la Cour du Banc du Roi l'Auteur passe aux Ministres du Prince. Il prétend

tend que ceux qui l'ont été sous Charles II. ont suivi à la Lettre la Raison d'Etat dans toute leur conduite, pourvû qu'on la définisse comme a fait *Boccalin*, *une certaine Loi particulière contraire en toutes choses aux Loix divines & humaines.* Il voudroit persuader que pour prévenir les inconvéniens d'un mauvais Ministére, il faudroit que le Parlement eut droit d'indiquer au Roi ceux à qui il devroit confier les principales Charges du Royaume, & il soutient que ce Corps avoit autrefois ce droit.

Après avoir expliqué ce que l'Auteur nomme l'*Art de gouverner par Partis*, il en représente les mauvais effets tant par raport au Roi, que par raport à ses sujets & aux affaires étrangéres. Il fait voir que cette conduite attira à Charles II. la haine de ses peuples, le mépris des étrangers, & le jetta dans mille embarras & mille difficultez, qui rendirent quelquefois son Gouvernement cruel, souvent chancelant, & toujours incertain.

Il nous aprend qu'il n'y a en Angleterre, que ceux qui souhaiteroient de voir la France assez puissante, pour donner aux Anglois un Roi tel qu'il lui plaira, qui souhaitent que cette Nation demeure neutre dans la conjoncture présente.

ſente. Tous les autres déſirent unanimément la guerre, ſans en excepter les Marchands, qui voyent qu'il vaut bien mieux pour eux de voir leur négoce interrompu pendant quelque tems, que d'abandonner à la merci de l'ennemi tout ce qu'ils ont gagné par le paſſé & toutes leurs eſpérances pour l'avenir. Il y a pluſieurs autres bonnes remarques dans ce Livre, qu'on ne raporte pas ici, de peur de trop allonger cèt Article.

ARTICLE VII.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

SERMONS *ſur le* CATÉCHISME *des Egliſes Réformées par Mr.* DAILLÉ. A Genéve pour la ſocieté des Libraires. 1701. in 8. Tome I. pagg. 679. Tome II. pagg. 647. Tome III. pagg. 670.

C'EST ici l'Ouvrage dont nous annonçâmes l'Edition dans nos Nouvelles

velles de * Novembre, 1700. Il y a longtems qu'on souhaitoit de le voir imprimé, & Mr. *Daillé* Pasteur de Charenton digne Fils du célébre *Jean Daillé* avoit été souvent sollicité de le mettre au jour; mais ses infirmitez presque continuelles, son exil, & ensuite sa mort l'ont empêché de satisfaire en cela la curiosité du Public. C'est Mr. *Pictet* Pasteur & Professeur en Théologie à Genéve à qui ces Sermons ont été remis, qui lui a rendu ce bon office; & parce qu'il en manquoit sur quelques Sections, il a été assez heureux pour pouvoir y supléer, par ceux de *Jean Mestrezat* Pasteur à Charenton connu par quantité d'autres Ouvrages. Il y en a sept de ce dernier, tout le reste est de Jean Daillé; & comme ces deux Savans ont été à la tête des plus illustres Théologiens François du Parti Réformé qu'il y aît eu de leur tems, on doit s'assurer qu'on n'a encore rien vû de si exact & de si parfait sur le Catéchisme des Eglises Réformées de France, que ce qui se trouve dans cèt Ouvrage. Ceux qui veulent savoir leur Religion, en pénétrer les fondemens, & bien connoitre les Disputes qu'il y a entre les Réformez & les Catholiques Romains, ne sau-

* *Pag*. 586.

sauroient choisir de Livre plus propre pour s'en instruire. Tout y est expliqué d'une maniére claire, nette, & précise. Les Controverses & les autres Articles de la Religion, n'y sont pas seulement efleurez; ils y sont expliquez à fonds, solidement & avec beaucoup de clarté.

II.

LA MORALE CHRÉTIENNE *Abrégée, & reduite à trois principaux Devoirs, la Repentance des Pécheurs, la Persévérance des Justes, & les Progrès que ces Justes persévérans doivent faire dans la pieté. Par J.* LA PLACETTE, *Ministre de l'Eglise Françoise à Copenhague.* Seconde Edition augmentée par l'Auteur. A Amsterdam, chez George Gallet. 1701. in 12. pagg. 393.

M. *La Placette* ayant apris qu'on se disposoit à faire une nouvelle Edition de sa *Morale Chrétienne abrégée*, en à retouché quelques endroits, & y a ajouté une Dissertation, où il fait voir *le venin de ce que l'Eglise Romaine enseigne touchant l'Attrition.* Il y auroit fait d'autres additions, si sa santé le lui eût pû permettre. Cela n'empêche pas que l'Ou-

l'Ouvrage ne soit complet, & comme il est court, il seroit à souhaiter, que les Chrétiens, & surtout les Réformez le lussent & le relussent avec soin: ils pourroient s'y desabuser d'un bon nombre de faux préjugez qu'ils ont au sujet de la Morale Chrétienne, & qui sont d'une d'autant plus dangéreuse conséquence, qu'ils influent tous les jours dans la conduite de la vie. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que M. la Placette ne débitant que des maximes sûres & infaillibles, il est obligé à tout moment d'en faire en quelque sorte l'Apologie, tant il est vrai qu'on est peu accoutumé à entendre ces sortes de véritez. On a ajouté à la fin un Catalogue des Ouvrages, qu'il a donnez au Public tant en Latin qu'en François: mais il est bon d'avertir qu'on en a oublié deux, dont nous avons parlé dans nos * *Nouvelles*. Le premier est le Traité *de l'Autorité des Sens*, &c. & le second le *Traité du Serment*.

III.

HISTOIRE DES FLAGELLANS, *où l'on fait voir le bon & le mauvais usage des Flagellations parmi les Chrétiens, par*

* *Novemb.* 1700. *pag.* 516. & *Juin*, 1701. *pag.* 631.

par des preuves tirées de l'Ecriture Sainte, des Péres de l'Eglise, des Papes, des Conciles, & des Auteurs profanes. Traduite du Latin de M. l'Abbé BOILEAU, *Docteur de Sorbonne.* A Amsterdam, chez François Van der Plaats, 1701. en grand *in* 12. pagg. 330.

C'EST ici l'Ouvrage, qui a tant fait de bruit en France & dans plusieurs autres Pays, & dont nous avons parlé plus d'une fois dans nos Nouvelles. Ce n'étoit pas aparemment l'intention de l'Auteur, qu'il parût en François; mais les desseins des Auteurs ne s'accordent pas toujours avec l'intérêt du Libraire & le gout du Public. Il est sûr que la singularité de la matiére a excité la curiosité de bien des gens, qui n'entendent point le Latin, & ou je suis fort trompé, ou cette Traduction ne restera pas dans la boutique du Libraire. On m'écrit de Paris que M. *Boileau* a fait l'Apologie de cèt Ouvrage, qui ne paroit encore qu'en Manuscrit, & qu'on espére voir bien tôt imprimée, munie de toutes les permissions nécessaires, puis qu'il n'y a rien qui regarde ni l'Etat, ni la Religion; mais seulement *Quadrata Tabernacula*, comme parle *Bernardin de Bustis*, quel-

quelques Moines, quelques Moniales, & quelques points d'Histoire & de Critique, que les gens de Lettres liront avec plaisir.

IV.

MICHAELIS ETMULLERI *in Academia Lipsiensi quondam Professoris Celeberrimi*, OPERA OMNIA *in* COMPENDIUM *redacta. In quo continentur, I. Institutionum Medicarum Synopsis ab ipso Auctore concinnata. II. Pyrotechniæ Rationis seu Collegii Chymici Epitome. III. Commentarius in Schroderi Pharmacopœïam contractus. IV. Universa Praxis Medica in angustum coacta. Cui in calce adjicitur Chirurgia Medica summatim perstricta. Editio Secunda.* C'est-à-dire, *Toutes les Oeuvres de Michel Etmuller autrefois Professeur à Leipsic reduites en abrégé, qui contient, I. Un Abrégé du Cours de Medecine composé par l'Auteur même. II. Un Abrégé de Chymie. III. Un Abrégé du Commentaire sur la Pharmacopée de Schroderus. IV. Un Abrégé de toute la Pratique de Médecine. A quoi on a ajouté sur la fin un Abrégé de Chirurgie. Seconde Edition faite sur celle de*

de Londres. A Amsterdam, chez George Gallet. * 1701.

ON n'a pas d'ordinaire beaucoup d'estime dans la République des Lettres des Abrégez ni des Abréviateurs. On prétend que les Abrégez ont souvent fait perdre les Originaux, & qu'il ne faut pas avoir beaucoup d'esprit, pour dire en peu de mots, ce qu'un Auteur a expliqué en beaucoup de paroles: mais je ne sai si ce jugement est tout-à-fait solide, ou si, du moins, il n'est pas sujet à de grandes exceptions. On veut du mal à *Justin*, par exemple, d'avoir abrégé l'Histoire de *Trogue Pompée*, & on prétend, que s'il s'étoit exemté de cette peine, on n'auroit pas perdu un si excellent Ouvrage, qu'étoit aparemment celui de ce dernier Auteur: mais c'est là deviner, & si je soutenois, que sans la peine que s'est donné Justin, nous n'aurions ni l'Ouvrage de Trogue Pompée, ni son Abrégé, je ne sai si ma conjecture ne seroit pas, du moins, aussi juste, que celle que je viens d'alleguer. Combien d'Ouvrages ne se sont-ils pas perdus, qu'on ne s'étoit point avisé d'abréger? Pourquoi veut-on qu'il n'en fût pas arrivé de même de l'Histoire de Trogue Pom-

* *On a mis* 1702. *dans le titre.*

Pompée? Pour ce qui eſt du peu de reputation qu'on aquiert ordinairement par le caractére d'Abréviateur ; j'avoüe qu'il n'eſt pas néceſſaire d'invention pour cela : mais je crois qu'il faut avoir beaucoup de bon ſens, de gout, & de diſcernement. Si un Abréviateur n'a pas ces qualitez, il court riſque de faire une très-méchante copie d'un excellent Original. Juſtin paroit les avoir poſſédé dans un degré éminent, & je ne ſai ſi nous ne prendrions pas ſon Hiſtoire pour un original, ſi nous ne ſavions pas d'ailleurs que c'eſt une copie.

Au fonds, quand il ſeroit vrai, que les Abrégez font perdre d'ordinaire les Originaux; on ne devroit point craindre cèt accident à l'égard des Oeuvres d'*Etmuller* ; il s'en eſt déja fait un ſi grand nombre d'Editions, qu'il faudroit que la plûpart des Bibliothéques de l'Europe périſſent, pour être en danger de les perdre. L'Abrégé qu'on en a fait n'eſt pas inutile ; outre qu'il y a bien des gens, qui ſans faire profeſſion de Médecine, & des autres Arts, qui y ont du raport, ſont bien-aiſes d'en avoir une idée générale, & qu'un tel Ouvrage eſt très-propre pour cela ; ceux-là même qui ſe deſtinent tout-à-fait à l'étude de la Médecine, ont beſoin d'aquerir une idée générale

rale de cette Science dans quelque Abrégé ; avant que de l'étudier à fonds, & c'est ce à quoi ce Livre leur servira très-utilement. On ne s'arrêtera point à parler ici de ce qu'il contient ; le tître l'explique assez clairement, pour nous dispenser de cette peine.

V.

Joh. Henrici SUICERI IN EPISTOLAM *S. Pauli* AD COLOSSENSES COMMENTARIUS *Critico-Exegeticus*, *Theologiæ Christianæ Compendium. Accedunt Orationes Panegyricæ Tres.* C'est-à-dire, *Commentaire Critique & Explication de l'Epître de S. Paul aux Colossiens, qui est comme un Abrégé de la Théologie Chrétienne. A quoi on a ajouté trois Harangues. Par Jean Henri Suicer.* A Zurich, 1699. in 4. pagg. 357. Et se trouve à Amsterdam, chez Thomas Lombrail.

QUELQUES Théologiens prétendent que l'Epître de S. *Paul* aux Romains est un Corps complet de Théologie exact & méthodique dans toutes ses Parties. Si cela étoit on n'auroit pas de peine de répondre à ce qu'on demande ordinairement, pourquoi les Apôtres vou-

voulant nous aprendre la Religion Chrétienne dans leurs Ecrits, ne nous ont pas donné un Lieu Commun de Théologie, au lieu qu'il semble que supposant ceux ausquels ils écrivent déja tout instruits, ils ne leur parlent des dogmes de la Religion que par occasion. Quoi qu'il en soit, il paroit que M. Suicer a une idée à peu près semblable de l'Epître aux *Colossiens*, puis qu'il donne le titre d'abrégé de Théologie au Commentaire qu'il a fait de ce Livre de l'Ecriture. Nous avons déja diverses explications de cette Epître, mais le savoir & la réputation de M. Suicer nous doivent faire présumer raisonnablement, qu'il a répandu de nouvelles lumiéres sur son sujet. Il a joint à la fin trois harangues prononcées dans des occasions solennelles. La premiére traite de l'origine de l'ancienne Gréce Payenne, de son acroissement, de sa gloire, de ses malheurs, & de sa ruine; la seconde des malheurs de la Gréce Chrétienne; & la troisiéme des craintes internes de l'Eglise Réformée, c'est-à-dire, des diverses disputes, qui l'ont agitée de tems en tems. *Jean Labadie* n'y est pas oublié, non plus que son * Successeur.

K A R-

* *M. P. Yvon, Chef à présent des Disciples de Labadie.*

ARTICLE VIII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. La Dispute sur les droits d'une Convocation du Clergé de l'Eglise Anglicane, est plus échauffée que jamais. On écrit tous les jours de part & d'autre, & le nombre des Livres qu'on a publiez sur cette matiére est presque infini. Il est tems que je vous en fasse une Histoire abrégée, elle pourra servir à rectifier ce que vous en dîtes il y a quelque * tems.

On apelle ici *Convocation* un Synode ou Assemblée du Clergé de l'Eglise Anglicane, Vous savez que le Clergé se divise en deux Provinces, qui ont châcune leur Archevêque, celle de Cantorbery & celle d'York. Un Archevêque peut assembler le Clergé de sa Province, quoi que l'autre n'assemble pas celui de la sienne. Le Clergé de la Province de Cantorberi est † actuellement assemblé, quoique celui d'York ne le soit pas. Leur Convocation est composée d'un Président, savoir l'Archevêque;

* *Novemb.* 1700. *pag.* 582.
† *Au mois de Juin.*

que ; de 21. Evêques, 22. Doyens de Chapitre, 53. Archidiacres, 24. Deputez de Chapitre, 44. Députez du Clergé Diocésain, deux pour châque Diocése, & du *Præcentor* ou premier Chantre de *St. David*, qui tient la place de Doyen. Dans la Dispute en question, il s'agit de la Convocation de tout le Clergé du Royaume. Il y a plus de quatre ans que cette contestation dure.

Il parut en 1696. un petit Ecrit sous le titre de, *A Letter to a Convocation Man*, &c. C'est-à-dire, *Lettre à un Membre de la Convocation, sur les droits, les Pouvoirs, & les Priviléges de ce Corps. in* 4. L'Auteur soutient que les Assemblées, Conférences, & Résolutions du Clergé, ne dépendent en aucune maniére du bon plaisir, ni de l'autorité du Prince; & qu'encore que le Roi, pour la forme, ait le pouvoir de les inviter à s'assembler, cependant par l'essence même & la constitution de l'Eglise Anglicane, son Clergé doit s'assembler de tems en tems, tenir ses Sessions, & faire des Actes: & que par les Loix & la coutume, il doit s'assembler & agir dans le tems que le Parlement s'assemble, & toutes les fois qu'il s'assemble. Il tâche de prouver tout cela par des raisons & des Actes authentiques; après

quoi il ajoute: que les Canons faits par le Roi & la Convocation ont une force & une validité pleine, & entiére, sans qu'ils ayent besoin d'être confirmez par le Parlement, pourvû qu'ils ne soient contraires à aucune Loi, coutume, ou prérogative communément établie.

Quelques mois après que cette Lettre eut paru on en vit une réfutation intitulée, *The Authority of Christian Princes over their Ecclesiastical Synods asserted, &c.* C'est-à-dire, *Défense de l'Autorité des Princes Chrétiens sur leurs Assemblées Ecclésiastiques, particuliérement à l'égard des Convocations du Clergé de ce Royaume, qui compose l'Eglise Anglicane; écrite à l'occasion d'un Pamphlet publié depuis peu, sous le titre de, Lettre &c. par W. Wake, Docteur en Théologie &c. in 8. A Londres 1697.* Il entreprend d'y prouver, que sous la Domination d'un Magistrat Chrétien, l'Eglise n'a aucun droit de s'assembler en Synode, que celui qu'elle tire de la concession ou permission expresse du Prince Chrétien; à cause que les Synodes ne peuvent que lui tenir lieu de Conseil, & qu'ils dépendent entiérement de lui. Que, par conséquent, personne ne sauroit être envoyé au Synode, sans un ottroi particulier du Prince, & que

quand

quand le Synode est assemblé, il ne sauroit tenir ses Sessions, délibérer, disputer, décreter ou conclurre sur quelque matiére de doctrine ou de discipline que ce soit, qu'autant que cela agrée au Prince; ni se servir d'aucune méthode, forme, ou maniére quelconque, que celle que le Prince voudra permettre. Que le Prince peut ratifier, annuller, ou altérer tous leurs Actes & toutes leurs procedures, autant que bon lui semblera, & suspendre l'exécution de toutes ou de quelcune de leurs Constitutions & Ordonnances. Qu'enfin l'autorité de leurs Actes dépend entiérement & uniquement de lui, & qu'aucun Synode n'a le droit de se séparer, sans la permission du Prince Chrétien.

Le Docteur Wake trouva bientot un second contre l'Auteur de la *Lettre à un Membre de la Convocation &c.* Quoi qu'il n'aît pas voulu se nommer, on voit pourtant qu'il est Docteur aux Loix. Sa Réponse fut intitulée. *A Letter to a Member of Parliament &c. Lettre à un Membre du Parlement à l'occasion d'une* Lettre écrite &c. *sur les droits, Pouvoirs & Privileges &c. in* 4. *A Londres*, 1697. Cèt Auteur soutient que le pouvoir de convo-

quer ou de dissoudre les Assemblées Ecclésiastiques est un droit de la Couronne ; que les Convocations de l'Eglise Anglicane ne sauroient présentement s'assembler ni délibérer, sans la permission du Roi ; & que leur Convocation, aussi bien que leur continuation ou leur dissolution, peut être indépendante de celle du Parlement.

Le Docteur Wake se vit peu de tems après sur les bras le Docteur *Hill*, qui publia, sans se nommer, le *Municipium Ecclesiasticum &c.* C'est-à-dire, *Défense des droits, Libertez, & Priviléges de l'Eglise Chrêtienne, contre toute Doctrine ou Constitution oprimante, écrite à l'occasion du Livre du Docteur Wake, &c. in 8. à Londres*, 1697. Il traite la Question d'une maniére générale, sans descendre dans aucune considération particuliére des Loix & Constitutions d'Angleterre : je veux dire qu'il prouve le droit Divin des Synodes en général, & qu'il explique ensuite les droits qu'ils ont sous le Gouvernement civil ; après quoi il fait l'Histoire des Synodes des trois premiers Siécles. Cependant, il soutient toujours leur indépendance du pouvoir du Magistrat civil.

Le Docteur Wake se crut obligé de répon-

répondre aux difficultez qu'on lui faisoit. Il publia son *Appeal to all the true Members &c.* C'est-à-dire, *Apel à tous vrais Membres de l'Eglise Anglicane pour la Suprématie Ecclésiastique du Roi, comme établie par les Loix, aprouvée par nos Convocations & par nos plus savans Evêques & Ecclésiastiques ; établie & défenduë contre les Papistes & contre les Fanatiques, qui la combattent. In 8. à Londres*, 1698. Il y fait voir comment l'Autorité Souveraine du Roi sur l'Eglise Anglicane est fondée sur des Déclarations Royales, établie par les Canons, & qu'elle a été pratiquée dans tous les tems où la Réformation a prévalu. Mais quelques plausibles que paroissent ces preuves, tout le Monde n'en fut pas également satisfait. Il se trouva même des Partisans du Docteur Wake, qui avoüérent que sa maniére de raisonner n'étoit point concluante, puis qu'il prétendoit établir un droit sur de simples faits. Il y en eut un, qui pour rendre la preuve complette s'engagea à traiter la question de droit, dans un Livre qu'il opposa particuliérement au *Municipium Ecclesiasticum*, sous ce Tître, *A Brief Inquiry into the Grounds, &c.* C'est-à-dire, *Courte recherche de l'Autorité, du Fon-*

dement & *des Droits des Synodes Ecclésiastiques, par les Principes de l'Ecriture & de la droite Raison; à l'occasion du Livre intitulé* Municipium, &c. *in* 8. *à Londres*, 1699.

Le Docteur Wake fut bientôt attaqué par un nouvel Adversaire. Mr. *Atterbury* publia contre lui un gros Volume *in* 8. intitulé, *The Rights, Powers, &c.* C'est-à-dire, *les Droits, Pouvoirs, & Priviléges d'une Convocation Angloise établis & défendus; pour servir de réponse au Livre du Docteur Wake, intitulé*, Défense de l'Autorité, &c. & *à plusieurs autres Piéces. A Londres*, 1700. Il refute ses Adversaires, tant par des raisons, que par des autoritez tirées des Actes authentiques & des Constitutions ou Coutumes d'Angleterre. Comme il avoit fait en passant quelques Remarques Critiques sur l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, de Mr. de *Salisbury*, ce Prélat lui répondit dans un Pamphlet intitulé, *Reflexions on a Book &c. Réflexions sur un Livre qui a pour titre*, les Droits, Pouvoirs, &c. *in* 4. *à Londres*, 1700. Mr. Atterbury fit bientôt une seconde Edition de son Livre, où il mit son nom, qui n'avoit point paru dans la premiére. Il y répond à quelques nouvelles difficultez

qu'on

qu'on lui avoit faites, & traite la matiére avec plus d'étenduë, dans un assez grand nombre d'Additions, qu'il a fait imprimer à part, sous le tître d'*Appendix*. Mr. Hill ne tarda guéres à recevoir une nouvelle attaque. Un Anonyme lui soûtint, qu'il avoit très-mal établi le *droit divin* des Assemblées Ecclésiastiques, & que ses autres Assertions n'étoient guéres meilleures que celle-là. Cela produisit le Livre, *The Divine Right of Convocations examined, &c.* C'est-à-dire, *Examen du Droit Divin des Convocations, ainsi qu'il est établi dans le Livre de Mr. Hill, apellé* Municipium Ecclesiasticum; *où l'on fait voir qu'il n'a pas prouvé ce Droit Divin, qu'il prétend établir avec tant de vraisemblance. A Londres, in* 8. 1700.

Le Livre de Mr. Atterbury n'a pas demeuré sans réponse. Mr. *Kennet* a entrepris de le réfuter directement & pié à pié, dans l'Ouvrage, dont il vient de publier le premier Volume sous ce tître. *Ecclesiastical Synods and Parliamentary Convocations in the Church &c. Les Synodes Ecclésiastiques & les Convocations Parlamentaires de l'Eglise Anglicane historiquement établies & justement défenduës, contre les fausses répréséntations de Mr. Atterbury, par White Ken-*

net Docteur en Théologie. I. Partie, *in* 8. *à Londres* 1701. Il prend la Défense de Mr. de Salisbury, du Docteur Wake & de quelques autres, que Mr. Atterbury avoit attaquez. Il n'épargne pas Mr. Hill, ni aucun de ceux qui se trouvent dans des sentimens différens des siens. Il soûtient que Mr. Atterbury a confondu un *Synode Ecclésiastique* avec une *Convocation Parlamentaire*; quoi que ce soient deux choses bien différentes. Un Chapelain de Mr. l'Archevêque de Cantorbery vient aussi de s'opposer au même Auteur & à ses Partisans, dans un Traité où il prétend expliquer en Historien toute cette matiére. *A History of English Councils and Convocations &c. Histoire des Conciles & des Convocations de l'Eglise Anglicane & du Clergé séant au Parlement, & celle de nos anciennes Loix. Par Humphry Hody &c. in* 8. *à Londres* 1701. Il se plaint qu'on veuille présentement disputer sur une matiére, qui n'avoit jamais été mise en question, & ôter au Roi un Droit, qu'il posséde légitimement. Un Anonyme est venu à son secours dans un *in* 8. de 93. pages, qui a pour tître; *The Regal Supremacy &c.* C'est à-dire, *la Suprématie du Roi dans les Affaires Ecclésia-*

stiques

stiques établie, dans un Discours, &c. L'Auteur prétend que Dieu ayant établi les Rois ses *Vicegérens* dans le Monde, tant pour procurer à leurs sujets le bonheur éternel que le temporel, ils ont un droit Souverain dans les matiéres de Réligion, aussi bien que dans les civiles; que celui-là est même quelquefois plus grand que l'autre, & que leur Autorité souveraine s'étend sur les personnes Ecclésiastiques, de même que sur la Discipline extérieure de l'Eglise. Il tâche de le prouver par des exemples & de répondre aux objections.

Mr. Hill vient aussi de relancer ses Adversaires, mais particuliérement le Docteur Wake. Il a intitulé son Ouvrage, *The Rights, Liberties, and Authorities of the Christian Church asserted,* &c. C'est-à-dire, *Défense des Droits, Libertez, & Pouvoirs de l'Eglise Chrétienne, contre toute Doctrine & toute Constitution oprimante; à quoi on a ajouté une justification du* Municipium, *contre les Observations d'un Adversaire Anonyme, mais sincére: en deux Parties; par Samuel Hill* &c. *in* 8. *A Londres*, 1701. Il soutient au Docteur Wake & à ses Partisans, que tous les Droits & toutes les Prérogatives, qu'ils attribuent à

un Prince Chrétien, sur les Conciles & les Synodes, doivent aussi apartenir à un Prince Payen; puis que ce qui convient à un Prince entant que Prince, ne sauroit lui être refusé, *Tros Rutulusve fuat.* Il prétend aussi que les autres Assertions du Docteur Wake ne sont ni bien établies, ni même souvent accompagnées d'aucunes preuves.

Voila, Monsieur, autant qu'il m'en souvient, les Livres qu'on a publiez pour & contre sur cette matiére. Il n'y a guéres d'aparence qu'on s'arrête en si beau chemin. Ceux qui se contentent d'être les Spectateurs du combat, trouvent qu'il y a un peu trop de fierté & d'aigreur dans les maniéres de quelques uns de ces Champions. On s'en est même plaint publiquement dans un * Pamphlet, qui a pour titre, *Some Remarks upon the temper of the late Writers about Convocations, &c.* C'est-à-dire, *Remarques sur la modération de ceux, qui ont écrit depuis quelque tems sur la matiére des Convocations; particuliérement du Docteur Wake, du Docteur Kennet, & de l'Auteur des Principes de Mr. Atterbury &c. par un Gentilhomme de la Campagne in* 4. 1701.

Voici

* *C'est-à-dire, un petit Livre, qui ne souffre pas la reliure.*

Voici le contenu des Transactions Philosophiques de Février. I. Histoire de quelques Antiquitez & Inscriptions Romaines, Françoises & Irlandoises, découvertes depuis peu en Ecosse & en Irlande, par M. *Edw. Lluyd*, communiquées à l'Auteur, par le Dr. *Guill. Musgrave*, &c. II. Lettre du Dr. *Wallis* au Dr. *Tyson*, touchant la coutume qu'ont les hommes de manger de la chair. III. Partie d'une Lettre de M. *Leeuwenhoek* sur les excroissances qui viennent dans les feüilles de Saules. IV. *Dissectio Puerperæ, communicata à*, Petro Sylvestre *M. D. Soc. Reg. Socio.* V. Histoire de l'Invention du Barometre marin du Dr. *Robert Hook*, avec sa description & ses usages, publiée par ordre de la Societé Royale, par *E. Halley.*

M. *Gregory* Archidiacre de Glocester fait imprimer un Nouveau Testament avec des Scholies Grecques, en voici le titre, *Novum Testamentum una cum Scholiis Græcis, è Græcis Scriptoribus, tam Ecclesiasticis quàm Exteris, magna ex parte desumptis, in gratiam* φιλοθέων *ac* φιλελλήνων, *operâ Joannis Gregorii Archid. Gloc.* On y joindra les diverses leçons du Texte du Nouveau Testament. Cet Ouvrage sera un grand *in*

folio & sera très-bien imprimé, s'il en faut juger par l'Essai qui en a paru.

M. *David Gregory*, Docteur en Medecine & Professeur en Astronomie à Oxfort, y va faire imprimer des Elemens d'Astronomie; *Astronomiæ Physicæ & Geometricæ Elementa*. Cet Ouvrage sera d'autant plus considerable que nous n'avons rien de bon sur cette matiere, & que l'Auteur se fondera sur les Principes de l'illustre M. *Newton*. Ce sera un *in folio* d'environ 120. feüilles avec plus de 270. tailles douces. Il y a près de trois ans que M. *Gregory* publia *Catoptricæ & Dioptricæ Elementa*. in 8.

On a imprimé une nouvelle Histoire des Turcs. *A Compleat History of the Turk's*, &c. c'est à dire, Histoire complete des Turcs depuis leur origine en l'an 755. jusqu'à l'année 1701. contenant l'origine, l'accroissement & la décadence de cet Empire, &c. recueillie non seulement des meilleurs Auteurs Européens, mais aussi des Orientaux, qui n'ont encore jamais été publiez en Anglois. Avec la vie de *Mahomet*; à quoi l'on a ajouté leurs Maximes d'Etat & de Religion; avec un Dictionaire expliquant les noms & la Nature de leurs Sectes, &c. Enrichie des portraits de leurs Empereurs, & de leurs

plus

plus fameux Généraux &c. avec une nouvelle Carte de l'Empire des Turcs, gravée par M. *Moll*.

On a reimprimé ici la Medecine Statique de *Sanctorius* avec un Commentaire du Dr. *Lister*. *Sanctorii de Statica Medicina Aphorismorum Sectiones septem cum Commentario Martini Listeri*. in 12. Le Commentaire est dans une page, vis à vis du Texte. Voici encore un Livre de Médecine, *Medicamentorum* Εὐποριστῶν *Thesaurus, succinctè comprehendens, ad omnes ferè totius Microcosmi Morbos, experta nec non specifica Remedia, ex celeberrimis tam Veterum quàm Neotericorum scriptis excerpta, ordineque alphabetico digesta, operâ & Studio* Joannis Cruso, *Pharmacop.* in 12.

M. *Norris* fameux disciple du P. *Mallebranche*, a entrepris une espece de Metaphysique. *An Essay towards the Theory*, &c. C'est à dire, *Essai sur la Théorie du Monde Idéal ou Intelligible, divisé en deux parties dont la premiére le considere absolument en lui même, & la seconde par rapport à l'Entendement humain. I. Partie par Jean Norris Recteur de Bemerton auprès de Salisbury.* in 8.

Voici encore un Livre nouveau. *A new*

new Paraphrase upon Ecclesiastes, &c. C'est-à-dire, *Nouvelle Paraphrase sur l'Ecclesiaste, avec une Analyse & des Notes, où l'on prouve que le Prêcheur introduit un Voluptueux délicat, pour combattre & détruire ses Remarques & ses Exhortations sur la Pénitence. Par F. Ycard*, in 8.

De France. Depuis la mort de Monsieur le Duc d'*Orleans*, il paroit un petit Livre d'environ deux ou trois feuilles, qui contient *la vie & les Actions Héroïques de ce Prince.* Le Sieur *Anisson* débite depuis quelque tems un *Traité Historique de la Liturgie sacrée* ou de la Messe en un volume *in* 8. C'est un Ouvrage de Mr. *Lazare André de Boncquillot* Prêtre Licentié aux Loix & Chanoine d'Avalon. Cèt Auteur est assez connu par les Homélies, qu'il a données au Public.

Mr. *Thiers* va publier un Traité des Cloches. Cèt Ouvrage sera rempli d'un grand nombre de recherches curieuses. Il y parlera, entr'autres choses, des différentes sortes de cloches & de leur usage dans l'Eglise: pourquoi on les sonne pendant le tonnerre, des précautions qu'il faut prendre pour les sonner dans ce tems. Il raportera l'Histoire de plusieurs cloches remarquables,

qui ſonnent, dit-on, d'elles-mêmes en certains tems, d'autres que l'on ne ſonne que dans des cas extraordinaires, &c.

On imprime les *Naudæana* & *Patiniana* enſemble. Ces deux Auteurs ne vous ſont pas inconnus, & tout le monde ſait qu'ils étoient bons Amis. Je ne ſaurois vous dire qui eſt l'Auteur de ces Recueils.

Mr. *Galand*, qui eſt depuis quelques années auprès de Mr. *Foucault* l'Intendant de Caën en Normandie, & qui vous eſt, ſans doute, connu par ſes Ouvrages, doit nous donner *Segraiſſiana.* Vous avez ſû que Mr. *de Segrais* de l'Académie Françoiſe, demeuroit à Caën, où il mourut ſur la fin du mois de Mars dernier. Comme il tenoit des Conférences chez lui, cela aura donné occaſion à Mr. Galand de faire un bon Recueil.

Mademoiſelle *de Scudery*, ſi connuë par tant d'Ouvrages qu'elle a donnez au Public, mourut à Paris le ſecond du mois de Juin dernier, à l'âge de quatre vints quatorze ans. M. *de Boſquillon*, qui avoit beaucoup de part à ſon eſtime, en a fait un Eloge très-bien écrit & qui mérite d'être lû. Il a été inſéré dans le *Journal des Savans.* Le même Au-

Auteur promet de nous donner la vie de cette Savante, dès que le tems aura commencé d'essuyer ses larmes.

Le Pére *Charles Plumier* Réligieux, Minime, qui nous donna en 1693. la *Description des plantes de l'Amerique avec leurs figures au naturel*, fait imprimer à Lyon un Traité *du Tour*, de son utilité & de sa pratique; avec des figures en taille douce, qui réprésentent cette Machine, les instrumens dont on se sert pour y travailler, &c. On dit qu'on imprime un Ouvrage de feu Mr. *Edmond Richer* Docteur & Syndic de la Faculté de Théologie de Paris intitulé, *Defensio Libelli de Ecclesiastica Potestate*, en deux Volumes *in* 4.

Mr. l'Abbé *le Grand*, qui nous a donné depuis peu l'Histoire de *Ceylan* a des Mémoires tout prêts à faire imprimer. Ils contiennent les Révolutions de l'Empire du Grand Mogol, arrivées le Siécle passé. Il y est parlé fort au long de * *Salvagi* &c. Comme nous avons déja divers Auteurs, qui en ont écrit, il y a aparence que Mr. le Grand a quelque chose de nouveau, sans quoi son travail seroit assez inutile.

M.

* *Ou, comme d'autres écrivent*, Sevagi.

M. *Treuvé* Théologal de Meaux a publié *in* 12. *le Devoir des Pasteurs en ce qui regarde l'Instruction de leur Peuple*; M. l'*Herminier* Docteur en Théologie de la Faculté de Paris a publié le premier Tome, d'un *in* 8. qui a pour titre *Summa Theologiæ ad usum Scholæ accommodata*. Ce premier Volume traite des Attributs de Dieu, de la Trinité, & des Anges. Il y mêle la Scholastique avec les passages de l'Ecriture & des Péres. On trouve à la fin une petite Introduction à l'Ecriture Sainte par demandes & par réponses.

D'Allemagne. Un habile homme nommé *Peterson*, qui a été Surintendant de l'Eglise de Lunebourg, mais qu'on a obligé de se démettre de sa Charge, à cause qu'il soûtenoit *le Chiliasme*, a donné depuis peu au Public en Allemand un Ouvrage *in folio*, où il défend hautement & avec beaucoup d'esprit & de savoir le sentiment d'*Origéne* sur le *Mysterium Resurrectionis omnium*; contre plusieurs de nos Théologiens, qui combattent cette doctrine. Il raporte quantité de passages curieux tirez des Anciens & des Modernes. Il prétend éclaircir par son hypothése plusieurs endroits difficiles de l'Ecriture, & particuliérement ce qui regarde le

Péché

Péché contre le S. Esprit : mais il y a grande apparence que cela lui attirera encore quelques affaires sur les bras. On dit que la même doctrine commence à se repandre en Angleterre. Je ne doute point que les Théologiens de toutes les Communions ne se réunissent pour la combattre.

M. *Leibnitz* publie depuis quelque tems un Journal en Allemand, qui est extrêmement estimé, & vous ne doutez pas que ce ne soit avec raison ; puis que vous êtes persuadé du mérite de l'Auteur, qui est un des principaux ornemens de notre Allemagne.

On a imprimé à Francfort *in* 4. *Michaëlis Bernhardi Valentini Professoris Medicinæ & per tempus Academiæ Giessenæ Rectoris, Polychresta Exotica in curandis affectibus contumacissimis probatissima. Ut & nova Herniarum Cura. Accedunt seorsim olim editæ, nunc autem conjunctim prodeuntes Dissertationes Epistolicæ varii argumenti ; cum figuris æneis*. 1701.

On a publié à Jena, *Salomonis Cellarii Origines & Antiquitates Medicæ, post præmaturum illius excessum emendatiores auctioresque editæ à Christophoro Cellario Patre*.

De

De Hollande. Le Sieur *De Lorme* Libraire à Amsterdam réïmprime les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts recueuillis par l'ordre de son Altesse Sérénissime, le Duc du Maine*, qu'on imprime à Trevoux Capitale de la Principauté de Dombes. Cette nouvelle Edition est augmentée de diverses Remarques & d'Articles nouveaux. Le Libraire y donne le champ libre à tous ceux, qui trouveront à propos de répondre à quelques uns des Articles de ce Journal. Quelques Auteurs ont déja profité de ces offres, & ont repoussé vigoureusement les attaques des Journalistes de Trevoux; qui l'ont pris sur un ton un peu trop mordant, au jugement du Public.

On a fait une nouvelle Edition des *Cent Nouvelles Nouvelles*. On débite depuis quelque tems en François les * *Lettres du Comte d'Arlington au Chevalier Temple* &c. On vient de réïmprimer le *Bouclier d'Etat du Comte de Lisola* contre les prétensions de la France à la Monarchie Espagnole. On a crû que ce Livre étoit de saison dans la Conjoncture présente.

Le

* *Voyez nos Nouvelles de Février.* 1701. *pag.* 229. *&* *Juin* 1701. *pag.* 692.

Le Sieur *Schelte* Libraire à Amsterdam a fait une nouvelle Edition de *l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France par Mezerai.* Il est augmenté de quelques Piéces originales, & de l'Abrégé de la vie des Reines par l'Auteur.

Le Sieur *H. Desbordes* a achevé de reïmprimer le Théatre de Mrs. Corneille en 10. Voll. *in* 12. Il n'a rien épargné pour rendre son Edition plus belle, plus correcte & plus ample que toutes celles qui ont paru jusques ici. On peut voir dans son *Avis au Lecteur*, en quoi consistent les Additions. Nous nous contenterons de remarquer que les deux principales sont : les Observations de M. de Scuderi, & les Sentimens de l'Academie Françoise sur la Tragedie du Cid ; deux Ouvrages qui étoient devenus extrémement rares. Il ne faut pas oublier que cette nouvelle Edition est enrichie de figures en taille-douce à la tête de chaque piece, que le Libraire a eu soin de faire graver de nouveau.

Le Sieur *Lombrail* imprime en François le Voyage de *Gemelli*, fait autour du Monde par les Indes Orientales aux Occidentales. L'Auteur le publia l'an-

née

née passée à Naples en Italien sous le tître de *Giro del Mondo*. Il y a des choses très-curieuses & qu'on ne trouve point ailleurs touchant la Chine, les Philippines & le Mexique, &c.



TABLE

Des Matieres Principales.

Août 1701.

F I N.